







# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1814.

S. 961.



# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS;

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1814.



A ROUEN,

De l'Imprimerie de P. PERIAUX, Imprimeur de  
l'Académie, rue de la Vicomté, n° 50.

~~~~~  
1815.





---

# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE L'ACADÉMIE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1814;

*D'APRÈS le compte qui en a été rendu par  
MM. les Secrétaires, à la Séance publique  
du 9 Août de la même année.*



**L**A séance ayant été ouverte par M. le Comte de GIRARDIN, Préfet du département, Président de l'Académie, MM. les Secrétaires ont fait successivement leur rapport.

A

---

---

**SCIENCES ET ARTS.**

---

**RAPPORT**

*Fait par M. VITALIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la Classe des Sciences.*

**MESSIEURS,**

C'est aux Sociétés savantes qu'il convient de travailler, de concert, à maintenir les idées libérales, les principes moraux sur lesquels reposent essentiellement l'ordre social et la prospérité publique. C'est aux Sociétés savantes à rechercher les moyens d'accélérer les progrès de l'industrie, et de conserver aux arts toute leur gloire et leur antique splendeur.

Le Rapport que je vais avoir l'honneur de vous présenter sur les travaux de l'Académie, relatifs aux sciences, mettra nos concitoyens à portée d'apprécier les efforts que vous avez faits cette année pour remplir la tâche qui vous est imposée.

**SCIENCES MATHÉMATIQUES.**

= M. *Dufilhol*, professeur de Mathématiques au Lycée de Rouen, a soumis au jugement de l'Académie un Mémoire qui a pour objet *la considération des surfaces envisagées comme lieux de sommets communs de plusieurs pyramides.*

L'Académie a délibéré l'impression en entier de ce Mémoire dans ses actes. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

= Admis au nombre des Membres résidants de la

Compagnie, M. Dufilhol, dans la séance du 18 février dernier, a donné lecture de son Discours de réception. — Dans ce Discours, écrit avec sagesse, notre nouveau confrère relève les avantages qui résultent de l'introduction de l'étude des Mathématiques, comme partie constituante, dans l'instruction publique; répond aux objections des détracteurs anciens et modernes de cette branche importante des connaissances humaines; développe l'utilité d'un cours de Mathématiques enrichi des nombreuses découvertes qui se sont succédées si rapidement, et indique la marche que l'on a cru devoir adopter de préférence pour les faire passer dans l'esprit des élèves. M. Dufilhol pense que la culture des lettres doit être la base de l'instruction, mais il est bien éloigné de partager l'opinion de ceux qui prétendent que l'étude des Belles-Lettres est incompatible avec l'étude des Sciences, et que celles-ci refroidissent et tuent l'imagination. « Qu'elle » tombe donc, dit M. Dufilhol, qu'elle tombe donc » cette vaine opinion, enfantée par l'amour-propre! » Les Lettres et les Sciences se prêtent de mutuels » secours, et doivent marcher ensemble. Si, après » avoir fait les premiers pas, on se sent entraîné » vers l'une ou l'autre de ces études, on obéira à » son penchant, et l'on se dirigera du côté où l'on » croira pouvoir se rendre plus utile aux autres, » et remplir le mieux ses devoirs. » Par-là tous les efforts seront dirigés dans le même sens, c'est-à-dire vers l'utilité publique.

= M. Bonnet a fait hommage à l'Académie, d'un manuscrit ayant pour titre : *Manuel du Fondateur-Orfèvre*, ou recueil de tarifs concernant la fonte,

l'alliage et l'affinage des matières destinées à la fabrication des ouvrages d'orfèvrerie.

A la suite de son Rapport sur cet ouvrage , M. *Meaume* a placé une note dans laquelle , au moyen de formules algébriques très-simples , il rend raison des calculs à faire pour trouver le *déficit* ou *l'excédent* d'alliage qui résulte de la combinaison de plusieurs matières à différents titres. M. le Rapporteur ajoute que le *Manuel du Fondateur-Orfèvre* est un ouvrage utile , et que l'Académie doit se féliciter de posséder dans son sein le citoyen zélé qui , après avoir rempli avec exactitude les devoirs de sa place , consacre ses loisirs à rédiger des Instructions et des Mémoires sur des sujets qui tiennent à la nature de ses fonctions , dans la seule vue d'être utile au public.

= M. *Tarbé* , chef de la première division , au ministère des manufactures et du commerce , Membre non résidant , vous a adressé , MESSIEURS , un exemplaire de la nouvelle édition de son *Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures , des monnaies et du calcul décimal*.

« Quoique le plan de l'Auteur , dit M. *Periaux* , chargé avec M. *Bonnet* de rendre compte à la Compagnie , de l'Ouvrage de M. *Tarbé* , n'ait pas été trouvé aussi méthodique qu'il eût été à désirer , la commission ne le regarde pas moins comme le traité le plus complet et le meilleur qui ait encore été publié sur cette matière. »

#### A S T R O N O M I E .

= M. *Flaugergues* , astronome et physicien à Viviers , département de l'Ardèche , membre non

résidant, vous a fait part, MESSIEURS, d'une *observation sur la planète Mars* qui, dans la nuit du 31 juillet 1815, lui a offert, à son opposition, une tache blanche très-brillante placée sur son pôle austral. Depuis, cette tache a beaucoup diminué de grandeur, et plus rapidement que si cette diminution eût été purement optique et relative seulement à l'éloignement progressif de Mars.

M. Flaugergues pense avec *Herchelle*, qui a observé de pareilles taches blanches, que ces taches sont des calottes de glace et de neige qui entourent les pôles de cette planète, semblables à celles qui couvrent les pôles du globe terrestre : notre confrère tire une nouvelle preuve de cette opinion de la rapidité avec laquelle la tache qui fait le sujet de son observation a disparu, ayant été éclairée et échauffée continuellement pendant plus de deux mois par le soleil qui ne se cachait plus pour cette partie du globe de Mars.

Après avoir fait remarquer les rapports de la Terre avec Mars, M. Flaugergues conclut qu'il n'est guère permis de douter que cette dernière planète ne soit habitée par des hommes et peuplée par des végétaux semblables à ceux que la terre nourrit.

#### ARTS MÉCANIQUES.

= M. le Comte de *Girardin*, Préfet du département, toujours animé de la sollicitude la plus active pour tout ce qui peut contribuer à la prospérité des Arts, en vous adressant, MESSIEURS, un ouvrage qui a pour titre : *Application du calorique qui se perd dans les cheminées des tizards des chaudières d'usines, à un ventilateur et à une étuve ; par*

M. Pajot des Charmes, ancien Inspecteur des Mines et Manufactures de France, vous avait invité à l'examiner, et à lui transmettre le Rapport qui serait fait à ce sujet par une commission.

Organe de cette Commission, M. Fauquelin vous a fait connaître les moyens ingénieux employés par l'auteur pour enlever, à l'aide de son ventilateur, les vapeurs qui s'accumulent dans certains ateliers, au point de rendre la manipulation non-seulement incommode, mais dangereuse même pour les ouvriers.

La construction de l'étuve que M. Pajot des Charmes a fait exécuter à la manufacture des glaces de Saint-Gobin, dans le dessein de procurer la dessiccation des substances salines extraites des chaudières de réduction, paraît fondée sur de bons principes : M. Pajot emploie à chauffer cette étuve le calorique qui se perdait autrefois dans les cheminées des tisards.

L'ouvrage de M. Pajot des Charmes, conclut M. le Rapporteur, suppose des connaissances très-étendues et un zèle très-louable pour les progrès d'un Art dont les procédés s'appliquent à toutes les branches de notre industrie manufacturière.

= M. Biard a lu un écrit sur l'importance de l'industrie manufacturière et de l'emploi des machines.

Le but de l'Auteur est de rassurer ceux qui, à l'aspect désolant d'une foule d'ateliers quelquefois sans emploi, d'une multitude d'ouvriers sans occupation et sans ressources, seraient tentés de croire que les fabriques et les manufactures sont plus nuisibles qu'utiles à la société.



M. Biard ne disconvient pas que la force des événements ne puisse rompre quelquefois la chaîne de l'industrie manufacturière et en disperser çà et là les anneaux, dans des moments de crises ; mais il n'en est pas moins persuadé que les établissements consacrés à l'industrie, sont les sources les plus fécondes de la prospérité d'un peuple.

Le temps, suivant notre confrère, est le seul bien réel que la nature a départi à l'homme ; mais sa durée est limitée, et les machines servent à la prolonger en quelque sorte, en multipliant rapidement les produits.

En répondant aux objections qui ont été faites contre l'usage des machines, M. Biard fait voir que les objets fabriqués, par leur moyen, sont d'une aussi bonne qualité que ceux qui sont confectionnés par la main de l'homme ; et il explique pourquoi la valeur des produits fournis par les machines ne diminue pas dans la proportion de l'abondance de ces mêmes produits.

« Je sais, dit-il, que l'industrie, en se propageant, » en se perfectionnant chez un peuple, met les » autres dans la nécessité de se créer aussi de nou- » veaux moyens. En cela je vois une lutte honora- » ble, les glorieuses conquêtes du génie. Les pre- » miers conquérants en jouissent aussi les premiers, » et l'industrie des nations qui marchent sur leurs » traces, verse dans la société des richesses abon- » dantes qui sans cela auraient été perdues pour » l'humanité. »

= M. Duputel vous a remis, MESSIEURS, trois imprimés que M. Garot, artiste mécanicien à Paris, l'avait prié d'offrir à l'Académie, et qui contiennent le compte qui a été rendu, dans les annales de

l'architecture et des arts , dans celles des arts et manufactures , et dans un supplément à la feuille de Dunkerque , n° 749 , de diverses inventions de M. Garot , relatives , 1° aux constructions des nouvelles voitures ; 2° à un moyen de renouveler l'air dans les vaisseaux ; 3° à un essai de diverses eaux soumises publiquement aux filtres épurateurs proposés par l'auteur.

= L'Académie doit à M. P. A. Lair , membre non résidant , secrétaire de la Société d'agriculture et de commerce de Caen , la *Description de l'ouverture de l'avant-port de Cherbourg qui a eu lieu le 27 août 1815* , ainsi que les détails sur ce qui s'est passé à cette occasion.

Dans cet écrit où il est aisé de reconnaître l'observateur instruit , l'historien élégant et fidèle , M. Lair rend compte , de la manière la plus intéressante , des moyens qui ont été employés pour rompre le batardeau destiné à soutenir les eaux de l'Océan , pendant le temps que l'on serait occupé à creuser le roc qui devait former le bassin de l'avant-port de Cherbourg.

Ce batardeau , véritable chef-d'œuvre en son genre , qu'on eût désiré conserver , mais dont la destination même était de n'exister que passagèrement , avait 196 pieds 8 pouces de long , 84 de largeur à la base , 44 de largeur au sommet , 40 de hauteur verticale.

Le bassin de l'avant-port est long de 900 pieds , large de 720 , profond de 55 : sa *passse* , ou l'entrée , a 96 pieds d'ouverture.

La mer , après s'être ouvert un large passage , entra comme un torrent impétueux , et continua , dit M. Lair , avec la même violence , pendant une demi-

heure , intervalle qui suffit pour achever de remplir le bassin, malgré son immense étendue.

Abstraction faite du cube des talus de 45 degrés, ménagés au pied des murs , et dont la hauteur verticale est moyennement de 24 pieds 5 pouces , le bassin contiendrait dans les grandes marées 52,095,800 pieds cubes d'eau.

La postérité n'oubliera point que c'est aux talents de M. Cachin , directeur général des travaux , qu'est due l'exécution du plus grand et du plus utile projet.

#### B O T A N I Q U E .

Quoique le département de la Seine-Inférieure ait de tout temps possédé de savants Botanistes , cependant aucun d'eux ne s'était occupé de composer *la Flore des environs de Rouen*. Ce n'est pas que l'importance d'une pareille entreprise n'eût été généralement sentie , et je dois rappeler ici en particulier les efforts tentés à cet égard par l'Académie , dès les premiers moments de sa restauration. Une Commission composée de plusieurs de ses membres , recommandables par leur savoir dans cette partie de l'histoire naturelle , avait été formée pour rassembler les matériaux nécessaires à la construction de l'édifice ; mais le défaut d'ensemble dans le travail , la lenteur attachée aux opérations d'une commission empêchèrent l'exécution du projet.

= M. l'Abbé *Le Turquier Deslongchamp* , savant Botaniste de notre ville , a mis fin à nos regrets , en offrant à l'Académie un ouvrage qui faisait depuis long-temps l'objet de nos désirs.

Les deux premières classes de la Flore Rouennaise

vous ont été présentées , MESSIEURS , à la séance du 11 février dernier ; l'auteur y a ajouté depuis les classes quatrième et cinquième.

MM. les commissaires chargés de vous rendre compte de cet important ouvrage ont approuvé le plan suivi par M. Deslongchamp , et ont rendu un juste hommage à l'étendue de ses connaissances en botanique , à l'exactitude et à la clarté de ses descriptions.

= Dans son discours de réception à l'Académie , au sein de laquelle les vœux de tous les membres l'appelaient depuis long-temps , M. l'Abbé *Le Turquier* , après avoir exposé les avantages que procure à l'homme l'étude de la botanique , trace rapidement le tableau historique de cette science , parle des savants qui ont cultivé ou agrandi son domaine , et qui l'ont portée au degré de perfection où nous la voyons aujourd'hui , en homme qui à des connaissances profondes sait allier une vaste érudition et le talent d'exprimer ses pensées avec une élégante précision.

= M. *Marquis* a communiqué à l'Académie des *Observations sur les plaies avec perte de substance de l'écorce des végétaux ligneux*.

L'Académie a délibéré l'impression en entier de ce Mémoire dans ses actes. ( *Voyez à la suite de ce Rapport.* )

= Le même membre vous a offert la collection des *Plantes rares de la France* , qu'il a dessinées et gravées pour la *Flora Gallica* de M. Loiseleur : ainsi , à des connaissances solides et profondes en botanique , dont il donne parmi nous de savantes leçons , notre confrère joint le talent précieux de rendre fidèlement par le crayon et le burin les

parties les plus délicates des sujets qui vivent sous l'aimable empire de Flore.

= M. le Baron de *Courset*, membre non résidant, a fait hommage à l'Académie d'un exemplaire du supplément à la deuxième édition de son *Botaniste Cultivateur*, formant le tome 7<sup>e</sup> de cet ouvrage.

Chargé de vous faire connaître cet ouvrage, M. *Marquis* termine ainsi le rapport qu'il vous en a présenté: « L'Académie ne peut qu'être très-flattée de » l'hommage que lui a fait de ce supplément son » respectable auteur, un de ces vrais sages qui sem- » blent avoir consacré toute leur vie, tous leurs » soins à l'étude pour laquelle la nature a le plus spé- » cialement destiné l'homme, à l'art de fertiliser et » d'embellir cette terre sur laquelle elle l'a placé » pour un temps si court. »

#### CHIMIE ET ARTS CHIMIQUES.

= M. *Robert* vous a communiqué des *Recherches sur l'acide prussique*.

L'Académie a délibéré l'impression en entier du Mémoire de M. *Robert* dans ses actes. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

= M. *Vogel*, chimiste attaché à l'école de pharmacie de Paris et membre non résidant, a fait hommage à l'Académie d'un Mémoire imprimé sur *l'eau des mers qui baignent nos côtes, considérée sous le point de vue chimique et médical*.

Ce Mémoire, extrait des annales de chimie, août 1815, et fruit des travaux réunis de MM. *Bouillon-Lagrange* et *Vogel*, se recommande de lui-même à l'attention des chimistes, par la marche savante que les auteurs ont suivie, ainsi que par l'heureux choix et l'exactitude des moyens qu'ils ont si habilement employés dans cette analyse difficile.

= Nous devons à M. *Lair* l'envoi d'un imprimé contenant un premier aperçu du travail fait par MM. Vauquelin et Thierry , sur les *Eaux thermales ou des bains de Bagnoles*, département de l'Orne.

Cet examen préliminaire, daté du 20 octobre 1813, sera suivi, est-il dit, d'une analyse faite avec les soins nécessaires, et qu'on se propose d'entreprendre au printemps prochain.

M. *Vitalis* a communiqué à l'Académie le procédé qu'il a suivi pour teindre le fil de lin et de chanvre en rouge dit des Indes ou d'Andrinople, et a eu l'honneur de lui offrir des échantillons en ce genre de teinture.

L'Académie a délibéré l'impression en entier de ce Mémoire, ainsi que de l'extrait du Rapport qui en a été fait par MM. B. Pavie, teinturier, et Lancelevée, fabricant de velours, à Rouen. (*Voyez à la suite de ce Rapport.*)

= Sur l'invitation de M. le Comte de Girardin, Préfet de ce département, et Président de l'Académie, la compagnie avait nommé une commission composée de MM. Gosseaume, Robert, Dubuc et Vitalis, pour lui faire un rapport sur les dangers ou l'innocuité du zinc employé à la fabrication des ustensiles de cuisine. — MM. les commissaires, pénétrés de l'importance de la question délicate soumise à leur décision, ont cru devoir entreprendre une série d'expériences qui, n'étant pas terminées, ne leur a pas permis de vous en offrir les résultats.

= M. *Dubuc*, toujours animé du désir du bien public, a remis à l'Académie un échantillon d'eau-de-vie, retirée de la pomme de terre cuite et additionnée

d'une certaine quantité de sucre. Notre confrère a suivi, à quelques modifications près, le procédé employé en Allemagne. Il se propose de continuer ses expériences au printemps prochain, et d'en communiquer les résultats à la Compagnie.

M. Dubuc observe que les pommes de terre qui ont servi à ses expériences étaient germées, et que, dans cet état, elles n'ont pas dû produire autant de liqueur spiritueuse, que si elles eussent été distillées avant leur germination.

= M. *Parmentier*, membre non résidant, Officier de la Légion d'honneur, Membre de l'Institut, premier pharmacien des armées, Inspecteur général du service de santé, etc., vous a fait remettre, MESSIEURS, un ouvrage intitulé : *Nouvel aperçu sur les sirops et conserves de raisin, dans le cours de l'année 1812; suivi de réflexions générales sur les autres sirops et sucres indigènes, etc.*

« En se rappelant tout ce qu'il a fait d'utile pendant sa longue carrière, dit M. Dubuc, à la fin du compte très-détaillé qu'il vous a rendu de cet ouvrage, M. Parmentier a dû emporter avec lui l'idée consolante d'avoir contribué de tout son pouvoir au bonheur de ses semblables. »

#### M É D E C I N E.

= M. *Thillaye*, docteur-médecin, attaché au service de nos armées, vous a fait parvenir, MESSIEURS, deux manuscrits; le premier : *sur la Catalepsie délirante*; le second, contenant des *Recherches pathologiques sur la sécrétion des gaz dans les végétaux et les animaux.*

Écoutez M. *Vigné* dans le jugement qu'il porte du premier de ces ouvrages.

» On trouve, dit-il, dans les écrits de MM. *Pe-*  
 » *letin*, *Baude* et *Laurent*, un grand nombre d'exem-  
 » ples de la Catalepsie simple, caractérisée par la  
 » perte absolue des sens et des mouvements volon-  
 » taires, et dans laquelle le sujet qu'elle affecte  
 » peut prendre et conserver toutes les attitudes que  
 » l'on veut lui donner.»

» Il n'en est pas de même de la Catalepsie com-  
 pliquée dont nous n'avons qu'un petit nombre de  
 preuves, au rang desquelles se présentent les deux  
 observations qui ont été offertes à l'Académie par  
 M. le docteur *Thillaye*. »

Dans la première, le somnambulisme se trouve réuni au symptôme caractéristique de la Catalepsie. L'abus du vin, et plus encore vraisemblablement un vice dont M. le Rapporteur croit devoir taire le nom, semblent l'avoir occasiounée.

M. *Thillaye* rappelle ensuite à notre souvenir cette malheureuse fille qui a fourni au savant nosologiste de Montpellier, l'un des exemples les plus remarquables de la Catalepsie délirante.

Enfin, l'auteur des observations décrit avec beaucoup d'exactitude une Catalepsie tout-à-la-fois compliquée d'épilepsie, de délire et d'hystérie. Il eut, en 1806, l'occasion de l'observer, dans l'un des hospices de Paris, chez une infirmière âgée de 25 ans.

Cette triple complication de névroses s'était manifestée en 1758, chez la demoiselle *Majot*, native de *Saint-Maximin*.

On pourrait tenter d'expliquer ce phénomène à l'aide des relations que le système nerveux établit entre toutes les parties du corps; mais n'est-il pas plus raisonnable, ajoute M. *Vigné*, d'imiter à cet



égard le silence que s'est imposé M. Thillaye , sur les causes essentielles et les effets de la Catalepsie ?

En parlant de cet ouvrage et de ceux que M. Thillaye avait déjà soumis au jugement de l'Académie , M. Vigné s'exprime ainsi : tous attestent le médecin instruit et laborieux , et je considère ce dernier travail comme un titre de plus à votre estime et à vos suffrages.

= M. Marquis vous a rendu compte du Mémoire qui vous avait été adressé par M. le docteur Thillaye , et qui a pour titre : *Recherches pathologiques sur la sécrétion des gaz dans les végétaux et les animaux.*

Après avoir remarqué qu'au jugement même de M. Thillaye , le mot *exhalation* conviendrait peut-être mieux que celui de *sécrétion* , parce que les gaz sont produits par des organes qui ne sont point de nature glanduleuse , M. le Rapporteur continue ainsi :

« Les changements qu'éprouve la sécrétion ( ou l'exhalation ) des gaz , dans un grand nombre de circonstances , forment , dit M. Thillaye , une classe de maladies intéressantes à étudier , surtout si à ce qui se passe dans les végétaux on joint ce qui s'observe dans les animaux.

» On peut ( c'est toujours l'auteur qui parle ) diviser la classe des maladies *pneumatiques* ou *venteuses* en deux ordres séparés.

» L'un contiendrait les maladies produites par les gaz sécrétés dans les organes qui n'en fournissent point ordinairement ; l'autre renfermerait celles qui sont dues à des organes qui en fournissent habituellement , mais dans lesquels cette sécrétion est augmentée , diminuée ou supprimée , ou bien dans les-

quels les gaz éprouvent des modifications qui en changent la nature.

L'auteur annonce qu'il se contentera de décrire, dans chaque fonction, soit des végétaux, soit des animaux, les maladies les plus connues, sans s'occuper de leur traitement.

Relativement aux végétaux, l'altération de la sécrétion des gaz ne paraît avoir lieu que dans trois états particuliers.

Ces trois états, qu'on peut considérer comme autant de maladies des végétaux, sont :

1° L'étiollement des plantes privées de l'influence salulaire de la lumière ;

2° La panachure des feuilles, comme dans l'amaranthe tricolore, le houx, la sauge, l'alaterne, etc., etc. ;

3° La coloration des feuilles en rouge, en jaune, en brun et autres nuances qui précèdent ordinairement leur chute, et qui pare l'automne de si riches livrées.

Ces trois maladies ont leur siège dans le parenchyme vert sous-épidermoïde.

L'auteur traite de ces trois états pathologiques des végétaux dans trois chapitres séparés, où il paraît avoir rassemblé ce qu'on sait de plus positif sur ce sujet : les bornes de l'analyse ne permettent pas d'entrer dans les détails.

M. le Rapporteur passe ensuite aux considérations générales présentées par l'auteur, sur les altérations des sécrétions gazeuses dans les animaux.

M. Thillaye, dit M. Marquis, observe d'abord ces altérations relativement aux membranes muqueuses de l'appareil respiratoire.

Dans plusieurs circonstances, surtout, 1° dans  
les

les animaux à sang chaud, ou seulement quand leur respiration est accélérée par une cause quelconque, telle que l'immersion dans un bain chaud, après la section des nerfs pneumo-gastriques; 2° dans les poissons, lorsque la vessie natatoire a été extirpée, on remarque pour phénomène constant un changement notable dans l'exhalation d'acide carbonique par le tissu pulmonaire; cette exhalation est ou diminuée ou entièrement suspendue, et l'absorption de l'oxygène est alors également altérée.

Les membranes muqueuses de l'appareil digestif exhalent aussi, et particulièrement dans les animaux herbivores, des gaz qui sont ordinairement inflammables et dont la production très-prompte distend ces membranes d'une manière extraordinaire, comme dans les tympanites. Souvent ces affections cessent sans aucune émission sensible de gaz, et l'absorption paraît être la seule voie qui puisse expliquer leur disparition. L'auteur pense que la base de ces gaz séparée du calorique, est seule fixée et absorbée, pour être rejetée ou retenue suivant la nature de cette base. On a vu des gaz contenus dans la vésicule du fiel s'échapper par les voies urinaires. On en a également observé dans les organes génitaux des deux sexes. Dans ces différents cas, les organes sont-ils devenus accidentellement sécréteurs de gaz, ainsi que M. Thillaye paraît le croire? C'est une question délicate que M. le Rapporteur ne croit pas devoir discuter.

La membrane séreuse du péricarde, la plèvre, le péritoine, la séreuse du testicule, la synoviale du genou paraissent sécréter, dans certaines circonstances, des gaz que l'on trouve dans leurs cavités. Cependant M. Thillaye observe lui-même que sou-

vent ces gaz sont dus à la décomposition des liquides séreux contenus dans les mêmes cavités.

Les gaz qui distendent le tissu cellulaire sont de même quelquefois le produit de quelque décomposition : quelquefois aussi ils sont le produit de la sécrétion de ce tissu , et alors ils sont tantôt la suite d'une affection locale , tantôt celle d'une maladie éloignée. Dans certaines circonstances ils se développent d'une manière subite et ils sont repris par les absorbants.

Dans le dernier article de son Mémoire , M. Thillaye parle des gaz observés dans les systèmes circulatoires à sang rouge et à sang noir , et qui s'y trouvent tantôt en grande quantité , amassés dans les cavités du cœur qu'ils distendent , d'autres fois sous forme de bulles mêlées au sang.

Enfin , l'ouvrage est terminé par un tableau synoptique des divers organes des végétaux et des animaux qui paraissent dans certaines circonstances sécréter des substances gazeuses.

« Le titre de *Recherches* donné à cet ouvrage , disent MM. les commissaires , paraît le bien caractériser.

» Il nous paraît seulement que M. Thillaye s'est plu trop souvent à rapporter à une sorte de sécrétion des gaz à l'égard desquels cette origine paraît au moins très-douteuse.

» Au reste , les faits nombreux que l'auteur y a rassemblés sont puisés dans de bonnes sources et coordonnés avec soin. »

Cette production suppose , dans son auteur , des connaissances exactes et variées , de la méthode , et l'esprit d'observation si nécessaires au médecin et au naturaliste.

A peine M. Thillaye , appelé au service de nos

armées , avait-il reçu de l'Académie le titre de membre non résidant , qu'une mort prématurée l'enleva à la médecine et aux sciences naturelles qu'il cultivait avec autant de zèle que de succès. ( *Voyez sa Notice biographique à la suite de ce Rapport.* )

= M. *Vigné* vous a communiqué une observation que sa pratique lui a fournie sur un *typhus exanthématique*.

L'Académie a délibéré l'impression en entier de cette observation dans ses actes. ( *Voyez à la suite de ce Rapport.* )

= M. *Gosseau* a rendu compte des n<sup>os</sup> 51, 52, 53 et 54 du Bulletin des sciences médicales du département de l'Eure. Ces cahiers se composent des Mémoires présentés par les membres de la société, et des extraits des Journaux scientifiques relatifs à quelqu'une des branches de l'art de guérir. La rédaction de ce Journal offre toujours, dit M. le Rapporteur, la même régularité dans la marche, une critique judicieuse et un style correct.

= M. *Reynal*, docteur-médecin à Evreux, a fait hommage à l'Académie de deux opuscules ayant pour titre, le premier : *Aperçu sur l'Hygiène publique* ; le second : *Mémoire Médico-Politique sur le café*.

*L'Hygiène ou Médecine Publique*, que l'on pourrait aussi nommer *Police Médicale*, est cette partie de l'Hygiène générale qui indique aux gouvernements des moyens, des mesures certaines pour conserver la santé des hommes réunis en société, ainsi que celle des différentes espèces d'animaux qui concourent à leurs travaux.

Une analyse étendue, qui ne peut trouver place ici, ne pourrait cependant donner qu'une faible idée du talent distingué avec lequel M. Reynal a traité cet important sujet. L'auteur y fait preuve de connaissances variées et solides, et s'y montre tour-à-tour physicien instruit, zélé philanthrope et savant médecin. Son ouvrage, écrit d'ailleurs d'un style pur et élégant, mérite toute l'attention des gens de l'art, des magistrats chargés du soin de l'administration, et toutes les classes de lecteurs y trouveront une source abondante de vérités utiles et précieuses.

Dans son Mémoire Médico-Politique sur le café, dont M. Dubuc vous a rendu compte, M. Reynal se propose de résoudre cette question : l'usage habituel du café est-il avantageux, ou doit-il être mis au rang des choses indifférentes à la conservation de la santé? Peut-il se concilier avec le bien de l'Etat, dans l'étendue de l'empire français? Est-il enfin nuisible et contraire à tous les égards?

Après avoir exposé les opinions émises en faveur ou contre l'usage du café, l'auteur rapporte ses propres observations, et ne balance pas à déclarer que *le café fait généralement peu de bien, et nuit presque toujours à ceux qui en font usage.*

M. Reynal examine ensuite si l'usage du café peut se concilier avec l'intérêt de l'Etat, et il se prononce pour la négative.

Quoique cet opuscule contienne des idées qui auraient quelquefois besoin d'être plus solidement motivées, cependant on y trouve de sages réflexions sur les inconvénients graves qui résultent, pour certaines personnes, de l'usage habituel du café, et sur les dangers auxquels s'exposent ceux qui font un usage immodéré de cette liqueur.

= M. Marquis a lu des *Réflexions sur le Né-penthès d'Homère*. — L'auteur y discute l'opinion émise sur ce prétendu remède à la tristesse, par M. Virey, dans le Bulletin de pharmacie, deuxième année, n° 2. Notre confrère fait voir que si le Né-penthès d'Homère n'est pas ( comme il serait naturel de le penser ) une simple fiction poétique, mais une substance réelle, c'est à l'opium seul, et nullement à l'*Hyosciamus datura* de For-kal, ainsi que le prétend M. Virey, qu'on doit rapporter ce merveilleux remède.

#### MÉDECINE VÉTÉRINAIRE.

= Son Exc. le Ministre de l'intérieur a envoyé à l'Académie une notice rédigée par M. Leschenault, inspecteur particulier du premier arrondissement des dépôts de bœliers, sur l'épizootie qui a régné, en 1812, sur les troupeaux des bêtes à laine des départements méridionaux de l'Empire.

L'Auteur, après avoir examiné successivement la nature de la maladie, les lieux où elle a porté ses ravages, les causes qui y ont donné lieu, indique avec autant de clarté que de précision les moyens préservatifs et curatifs.

#### AGRICULTURE.

= En avril dernier, Son Exc. le Ministre de l'intérieur a envoyé à l'Académie une instruction dans laquelle sont indiqués les travaux les moins coûteux et les plus économiques auxquels on peut se livrer avec succès, pour suppléer aux semences de mars, lorsqu'elles n'ont pu être faites aux époques ordinaires.

= Nous avons reçu une lettre imprimée , adressée par M. le Vice-Président de la société d'agriculture du département de la Seine , à M. Mirbeck fils , inspecteur des contributions du département de l'Aube , à Troyes. L'objet de cette lettre est de venir au secours des départements dévastés par la guerre , en leur offrant , dans la pomme de terre , un moyen assuré de prévenir les horreurs de la famine.

= Il est parvenu à la compagnie une *Notice* , lue à la société d'agriculture du département de la Seine , par M. Sageret , sur une variété hâtive de pommes de terre , qui se vend à la halle de Paris , sous le nom de truffe d'août , et cultivée , en 1815 , dans le jardin du Conservatoire des arts et métiers. L'Académie , désirant introduire cette variété dans notre département , s'en est procuré un échantillon , et en a fait la distribution à ceux de ses membres qui ont témoigné le désir de la cultiver.

Déjà M. Dubuc a mis sous vos yeux un certain nombre de celles qu'il a récoltées le 10 juillet de cette année , et il en a replanté le même jour une vingtaine , dans le dessein de s'assurer si , comme M. Sageret l'annonce , cette solanée hâtive donne deux récoltes par an , ce qui la rendrait infiniment précieuse.

= L'Académie doit à la Société d'agriculture du département de la Seine , 1<sup>o</sup> la collection complète des savants et précieux Mémoires qu'elle a publiés jusqu'à ce jour ; 2<sup>o</sup> le Rapport sur ses travaux pendant l'année 1812 , par M. Sylvestre , secrétaire perpétuel de la Société , membre de l'Institut , etc. ; 3<sup>o</sup> le Programme de sa séance publique du diman-



che 25 avril, 1815, où l'on trouve la Notice des sujets de prix proposés par la Société, pour les années 1814, 1815, 1816, 1818, 1820; 4° le Programme d'un concours pour des essais comparatifs sur l'enfouissement des plantes pour engrais; 5° un Essai sur la solanée hâtive, par M. Sageret; 6° l'Annuaire de la Société pour 1814; 7° le Discours prononcé sur la tombe de M. Parmentier, par M. Sylvestre.

= M. *Lair*, membre non résidant de l'Académie, et secrétaire de la Société d'agriculture de Caen, nous a adressé, 1° un *Rapport* imprimé, fait par M. Lamouroux, sur le *blé Lammas*, espèce de variété de blé que l'on cultive depuis quelques années dans le département du Calvados; 2° une courte Notice sur les cendres végétales de tourbe préparées par M. Chamberlain.

= Depuis long-temps l'Académie désirait pouvoir faire jouir le public des travaux de ses premiers fondateurs: il fallait des soins pour les recueillir, de l'ordre et de la méthode pour les classer, des connaissances très-étendues pour en faire des analyses exactes. Notre respectable confrère, M. Gosseume a bien voulu se charger seul de ce pénible travail; en vous présentant cette année, MESSIEURS, le précis analytique des travaux de l'Académie, depuis sa fondation en 1744 jusqu'à l'année 1750, M. Gosseume se propose de continuer l'histoire de l'Académie et le précis analytique de ses Mémoires jusqu'à l'époque de sa restauration en 1805.

Je me félicite, MESSIEURS, de pouvoir offrir ici en votre nom, à M. Gosseume, le témoignage public de votre reconnaissance.

## CORRESPONDANCE.

Enfin, MESSIEURS, les Académies et les Sociétés savantes de Lyon, Bordeaux, Caen, Dijon, Douay, Nancy, Cherbourg, etc., vous ont adressé, les unes le Précis analytique de leurs travaux; les autres, le Programme des prix qu'elles se proposent de décerner : toutes fournissent la preuve de ce que peuvent exécuter des associations dirigées par l'amour du bien public et du progrès des lumières.

L'Académie a entendu, avec un grand intérêt, le Rapport fait par M. Leprevost, sur les travaux *de la Société d'Agriculture, Sciences et Arts* du département du Nord, pendant les années 1811 et 1812, et celui qui lui a été rendu, par M. Duputel, des travaux de la Société académique des sciences, lettres, arts et agriculture de Nancy.

En analysant le Mémoire dans lequel M. le docteur Valentin, de Nancy, émet l'opinion que la transpiration est plus abondante en hiver qu'en été, M. le Rapporteur a cru devoir vous soumettre les raisons qui l'empêchent de partager cette opinion.

Quelques physiiciens ont cru que la quantité de vapeur dissoute par l'air était proportionnelle et à sa température et à sa densité. Or, on sait aujourd'hui, par les belles expériences de Dalton, que la faculté dissolvante de l'air ne dépend que de sa température; d'où il suit qu'il n'est pas prouvé que la transpiration soit plus abondante en hiver qu'en été.

Les travaux dont je viens de rendre compte seront sans doute accueillis avec intérêt par la respectable assemblée qui honore cette séance solen-

nelle de sa présence : je n'ajouterai donc plus qu'un mot , et ce sera pour vous prier , MESSIEURS , de vouloir bien m'accorder l'indulgence dont je sens moi-même que j'ai un si grand besoin.



PRIX PROPOSÉ POUR 1815.

L'Académie avait proposé , en 1815 , pour sujet de prix à décerner dans la séance publique de 1814 , la question suivante :

*« Trouver un vert simple ou composé , susceptible de toutes les nuances de cette couleur , applicable sur fil et sur coton filé , aussi vif et aussi solide que le rouge des Indes. »*

L'Académie n'ayant reçu aucun Mémoire sur cette question , a délibéré que le même sujet , vu son importance pour le bien de nos fabriques , serait conservée pour 1815.

Les concurrents auront la liberté de faire connaître ou non les procédés qui les auront conduits à la solution de la question , et le prix ne sera accordé que sur des échantillons du poids de 5 à 4 hectogrammes au moins.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 francs , qui sera décernée dans la séance publique de 1815.

Les échantillons seront accompagnés d'une devise qui sera répétée sur un billet cacheté , où l'auteur fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où les échantillons auront remporté le prix.

Les Académiciens résidants , sont seuls exclus du concours.

Les échantillons devront être adressés , franc de port , à M. VITALIS , secrétaire perpétuel de l'Académie , pour la classe des sciences , avant le 1<sup>er</sup> juin 1815 ; ce terme sera de rigueur.



---

 NOTICE BIOGRAPHIQUE.

SUR M. BOISMARE, D. M., médecin du dépôt de mendicité de Saint-Yon, membre résidant de l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Rouen, de la Société de la faculté de médecine de Paris, de la Société médicale d'Evreux, etc.

PAR M. J. B. VITALIS.

MESSIEURS,

Qu'un vieillard accablé d'années et succombant sous le poids des infirmités descende dans la tombe : en terminant sa longue carrière, il ne fait que payer enfin le tribut imposé par la nature à tous les êtres vivants.

Mais que l'homme dans la force de l'âge et brillant de santé disparaisse subitement à nos yeux, soit tout-à-coup enlevé à sa famille et à ses amis : cet événement inattendu nous saisit d'étonnement et de crainte. L'ame ne peut se défendre d'un sentiment profond de tristesse, si la victime du trépas est un jeune époux qui laisse une compagne chérie plongée dans le deuil, et des enfants en bas âge, privées de l'appui de leur père. Nous arrosons de nos larmes le cercueil de l'infortuné moissonné avant le temps, si aux services qu'il avait déjà rendus il pouvait en ajouter de plus grands encore. Enfin, s'il est mort victime de son courage et de son dévouement, s'il a perdu la vie en travaillant à conserver celle de ses semblables, la douleur est alors à son comble, et ne connaît plus de bornes à ses regrets.

« Tel a été, MESSIEURS, l'excès de votre douleur, en apprenant la mort du collègue estimable que nous pleurons : vous regrettez tout-à-la-fois en lui, l'homme de bien, l'Académicien zélé, le médecin probe et instruit.

J.-B. Victor Boismare, né à Quillebeuf en 1776, était encore enfant lorsqu'il perdit son père, capitaine de navire au long cours. Dès ses plus tendres années, ses inclinations se dirigèrent vers le bien et les choses utiles.

Son goût le porta particulièrement à l'étude des mathématiques; et il sortait à peine de l'enfance que déjà il possédait parfaitement les règles du calcul. Il suivit très-assidûment les leçons de M. Mabire, alors professeur d'hydrographie à Quillebœuf, et ses progrès furent si rapides, qu'à l'âge de 17 ans il fut chargé par le Gouvernement d'enseigner les mathématiques aux jeunes gens qui servaient en qualité d'élèves de la marine sur la corvette l'*Elise*.

A cette époque, une loi rigoureuse appelait tous les jeunes gens sous les drapeaux de la République, la faiblesse de la vue de notre confrère lui valut un congé de réforme qui lui fut délivré en 1795.

Libre alors de disposer de sa personne, il vint à Rouen où, pour satisfaire aux désirs de sa famille, il entra dans le commerce, et s'occupa, pendant quelque temps, de la tenue des livres chez deux négociants de cette ville.

Cette occupation ne convenant point à ses goûts, il quitta le commerce pour l'étude du notariat.

Mais notre confrère était né pour les sciences, et du moment où il lui fut permis de s'y livrer, sa marche prit une direction régulière et dont il ne s'écarta plus.

La médecine lui ouvrait une carrière épineuse, mais honorable, où son esprit d'observation lui promettait des succès. Pénétré de l'immense étendue de connaissances qu'exige l'art de guérir, M. Boismare se livra à l'étude avec une ardeur et une constance dignes des plus grands éloges.

Son premier soin fut de se perfectionner dans la langue latine dont jusqu'alors il n'avait pu acquérir qu'une légère teinture. Dirigé par les conseils et éclairé par les leçons d'un habile maître que sa modestie me défend de nommer ici, M. Boismare fut bientôt en état de puiser dans les sources mêmes de puissants moyens d'instruction.

Les cours de médecine, de chirurgie et de pharmacie qui se faisaient alors à l'hospice d'humanité de Rouen, et dont on regrette tous les jours la suppression, lui donnèrent la facilité de commencer son éducation médicale. C'est là que, sous des professeurs consommés dans la théorie et dans la pratique de leur art, il reçut les premiers principes de l'anatomie, de la physiologie de la médecine opératoire et clinique, et de la chimie, dans ses rapports avec la matière médicale. L'amour, ou plutôt la passion de l'étude, lui rendait tout facile; non content de donner tout le jour au travail, il y consacrait encore une partie des nuits, et ne croyait jamais assez faire pour pouvoir exercer un jour dignement la profession à laquelle il se destinait.

La même ardeur pour l'étude le suivit à Paris, ou plutôt il redoubla d'efforts pour ne rien perdre des secours précieux que la capitale offre aux étudiants en médecine. Une sage distribution de son temps lui permettait de suivre assidûment les différents cours qui y sont professés par des savants et des praticiens du premier ordre. Le zèle qu'il

montrait pour son instruction, la régularité de sa conduite, la pureté de ses mœurs, l'aménité de son caractère, lui concilièrent également l'estime et l'affection de ses maîtres et de ses compagnons d'étude. Le 5 juin 1808, il recueillit enfin le fruit de ses travaux, en recevant le diplôme de Docteur en médecine de la Faculté de Paris.

Le 25 mai de l'année précédente, il avait présenté et soutenu à cette école célèbre, une *Dissertation sur la pleurésie gastrique ou bilieuse*, dont il fit hommage à l'Académie, et dont M. Vigné vous a rendu compte.

Dans cette dissertation, remplie d'une érudition choisie, de faits neufs, et d'observations intéressantes, M. Boismare se proposait de prouver que la maladie connue sous le nom de pleurésie bilieuse, n'est pas toujours une complication de la pleurésie avec une affection bilieuse, mais que souvent les symptômes pleurétiques ne sont que sympathiques ou épiphénomènes d'une affection bilieuse intense.

L'Académie ne pouvait concevoir que d'heureuses espérances de l'auteur d'une production aussi méthodique et aussi sagement écrite : aussi s'empressa-t-elle de lui ouvrir ses portes et de l'associer à ses travaux.

Dans son Discours de réception, notre nouveau confrère présenta à la compagnie des réflexions judicieuses sur l'aliénation mentale. Son but n'étant point de traiter des différents genres de folie, il ne considère cette maladie que comme idiopathique ou purement nerveuse.

Il donne le nom de *folie nerveuse* à celle qui, marquée par le trouble des fonctions de l'entendement seulement, et sans aucun vice organique sensible, peut être regardée comme l'ouvrage de l'homme, at-



tendu qu'elle résulte de ses mœurs , et qu'il est en son pouvoir de l'éviter.

Après avoir parlé des causes de cette folie , telles que les excès de la table , l'abus des liqueurs fortes et des narcotiques , les travaux intellectuels trop long-temps prolongés , les chagrins profonds , les grandes passions , la débauche , etc. l'auteur ajoute : une éducation soignée , et dirigée par des parents ou des instituteurs vertueux , est le plus sûr moyen d'en garantir les individus ; et la douceur doit presider au traitement de ceux qui en sont atteints , sauf les cas où la sévérité devient nécessaire pour mettre les furieux hors d'état de nuire.

Ces travaux , MESSIEURS , n'étaient que le prélude de ceux dont il devait enrichir vos annales ; et sans m'arrêter ici aux nombreux Rapports que vous l'avez chargé , à différentes époques , de faire à la compagnie sur divers sujets de médecine , et qui tous se distinguent par un juste discernement , un tact sûr , une critique judicieuse et polie , que n'aurais-je point à dire de l'excellent Mémoire qu'il vous a lu en 1810 , sur *la topographie et les constitutions médicales de la ville de Quillebeuf , et des lieux circonvoisins dont elle reçoit les influences* , et que vous avez jugé digne de paraître en entier dans le Précis analytique de vos travaux.

Ce Mémoire , que l'Académie accueillit avec le plus vif intérêt , mérita l'approbation de Son Exc. le Ministre de l'intérieur , auquel M. Boismare en avait adressé une copie.

M. le comte de Montalivet s'occupait alors de recueillir tout ce que l'embouchure de la Seine peut offrir de remarquable : les dangers de la navigation , et les améliorations dont elle est susceptible , excitaient surtout sa sollicitude.

Son Exc., par une lettre qui contient des remerciements flatteurs pour notre confrère, l'invita à lui donner la solution d'une série nombreuse de questions qui n'entraient point dans le plan du premier Mémoire.

M. Boismare répondit à l'invitation de Son Exc. par un second Mémoire sur *la statistique de la ville de Quillebeuf et de l'embouchure de la Seine, ayant pour objet principal la navigation et la pêche.*

Dans ce dernier Mémoire, M. Boismare, après avoir donné la topographie de l'embouchure de la Seine, s'occupe de la pêche, du pilotage, des bancs à fond de roche et de sable mouvant, des rochers, des vents, des marées, de la barre et des courants, de la navigation, des dangers auxquels sont exposés les navires en montant la Seine, de ceux qu'ils ont à craindre en descendant ce fleuve, et termine par quelques observations sur le langage des habitants de Quillebeuf.

La sagacité avec laquelle M. Boismare avait résolu les questions qui lui avaient été proposées, donnèrent à Son Exc. une idée très-avantageuse de ses talents, et ce Ministre ne crut pouvoir mieux lui témoigner sa satisfaction qu'en le nommant, le 26 janvier 1811, médecin du dépôt de mendicité qui venait d'être formé à Saint-Yon, et où il ne commença à exercer ses fonctions que vers la fin de l'année 1812.

Dès le commencement de 1814, l'horizon politique se couvrit d'épais nuages : de longs revers avaient répandu par-tout la consternation et l'épouvante, et faisaient assez pressentir la catastrophe sanglante qui ne tarda pas à éclater.

Les

Les environs de la capitale, devenus le théâtre de la guerre, étaient alors jonchés d'un nombre immense de malades et de blessés. Dans l'impossibilité de leur donner des secours sur le lieu même, une partie considérable est embarquée sur le fleuve de la Seine, et ils abordent enfin aux pieds de nos murailles.

O spectacle déchirant et attendrissant tout ensemble ! D'un côté, l'humanité en proie aux maux les plus cuisants, aux douleurs les plus cruelles ; de l'autre la pitié la plus tendre, les attentions les plus délicates, les soins les plus généreux. On s'empresse autour de ces victimes infortunées des fureurs de la guerre ; les ministres de la santé donnent l'exemple du plus héroïque dévouement, et chacun se fait un devoir de l'imiter.

La chaleur du zèle ne fait point oublier les précautions commandées par la prudence. Les individus atteints de maladies contagieuses sont écartés de nos murs et transportés au dépôt de mendicité de Saint-Yon.

Que ne puis-je, MESSIEURS, vous peindre ici tout ce que M. Boismarc déploya de zèle et d'intelligence dans ces circonstances difficiles et périlleuses ! Que ne puis-je vous rendre tout ce que son âme sensible et compatissante eut à souffrir !

Forcé de respirer à chaque instant un air infecté par les miasmes putrides qui s'élèvent autour de lui, notre généreux confrère semble oublier le soin de sa propre conservation pour ne s'occuper que de celle des infortunés qui réclament les secours de son art. Aucuns détails ne lui échappent ; il ordonne tout, il surveille tout ; son incroyable activité le rend en quelque sorte présent partout où le danger l'appelle. Il eût fallu, je ne dis pas un

courage , car le sien était au-dessus de toutes les difficultés , mais des forces plus qu'humaines pour résister à des travaux si multipliés et toujours renaissans.

Un mois s'était à peine écoulé depuis que la maison de Saint-Yon avait été convertie en hospice militaire , que M. Boismare , dont la constitution naturellement faible se trouvait dans ce moment altérée par une foule de causes très-actives , ressentit les premières atteintes de la maladie qui nous l'a enlevé.

Dans la nuit du 12 au 13 mars dernier , une des dames hospitalières , frappée de la contagion qui régnait dans la maison , et à laquelle six de ses respectables compagnes avaient déjà succombé , éprouva une violente hémorragie qui nécessitait les secours les plus prompts. Averti de ce danger , M. Boismare vole à l'hospice vers les neuf heures du soir , emploie avec M. Jourel , chirurgien en chef de la maison , tous les moyens que l'art prescrivait en pareil cas , et revient chez lui vers minuit.

Le 15 il éprouva quelques mouvemens de fièvre qui ne l'empêchèrent cependant pas de faire sa visite ordinaire du matin.

Le 12 , la fièvre s'allumant de plus en plus , il invita M. Désalleurs , médecin distingué de notre ville , à vouloir bien le remplacer dans ses fonctions.

Quelques élèves en chirurgie étant devenus aussi les victimes du fléau qui exerçait de si terribles ravages à Saint-Yon , M. Boismare , malgré le germe de mort qu'il portait dans son sein , trouva encore assez de force pour aller à l'hospice d'humanité demander de nouveaux sujets ; il visita même encore quelques malades à Rouen.

Le 18 il se mit au lit qu'il ne quitta plus.

Deux médecins de ses amis, MM. Bunel et Desalleurs, sont appelés, et lui prodiguent les soins les plus assidus. Mais que peuvent toutes les ressources de l'art contre les traits de la mort ! Le coup fatal était porté, et le 28 au soir, M. Boismare rendit le dernier soupir entre les bras de sa vertueuse épouse (1) qui, malgré le danger qui menaçait ses propres jours, eut le noble courage de ne pas le perdre de vue un seul instant, et de lui rendre elle-même les services qui semblent coûter le plus à la délicatessedes nos organes.

M. Boismare a conservé jusqu'à son dernier soupir cette fermeté d'ame inébranlable qui caractérise le sage et le chrétien. Prêt à se séparer pour jamais de l'objet de ses plus tendres affections, il donna l'exemple le plus touchant d'une entière résignation. « Mon Dieu, s'écriait-il, au fort de sa douleur, » mon Dieu, donnez-moi le courage de consommer » un si grand sacrifice ! »

Nul ne connut mieux que M. Boismare les devoirs de l'amitié, et personne ne s'en acquitta avec une plus religieuse exactitude.

Quoiqu'il fût d'une politesse exquise dans le langage et dans les manières, il n'en était pas moins tout-à-fait étranger à l'art dangereux de ménager, de caresser même les opinions qu'il condamnait intérieurement. Il louait et désapprouvait avec cette franchise décente qui est le partage d'une ame droite et pure.

---

(1) Mademoiselle Victorine Lemasson, fille de M. Lemasson, ancien Ingénieur du département de la Seine-Inférieure, et membre résidant de l'Académie.

En est-il un seul d'entre nous, MESSIEURS, de nous qui avons eu avec lui des relations si intimes, qui ne rende hommage à la bonté de son cœur, à la douceur de son caractère, et qui ne paie à sa mémoire le juste tribut des regrets les plus amers ?

Consolons-nous toutefois, MESSIEURS, dans la méditation de cette pensée sublime que l'homme ne meurt pas tout entier, et qu'il ne dépose ici bas le fardeau de ses dépouilles mortelles que pour s'élan-  
cer plus rapidement vers le séjour de l'immortalité.

---

## NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. PARMENTIER,

PAR M. VITALIS.

Antoine-Augustin Parmentier, né le 17 août 1737, à Montdidier, département de la Somme, est du nombre de ces hommes qui ne durent leur élévation qu'à leurs talents et à leur mérite personnel. Quelques leçons qu'il reçut d'un vertueux ecclésiastique furent les seuls moyens d'instruction que la modicité de la fortune de ses parents leur permit de lui donner.

Très-jeune encore, il entra comme élève chez un pharmacien de sa ville natale, d'où il sortit en 1755, pour se rendre à Paris, auprès de M. Simonnet, son parent, qui y exerçait la même profession.

La guerre d'Hanovre ayant éclaté en 1757, Par-

mentier fut employé dans l'armée française en qualité de pharmacien. Il logea à Francfort-sur-le-Mein, chez le savant *Meyer*, dont il se concilia tellement l'estime et l'amitié, que ce célèbre chimiste lui aurait accordé la main de sa fille, s'il eût consenti à se fixer en Allemagne ; mais l'amour de la patrie et de l'étude l'emporta sur les plus tendres affections et sur la séduisante perspective d'un établissement avantageux.

La sage conduite du jeune Parmentier, le zèle et les talents qu'il déploya dans son service, lui méritèrent de la part de l'Intendant général des hôpitaux, le sage Chamousset, des éloges et de l'avancement.

La paix ramena Parmentier à Paris, en 1763. Il employa les premiers moments de son retour à son instruction : il assistait aux leçons de physique de Nollet, suivait les cours de chimie des frères Rouelle, dont il fut quelque temps le préparateur, et les herborisations de Bernard de Jussieu. Cependant, ayant épuisé les ressources qu'il s'était ménagées par son économie, il pria M. *Loron* de le recevoir comme simple élève dans sa pharmacie ; il y resta jusqu'en 1765, époque à laquelle une place de pharmacien gagnant maîtrise étant devenue vacante aux Invalides, il se présenta au concours et obtint la préférence sur tous ses rivaux. Après avoir achevé son temps, il fut reçu maître apothicaire ; mais, au lieu de se livrer à l'exercice de sa profession, il crut devoir se vouer entièrement au culte des sciences.

Ici commence la carrière savante de Parmentier, et tout le monde sait combien elle fut brillante.

En 1771, l'Académie de Besançon ayant proposé pour sujet de prix *la recherche des plantes*

*alimentaires* dont on pourrait faire usage dans les temps de disette , Parmentier se présenta au concours et remporta la palme. Son Mémoire n'était que l'esquisse d'un ouvrage plus étendu qui parut depuis , sous le titre de *Recherches sur les végétaux nourrissants*.

Quelques années après il publia sa traduction des *Récréations physiques , économiques et chimiques de Model* , savant pharmacien allemand.

Appelé avec M. Cadet Devaux , par les états de Bretagne , à perfectionner en cette province l'art de fabriquer le pain , ses travaux furent honorablement récompensés par une médaille d'or frappée à cette occasion.

Ces travaux étaient loin de suffire à son infatigable activité : il se rendit éditeur de la *Chimie hydraulique* de la Garaye , et publia , en 1780 , son *Traité de la Châtaigne* , ouvrage qualifié par les savants du titre d'*excellent*.

Il offre ailleurs d'utiles remarques sur les champignons. A l'exemple de son ami Bayen , il s'exerce dans l'analyse des eaux minérales , et considère surtout les eaux communes sous le rapport de la salubrité pour la boisson et pour la fermentation paninaire.

A peine , il y a près d'un demi-siècle , la pomme de terre était-elle cultivée en France ; mais Parmentier l'examine , y trouve une fécule nutritive aussi saine qu'abondante , et , malgré les obstacles insurmontables en apparence que lui opposent les préjugés , il parvient en peu d'années à créer , pour sa patrie , des ressources qui la mettent désormais à l'abri des horreurs de la famine.

En 1784 , il remporta le prix proposé par l'Académie



démie de Bordeaux , sur *la culture et l'usage du maïs* dans le midi de la France.

Dans son *Economie rurale et domestique* , qui fait partie de la *Bibliothèque des Dames* , Parmentier s'occupe des soins à donner aux oiseaux de basse-cour , et trace de la manière la plus aimable le portrait de la laitière et d'une bonne fermière.

*L'analyse chimique* du lait lui mérita en commun , avec M. Deyeux , le prix proposé sur ce sujet , en 1790 , par la société royale de médecine.

L'année suivante , ces deux savants reçurent également en commun , des mains de la même société , le prix sur *l'analyse du sang*.

Parmentier eut aussi la gloire de concourir avec le Comte de Rumfort à l'établissement des *soupes économiques* ou aux légumes.

Nommé Président du Conseil de salubrité de Paris , son ardente sollicitude ne négligea aucune occasion de se signaler , en écartant de cette populeuse cité tout ce qui peut nuire à la santé de ses habitants.

Appelé au Conseil général des hospices , il publia le *Code pharmaceutique* , dans lequel il fait connaître des améliorations importantes dans la préparation des vins médicinaux.

Indépendamment de ces ouvrages particuliers , Parmentier a fourni de nombreux et excellents articles au *Cours complet d'agriculture* de Rosier , à la *Bibliothèque Physico-Economique* , à la nouvelle édition d'Olivier de Serres , aux nouveaux *Dictionnaires d'histoire naturelle et d'agriculture* , aux *Annales de chimie* , au *Bulletin de pharmacie* , à la partie de *l'Economie domestique* de *l'Encyclopédie* par ordre de matières , et aux journaux les plus estimés sur cette partie de nos connaissances.

Enfin, des *Instructions* très-utiles, publiées par ordre du Gouvernement, et dont il a eu soin de vous adresser des exemplaires, sur les raisinés, les sirops et les conserves de raisin, occupèrent les dernières années de la vie laborieuse de notre savant confrère.

Parmentier ne connut point les douceurs de l'hymen ; mais il servit de père à ses neveux, et à tous les jeunes gens qui montraient du zèle et des talents pour l'art pharmaceutique. Son caractère était aussi doux qu'obligeant. Quoique privé des secours de la première instruction, il parvint à force d'étude et de travail, à occuper un rang distingué dans les sciences, et à mériter une place à l'Institut de France et au Conseil de santé des armées. Le Gouvernement, reconnaissant des éminents services qu'il ne cessait de rendre aux hôpitaux militaires, en sa qualité d'Inspecteur général du service de santé, l'en récompensa en le nommant Officier de la Légion d'honneur. Toutes ses pensées, toutes ses idées étaient inspirées, dirigées, soutenues par l'amour du bien public. La mort, en tranchant le fil de ses jours, a enlevé à l'humanité un de ses plus ardents bienfaiteurs ; mais il vivra éternellement dans la mémoire de l'indigent, du savant, de l'homme de bien : il vivra surtout dans le souvenir de l'Académie de Rouen, qui s'honore de l'avoir possédé dans son sein, et qui le regardait à juste titre comme un de ses membres les plus distingués.

---

 NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. J.-S. THILLAYE, D. M. à Rouen, correspondant de la Société de la faculté de médecine de Paris, de l'athénée des arts de la même ville, de l'Académie des sciences de Caen, de la société médicale du département de l'Eure, membre des sociétés anatomique et médicale d'instruction de Paris.

PAR M. VITALIS.

Né dans vos murs, élevé pour ainsi dire sous vos yeux, ses premiers pas dans la carrière des sciences furent marqués par de glorieux succès, et je rappelle ici avec plaisir que dans le concours qui eut lieu en 1804, à l'école centrale de Rouen, le jury lui décerna, d'une voix unanime, les trois premiers prix de chimie minérale, végétale et animale.

Entraîné par son goût vers l'étude de la médecine, il ne quitta sa ville natale que pour acquérir, sous les plus habiles maîtres de la capitale, les connaissances nécessaires à l'exercice de l'art sublime de guérir. Là il eut le chagrin de perdre M. Antoine Thillaye, son frère aîné, qui avait aussi suivi mon cours de chimie, et dont les idées, si elles avaient eu le temps d'être perfectionnées par le travail et mûries par la réflexion, auraient pu le rendre utile aux arts.

De retour à Rouen, après avoir subi honorablement les épreuves qui mènent au doctorat, M. Thillaye partageait son temps entre l'étude et l'exercice

de sa profession. Il cultivait d'une manière distinguée plusieurs branches de l'histoire naturelle, et particulièrement la botanique et l'entomologie; il s'occupait aussi avec un zèle éclairé de la physiologie animale, et vous avez accueilli, MESSIEURS, avec intérêt, plusieurs Mémoires qu'il vous a communiqués sur cette partie importante de la médecine.

Déjà il était parvenu à se concilier la confiance d'un assez grand nombre de ses concitoyens, lorsque les besoins de nos armées l'appelèrent au service des hôpitaux militaires.

Avant de se rendre à son poste, il avait eu le soin de faire remettre à l'Académie des *Recherches pathologiques sur la sécrétion des gaz dans les végétaux et les animaux*, et deux *Observations sur une catalepsie compliquée*.

Le compte avantageux que MM. vos commissaires vous rendirent de ces deux ouvrages, lui méritèrent vos suffrages, et il fut associé aux travaux de l'Académie en qualité de membre non résidant.

Arrivé à Erfurt, il se donna tout entier à l'exercice de ses nouvelles et pénibles fonctions. Les soins assidus qu'il donnait aux malades ne tardèrent pas à altérer sa santé; et, quoique déjà il portât dans son sein le germe de la maladie à laquelle il a succombé, et malgré même les représentations de ses chefs, son zèle le détermina à se rendre à Dresde, nouveau poste qui lui avait été assigné, et où il termina sa carrière dans le courant de novembre dernier.

Notre nouveau confrère se distinguait non-seulement par ses talents et un ardent amour de l'étude; mais encore par des qualités morales dont il

me serait aisé de fournir des preuves touchantes. Il me suffira de dire qu'il donnait généreusement ses soins aux indigents, et j'en ai moi-même recommandé plus d'une fois, et toujours avec un égal succès, à son active bienfaisance.

Puisse le tribut d'estime que l'Académie paie en ce moment à la mémoire de M. Thillaye, adoucir le chagrin de sa respectable mère presqu'octogénaire, et condamnée à survivre à des enfants qui, suivant le cours originaire des lois de la nature, devaient être les soutiens et la consolation de sa vieillesse.



## M É M O I R E S

*Dont l'Académie a délibéré l'impression dans ses actes.*

---

## M É M O I R E

*Sur les surfaces considérées comme lieux de sommets communs de plusieurs pyramides.*

PAR M. DUFILHOL.

1. EN déterminant l'expression des coefficients des variables dans l'équation d'un plan passant par trois points donnés, M. Monge a remarqué que ces coefficients étaient tout-à-fait semblables à une expression qu'il avait trouvée plus de vingt années auparavant, pour la surface d'un triangle par les coordonnées de ces trois sommets; et, par une transformation très-simple, il en a déduit que, si l'on projetait un triangle donné dans l'espace sur trois plans rectangulaires, la somme algébrique des pyramides qui auraient pour bases respectives les trois projections et leur sommet commun en un point quelconque du plan du triangle donné dans l'espace, serait égale à une quatrième pyramide dont le sommet serait à l'origine et qui aurait pour base le triangle donné. En réfléchissant sur ce théorème, j'ai cru n'apercevoir qu'il n'était qu'un cas particulier d'une théorie beaucoup plus étendue que je vais essayer de développer.

2. Les différents points de l'espace peuvent être regardés, chacun en particulier, comme le sommet commun d'un nombre indéfini de pyramides dont les bases seraient constantes de grandeur et de position; or, il est possible qu'on propose d'assujettir les

volumes de ces pyramides à différentes lois, et les sommets communs, déterminés d'après ces lois, pourront caractériser une surface.

3. Réciproquement, si plusieurs pyramides à bases fixes sont assujetties à avoir leur sommet commun sur un point quelconque d'une surface donnée, les relations qui existeront entre les volumes des pyramides seront caractérisées par la nature de cette surface; et, la surface étant connue, on peut se proposer de découvrir ces relations. Telles sont les deux questions qui vont être examinées dans ce Mémoire; leur nouveauté méritera peut-être quelque attention.

Les pyramides que je considérerai ici sont des solides renfermés entre une figure plane et la surface déterminée par un nombre infini de droites partant du même point et aboutissant à tous ceux du contour de la figure plane. Ainsi le cône ordinaire est une pyramide à base circulaire.

#### PREMIÈRE PARTIE.

4. Dans cette première partie j'examinerai la première des questions précédentes, où l'on se propose de déterminer une surface, d'après la loi existante entre les volumes des pyramides à bases fixes dont le sommet commun repose sur un point quelconque de cette surface, et les coordonnées de ce sommet commun.

La nature de la surface cherchée variera avec la loi qui lie les volumes des pyramides et les coordonnées de leurs sommets; et, pour avoir la solution complète de chaque problème, il faudrait que la loi fût donnée dans chaque cas particulier. Cependant, pour présenter sous un seul point de vue tout ce que ces problèmes ont de commun, je supposerai que les

volumes des pyramides étant  $P, P', P'', \text{etc.}$ , et les coordonnées des sommets communs,  $x', y', z'$ , on ait :

$$F ( P, P', P'', \dots ) = \varphi ( x', y', z' ) \dots \dots (a)$$

Les fonctions  $F$  et  $\varphi$  sont en général quelconques, mais doivent être particularisées pour chaque problème.

On aurait l'équation de la surface cherchée si l'on pouvait exprimer les volumes des pyramides en fonctions des coordonnées de leur sommet commun, et de quantités constantes, puisqu'alors l'équation (a) prendrait la forme :

$$F ( x', y', z' ) = \varphi ( x', y', z' )$$

et n'aurait plus lieu qu'entre les trois variables  $x', y', z'$  et des constantes. Or, par supposition, les surfaces des bases des pyramides, et les positions des plans de ces surfaces sont données : soient donc,

Pour  $P \dots S$  la surface de la base et  $Ax + By + Cz + D = 0$   
le plan de  $S$

$P' \dots S'$  la surf. de la base et  $A'x + B'y + C'z + D' = 0$   
le plan de  $S'$

$P'' \dots S''$  la surf. de la base et  $A''x + B''y + C''z + D'' = 0$   
le plan de  $S''$  etc.

Les quantités....  $S, S', S'', \dots A, A', A'', \dots B, B', B'', \dots$  etc. sont connues. Soient de plus  $x', y', z'$  les coordonnées d'un point quelconque de la surface cherchée, on verra facilement que les longueurs des perpendiculaires abaissées de ces points sur les bases des pyramides sont respectivement :

$$\frac{Ax' + By' + Cz' + D}{\sqrt{A^2 + B^2 + C^2}} ; \frac{A'x' + B'y' + C'z' + D'}{\sqrt{A'^2 + B'^2 + C'^2}}$$

$$\frac{A''x' + B''y' + C''z' + D''}{\sqrt{A''^2 + B''^2 + C''^2}} ; \text{ etc.}$$



D'où l'on déduit :

$$P = \frac{S(Ax' + By' + Cz' + D)}{\sqrt[5]{A + B + C}}, P' = \frac{S'(A'x' + B'y' + C'z' + D')}{\sqrt[5]{A' + B' + C'}}$$

Si l'on pose, pour abréger :

$$A^2 + B^2 + C^2 = u^2, A'^2 + B'^2 + C'^2 = u'^2, A''^2 + B''^2 + C''^2 = u''^2$$

On a :

$$P = \frac{S}{\sqrt[5]{u}} (Ax' + By' + Cz' + D), P' = \frac{S'}{\sqrt[5]{u'}} (A'x' + B'y' + C'z' + D) \text{ etc. } (b)$$

Substituant dans (a) :

$$F \left[ \frac{S}{\sqrt[5]{u}} (Ax' + By' + Cz' + D), \frac{S'}{\sqrt[5]{u'}} (A'x' + B'y' + C'z' + D') \text{ etc. } \right] = \phi(x'y'z') \dots\dots\dots (c)$$

Il ne reste plus qu'à particulariser, pour chaque problème, les fonctions F et  $\phi$ .

5. La forme la plus simple que l'on puisse donner à F, consiste à supposer :

$$F(P, P', P'', \text{ etc. }) = P + P' + P'' + \text{ etc.}$$

le second membre indiquant une somme algébrique.

Posons en même temps :

$$\phi(x', y', z') = Mx' + Ny' + Qz' + R;$$

Ce qui revient à chercher une surface telle que la somme des pyramides à bases fixes, et dont le sommet commun repose en un point quelconque de cette surface; soit une fonction linéaire des coordonnées de ce point, l'équation (c) deviendra alors:

$$\frac{S}{3u} (Ax' + By' + Cz' + D) + \frac{S'}{3u'} (A'x' + B'y' + C'z' + D') + \frac{S''}{3u''} (A''x' + B''y' + C''z' + D'') + \text{etc.} = Mx' + Ny' + Qz' + R.$$

La surface cherchée est donc un plan, dont la position dépend, en général, de l'étendue des surfaces données, et de leurs situations respectives.

Si l'on fait  $M = 0$ ,  $N = 0$ ,  $Q = 0$ , ce qui revient à supposer la somme des pyramides constante, on trouve, en se bornant à trois pyramides et ordonnant :  $x' (u'u'' AS + uu'' A'S' + uu'A''S'') + y' (u'u'' BS + uu'' B'S' + uu'B''S'') + z' (u'u'' CS + uu'' C'S' + uu'C''S'') + u'u'' DS + uu'' D'S' + uu'D''S'' = 3Ru u'u'' \dots \dots \dots (d)$  équation symétrique, et par-là même assez remarquable. Pour examiner la forme que prend l'équation (d) dans quelques cas particuliers, je supposerai, d'abord, que tous les plans des bases deviennent parallèles. Cette circonstance sera exprimée par les équations :

$$\begin{aligned} A &= A' = A'' , \\ B &= B' = B'' , \\ C &= C' = C'' , \text{ d'où } u = u' = u'' \\ &\text{etc.} \end{aligned}$$

Introduisant ces conditions dans l'équation (d), on a :

$$Ax' (S + S' + S'') + By' (S + S' + S'') + Cz' (S + S' + S'') + DS + D'S' + D''S'' = 3Ru \dots \dots \dots (f)$$

Qui est l'équation d'un plan parallèle aux plans des bases. Enfin, si toutes les figures planes sont situées dans le même plan, on aura :

$D = D' = D''$  et (f) deviendra :

$$Ax' + By' + Cz' + D = \frac{3Ru}{S + S' + S''}$$

Le plan auquel appartient cette équation coupera l'axe des  $z$  à une distance de l'origine exprimée par

$$\frac{5 R u}{C (S + S' + S'')} - \frac{D}{C},$$

et la distance entre ce plan et le plan commun des bases, mesurée sur l'axe des  $z$ , sera :

$$\frac{5 R u}{C (S + S' + S'')}.$$

Au moyen de cette expression, on peut se représenter, par la géométrie le résultat précédent. Soient MN, PQ, fig. (1), le plan des bases et celui des sommets, OZ l'axe des  $z$ ; BC la partie de cet axe interceptée entre les deux plans; BA la plus courte distance entre ces deux plans : on a par ce qui précède

$$BC = \frac{5 u R}{C (S + S' + S'')}$$

Dans le triangle BAC rectangle en A, il est facile de voir que l'angle ABC est égal à l'angle formé par le plan MN avec celui des  $xy$ , donc,

$$\cos. ABC = \frac{C}{u}$$

Donc la hauteur commune à toutes les pyramides comprises entre les deux plans, où la ligne BA sera égale à

$$\frac{5 R}{S + S' + S''}$$

Et si l'on multiplie cette hauteur commune par le tiers de la somme des bases, ou  $\frac{1}{3} (S + S' + S'')$ , on trouve pour produit la constante R, ce qui devait être.

6. Plaçons les trois bases dans les trois plans coordonnés, savoir S dans le plan  $xy$ , S' dans le plan  $xz$ , S'' dans le plan  $yz$ , il suffira de faire :

D

$$\begin{aligned} A &= 0, B = 0, C = 1, D = 0, u = 1 \\ A' &= 0, B' = 1, C' = 0, D' = 0, u' = 1 \\ A'' &= 1, B'' = 0, C'' = 0, D'' = 0, u'' = 1 \end{aligned}$$

Introduisant toutes ces suppositions dans (d) on a :

$$S z' + S' y' + S'' x' = V$$

V étant une constante, équation dans laquelle les coefficients des variables sont les surfaces mêmes des bases, multipliant et divisant le dernier terme par  $\sqrt{S + S' + S''}$  et prenant le tiers de tous les termes, on obtient :

$$\frac{1}{3} S z' + \frac{1}{3} S' y' + \frac{1}{3} S'' x' = \frac{V}{\sqrt{S + S' + S''}} \sqrt{S^2 + S'^2 + S''^2}$$

Equation qui n'est que la traduction analytique du théorème de M. Monge, énoncée ci-dessus (1).

7. Après avoir supposé que la fonction  $F(P, P', P'')$  prenne la forme  $P + P' + P'' + \text{etc.}$  Je passe à l'hypothèse à-peu-près aussi simple :

$$F(P, P', P'' \dots) = \frac{P + P'' + \text{etc.}}{P' + P''' + \text{etc.}}$$

en supposant toujours  $\phi(x', y', z')$  une fonction linéaire, on a :

$$\frac{P + P'' + \text{etc.}}{P' + P''' + \text{etc.}} = Mx' + Ny' + Qz' + R.$$

Le dénominateur est une fonction du premier degré, de sorte, qu'en le faisant disparaître on aura une équation du second degré : la surface cherchée sera donc, généralement parlant, du second ordre. Pour plus de simplicité, supposons que le second membre se réduise à la constante R, et bornons-nous à deux pyramides, on a :

$$\frac{u' S (A x' + B y' + C z' + D)}{u S' (A' x' + B' y' + C' z' + D')} = R.$$

Réduisant et ordonnant :

$$x' (u' AS - Ru A' S') + y' (u' BS - Ru B' S') + z' (u' CS - Ru C' S') + u' DS - Ru D' S' = 0 \dots (g)$$

En supposant que les bases des pyramides soient entre elles comme les volumes, où,  $S = S'R$ , on simplifie beaucoup l'équation précédente. Par-là elle se réduit à :

$$x' (u' A - u A') + y' (u' B - u B') + z' (u' C - u C') + u' D - u D' = 0.$$

Quand les bases deviendront parallèles, il suffira de faire dans (g)

$$A = A', B = B', C = C', u = u'$$

ce qui donne :

$$A x' (S - S'R) + B y' (S - S'R) + C z' (S - S'R) + DS - RD'S' = 0.$$

Le plan des sommets devient donc parallèle à ceux des bases ; si à ces conditions on ajoute la suivante :

$$S - S'R = 0$$

l'équation précédente se réduit à

$$D S - R D' S' = 0$$

entre des quantités constantes. Cette dernière équation ne peut être satisfaite dans l'hypothèse actuelle que par  $D = D'$ . Donc, si les bases ont entre elles le même rapport que les pyramides, les plans de ces bases ne peuvent pas être parallèles, et il faut qu'ils se confondent et ne forment qu'un seul et même plan, ce qui, après tout, est un cas particulier du parallélisme.

Si dans l'équation (g) on fait  $S = S'$  elle devient indépendante de la surface des bases.

Je passe au cas où les plans des bases sont perpendiculaires entre eux. Je place la base de l'une des

pyramides dans le plan de  $xz$ , et celle de l'autre dans le plan des  $yz$ , ce qui revient à supposer

$$A = 0, B = 1, C = 0, D = 0, u = 1$$

$$A' = 1, B' = 0, C' = 0, D' = 0, u' = 1$$

ce qui réduit l'équation (g) à la suivante:

$$S y' - R S' x' = 0 \dots \dots \dots (h)$$

Le plan des sommets devient perpendiculaire au plan des  $x, y$ , et renferme l'axe des  $z$ , comme on peut se le représenter intuitivement par la géométrie.

Soit  $O$ , l'origine des coordonnées (*fig 2*)  $Ox$ ,  $Oy$ ,  $Oz$ , les trois axes  $OZPQ$  le plan des sommets,  $m$  l'un des points de ce plan,  $S, S'$  les bases des pyramides  $P, P'$  dont  $m$  est le sommet  $pq = y', pr = x', a = xOQ$ . D'après l'équation (h) on aura :

$$\text{tang. } \alpha = \frac{R S'}{S}$$

Le triangle  $pOq$  donnera par-là

$$pq = Oq \cdot \frac{R S'}{S}$$

donc....  $P = \frac{2}{3} Oq \cdot R S'$

mais....  $P' = \frac{2}{3} Oq \cdot S'$

Donc....  $\frac{P}{P'} = R$  comme on le savait d'avance.

8. On pourrait faire encore sur la fonction  $F$  différentes suppositions, et prendre  $\phi$  du second degré, mais on serait conduit à des surfaces d'un ordre supérieur, et la discussion de ces surfaces pourra faire l'objet d'un second Mémoire. Cependant nous jetterons un coup d'œil sur le cas où.....

$$F(P, P', P'' \dots) = P^2 + P'^2 + P''^2 + \text{etc.}$$

en supposant  $\phi(x', y', z')$  égale à une constante  $M^c$ , l'équation (c) deviendra :

$$\frac{S^2}{9u^2} \left( Ax' + By' + Cz' + D \right)^2 + \frac{S'^2}{9u'^2} \left( A'x' + B'y' + Cz' + D' \right)^2 + \frac{S''^2}{9u''^2} \left( A''x' + B''y' + C''z' + D'' \right)^2 + \text{etc.} \dots = M^2.$$

On voit qu'en général cette surface est du second ordre. Si l'on place  $S$  dans le plan des  $x, y$ ,  $S'$  dans celui des  $xz$ ,  $S''$  dans celui des  $yz$ , on a :

$$A = 0, B = 0, C = 1, D = 0, u = 1$$

$$A' = 0, B' = 1, C' = 0, D' = 0, u' = 1$$

$$A'' = 1, B'' = 0, C'' = 0, D'' = 0, u'' = 1$$

ce qui transforme l'équation précédente en

$$S^2 z'^2 + S'^2 y'^2 + S''^2 x'^2 = 9M^2.$$

Equation d'une ellipsoïde, dont le centre est à l'origine, et qui, si les bases sont égales deviendra une sphère représentée par l'équation :

$$x'^2 + y'^2 + z'^2 = \frac{9M^2}{S^2}$$

dont le rayon est  $\frac{3M}{S}$ ; comme on pourrait le voir par la simple géométrie. Les résultats précédents sont pour les surfaces du second ordre ce qu'est le théorème de M. Monge pour les plans. En changeant les signes des carrés des pyramides, on pourrait tomber sur des hyperboloïdes.

9. Avant de terminer la première partie de ce Mémoire, j'examinerai sous quelles conditions la somme de plusieurs pyramides devient constante, quand les sommets communs de ces pyramides doivent rester dans un plan représenté par l'équation,

$$A_1 x' + B_1 y' + C_1 z' + D_1 = 0 \dots \dots \dots (h)$$

La somme des pyramides est

$$\frac{1}{3} \frac{S}{u} (A x' + B y' + C z' + D) + \frac{1}{3} \frac{S'}{u'} (A' x' + B' y' + C' z' + D') + \frac{1}{3} \frac{S''}{u''} (A'' x' + B'' y' + C'' z' + D'') + \text{etc. ....}$$

Si l'on prend dans (h) la valeur de  $z'$  et qu'on la substitue dans la fonction précédente, elle contiendra encore deux variables  $x'$ ,  $y'$ , égalant à 0 les coefficients de ces variables, on aura deux équations de conditions pour que la somme soit constante. Telle est la marche que je vais suivre.

La somme des pyramides peut se mettre sous la forme :

$$\frac{1}{3} x' \left( \frac{A S}{u} + \frac{A' S'}{u'} + \frac{A'' S''}{u''} + \text{etc.} \right) + \frac{1}{3} y' \left( \frac{B S}{u} + \frac{B' S'}{u'} + \frac{B'' S''}{u''} + \text{etc.} \right) + \frac{1}{3} z' \left( \frac{C S}{u} + \frac{C' S'}{u'} + \frac{C'' S''}{u''} \right) + \text{etc.} \\ + \frac{1}{3} \left( \frac{D S}{u} + \frac{D' S'}{u'} + \frac{D'' S''}{u''} + \text{etc.} \right)$$

prenant la valeur de  $z'$  dans (h) et la substituant dans la dernière fonction, il vient :

$$\frac{1}{3} x' \left( \frac{A S}{u} + \frac{A' S'}{u'} + \frac{A'' S''}{u''} \dots - \frac{A_1}{C_1} \left( \frac{C S}{u} + \frac{C' S'}{u'} + \frac{C'' S''}{u''} + \text{etc.} \right) \right) + \frac{1}{3} y' \left( \frac{B S}{u} + \frac{B' S'}{u'} + \frac{B'' S''}{u''} \dots - \frac{B_1}{C_1} \left( \frac{C S}{u} + \frac{C' S'}{u'} + \frac{C'' S''}{u''} + \text{etc.} \right) \right) + \frac{1}{3} \left( \frac{D S}{u} + \frac{D' S'}{u'} + \frac{D'' S''}{u''} \dots - \frac{D_1}{C_1} \left( \frac{C S}{u} + \frac{C' S'}{u'} + \frac{C'' S''}{u''} + \text{etc.} \right) \right)$$

en égalant à 0 les coefficients de  $x'$  et  $y'$ , on obtiendra pour les conditions cherchées :



$$\left. \begin{aligned} \frac{AS}{u} + \frac{A'S'}{u'} + \frac{A''S''}{u''} \dots - \frac{A_1}{C_1} \left( \frac{CS}{u} + \frac{C'S'}{u'} + \frac{C''S''}{u''} \dots \right) = 0 \\ \frac{BS}{u} + \frac{B'S'}{u'} + \frac{B''S''}{u''} \dots - \frac{B_1}{C_1} \left( \frac{CS}{u} + \frac{C'S'}{u'} + \frac{C''S''}{u''} \dots \right) = 0 \end{aligned} \right\} (k)$$

alors la somme des pyramides sera constamment égale à

$$\frac{1}{3} \left( \frac{DS}{u} + \frac{D'S'}{u'} + \frac{D''S''}{u''} \dots - \frac{D_1}{C_1} \left( \frac{CS}{u} + \frac{C'S'}{u'} + \frac{C''S''}{u''} \dots \right) \right) \dots (l)$$

Si cette constante devait être déterminée et égale , par exemple  $aR$ , on joindrait aux équations (k) une nouvelle équation de condition :

$$\frac{DS}{u} + \frac{D'S'}{u'} + \frac{D''S''}{u''} \frac{D_1}{C_1} \left( \frac{CS}{u} + \frac{C'S'}{u'} + \frac{C''S''}{u''} \dots \right) \dots = R.$$

On peut déduire des équations  $k$ , une conséquence remarquable: c'est qu'elles auront lieu indépendamment du plan des sommets si l'on a séparément

$$\begin{aligned} \frac{AS}{u} + \frac{A'S'}{u'} + \frac{A''S''}{u''} + \text{etc.} = 0 \\ \frac{BS}{u} + \frac{B'S'}{u'} + \frac{B''S''}{u''} + \text{etc.} = 0 \\ \frac{CS}{u} + \frac{C'S'}{u'} + \frac{C''S''}{u''} + \text{etc.} = 0 \end{aligned}$$

Il existe par conséquent certaines positions des figures planes, pour lesquelles la somme des pyramides sera toujours constante, quelque soit la position du plan des sommets. On remarquera aussi que les premiers termes de la constante (l) sont les volumes des pyramides qui auraient leurs sommets à l'origine, et pour bases les figures planes données.

On pourrait chercher de même les conditions pour que le rapport d'une somme de pyramides

à une autre somme de pyramides fût constant. On tomberait sur quatre équations de conditions, dont deux seraient absolument semblables aux équations (k), les deux autres s'en déduiraient en changeant les lettres accentuées.

## SECONDE PARTIE.

10. Une surface étant donnée, avec plusieurs bases fixes, trouver la relation qui existe entre les volumes des pyramides auxquelles appartiennent ces bases, et qui ont leur sommet commun sur la surface donnée.

Soit.....  $\phi (x' y' z') = 0$  ..... (1)  
l'équation de la surface P, P', P''..... etc., les volumes des pyramides on a :

$$P = \frac{S}{3u} (A x' + B y' + C z' + D'); P' = \frac{S'}{3u'} (A' x' + B' y' + C' z' + D'); P'' = \frac{S''}{3u''} (A'' x' + B'' y' + C'' z' + D''); \text{ etc.}$$

Tout se réduit à réunir à l'équation (1) assez d'autres équations pour éliminer les variables  $x', y', z'$ , et obtenir par-là une équation entre les pyramides P, P', P''.... et des constantes; mais, comme dans tous les cas il n'y aura que trois variables à éliminer, il suffira de trois pyramides pour éliminer ces variables, et le nombre des relations distinctes entre les pyramides croîtra avec le nombre des pyramides.

Ici se présente d'elle-même une remarque assez curieuse: c'est que, si le nombre des pyramides données dans l'espace surpasso trois, il existe entre

leurs volumes et des constantes des relations nécessaires pour que leurs sommets soient situés au même point. Pour se convaincre de cette vérité, il suffit de remarquer que les équations précédentes peuvent être considérées indépendamment de l'équation de la surface.  $\phi(x', y', z') = 0$ .

Avant de faire l'application de ce que je viens de dire à la solution de notre problème, je vais m'occuper de ces relations entre les pyramides.

11. Prenons d'abord les deux pyramides

$$P = \frac{S}{3u} (Ax' + By' + Cz' + D); P' = \frac{S'}{3u'} (A'x' + B'y' + C'z' + D')$$

On ne peut pas généralement éliminer  $x', y', z'$  de ces équations, et tomber encore sur une équation de condition; mais il existe cependant un cas particulier où cela est possible, c'est celui où l'on a :

$$A = A', B = B', C = C', u = u',$$

c'est-à-dire, où les plans des bases sont parallèles.

Si l'on fait

$$Ax' + By' + Cz' = Z.$$

il vient :

$$P = \frac{S}{3u} (Z + D), P' = \frac{S'}{3u'} (Z + D')$$

dont il faut éliminer Z ce qui donnera :

$$3u(P S' - S P') = 3S S' (D - D')$$

Si P est constant P' le sera aussi. Si les plans viennent à se confondre, cas où l'on a  $D = D'$  l'équation précédente se réduit à

$$P S' - S P' = 0, \text{ ou,}$$

$$\frac{P}{P'} = \frac{S}{S'}$$

c'est-à-dire que les pyramides qui ont leurs bases

sur un même plan, et leur sommet au même point sont entre elles comme leurs bases; ce qu'on savait d'avance.

12. Supposons qu'on ait trois pyramides de même sommet et de bases quelconques,

$$P = \frac{S}{5u} (Ax' + By' + Cz' + D), P' = \frac{S'}{5u'} (A'x' + B'y' + C'z' + D'), P'' = \frac{S''}{5u''} (A''x' + B''y' + C''z' + D''),$$

etc..... (2)

On ne peut pas encore, généralement parlant, obtenir une équation de condition entre les pyramides et des constantes; mais comme on a trois équations et trois variables,  $x', y', z'$ , on pourra en déduire les valeurs de ces trois variables. Ainsi, étant donnés les volumes de trois pyramides de même sommet et leurs bases, on peut déterminer les coordonnées de leur sommet commun. Il suit de-là, que tous les points de l'espace peuvent être rapportés à trois figures planes fixes, et seront déterminés, sans aucune ambiguïté, par la connaissance des volumes de trois pyramides qui auront leur sommet commun en ces points, et pour bases les figures données.

Si l'on pose :

$$SD - 5u P = SE$$

$$S'D' - 5u' P' = S'E'$$

$$S''D'' - 5u'' P'' = S''E''$$

Les équations qui serviront à déterminer les coordonnées du sommet seront :

$$Ax' + By' + Cz' + E = 0$$

$$A'x' + B'y' + C'z' + E' = 0$$

$$A''x' + B''y' + C''z' + E'' = 0$$

Il est inutile d'en rechercher les racines qui sont, comme on le sait, très-faciles à former.

13. Les équations (2) conduisent à une équation de condition, si l'on a :

$$\begin{aligned} A &= A' = A'' \\ B &= B' = B'' \end{aligned}$$

Car si l'on suppose

$$\begin{aligned} Ax' + By' &= Z \\ \text{on a..... } A'x' + B'y' &= Z \\ A''x' + B''y' &= Z \end{aligned}$$

et les équations (2) deviennent :

$$\begin{aligned} P &= \frac{S}{3u} (Z + Cz' + D), & P' &= \frac{S'}{3u'} (Z + C'z' + D'), \\ P'' &= \frac{S''}{3u''} (Z + C''z' + D''). \end{aligned}$$

Eliminant Z et  $z'$ , on trouve :

$$\left. \begin{aligned} S(C - C') (3u'P'S'' - 3u''P''S') - S''(C' - C'') \\ (3uPS' - 3u'P'S) - SS'S'' [(C - C')(D' - D'')] \\ - (C' - C'')(D - D') \end{aligned} \right\} = 0$$

Si l'on se donne les volumes de deux pyramides, on pourra, au moyen de cette équation, déterminer le volume de la troisième.

Il est facile de voir ce que signifient en géométrie les équations

$$A = A' = A'' \quad B = B' = B'' \quad \dots \dots \dots (3)$$

En effet, les équations des plans des bases sont :

$$\begin{aligned} Ax + By + Cz + D &= 0 \\ A'x + B'y + C'z + D' &= 0 \\ A''x + B''y + C''z + D'' &= 0 \end{aligned}$$

Si l'on y fait  $z = 0$ , on a pour les traces sur le plan des  $x, y$ ,

$$\begin{aligned} Ax + By + D &= 0 \\ A'x + B'y + D' &= 0 \\ A''x + B''y + D'' &= 0 \end{aligned}$$

Or, à l'inspection seule de ces équations, on voit que

les équations (5) signifient que les traces des plans des bases sur le plan des  $xy$ , sont parallèles. On pourrait déduire de-là, par la géométrie élémentaire, que les hauteurs des pyramides sont situées dans le même plan.

Si l'on ajoutait à ces conditions les suivantes :

$$D = D' = D''$$

On indiquerait que les plans des bases se coupent suivant la même ligne droite, et l'équation de condition se simplifierait considérablement. Elle deviendrait par - là :

$$S(C - C') (5u'P'S'' - 5u''P''S') - S'' (5uPS' - 5u'P'S) (C' - C'') = 0$$

Il est inutile d'examiner le cas où les plans des bases se confondraient; on le discuterait comme celui du n° 11, et il conduirait au même résultat.

14. Pour quatre pyramides on obtiendrait, sans aucune supposition préliminaire, l'équation de condition. Si l'on supposait toutes les traces sur l'un des plans coordonnés parallèles entre elles, cela reviendrait à supposer une inconnue de moins, et l'on aurait deux équations de condition entre les volumes pour que les pyramides aient même sommet. Enfin le parallélisme des plans des bases donnerait lieu à trois équations de condition.

En général si l'on a  $m$  pyramides de bases différentes, il faudra  $m-5$  équations de condition entre les volumes de ces pyramides, pour qu'elles aient même sommet. Si toutes les traces des plans des bases sur un des plans coordonnés sont parallèles, on aura  $m-2$  équations de condition; si tous les plans des bases sont parallèles on en aura  $m-1$ .

Ainsi on ne pourra jamais regarder le volume des

pyramides comme connu, si ce n'est dans le cas de deux ou de trois pyramides. Dans tous les autres cas on ne pourra prendre, au plus, que trois volumes déterminés; si tous les plans des bases sont parallèles on n'en pourra prendre qu'un seul.

15. Introduisons maintenant l'équation de la surface :

$$\varphi(x', y', z') = 0$$

En la joignant aux équations des pyramides, on obtiendra une équation de plus que dans le cas précédent; ainsi, pour  $m$  pyramides, on aura  $m-2$  équation de condition, et l'on ne pourrait se donner que deux volumes.

Si la surface donnée, sur laquelle toutes les pyramides doivent avoir leur sommet, était un plan représenté par l'équation

$$A_1 x + B_1 y + C_1 z + D_1 = 0$$

On pourrait prendre successivement avec cette équation, une, deux, trois, etc. pyramides, ou verrait que l'élimination n'est généralement possible que dans le cas où l'on a trois pyramides, et que le nombre des équations de condition entre les constantes et les pyramides se multiplie, lorsque l'on suppose que les plans des bases sont parallèles ou même que leurs traces sur l'un des trois plans soient parallèles. Cependant, nous nous dispenserons de rapporter les calculs, parce qu'ils sont, à très-peu de chose près, semblables aux précédents.

16. Enfin si le sommet commun des pyramides, au lieu d'être assujéti à rester sur une surface donnée, devait se trouver continuellement sur une ligne donnée; aux équations qui donnent les volumes des pyramides, il faudrait joindre les deux

équations des projections de la ligne. Avec un peu d'attention, on verra que  $m$  pyramides donneront  $m-1$  équation de condition. Je vais appliquer ces principes à la ligne droite.

$$x' = az' + \alpha \quad y' = bz' + \beta$$

Prenons d'abord une seule pyramide

$$P = \frac{S}{3u} \left( Ax' + By' + Cz' + D \right)$$

On ne peut pas, en général, déduire de ces équations une équation de condition, mais on réduit facilement la valeur de  $P$  à

$$P = \frac{S}{3u} \left( (Aa + Bb + C) z' + A\alpha + B\beta + D \right)$$

Cette équation ne contiendra plus de variables, pourvu que l'on ait :

$$Aa + Bb + C = 0$$

Ce qui est la condition pour que la droite des sommets soit parallèle à la base des pyramides.

Pour une autre pyramide  $P'$ , dont le sommet devrait être placé au même point, on aurait :

$$P' = \frac{S'}{3u'} \left( (Aa' + Bb' + C) z' + A'\alpha + B'\beta + D \right)$$

Prenant la valeur de  $z'$  en fonction de  $P$  pour la substituer dans  $P'$ , on trouve pour équation de condition :

$$\left. \begin{aligned} & S' \left( A'a + B'b + C' \right) \left( 3uP - S \left( A\alpha + B\beta + D \right) \right) \\ & - S \left( Aa + Bb + C \right) \left( 3u'P' - S' \left( A'\alpha + B'\beta + D' \right) \right) \end{aligned} \right\} = 0$$

Cette équation devient identique par les suppositions

$$\begin{aligned} A'a + B'b + C' &= 0 \\ Aa + Bb + C &= 0 \end{aligned}$$



qui indiquent la parallélisme des bases avec la droite donnée. Mais il ne faut pas en conclure qu'il n'y a pas d'équation de condition; c'est, au contraire, parce qu'il en existe deux qui se présentent d'elles-mêmes dans les valeurs de P et de P'.

Les équations de condition que l'on obtiendrait en augmentant le nombre des pyramides seraient semblables à la précédente.

On trouverait, en suivant la même marche, les conditions analogues pour les courbes à double courbure, puisque ces courbes sont données par les équations de leurs projections; mais les équations de condition que l'on obtiendrait seraient en général d'un degré supérieur au premier.

#### ADDITION.

##### *Minimum de la fonction*

$$F ( P, P', P'' \dots \dots \dots )$$

Lorsqu'une fois on a adopté une forme pour la fonction F, on peut rechercher les conditions pour que cette fonction soit un *minimum* ou un *maximum*; il suffira, généralement parlant, de la regarder comme fonction explicite de trois variables et de poser :

$$\frac{dF ( P, P', P'' \dots \dots )}{dx'} = 0, \quad \frac{dF ( P, P', P'' \dots )}{dy'} = 0$$

$$\frac{dF ( P, P', P'' \dots \dots )}{dz'} = 0$$

Soit pour exemple :

$$F ( P, P', P'', \dots ) = P^3 + P'^3 + P''^3 + \text{etc.}$$

Une telle fonction n'est pas susceptible de *maxi-*

*mun*, parce qu'on peut faire croître indéfiniment P, P', P'', etc. on aura pour le *minimum*

$$\frac{2}{9} \frac{S^2}{u^2} \left( Ax' + By' + Cz' + D \right) A + \frac{2}{9} \frac{S'^2}{u'^2} \left( A' x' + B' y' + C' z' + D' \right) A' + \text{etc.} = 0.$$

$$\frac{2}{9} \frac{S^2}{u^2} \left( Ax' + By' + Cz' + D \right) B + \frac{2}{9} \frac{S'^2}{u'^2} \left( A' x' + B' y' + C' z' + D' \right) B' + \text{etc.} = 0$$

$$\frac{2}{9} \frac{S^2}{u^2} \left( Ax' + By' + Cz' + D \right) C + \frac{2}{9} \frac{S'^2}{u'^2} \left( A' x' + B' y' + C' z' + D' \right) C' + \text{etc.} = 0$$

Ces trois équations donneront en général des valeurs déterminées pour  $x'$ ,  $y'$ ,  $z'$ . On déterminera par-là le point par lequel la somme des quarrés des pyramides sera la plus petite possible.

Elles sont satisfaites par

$$A x' + B y' + C z' + D = 0$$

$$A' x' + B' y' + C' z' + D' = 0$$

$$A'' x' + B'' y' + C'' z' + D'' = 0$$

etc., etc.

Comme on pouvait le prévoir, puisque l'on écrit par-là que les plans des bases forment un angle solide, qui a pour sommet le sommet commun des pyramides; tous les volumes des pyramides se réduisent donc à des surfaces, et la somme de ces volumes est en effet 0.

Faisons :

$$D = 0 \quad D' = 0$$

Ce qui veut dire que les plans passent à l'origine et imaginons en outre qu'ils aient une autre point

$\alpha, \beta,$

$\alpha, \beta, \gamma$  commun. Les conditions pour le *minimum* deviendront :

$$\frac{\alpha}{\gamma} \frac{S^2}{u^2} (A x' + B y' + C z') A + \frac{\alpha}{\gamma} \frac{S'^2}{u'^2} (A' x' + B' y' + C' z') A' + \text{etc.} = 0$$

$$\frac{\alpha}{\gamma} \frac{S^2}{u^2} (A x' + B y' + C z') B + \frac{\alpha}{\gamma} \left( \frac{S'^2}{u'^2} A' x' + B' y' + C' z' \right) B' + \text{etc.} = 0$$

$$\frac{\alpha}{\gamma} \frac{S^2}{u^2} (A x' + B y' + C z') C + \frac{\alpha}{\gamma} \frac{S'^2}{u'^2} (A' x' + B' y' + C' z') C' + \text{etc.} = 0$$

En multipliant la première par  $\alpha$ , la seconde par  $\beta$ , la troisième par  $\gamma$ , et en ajoutant les trois équations résultantes, on obtient une équation identique. Donc une de ces équations est la suite des deux autres. Les trois équations donnent donc une ligne droite pour tous les points de laquelle la somme des pyramides est un *minimum*; et avec un peu d'attention, on verra que cette ligne droite est la commune intersection de tous les plans donnés.

*Suivent les deux Figures dont est  
question dans le Mémoire qui pré-  
cède.*

FIG. 1.

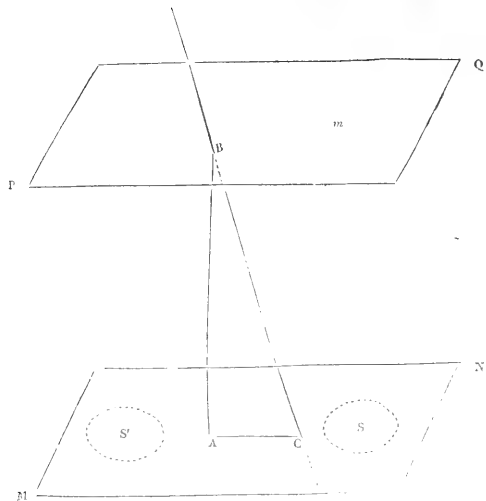
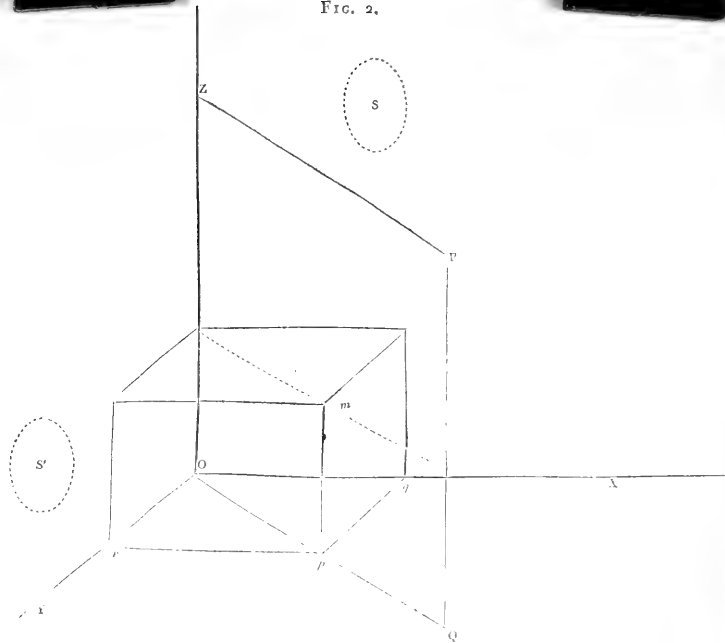
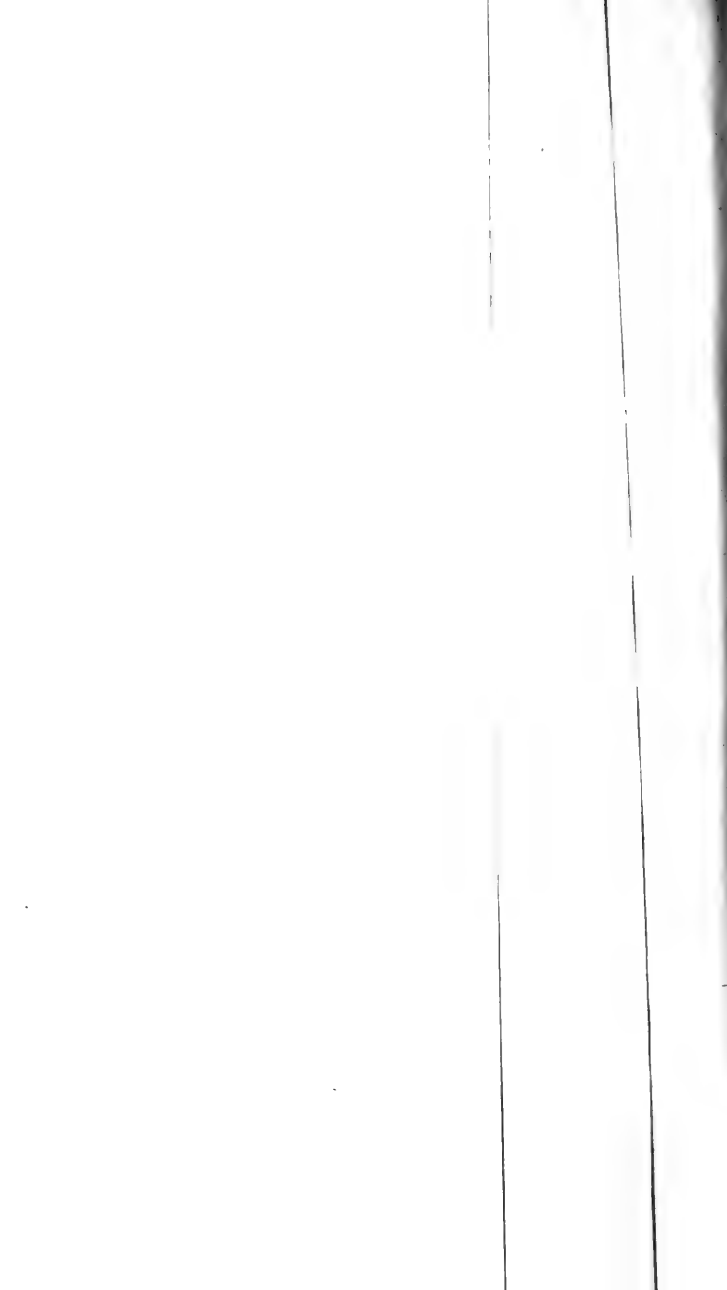


FIG. 2.





## OBSERVATIONS

Sur les plaies avec perte de substance de l'écorce des végétaux ligneux.

Par M. MARQUIS, D. M. P., Professeur de Botanique au Jardin des Plantes de la Ville de Rouen.

Si la physiologie des végétaux est une des branches les moins avancées des sciences naturelles, la connaissance de leurs maladies, soit externes, soit internes, des phénomènes qui les accompagnent, des moyens curatifs qui leur conviennent, l'est encore beaucoup moins.

Les observateurs ne sont point encore d'accord entre eux sur la manière dont se cicatrisent les plaies avec perte de substance faites à l'écorce des végétaux, et particulièrement des arbres.

C'est cependant un des phénomènes pathologiques que le cultivateur doit être le plus souvent à portée d'observer; c'est un de ceux qui présentent en apparence le moins de difficultés.

Suivant Duhamel, on voit bientôt sur la portion d'un arbre qu'on aura privée de son écorce, s'élever de l'aubier une foule de petits mamelons gélatineux qui, s'étendant et se réunissant enfin, forment une écorce nouvelle.

C'est le fluide mucilagineux désigné sous le nom de *cambium*, spécialement destiné à la nutrition de toutes les parties et source de toutes les productions nouvelles dans les végétaux, qui paraît dans ce cas reproduire l'écorce enlevée de la même manière qu'il forme les couches annuelles de liber.

Mais, s'il en faut croire d'autres observateurs, et c'est particulièrement l'opinion d'un naturaliste des plus

distingués , M. Palissot de Beauvois , de l'Institut , l'écorce ne se reproduit jamais de cette manière. Il paraît même révoquer en doute le suintement du *cambium* , et le concours de cette substance à la formation annuelle du liber.

« Quand on a enlevé une portion d'écorce à un arbre ( dit, en rendant compte du sentiment de M. de Beauvois à cet égard, le Secrétaire de la classe des sciences physiques et mathématiques de l'Institut, analyse des travaux de 1812, page 20 ) et qu'on a bien frotté la plaie de manière à n'y laisser ni liber, ni *cambium* , l'aubier ni le bois ne reproduisent rien ; mais les bords de la solution de continuité faite à l'écorce s'étendent , recouvrent le bois resté à nu , et produisent alors du liber et de l'aubier incontestablement émanés de cette écorce. »

Laquelle doit-on adopter de ces deux opinions , et s'excluent-elles aussi réellement qu'elles le paraissent ?

Il n'est pas rare , dans les sciences , de voir des sentiments , en apparence tout-à-fait opposés , se concilier cependant avec facilité , quand on les examine et qu'on les compare sous toutes les faces et sans prévention. Cette sorte de philosophie conciliatrice ( passez-moi cette expression ) qui cherche surtout les points de contact des diverses opinions , me paraît même devoir être souvent le plus sûr moyen de parvenir à la vérité.

L'observateur , uniquement rempli du point de vue qu'il a saisi d'abord , rejette quelquefois sans assez d'examen tout ce qui n'y cadre pas , et regarde trop légèrement son opinion comme exclusive de toute autre.

Mes observations me portent à regarder les deux opinions dont je vous ai rendu compte ; savoir :



celle de Duhamel et des autres auteurs qui pensent que l'écorce peut se reproduire par le suintement du *cambium*, à-peu-près comme le liber, et celle de M. de Beauvois, qui croit qu'elle ne se reproduit jamais que par l'extension des bords, comme également vraies, mais dans des circonstances différentes.

On sait que le *cambium* n'abonde dans les végétaux entre l'écorce et l'aubier qu'à deux époques de l'année, au printemps et en automne.

La reproduction de l'écorce par le moyen du *cambium* ne peut avoir lieu qu'aux époques où cette substance *abonde*, et spécialement au printemps.

Elle ne peut même, comme l'a observé M. Féburier, avoir lieu, même à ces époques, qu'autant que la plaie est abritée. Sans cette précaution, le *cambium* est dissous par l'air à mesure qu'il exsude, et la plaie se dessèche toujours.

On empêchera également la reproduction de l'écorce en frottant fortement la plaie, comme le dit M. de Beauvois, opération qui altère et dessèche nécessairement la surface dénudée de l'aubier encore tendre.

Mais, en abritant soigneusement la plaie du contact de l'air et de tout frottement, surtout si elle est peu étendue, et qu'elle ait lieu sur un jeune végétal, la plaie n'est pas très-long-temps sans être recouverte par une nouvelle écorce plus mince, plus tendre il est vrai que celle qu'elle remplace, mais qui n'a besoin que du contact de l'air pour se fortifier et se colorer.

La cicatrice se formant alors en même-temps sur tous les points, et n'étant pas plus épaisse sur les bords qu'au milieu, il n'est pas possible de l'attribuer à l'extension des bords.

Voilà ce que j'ai observé l'année dernière, conjointement avec M. Dabreuil, jardinier en chef du Jardin des Plantes de cette ville, botaniste et cultivateur éclairé, sur plusieurs pieds de houx, dont la partie inférieure avait été dénudée de son écorce dans un transport. Au moment où je vous parle, on peut difficilement, sur ces houx, distinguer l'écorce reproduite de l'ancienne.

Il y a lieu de croire au reste que cette sorte de régénération n'est pas due uniquement au *cambium*; et que quelques portions de tissu cellulaire soulevées par ce fluide s'échappent avec lui entre les tubes de l'aubier, et concourent à la formation de la nouvelle écorce.

Mais la plaie a-t-elle lieu à une autre époque de l'année au milieu de l'été, par exemple? Comme il n'y a point alors de *cambium*, il n'y a point non plus de formation immédiate d'une nouvelle écorce, et la partie de l'aubier mise à nu se dessèche également, soit qu'elle soit abritée, soit qu'elle ne le soit pas.

Aucun changement sensible dans l'état de la plaie jusqu'au prochain retour de l'abondance du *cambium*. Mais alors on ne le voit pas, comme dans le premier cas, former en même-temps sur tous les points de la partie dénudée une couche réparatrice, en s'y étendant. La surface desséchée demeure telle, mais le tissu cellulaire des bords et surtout des bords supérieur et latéral s'étend (1), et, formant un bourlet, recouvre une partie de la plaie. Ce bourlet

---

(1) Dans l'examen d'un grand nombre de cicatrices de ce genre, j'ai presque toujours vu les bords latéraux plus avancés que le supérieur, quoiqu'on regarde ordinairement ce dernier comme faisant les progrès les plus prompts.

s'étend davantage à la sève suivante, et continue ainsi jusqu'à ce que la plaie soit entièrement fermée.

La cicatrisation n'en est cependant pas toujours complète dans ce cas, et il y reste toujours une dépression, une sorte d'ombilic plus ou moins marqué.

Ce dernier mode de cicatrisation est, comme on voit, bien plus lent que l'autre, et ne peut avoir lieu qu'en plusieurs années pour peu que la plaie soit grande.

Je crois pouvoir conclure des observations et des réflexions dont je viens de vous faire part, que dans des circonstances différentes, la cicatrisation des plaies, avec perte de substance de l'écorce des végétaux ligneux, se fait tantôt d'une manière graduelle et lente, par l'extension des bords et la formation des bourlets, comme M. de Beauvois paraît d'après le passage cité plus haut, le penser exclusivement; tantôt d'une manière beaucoup plus prompte par le moyen du *cambium*, à-peu-près comme le pensait Duhamel, et par un travail de la nature semblable à celui qui donne naissance aux couches de liber qui viennent augmenter chaque année le diamètre de l'arbre.

Mais ce dernier mode de cicatrisation, cette régénération immédiate de l'écorce n'est possible qu'à l'époque où le *cambium* est le plus abondant, à l'époque où la nature forme la couche annuelle de liber, c'est-à-dire au premier printemps.

Ayant en effet, dans le courant de l'été dernier, enlevé sur plusieurs arbres des plaques d'écorces, j'ai toujours vu, comme M. de Beauvois, la surface dénudée se dessécher, avec quelque soin que je l'aie garantie du contact de l'air.

On peut tirer des observations précédentes une indication pratique.

Assez généralement les cultivateurs ont l'usage de recouvrir les plaies quelconques des arbres de diverses compositions, dont la plus simple et la plus ordinairement employée se fait d'argile et de paille hachée.

Mais si une pareille application est faite sans les précautions convenables, et si, comme cela a presque toujours lieu, on la laisse se dessécher et se durcir, cette application peut souvent être contraire et retarder la formation de la nouvelle couche corticale dans les plaies, qui ayant lieu, surtout sur de jeunes végétaux, à l'époque où le *cambium* abonde, doivent être regardées comme pouvant, par le suintement de cette substance organisatrice, se guérir en peu de temps.

L'argile adhérant intimement à la surface de l'aubier dénudé et s'y desséchant, doit nécessairement gêner la libre expansion du *cambium*, l'absorber, ou du moins empêcher la couche naissante, sur laquelle elle exerce une pression forte et continue, de prendre toute l'épaisseur convenable.

La composition quelle qu'elle soit, dont on recouvre de semblables blessures, doit être avec le plus grand soin entretenue dans un état d'humidité et de mollesse qui permette la libre accumulation et l'épaississement du *cambium*.

Mais si la plaie a été faite à une autre époque, si elle a lieu sur le bois le plus vieux, si elle pénètre dans le corps ligneux, comme alors il ne peut y avoir d'espoir d'une prompte cicatrisation, et que le bois mis à nu doit nécessairement se dessécher, il ne s'agit que de la garantir, par quelque

moyen capable de résister , du contact de l'air et de l'humidité qui pourrait en amener la carie.

C'est dans ce cas seulement qu'on peut, après avoir appliqué la composition d'argile et de foin , la laisser se dessécher sur la plaie et adhérer intimement au bois nu ; une couche de cire , quelquefois employée à cet usage , y est encore très-convenable , en ce qu'elle ne peut être pénétrée par l'humidité.

J'ai essayé de fixer les idées encore indécises sur un des points les plus importants de la pathologie végétale ; la conséquence qui se tire tout naturellement de ces observations peut être de quelque utilité pour le cultivateur , même pour celui qu'elle ne ferait que confirmer dans la bonne pratique relativement aux plaies des arbres.

C'est dans les applications utiles qu'on en peut faire que consiste le mérite le plus essentiel des théories , qui ne doivent , ainsi que les nomenclatures et les systèmes , être considérées que comme le chemin qui conduit à ce but principal auquel tout doit tendre.

La science qui n'arrive à rien d'utile n'est point la vraie science.

La médecine vétérinaire , profitant des rapides progrès de la médecine humaine , a cessé dans notre siècle , au moins dans les mains de quelques hommes distingués , d'être réduite à quelques recettes empiriques , mises le plus souvent en usage par la plus grossière ignorance.

Espérons qu'il en sera bientôt de même de la médecine des végétaux ( si j'ose m'exprimer ainsi. )

La pathologie végétale , encore dans l'enfance malgré les travaux estimables du patriarche Olivier de Serres , de Duhamel , de Schabot , de Tessier et de Plenck , etc. , ne mérite peut-être pas moins

que la pathologie animale d'occuper les savants et les vrais amis de la nature.

Le nombre des plantes que l'homme cultive pour ses besoins est bien plus considérable que celui des animaux dont il a de même lié l'existence à la sienne, et sur lesquels il a de même exercé son influence d'une manière si admirable, en multipliant, en perfectionnant leurs races.

L'homme civilisé ne peut se passer ni de ces animaux dont il s'est fait des esclaves dociles, ni de cette multitude de végétaux desquels il reçoit tant d'avantages divers pour prix des soins qu'il leur donne.

Ces aimables et utiles enfants de la culture, qui font l'ornement, la richesse de nos champs et de nos jardins, sujets comme nos animaux domestiques aux infirmités, aux blessures, ne réclament pas moins les secours d'une main médicatrice.

La simplicité des maladies des végétaux, conséquence de la simplicité de leur organisation, promet à l'observateur qui en fera l'objet de ses études, l'avantage flatteur de voir fréquemment le succès couronner ses soins.

---

## RECHERCHES

SUR L'ACIDE PRUSSIQUE.

PAR M. ROBERT.

On appelle *acide prussique*, la matière particulière qui, par sa combinaison avec le fer oxidé, constitue ce qu'on connaît sous le nom vulgaire de *bleu de Prusse*, *bleu de Berlin*, et, d'après la nomenclature méthodique, *prussiate de fer*. Sans chercher à résoudre ce point de question; savoir, que cette dénomination est due moins à l'exacte vérité qu'à une extension de nomenclature qui est autorisée par la commodité avec laquelle elle se prête par la désignation de ses combinaisons ordinairement très-complicquées, je me propose de faire connaître quelques expériences propres à constater les propriétés de cet agent chimique.

L'acide prussique, suivant les chimistes, est caractérisé par une odeur particulière qui se rapproche de celle des amandes amères, et cette particularité a fait soupçonner, et le plus souvent avec raison, que là existait l'acide prussique où cette odeur était sensible. Ainsi, on l'a soupçonné et reconnu dans les feuilles du laurier-cerise, (*prunus lauro-cerasus*) les amandes amères (*amygdalus communis*) les amandes de cerises noires (*prunus avium*) les amandes, les feuilles et les fleurs de pêcher (*amygdalus persica*), et on a attribué les effets que quelques-unes de ces substances exercent sur l'organisme, à l'acide prussique qu'elles contiennent; mais alors l'acide prussique est le plus

souvent combiné avec une huile volatile odorante et amère qui pourrait en diminuer ou en augmenter l'énergie. (1)

Dans un Mémoire lu à l'Académie des sciences, le 15 décembre 1787, sur l'acide prussique, Berthollet s'exprime ainsi : si on mêle de l'acide muriatique oxigéné avec l'acide prussique préparé à la manière de Scheele, le premier reprend l'état d'acide muriatique, et le second acquiert une odeur beaucoup plus vive. Si on l'imprègne plus fortement,

(1) Sans tirer, pour l'instant, aucune conséquence des faits suivans, je dois les citer ici parce qu'ils sont en opposition avec plusieurs expériences annoncées.

L'huile volatile du laurier-cerise, dit Schwilgné dans son traité de matière médicale, est un poison très-actif : dix gouttes peuvent faire périr un chien. Une à deux cuillerées de leur distillé aqueux ont été mortelles à des individus de moyen âge, etc. ; d'un autre côté les pharmacopées de Wirtemberg et de Prusse prescrivent ce dernier produit qui est donné comme tonique. Voici les expériences qui me sont particulières :

1° J'ai fait prendre à un chien et à plusieurs couleuvres, une dose très-forte d'huile volatile de laurier-cerise ; ces animaux n'en ont nullement souffert ;

2° J'ai avalé moi-même deux cuillerées d'eau distillée de laurier-cerise très-odorante, et je n'ai éprouvé aucun effet désagréable ;

3° Plusieurs fois j'ai composé une liqueur très-agréable avec l'alcool distillé sur les feuilles du laurier-cerise. J'ai bu et j'ai fait boire de cette liqueur, il n'est survenu aucun accident.

La liqueur de table, connue sous le nom d'*eau de noyau*, est d'un usage assez répandu ; on sait qu'elle tient en dissolution une huile volatile analogue à celle du laurier-cerise, et l'on peut assurer que la plupart des liquoristes, au lieu d'employer des noyaux, la composent avec un alcool plus ou moins chargé de l'huile de cette plante.

Je le répète, je ne tire aucune conséquence de ces observations ; il faudrait y réunir une grande quantité d'autres expériences que les circonstances ne m'ont pas encore permis de répéter.



si on le surcharge d'acide muriatique oxigéné, et si on l'expose à la lumière, il prend une odeur tout-à-fait différen'te de celle qu'il avait auparavant ; elle ressemble à celle d'une huile aromatique ; la plus grande partie se sépare de l'eau sous la forme d'une huile qui se rassemble au fond. Cette huile prend, avec le temps, la forme de petits cristaux. Cette singulière transmutation, sur laquelle Berthollet déclare n'avoir pu rien déterminer, ne pourrait-elle pas avoir quelque rapport avec le fait suivant ?

J'ai chargé la cucurbite d'un alambic d'une quantité considérable de feuilles de laurier-cerise ( *prunus lauro-cerasus* ) et ayant ajouté la quantité d'eau nécessaire, j'ai procédé à la distillation en plaçant au bec de l'alambic le récipient florentin pour recueillir plus facilement, s'il s'en présentait, l'huile volatile de ces feuilles. Le produit de la distillation très-chargé de l'odeur la plus suave des noyaux, très-laiteux d'abord, laissa bientôt précipiter une assez grande quantité d'une huile très-légèrement colorée et d'une odeur très-suave. La distillation terminée, j'ai mis à part le récipient florentin en fermant exactement ses deux ouvertures; au bout de quelques mois, je m'aperçus qu'il se formait à la surface du liquide de petits cristaux aiguillés que je soupçonnai d'abord être de l'acide benzoïque, mais je fus obligé par la suite d'abandonner cette opinion. Ces cristaux augmentèrent en nombre, de manière qu'il me fut possible d'en recueillir une assez bonne quantité.

Ce fait, bien observé, me donna l'idée de soupçonner que par une opération difficile à expliquer sans doute, mais due toute entière à la nature, l'acide prussique aurait pu être transformé en une huile aromatique beaucoup plus suave qu'il ne l'est lui-même.

Pour arriver à la solution de cette question , je me déterminai à préparer artificiellement de l'acide prussique. Je me proposais ,

1<sup>o</sup> D'examiner les propriétés de cet agent chimique pur ;

2<sup>o</sup> De constater qu'il est le même dans les divers procédés indiqués pour sa préparation ;

3<sup>o</sup> De répéter les expériences annoncées par Berthollet , et de voir si dans tous ces cas il jouissait des mêmes propriétés.

Jusqu'à ce moment je n'ai pu m'occuper que de la première partie du travail que je me suis imposé. Pour obtenir l'acide prussique j'ai employé le procédé de Scheele , et je le décris ici avec exactitude , parce que les résultats que j'ai obtenus m'ont paru différer de ceux indiqués par le chimiste suédois.

J'ai pris vingt onces de bleu de Prusse que j'ai broyé exactement avec dix onces d'oxide rouge de mercure , j'ai ajouté par parties jusqu'à deux pintes d'eau distillée ; j'ai soumis le tout dans une terrine de grès à la chaleur de l'eau bouillante , pendant une heure , en agitant continuellement avec une spatule de verre ; j'ai filtré , j'ai versé sur le résidu une pinte d'eau distillée bouillante. (1) Les liqueurs réunies ayant été évaporées jusqu'à réduction d'une pinte , j'ai introduit le tout dans une cornue de verre tubulée , à laquelle j'ai adapté un matras de verre de deux litres de capacité. A la tubulure de ce matras étaient placés deux tubes ; l'un , vertical , ouvert à ses deux extrémités , plongeait par l'une

---

(1) Les liqueurs , en refroidissant , laissent précipiter des cristaux prismatiques de prussiate de mercure absolument semblables à ceux décrits par Fourcroy.

d'elles dans une couche d'eau du poids de deux onces que j'avais introduit d'avance dans le matras ; l'autre, doublement recourbée , plongeait de quelques lignes seulement dans le matras par l'une de ses ouvertures, et par l'autre dans un flacon rempli d'alcool à trente-cinq degrés. (1) Par cette disposition , le matras intermédiaire servait de récipient pour le produit liquide de la distillation , tandis que l'alcool ne pouvoit recevoir que le produit gazeux , le tube vertical faisant fonction de tube de sûreté. L'appareil étant bien luté , j'ai versé par la tubulure de la cornue trois onces de limaille de fer porphyrisée et deux onces et demie d'acide sulfurique concentré. Avec un tube de verre , j'ai remué le mélange , et après avoir fermé la tubulure , j'ai procédé à la distillation à la douce chaleur d'un bain de sable. Dès la première impression du feu , des bulles de gaz ont traversé l'alcool ; elles ont continué de se dégager pendant six heures environ. L'alcool s'est légèrement coloré , et environ un quart de la liqueur de la cornue a distillé dans le récipient. J'ai retiré le flacon qui contenait l'alcool , et j'ai laissé l'appareil jusqu'au lendemain dans cet état. Il est essentiel d'observer que le liquide du matras et le gaz qui y était contenu communiquait ainsi avec l'air extérieur au moyen du tube recourbé qui ne plongeait plus dans l'alcool.

Dans un mémoire lu à l'Institut , le 4 février 1811 , M. Gay Lussac a prouvé que l'acide prussique dilate considérablement l'air ou les gaz avec lesquels on le mêle , lui communique ses propriétés et res-

---

(1) Je dirai plus bas pourquoi j'ai reçu les vapeurs dans de l'alcool.

semble alors à un fluide élastique permanent. D'après les dispositions de mon appareil, j'avais donc obtenu de l'acide prussique dissous dans l'alcool, dissous dans l'eau, et à l'état de gaz mêlé avec l'air que contenait le matras. J'examinerai le produit obtenu sous ces trois formes.

1° *De l'acide prussique dissous dans l'air des appareils.*

L'appareil dont on avait enlevé le flacon d'alcool resta vingt-quatre heures dans cet état, par conséquent en communication avec l'air extérieur. Au moment de séparer le matras de la cornue pour retirer le produit liquide de la distillation, je fus frappé de l'odeur désagréable qui s'en dégagait. Mon élève, après avoir versé le liquide dans un flacon, eut la curiosité d'approcher le nez d'une des ouvertures du matras; il fut de suite comme suffoqué par une vapeur très-âcre et très-irritante d'une forte odeur de punaise, et, en moins d'une seconde, il éprouva des étourdissements qui firent le renverser, avec un resserrement spasmodique de la gorge, un crachotement qui dura pendant plusieurs minutes.

Cet effet singulier me décida à tenter l'effet de cette vapeur sur quelques animaux. Je fermai avec deux bouchons les deux ouvertures du matras, remettant au lendemain les expériences que je voulais faire.

D'abord je ferai remarquer que, relativement à l'odeur de l'acide prussique, Scheele s'exprime ainsi dans son traité de *Materia tingente cœrulei berlinensis*.

« *Materia tingentis odor singularis neque inju-*  
» *cundus est.* »

Celle

Celle qui se dégageait du matras a quelque chose de repoussant qui a de l'analogie avec celle de l'hydrogène sulfuré très-condensé (1); il m'a été impossible de la bien déterminer parce qu'elle me fatiguait assez pour m'imposer l'obligation de respirer cette vapeur le moins possible, afin d'éviter une sorte de crachotement désagréable et d'étourdissement momentané auquel elle donnait lieu. Les expériences suivantes vont prouver que j'ai fait sagement de ne pas la respirer trop franchement.

*Première Expérience.*

Un oiseau a été présenté par le bec à l'une des ouvertures du matras; au même instant il est resté sans mouvement.

*Deuxième Expérience.*

Un jeune lapin de vingt jours fut présenté par le museau à l'ouverture de ce même matras que je rebouchais après chaque expérience; au bout d'une seconde, le petit animal est tombé mort, la gueule ouverte, rendant une quantité assez considérable de salive.

*Troisième Expérience.*

Un chat de six mois fut présenté de la même manière à l'ouverture de ce même matras: il fit quel-

(1) En approchant le nez d'un verre à liqueur dans lequel je décomposais de l'hydro-sulfure de baryte un peu concentré au moyen de l'acide muriatique, je me suis trouvé asphyxié, et je serais tombé de toute ma hauteur sur le plancher, sans un aide de laboratoire qui me reçut dans ses bras et me tint pendant quelques secondes sans connaissance. Je ne cite ce fait que parce qu'il a quelque analogie avec les expériences suivantes.

ques mouvements pour se retirer ; au bout de deux secondes il tomba mort avec les mêmes symptômes que dans l'expérience n° 2.

*Quatrième Expérience.*

Un chien épagneul vieux , mais encore plein de santé , fut approché de cette ouverture de telle manière que les narines seulement fussent exposées à la vapeur ; la gueule était tenue ouverte au moyen d'un bâillon : l'animal fit beaucoup de difficultés pour se dégager de la position pénible où je le retenais ; mais , au bout de six secondes , il tomba sur le carreau et mourut en très-peu d'instants avec les symptômes décrits précédemment.

*Cinquième Expérience.*

Un autre chien beaucoup plus fort que celui-ci , à jeun depuis douze heures , ayant été soumis à la même expérience , a éprouvé le même sort : il était sans vie au bout de dix secondes.

Il résulte des cinq expériences que je viens de rapporter qu'un matras de deux litres de capacité , rempli de gaz acide prussique mêlé d'air atmosphérique , a suffi pour démontrer l'action très-délétère de ce gaz , et que cette propriété délétère n'est pas sensiblement modifiée par son mélange avec l'air atmosphérique.

*2° De l'acide prussique liquide.*

J'ai dit précédemment qu'un quart à-peu-près de la liqueur contenue dans la cornue avait passé dans le récipient lors de la distillation ; je ferai remarquer que , comme l'ont annoncé Scheele et les autres chimistes qui ont parlé de cette opération , ce liquide était coloré légèrement en bleu , et qu'au

bout de quelques jours il a laissé précipiter une petite quantité de bleu de prusse qui se trouve régénéré et entraîné lors de la distillation.

Il est impossible d'approcher le nez de l'orifice du flacon qui contient cette liqueur sans éprouver l'étourdissement et le crachotement dont j'ai parlé à l'article du matras, et je ne doute pas qu'il serait très-imprudent de le laisser ouvert dans un appartement étroit et bien fermé ; on se trouverait infailliblement exposé à des accidents plus ou moins graves en respirant long-temps l'air de cet appartement. Le résidu de la distillation ayant été transvasé dans une terrine de grès, est resté pendant quelques heures à l'air libre dans une pièce vaste de vingt-cinq pieds en tous sens : moi, mon élève et deux garçons de service, nous avons éprouvé un mal-aise qui nous a forcé de porter dehors la terrine de laquelle on ne pouvait s'approcher à la distance de plusieurs pieds. (1)

Le liquide obtenu par la distillation a une saveur décidément amère et assez semblable à celle des amandes. J'ai essayé cette liqueur sur des animaux de la manière suivante :

#### *Sixième Expérience.*

J'ai fait avaler à un jeune lapin de quinze jours, un gros de ce liquide ; au bout d'une seconde le petit animal a poussé un cri et est tombé mort.

---

(1) Deux chats qui vivaient dans le même appartement ont paru tourmentés d'une manière singulière ; ils s'agitaient en miaulant avec force, et j'ai cru devoir attribuer l'état de maladie qu'ils ont conservé pendant quelques jours à l'influence de cette singulière vapeur.

*Septième Expérience.*

J'ai fait avaler à un fort chien une cuillerée à café de la liqueur ; l'animal a également poussé un cri très-fort et est mort sur-le-champ.

Ces deux expériences prouvent que l'acide liquide a aussi une action très-délétère ; mais en comparant la promptitude des effets , il me paraît démontré que l'acide gazeux , même mélangé d'air atmosphérique , agit d'une manière plus prompte et bien plus vivement que le produit de la distillation ou l'acide liquide.

*5° De l'acide prussique dissous par l'alcool.*

Avant de rendre compte de mes expériences , je dois faire part d'un fait qui m'a été communiqué par M. Vogel , l'un de nos correspondants , le 27 octobre dernier.

On m'écrit d'Allemagne , me dit-il , qu'un professeur de chimie , voulant examiner les effets de l'acide prussique sur l'économie animale , avait introduit du prussiate de potasse dans une cornue à laquelle il a adapté un matras contenant de l'alcool. L'appareil monté , il versa par la tubulure de la cornue de l'acide sulfurique , et il satura ainsi l'alcool d'acide prussique. Cette liqueur spiritueuse a quelque analogie avec le kirchenwasser. Le chimiste montre ce liquide à quelques amis qui viennent dîner chez lui ; par prudence , personne n'ose y toucher. On se retire et l'on oublie le flacon. La domestique , en débarrassant la table , trouve cette liqueur d'un goût agréable et en prend un petit verre ; au bout de deux minutes elle tombe morte sur-le-champ , et comme frappée d'apoplexie.



C'est à l'occasion de ce fait que j'ai cherché à obtenir de l'alcool chargé d'acide prussique.

Le demi-litre d'alcool a trente-cinq degrés à travers lequel le gaz acide prussique s'était dégagé pendant six heures, n'avait pas contracté d'odeur bien sensible pendant l'opération. Il était légèrement coloré; mais, à la longue, il s'est fait un dépôt et il a repris sa première limpidité. Par sa saveur, j'ai reconnu qu'il n'avait pas changé sensiblement.

*Huitième Expérience.*

J'ai fait avaler à un jeune lapin une cuillerée de cet alcool; le petit animal a éprouvé des symptômes qui m'ont paru être ceux de l'ivresse seulement. Il est resté sans mouvement quelques minutes; mais, au bout de ce temps, il a repris toute sa vigueur, et il ne lui est survenu aucun accident. Deux heures après, comme il était très-bien portant, je lui ai fait avaler une pareille dose d'acide liquide, il est mort de suite.

L'ingestion de l'alcool n'ayant pas produit l'effet désiré, j'en ai conclu qu'il n'était pas suffisamment chargé d'acide; j'ai donc recommencé l'opération décrite précédemment en recevant encore une fois pendant plusieurs heures le gaz acide prussique dans ce même alcool. L'opération étant terminée, l'alcool m'offrit la même odeur que le matras et l'acide liquide, mais avec moins d'intensité. Je ne trouvais pas non plus à l'alcool la saveur de kirchenwasser annoncée. Quoi qu'il en soit, j'opérai de la manière suivante :

*Neuvième Expérience.*

Un très-fort chien-loup, que j'avais conservé à jeun

depuis douze heures , ayant avalé de force deux gros de cet alcool , éprouva , au bout de deux secondes , des convulsions très-fortes , et est mort dans l'intervalle de cinq minutes.

Il résulte de cette expérience que l'alcool prussique a , comme le gaz prussique ou cet acide liquide , une action très-délétère. Mais , à moins que l'alcool n'ait pas encore été suffisamment chargé d'acide , ce qui me paraît inadmissible , parce que , vers la fin de l'opération seconde , le gaz qui se dégageait de l'appareil passait à travers l'alcool sans entrer en combinaison , on peut remarquer que l'action de ce dernier produit est moins vive que celle du gaz ou même de cet acide liquide.

Il était important de chercher à déterminer par l'autopsie cadavérique dans ces diverses expériences , quels pouvaient être les effets de cet agent terrible sur l'économie animale. Voici les renseignements recueillis à ce sujet.

#### PREMIÈRE OBSERVATION.

*Autopsie cadavérique du sujet de la deuxième expérience. C'était un chien très-fort , soumis à l'inspiration du gaz contenu dans le matras.*

1° A la tête. Le cerveau était parfaitement sain et intact , seulement il exhalait une odeur assez prononcée d'acide prussique. Les sinus de la dure-mère contenaient trop peu de sang pour qu'on pût y apercevoir quelque différence soit dans la couleur , soit dans l'odeur. La langue était molle , bleuâtre et sortie de la gueule.

2° Au col. L'ouverture de la glotte ne paraissait pas avoir éprouvé de changement sensible. Les ventricules du larynx contenaient quelques mucosités

sanguinolentes. La membrane muqueuse de la trachée-artère était parsemée de stries rougeâtres ; son système capillaire était injecté.

5° A la poitrine. Les poumons étaient d'un rouge vif ; étant incisés, le sang qui sortait par l'orifice des vaisseaux divisés n'était pas aussi rouge, aussi écumeux que le sang artériel, ce qui pouvait tenir en partie au sang veineux contenu dans les divisions de l'artère pulmonaire, qui sortait en même-temps. Les cavités aortiques du cœur, de même que les veines pulmonaires étaient remplies de sang d'un rouge sale très-foncé et ressemblant assez à de la lie de vin pour la couleur et la consistance. Il en était de même de celui que l'aorte et ses principales divisions contiennent.

Dans les cavités à sang veineux, le sang était très-épais, la couleur très-foncée. Il ressemblait assez bien à un liquide dans lequel on aurait fait dissoudre des portions considérables du foie. Les poumons, le cœur, et le sang qui y était contenu exhalaient l'odeur de l'acide prussique.

4° Dans l'abdomen. Les viscères digestifs étaient sains. Le sang de la veine-porte ne présentait rien de remarquable. Le foie portait sensiblement l'odeur de l'acide, moins cependant que le cerveau.

La chair musculaire était comme dans l'état ordinaire : l'odeur de l'acide s'y faisait aussi très-bien remarquer.

L'ouverture de ce cadavre a été faite une heure après la mort du sujet.

## DEUXIÈME OBSERVATION.

*Autopsie cadavérique du sujet de la septième expérience. C'était un fort chien à jeun qui avait avalé de force une cuillerée à café de l'acide liquide.*

Le cerveau ne paraissait nullement altéré, il répandait l'odeur de l'acide prussique. La langue, comme dans l'observation précédente, était bleuâtre, pendante et sortie de la gueule. La voûte palatine était noire; sur la partie la plus reculée, autour de l'ouverture postérieure des fosses nasales et à la partie supérieure du pharynx, on voyait des traces sensibles d'une vive inflammation. La muqueuse de l'estomach ne paraissait nullement changée ni dans sa couleur ni dans sa texture. Les mucosités qui la lubrifient étaient fortement imprégnées de l'odeur de l'acide.

L'estomach était contracté, les saillies et les rides de la membrane muqueuse étaient fortement prononcées.

Le sang dans les poumons et le cœur était à-peu-près de même que dans l'observation qui précède; seulement la teinte paraissait moins foncée.

L'ouverture du cadavre a eu lieu après la mort bien constatée.

## TROISIÈME OBSERVATION.

*Autopsie cadavérique du sujet de la neuvième expérience. C'était un fort chien-loup qui avait avalé de force deux gros d'alcool prussique.*

1° A la tête. Nulle trace de lésion dans le cerveau; odeur de l'acide prussique modifiée par celle de l'alcool. La langue comme dans les deux

cas précédents. La voûte palatine, noirâtre ; sa partie postérieure ainsi que le haut du pharynx très-rouge et fortement injectée.

2° Au col. Rien dans le larynx , la trachée-artère , ainsi que l'œsophage qui contenait une matière jaunâtre un peu mousseuse , fortement imprégnée de l'odeur de l'alcool prussique.

3° A la poitrine. Tout était à-peu-près comme dans les cas précédents, les poumons étaient moins rouges ; le sang qu'ils contenaient était moins vermeil que dans les deux premières observations, leur couleur était d'un gris ardoisé ; ils paraissaient aussi moins gorgés de sang. Les cavités du cœur en étaient remplies.

4° A l'abdomen. La surface interne de l'estomach présentait les traces d'une vive inflammation ; elles étaient très-rouges. Les intestins n'offraient rien de particulier.

Les faits que je viens de rapporter prouvent bien évidemment l'action très-délétère de l'acide prussique obtenu par le procédé de Scheele, soit à l'état gazeux, soit à l'état liquide ou dissous dans l'alcool. Je dépose ces faits, qui m'ont paru très-importants, entre les mains des savants et des physiologistes auxquels il appartient de prononcer si, comme l'annonce le docteur Emmert, dans une dissertation sur les effets vénéneux de l'acide prussique, insérée dans la Bibliothèque médicale, on peut continuer d'assurer que son effet a lieu sans qu'il en résulte aucune altération du sang. Les expériences qui me sont personnelles permettent au moins de prononcer avec lui que c'est particulièrement par la circulation du sang qu'il agit, puisque nous avons vu dans tous les sujets examinés sa couleur manifestement altérée.

Je me borne pour l'instant à présenter à la Compagnie, le résultat de ces premières expériences ; je suis forcé par les circonstances de suspendre celles que j'avais commencées sur l'acide prussique obtenu par d'autres procédés. Plusieurs faits assez importants déjà recueillis doivent être appuyés ou démentis par des expériences nouvelles. Je m'empresserai de les répéter aussitôt qu'il me sera permis de le faire, et, espérant obtenir de la part de ceux qui m'écoutent, la même indulgence, je me ferai un devoir de communiquer à l'Académie le résultat de ces nouvelles recherches.

---

PROCÉDÉ

POUR TEINDRE LE FIL DE LIN OU DE CHANVRE EN  
ROUGE DIT DES INDES OU D'ANDRINOPE ,

Communiqué à l'Académie des Sciences, des Belles  
Lettres et des Arts de Rouen, le 11 Mars 1814,

PAR M. VITALIS.

MESSIEURS ,

Le procédé du rouge des Indes sur fil de lin ou de chanvre est essentiellement le même que celui du rouge des Indes ou d'Andrinople sur fil de coton : comme ce dernier, il se compose d'une série d'opérations dont je crois devoir avant tout donner une idée générale, en suivant exactement l'ordre dans lequel ces opérations doivent s'exécuter. Je suppose qu'il s'agit d'opérer sur cent livres de fil.

1<sup>re</sup> OPÉRATION. — *Décreusage ou débouilli.*

Cette opération a pour but d'enlever au fil de lin ou de chanvre la couleur blonde ou grise qui lui est propre, afin de le rendre susceptible de recevoir les mordants et la couleur qu'on se propose de lui appliquer.

En effet, la partie colorante naturelle du lin et du chanvre est le résultat d'une attraction réelle et assez forte entre cette partie colorante et la substance même du fil. La preuve en est que l'on ne peut détruire cette attraction que par des moyens

chimiques assez énergiques , tels que l'action alternative et répétée des alcalis et de l'acide oxi-muriatique employés , comme on le sait , dans toutes les blanchisseries bertholliennes.

Or , l'expérience prouve qu'on ne peut parvenir à appliquer solidement la partie colorante rouge de la garance au lin et au chanvre , qu'en déterminant des attractions particulières , 1° entre le fil dont il s'agit et certains mordants ; 2° entre ces mordants et la partie colorante de la garance : d'où il suit que pour créer ces attractions nouvelles , il est indispensablement nécessaire de rompre la première , c'est-à-dire celle que la nature elle-même avait fait naître entre la substance du fil de lin ou de chanvre et sa partie colorante.

Pour arriver à ce but , on commence par faire macérer le fil pendant deux ou trois jours dans l'eau pure , et à la température d'environ quinze degrés de l'échelle centigrade ; on le retire ensuite , on le laisse égoutter et on le lave avec soin.

Le lavage du lin et du chanvre ne s'exécute point comme celui du coton : les fils de lin ou de chanvre se mêleraient de manière à rendre très-pénibles et même impossibles à bien exécuter les opérations subséquentes. Pour éviter cet inconvénient , ayant saisi la torse , qui est composée de trois pentes , on pose la main sur l'eau , puis , la retournant en sens contraire , d'un mouvement de poignet on étend le fil sur l'eau , et on lui fait décrire une portion de cercle ; on plonge ensuite le poignet dans l'eau , on relève promptement la torse et on la reprend de l'autre main. Par ce moyen les fils sont tirés sur leurs longueurs , et ce mode de lavage empêche qu'ils ne se mêlent et ne deviennent



pelus. Le fil ayant été bien lavé et bien égoutté, on le fait bouillir pendant six heures environ dans une lessive caustique de soude à deux degrés de l'aéromètre de Baumé; on emploie de cinq à six cents pintes de lessive par cent livres de fil : on laisse égoutter au-dessus de la chaudière, on lave avec soin et on fait sécher à l'air. La lessive caustique se prépare avec deux parties de soude et une partie de chaux bien vive et bien fusée; à la lessive de soude on pourra substituer les eaux de dégraissage, dont on parlera plus bas : ce qui rendra ce débouilli plus économique.

Un premier débouilli ne suffit pas; il faut en faire un second semblable au premier, si ce n'est qu'on pourra réduire la lessive caustique à un demi degré, et bouillir seulement pendant cinq heures, après quoi on retire le fil de la chaudière; on le laisse égoutter, on lave et on sèche à l'air, comme précédemment.

## II<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Bains de fiente ou Bains bis.*

On sait que les substances animales ont la propriété d'entrer plus aisément en combinaison avec les parties colorantes et de former avec elles des composés plus solides, et par conséquent plus durables : c'est pour communiquer jusqu'à un certain point cette propriété aux substances végétales que l'on a imaginé de les animaliser en quelque sorte, en les imprégnant de certaines liqueurs animales, telle que la liqueur intestinale des ruminants ou la liqueur albumino-gélatineuse contenue assez abondamment dans la fiente du mouton.

Dans un Mémoire sur les effets des bains de fiente, que j'ai lu en 1806 à l'Académie, et inséré

dans le Journal de physique, année 1808, je crois avoir démontré que la liqueur albumino-gélatineuse dont ces bains sont chargés, contribue puissamment à fixer la couleur de la garance, par la forte attraction qu'elle exerce sur les parties colorantes en général. Cette théorie explique pourquoi à la liqueur intestinale des moutons, qu'il serait impossible de se procurer en quantité suffisante aux besoins des ateliers, on a substitué la fiente des animaux.

Pour conserver la fiente et la défendre de la putréfaction, au moins pendant un an, on verse sur la fiente de la lessive de soude à douze degrés de l'aéromètre et en quantité suffisante pour former une bouillie épaisse, après que la fiente a été broyée avec les pieds dans un baquet. On sait que les alcalis ont la propriété de dissoudre certaines matières animales et de retarder la putréfaction.

Pour former les bains de fiente on prend quinze livres de fiente préparée comme il vient d'être dit, pour cent livres de fil, on l'étend de cent cinquante litres de lessive de soude à deux degrés, on agite pour opérer un mélange parfait.

On verse cette liqueur dans un baquet où l'on a mis d'avance six livres d'huile d'olives chargée de beaucoup de mucilage, connue en teinture sous le nom d'huile grasse ou tournante, et on pallie pour bien mêler ces trois substances qui entrent dans la composition du bain.

Voici maintenant la manière de l'employer.

Avec un sébile de bois on prend une portion du bain, on la verse dans une terrine vernissée, scellée dans une maçonnerie à hauteur d'appui; on y passe alors le fil.

On ne doit point passer plus d'une livre de fil

à-la-fois, c'est-à-dire deux pentes de chaque main.

Le passage du fil, soit en bain de fiente, soit dans les bains dont il sera parlé dans le cours de ce Mémoire, s'exécute de la manière suivante :

On plonge les pentes de fil dans le bain, on les retourne à diverses reprises, en les foulant avec les poignets, et de manière à les bien imbiber; on les retire ensuite, et on les tord à l'aide d'une cheville scellée dans le mur, au-dessus de la terrine; on rabat le fil dans le bain et on répète cette manœuvre trois fois de suite; on secoue ensuite les pentes, ce qu'on appelle *créper*, afin de détacher les fils les uns des autres, et les empêcher de se coller ensemble.

Le passage étant terminé on porte le fil à l'éten-dage à l'air libre d'abord, sur des perches de bois blanc, ayant soin de retourner souvent les pentes, pour empêcher le bain de couler, ce qui arriverait insensiblement, sans cette précaution. Lorsque par l'action de l'air la dessiccation est faite aux trois quarts à-peu-près, on achève dans des étuves ou sécheries où la température doit être portée à cinquante ou cinquante-cinq degrés du thermomètre de Réaumur.

Une dessiccation parfaite est ici tellement essentielle que, si le fil conserve le moindre degré d'humidité, il ne se combine plus que très-imparfaitement aux apprêts et aux mordants qu'il doit recevoir dans la suite, et ne prend qu'une couleur maigre au garançage.

Lorsque le fil a été passé en fiente, il faut bien se garder de le laisser entassé, si on ne veut s'exposer à voir le fil prendre feu, et occasionner des incendies souvent désastreux. On donne au fil un second bain de fiente semblable au premier, et on

sèche de même. Ce qui reste du bain de fiente se nomme *avances*, et entre dans la composition des bains suivants.

### III<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Bains d'huile ou Bains blancs.*

Ce bain se prépare en versant cent cinquante litres de lessive de soude à deux degrés de l'aéromètre sur dix livres d'huile grasse ; on mêle bien avec le rable, et on reconnaît que le bain est de bonne qualité lorsque l'huile ne se sépare point et ne monte point à la surface. On mêle ce bain avec le reste du précédent, et on y passe le fil, comme dans l'opération précédente ; on le laisse douze heures sur une table, et on le sèche ensuite à l'air d'abord, puis à l'étuve.

On répète ce bain une seconde fois avec les mêmes attentions et on sèche de même.

### IV<sup>e</sup> OPÉRATION.

On verse dans un baquet cent cinquante livres de lessive de soude à deux degrés de l'aéromètre : on y ajoute ce qui est resté des bains blancs, on pallie bien et on y passe le fil comme dans les bains précédents : on sèche à l'air, puis à l'étuve ; à ce qui reste du bain précédent, on ajoute cent cinquante litres d'eau de soude à deux degrés ; on y travaille le fil comme ci-dessus : on sèche à l'air et à l'étuve, ce qui reste de ces bains se nomme *sikiou* et sert à l'avivage.

### V<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Dégraissage.*

La plus grande partie de l'huile employée dans les bains précédents reste combinée chimiquement

au

au fil de lin ou de chanvre , mais il en existe une portion qui n'est point entrée en combinaison et qui n'est que fortement adhérente à la surface du fil , et on conçoit qu'il est nécessaire de l'en débarrasser , afin d'empêcher cette portion huileuse de se combiner aux mordans subséquents , dont l'action serait par-là même affaiblie , puisque la combinaison ne se ferait pas sur le fil lui-même.

Pour enlever la portion d'huile non combinée , on fait tremper le fil pendant dix à douze heures dans de l'eau pure , légèrement tiède ; on relève ensuite , on tord à la main , on lave avec soin à l'eau courante ; on tord à la cheville avec le chevillon , et ensuite on sèche à l'air d'abord , puis à l'éuve.

Le fil qui n'est pas bien dégraissé ne prend pas également la couleur : celui qui l'est trop ne prend qu'une couleur maigre.

Ce qui reste des eaux de dégraissage sert à décreuser ou à débouillir une seconde mise de fil.

Après le dégraissage , le fil doit être d'un beau blanc.

#### VI<sup>e</sup> OPÉRATION. 1<sup>er</sup> *Engallage.*

On fait cuire vingt-cinq livres de noix de galle en sorte , dans six seaux d'eau qu'on rafraîchit ensuite par trois seaux d'eau fraîche ; la décoction , passée au tamis de crin , conservant encore assez de chaleur pour qu'on puisse à peine y tenir la main , on y passe le fil en le foulant à l'ordinaire dans une terrine qui ne sert qu'à cet usage et qui est scellée dans une maçonnerie à hauteur d'appui ; on tord légèrement à la cheville fixée au-dessus de la terrine ; on rabat et on manœuvre encore deux fois de la même manière ; on crêpe ensuite le fil

et on le porte de suite à l'étendage , à l'air libre , si le ciel le permet , et sous des angars , dans les temps pluvieux et humides , et on achève la dessiccation à l'étuve. On conserve le marc de la noix de galle pour le second engallage dont il sera parlé plus bas.

VII<sup>e</sup> OPÉRATION. — 1<sup>er</sup> *Alunage.*

Pour aluner cent livres de fil , on dissout quinze livres d'alun bien pur , et surtout entièrement purgé d'oxide et de sulfate de fer , dans six ou sept seaux d'eau sans bouillir ; on laisse refroidir un peu , on décante dans un baquet , et lorsque la dissolution n'est plus que tiède , on y passe le fil comme dans les bains précédents. 1<sup>o</sup> On laisse le fil en repos sur une table pendant douze heures ; on fait ensuite sécher lentement à l'air et à l'ombre , et on termine la dessiccation à l'étuve.

VIII<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Lavage d'Alun.*

Ce lavage est très-important ; il doit se faire à la rivière avec le plus grand soin et de la manière dont nous l'avons expliqué plus haut , afin d'enlever au fil toute la portion d'alun qui ne serait pas combinée chimiquement avec les mordants qu'il a déjà reçus ; on sèche ensuite à l'air , puis à l'étuve.

IX<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Remontage sur Alun.*

Le remontage sur alun consiste à passer de nouveau le fil séché de son lavage d'alun , en bains blancs , en sels , en galle et en alun.

Cette nouvelle série d'opérations s'exécute dans l'ordre suivant :

1<sup>ere</sup> Bain blanc , avec huile grasse , six livres et lessive de soude à deux degrés de l'aéromètre ;

cent cinquante pintes : passer le fil , sécher à l'air et à l'étuve.

2<sup>e</sup> Bain blanc , composé et appliqué de même ; sécher à l'air et à l'étuve.

3<sup>e</sup> Bain de sel , avec cent cinquante livres d'eau de soude à deux degrés  $1/2$  , et mêlés à ce qui est resté des bains blancs précédents ; passer le fil , sécher à l'air et à l'étuve.

4<sup>e</sup> Engaller une seconde fois avec la décoction rebouillie du marc de la noix de gale qui a servi au premier engallage ; étendre de suite à l'air , et achever la dessiccation à l'étuve.

5<sup>e</sup> Aluner une seconde fois avec quinze livres d'alun bien pur ; sécher lentement à l'air et à l'ombre , puis à l'étuve.

6<sup>e</sup> Lavage d'alun , comme la première fois ; sécher à l'air et à l'étuve.

#### X<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Garançages.*

Le premier garançage se donne avec cent cinquante livres d'alizari de Provence : on ne teint que vingt-cinq livres de fil à la fois.

La chaudière qui sert à cette opération , a la forme d'un carré long , et contient environ vingt-cinq seaux d'eau ; on jette dans le bain les cent cinquante livres d'alizari qu'on a eu soin de pétrir préalablement par parties , avec vingt ou vingt-cinq litres de sang de bœuf ou de mouton , et on pallie bien pour diviser la pâte et la distribuer dans le bain.

Lorsque celui-ci commence à bouillir , on y plonge le fil dont on passe les pentes sur des bâtons posés en travers de la chaudière , et que l'on nomme *lisoirs* ; on a soin d'enfoncer les pentes , de les retourner de temps en temps

bout pour bout, de les agiter dans le bain, et de les changer successivement de place, afin que le degré de chaleur soit à-peu-près le même pour toutes et que la couleur s'applique le plus également possible : on soutient cette manœuvre pendant cinq quarts d'heure ; la chaleur allant toujours en augmentant graduellement, jusqu'au degré de l'ébullition. Aussitôt que l'ébullition se manifeste, on retire les pentes de dessus les lisoirs, et on passe ceux-ci dans des boucles de ficelle qui servent à soutenir les pentes qui sont alors tout-à-fait submergées ; on soutient l'ébullition pendant trois quarts d'heure environ, après quoi on retire les pentes, on les laisse égoutter en refroidissant, et on lave en eau courante jusqu'à ce que l'eau sorte claire.

Le fil étant bien égoutté, et non séché, on lui donne un second garançage qui se compose dans les mêmes proportions et s'exécute de la même manière que le premier.

En garançant deux fois, on obtient une couleur plus égale et plus nourrie ; le fil prend dans le garançage un rouge brun qu'on amènera à un rouge pur par l'opération suivante.

#### XI<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Avivage.*

Quoique l'on puisse aviver le rouge de garance dans le sikiou, cependant nous préférons de composer un bain neuf, avec cinq ou six cents pintes d'eau de soude à un degré de l'aéromètre, dans laquelle on aura fait dissoudre huit livres de savon blanc de Marseille, coupé en tranches minces.

Lorsqu'on s'est assuré que le savon est bien dissout, on jette les pentes de fil distribuées en un certain nombre de paquets, dans une chaudière où l'on retient la vapeur au moyen d'un couvercle so-



lidement établi sur un bourrelet , fait d'une grosse toile d'emballage interposée entre le couvercle et les bords de la chaudière ; on fait bouillir à petits bouillons pendant cinq à six heures , ou mieux jusqu'à ce que le rouge soit bien découvert , ce dont on s'assure en retirant de temps en temps un petit échantillon suspendu à une ficelle dans la chaudière ; on cesse alors le feu , on laisse refroidir dans la chaudière , on exprime le fil , on le lave à la rivière , on le tord ensuite à la cheville et on sèche à l'air et même à l'étuve. Si un premier avivage n'avait pas assez découvert le rouge , on en donnerait un second , en y employant une quantité de savon et un temps d'ébullition proportionnés à l'effet qu'il s'agit de produire.

Au sortir de l'avivage le fil porte une couleur rouge franche , mais sans beaucoup d'éclat ; on parvient à lui en donner davantage en lui faisant subir une dernière opération à laquelle on donne le nom de rosage.

## XII<sup>e</sup> OPÉRATION. — *Rosage.*

Dans trente-six seaux d'eau on fait dissoudre douze livres de savon blanc de Marseille ; on fait dissoudre aussi une livre de sel d'étain ( muriate d'étain ) dans une pinte d'eau tiède , et on verse dans cette dernière dissolution environ quatre onces d'acide nitrique à vingt degrés de l'aéromètre ; la dissolution de savon étant bien faite , et après qu'elle a jeté quelques bouillons , on y jette la dissolution du sel d'étain , en agitant le bain avec un rable , ou simplement avec un bâton. Ce bain , pour être de bonne qualité , doit être transparent.

On met alors le fil dans la chaudière , et on le fait

bouillir de la même manière que pour l'avivage , jusqu'à ce qu'un échantillon , sur lequel on règle le temps de l'ébullition , sorte d'un beau vif , après avoir été exprimé de son bain ; on relève et on lave le fil encore chaud ; on sèche à l'air , et la teinture du fil en rouge des Indes est terminée.

Telles sont les opérations que j'ai pratiquées pour teindre le fil de lin ou de chanvre en rouge d'Andrinople.

La liqueur albuminogélatineuse contenue dans la fiente de mouton , l'huile grasse , la noix de galle et d'alun , sont les quatre mordants à l'aide desquels on parvient à fixer sur le lin et le chanvre , ainsi que sur le coton , la partie colorante de la garance : les deux dernières opérations , c'est-à-dire l'avivage et le rosage , ne servent qu'à développer la couleur et la rendre plus brillante. Quelque agréable que soit la couleur , cependant il sera peut-être possible de l'améliorer encore par des travaux en grand.

Dans l'art de la teinture comme dans tous les arts , pour arriver à la perfection , il faut une réunion de circonstances dont il n'est pas toujours possible de disposer.

Ici , par exemple , j'ai eu à lutter contre la mauvaise qualité du fil de lin , sur lequel j'ai opéré.

J'ai eu pareillement à combattre la rigueur de la saison , pendant les mois de janvier et de février de cette année.

Enfin , je n'ai pu opérer que sur quelques kilogrammes de matière.

Donnons quelques développements dont on sentira aisément l'importance.

1° On peut juger par l'échantillon de fil de lin écrit , joint aux échantillons de teinture , que ce fil

était extrêmement grossier, très-inégal, et par conséquent très-inégalement tordu. De-là plus de difficulté pour imprégner le fil des mordants, d'une manière uniforme, et pour arriver à une nuance fine et délicate : une couleur quelconque joue beaucoup plus agréablement à l'œil, sur des filaments déliés que sur des fils d'un certain diamètre. Les boucles de ficelle dans lesquelles on passe les pentes de fil, et qui comme le fil lui-même sont soumises à l'action des mordants et de la partie colorante, se teignent aussi en rouge, il est vrai, mais la couleur qu'elles prennent est bien éloignée d'atteindre celle que le fil reçoit : sans doute parce que les mordants et la partie colorante y pénètrent et s'y combinent moins aisément et moins parfaitement.

2° En m'invitant à m'occuper de ce genre de teinture, M. le Préfet m'avait fixé un délai assez court, et j'ai opéré sur la quantité de fil qui m'est, pour ainsi dire, tombée sous la main.

3° Les brouillards épais, des pluies, des neiges abondantes, et le froid rigoureux qui ont eu lieu pendant le cours de mes opérations, ont été autant d'obstacles à la confection des lavages, et surtout à la dessiccation à l'air; et j'ai remarqué plus haut combien cette dernière condition était essentielle à remplir : l'air agit non-seulement comme dissolvant de l'humidité, pendant que le fil est aux apprêts, mais il agit encore sur la couleur elle-même aussitôt qu'elle est appliquée sur le fil, et contribue, par la partie de gaz oxigène qu'elle contient, à éclaircir et à modifier agréablement la nuance. Forcé le plus souvent d'étendre le fil dans une chambre et non en plein air, on voit que j'ai perdu tous les avantages qu'il m'était permis d'attendre des courants d'air d'une saison plus douce,

d'un ciel plus serein, de l'influence des rayons solaires.

4<sup>e</sup> La teinture en rouge des Indes, exécutée en grand, dans des ateliers pourvus des chaudières et des ustensiles convenables, et qui possèdent une étuve où la dessiccation puisse être portée souvent au dernier degré, doit nécessairement offrir des résultats de beaucoup supérieurs à ceux que le travail le plus soigné peut donner dans un laboratoire de chimie. En opérant sur des grandes masses, l'inexactitude des proportions dans les ingrédients est moins sensible, le jeu des attractions chimiques est plus énergique; il est plus aisé de ménager le feu, de le graduer, d'en mesurer, d'en soutenir, d'en prolonger l'action.

J'avais prévu tous les obstacles dont je viens de parler avant de commencer le travail qui m'était demandé, et je ne dissimulerai point que peu s'en est fallu que je ne renoncasse à l'entreprendre. Mais il s'agissait de créer un art nouveau, d'une extrême importance pour l'industrie et le commerce; un appel avait été fait à ce sujet par le Gouvernement, à tous ceux qui s'occupent des procédés de teinture; j'avais à répondre à l'invitation et à la confiance du sage Magistrat qui préside à l'administration de ce département. Des motifs aussi puissans l'emportèrent sur toute autre considération, et je n'écoutai plus que le désir de me rendre utile à nos fabriques.

Ceux qui ont médité sur les moyens d'accroître la prospérité de l'industrie française et qui se sont occupés des moyens de la fonder sur des bases solides et inébranlables, regrettaient depuis longtemps de voir que l'introduction d'un produit exotique, et qui, par l'effet d'une foule de circonstances, peut nous manquer tout à-coup, eût, en quelque sorte, proscrit de nos ateliers des matières premières

à la culture desquelles notre sol se prête avec la plus heureuse facilité. J'ajouterai que je me suis assuré par l'expérience qu'au moyen d'un procédé analogue à celui du rouge des Indes , on peut donner aux fils de lin et de chanvre non-seulement la couleur rouge d'Andrinople , mais encore les couleurs rose , cerise , lilas , violet et paliacat de toutes les nuances ; en sorte que le fabricant sera le maître d'assortir ses couleurs au gré de son imagination , et de la manière la plus propre à flatter le goût des consommateurs , dans la fabrication des toiles et mouchoirs en fil de lin et de chanvre , comme il se pratique aujourd'hui dans la fabrication de la Rouennerie en coton.

Ceux qui voudront avoir la preuve de ce que je viens d'avancer la trouveront dans mon *Manuel du Teinturier sur fil et sur coton filé* , qui contient tous les procédés particuliers relatifs à ce genre de teinture,

---

*EXTRAIT du Rapport fait à l'Académie , le 22 juillet 1814 , par MM. B. Pavie et Lancelevée , sur le Mémoire de M. Vitalis , concernant la Teinture de fil de lin et de chanvre en rouge des Indes ou d'Andrinople.*

« Dès le moment où l'on s'est occupé en France , et notamment à Rouen , de la teinture du coton en rouge des Indes , les teinturiers avaient essayé de fixer cette couleur sur le fil de lin et de chanvre , mais ils n'avaient obtenu qu'une couleur pauvre , sans reflet et surtout peu solide.

» Les échantillons qui sont l'objet de ce rapport , et qui vous ont été présentés par M. Vitalis , le 5 mars dernier , offrent au contraire une couleur bien

nourrie, assez vive, et ayant même un certain éclat. Nous ajouterons, et avec beaucoup de satisfaction, que quoique le temps ne nous ait pas permis d'éprouver la couleur par une exposition prolongée à l'air et au soleil, cependant nous n'hésitons point à prononcer sur sa solidité, d'après la résistance qu'elle a opposée à l'action de l'acide nitrique et à celle du savon.

» Nous ne vous dissimulerons pas, Messieurs, qu'au premier aperçu, le fil de lin teint par notre confrère nous a paru avoir souffert dans sa ténacité. Cette altération pouvait résulter ou du procédé employé par l'auteur, ou de la mauvaise qualité de la matière sur laquelle il avait opéré. Pour lever tous les doutes à ce sujet, nous nous sommes adressés à M. Vitalis lui-même, qui nous a représenté en blanc quelques livres du fil dont il avait été obligé de se servir, et nous avons reconnu que ce fil, qui lui a été fourni par M. Marchand fils, teinturier, rue Chasse-Marée, à Rouen, avait été altéré par un demi blanc qu'il avait reçu de M. Marchand, au moyen du Berthollet. (Acide muriatique oxigéné.)

Quant à la nécessité où M. Vitalis s'est trouvé d'employer ce fil de mauvaise qualité, elle est constatée par le délai extrêmement court qui avait été fixé pour ses opérations, par M. le Préfet. (1)

(1) Ce Magistrat avait, le 27 novembre 1815, écrit à M. Vitalis, en ces termes :

« Des essais, Monsieur, viennent d'être faits pour teindre en rouge dit des Indes le fil de chanvre et de lin.

» S. Exc. le Ministre des manufactures et du commerce appelle en conséquence l'attention de MM. les fabricants et teinturiers sur la recherche de ce procédé.

» Le zèle que vous avez mis jusqu'à ce jour à contribuer de

« Du reste, le procédé suivi par M. Vitalis, pour teindre en rouge des Indes le fil de lin ou de chanvre, ne diffère de celui qu'on emploie pour donner la même couleur au coton, que par des manipulations particulières dans les apprêts, et sur tout dans la manière de laver le fil de lin et de chanvre, et de le tirer à l'eau.

» M. Vitalis a donc encore une fois bien mérité de nos fabriques qu'il avait déjà servi si utilement, et par la découverte de plusieurs procédés nouveaux en teinture et par la publication de son *Manuel du Teinturier sur fil et sur coton filé.* (1)

» Que M. Déloge, de Montpellier, ait pris, au commencement de 1808, un brevet d'invention de dix ans pour le genre de teinture dont il s'agit; qu'en 1811, M. Palfrène, de Cambrai, ait présenté au Ministre des manufactures et du commerce des mouchoirs de batiste, tissus en partie avec des fils teints en rouge d'Andrinople, il n'en sera pas moins vrai 1<sup>o</sup> qu'au mois de novembre 1813, le Ministre des

vos lumières et de vos moyens à l'amélioration de l'industrie manufacturière de ce département, m'est un sûr garant que vous allez y donner des soins dans la circonstance importante qui se présente.

» Je recevrai avec plaisir, Monsieur, l'assurance que vous vous êtes occupé de ces essais.

» Je vous serai obligé de me faire parvenir, dans le délai de deux mois, la notice des procédés que vous aurez employés et des échantillons que vous aurez obtenus. »

J'ai l'honneur d'être, etc.

Signé S<sup>as</sup> GIRARDIN.

(1) Il est à remarquer que le dernier chapitre de cet ouvrage, qui a paru en 1810, contient un exposé général de la marche qu'il convient de suivre pour teindre le fil de lin ou de chanvre en rouge d'Andrinople.

manufactures et du commerce appelait l'attention de MM. les fabricants et des teinturiers sur *la recherche du procédé à suivre pour teindre le fil de lin et de chanvre en rouge des Indes*; 2° que MM. Deloge et Palfrène, s'ils ont découvert ce procédé, l'ont tenu secret; 5° que M. Vitalis aura le mérite et l'honneur de l'avoir révélé à nos fabriques, avec cette franchise et ce noble désintéressement dont il a donné d'ailleurs des preuves si multipliées dans toutes les occasions. »

*Signés* Bin PAVIE et LANCELEVÉE.





## OBSERVATION

D'UN TYPHUS EXANTHÉMATIQUE,

*PAR M. VIGNÉ, D. M. P.*

Un habitant de Rouen, âgé de trente-deux ans, privé tout-à-coup d'une certaine aisance, fut obligé de quitter sa famille pour aller partager les fatigues et les dangers de la dernière guerre de la France contre les puissances alliées. Après avoir, en moins de trois mois, bravé la mort dans seize combats, éprouvé nuit et jour les pénibles effets de la saison la plus rigoureuse, et, pendant plus d'un tiers de cet intervalle de temps, vécu de racines et de son détrempé, mal pétri, mal cuit, ce malheureux est revenu dans ses foyers avec le germe du typhus, qui s'est manifesté le surlendemain de son arrivée.

Appelé le quatrième jour de la maladie, j'ai trouvé les traits du visage sensiblement altérés, le regard farouche, la langue humide et blanchâtre, la parole brève, beaucoup d'oppression, une toux fréquente et convulsive, une espèce d'abandon des membres, le soubresaut universel des tendons, l'abdomen très-élevé, toutes les excrétions supprimées, la peau brûlante, le pouls dur, irrégulier, une extrême propension au sommeil presque aussitôt interrompu par la vue fantastique des scènes horribles qui s'étaient passées sous les yeux du malade, et auxquelles il avait miraculeusement échappé. . . . violent paroxysme à l'entrée de la nuit.

Le 5<sup>e</sup> jour, mêmes symptômes.

Le 6<sup>e</sup>, délire furieux remplacé par un profond assoupissement.

Le 7<sup>e</sup>, sueur très-acide et partielle du thorax.

Le 8<sup>e</sup>, elle s'étend à l'abdomen et aux extrémités inférieures.

Les 9<sup>e</sup>, 10<sup>e</sup>, 11<sup>e</sup> et 12<sup>e</sup>, abondante éruption miliaire.

Le 13<sup>e</sup> et le 14<sup>e</sup>, copieuse évacuation par les voies urinaires, rémission de tous les symptômes, sorte de résurrection.

Le 17<sup>e</sup>, rémission encore plus marquée.

Le 21<sup>e</sup>, apyrexie, appétit, convalescence.

De légères décoctions mucilagineuses, employées d'abord de toutes manières pour diminuer la chaleur et le spasme, ensuite un large vésicatoire et deux sinapismes appliqués aux membres abdominaux, dans l'intention de ranimer la sensibilité presque éteinte et de seconder le travail de l'éruption; un chocolat médiocrement nutritif, adoucissant; un vin cordial à doses relatives pour relever au déclin des paroxismes les forces abattues; de simples fumigations acéteuses; enfin, tous les secours moraux indispensables pour soutenir le courage d'une épouse affligée, pour entretenir le zèle d'amis charitables qui l'aidaient à soigner le malade, pour l'armer lui-même dans quelques instants lucides contre la crainte du danger, et lui inspirer une pleine confiance dans les ressources de la nature et de la science qui concourt avec elle à rendre et à conserver aux hommes la vie et la santé; tels sont les moyens auxquels a cédé cette grave maladie.

J'ai cru devoir n'employer aucune substance ani-

male trop facile à se corrompre dans les fièvres adynamiques , et préférer au kinkina, si usité , si évidemment efficace , un vin généreux que le malade , presque réduit à l'état automatique , semblait ardemment désirer.

J'ai surtout évité les boissons acides et les fumigations muriatiques , sulfureuses , nitriques , contre-indiquées par la toux et la phlegmasie cutanée.

Le succès de ce traitement permet de croire que l'on puisse , au moins quelquefois , y recourir utilement contre l'une des maladies qui paraîtraient exiger la médication la plus active , j'oserais presque dire la plus compliquée ; et l'aspect sous lequel celle-ci s'est présentée , justifie le nom que je lui ai donné , soit qu'on l'envisage relativement à l'espèce d'atonie , d'assoupissement , d'anéantissement où s'est trouvé le malade , soit relativement à l'altération des humeurs , effet ordinaire de la lésion des forces vitales.

Messieurs , en songeant à vous offrir cette observation sur le typhus , je n'ai point oublié que j'avais été précédé dans la carrière par les plus grands maîtres , et que Pringle surtout laissait à ses successeurs peu de choses à dire sur cette affreuse maladie ; mais je vous dois le fruit de mes faibles travaux , et je m'accuserais d'injustice , d'ingratitude envers vous , si je pouvais douter de votre indulgence , et vous dérober un seul de mes hommages.

---

---

BELLES-LETTRES.

---

RAPPORT

*Fait par M. PINARD DE BOISHÉBERT, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la Classe des Belles-Lettres.*

MESSIEURS,

M. le Secrétaire vient de vous lire un extrait des travaux de la classe des sciences : il vous a mis à portée de juger des efforts que fait l'Académie pour répondre au but de son institution.

Je vais vous donner, par une courte analyse, une idée des Mémoires et des Morceaux de poésie fournis par la classe des Belles-Lettres.

Je m'abstiendrai de tout éloge ; trop heureux si dans cette réunion d'hommes éclairés qui nous honore de son attention, nos travaux peuvent obtenir de l'intérêt.

L'Académie entretient une correspondance suivie avec diverses sociétés savantes. Pour ne pas outrepasser les bornes raisonnables de cette séance, nous sommes forcés de nous réduire à la simple indication des ouvrages qui nous ont été envoyés.

= Nous avons reçu de la *Société d'Emulation de Rouen*, le précis de ses travaux pendant l'année 1815.

M. Licquet, chargé de nous le faire connaître, nous y fait remarquer entre autres pièces intéressantes ;

1<sup>o</sup> Le Discours prononcé par M. le comte de Girardin , président.

C'est un tableau fidèle de ce département , sous les rapports de l'agriculture et de l'industrie de ses habitants.

2<sup>o</sup> Le Discours de M. S.-Martin , qui lui a mérité une médaille d'or à la Société d'Émulation de Rouen , sur cette question : *Quelle a été l'influence du génie de Corneille sur la littérature française et sur le caractère national ?*

L'auteur en a fait hommage à l'Académie.

= La Société académique des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de *Nancy* , vous a envoyé le précis analytique de ses travaux pendant le cours de 1811 et 1812.

M. Duputel , chargé d'en faire le rapport , a présenté un sommaire rapide des productions aussi nombreuses que variées qui s'y trouvent analysées.

La plupart de ces productions étant du domaine des sciences , M. le Secrétaire vous en a entretenus.

Je me bornerai donc , ajoute M. Duputel , à vous dire qu'il résulte de ces travaux que la Société académique de Nancy est une de celles qui concourent avec le plus de zèle à la propagation des lettres et des arts , et avec laquelle il nous est non moins agréable qu'utile d'entretenir une active correspondance.

## PRODUCTIONS DES ACADÉMICIENS.

## POÉSIE.

= M. Duputel vous a donné une héroïde ayant pour titre : *Charlotte Corday, avant de mourir, à son pere.*

= Vous avez de M. Vigné des stances allégoriques, ayant pour titre, *le Papillon et la Rose.*

= M. Lesfilleul des Guerrots, membre non résidant, nous a présenté deux fables, l'une *le Songe de Lubin*, et l'autre *l'Anc et son Maître.*

= M. Guttinguer vous a fait hommage de deux fables intitulées, l'une *les Fleurs et le Chou*, et l'autre *Philomèle, le Corbeau et le Vautour.*

L'Académie a délibéré que les stances allégoriques et les fables seraient imprimées à la suite de ce Rapport.

= M. Boëldieu vous a présenté un morceau de poésie, imprimé, qui a pour titre, *le Frelon et les Abeilles.*

= M. Licquet a intéressé plusieurs de vos séances par la lecture de sa tragédie de *Rutilius*. Dans cette nouvelle production, notre confrère soutient la réputation que lui ont justement acquise les tragédies de *Thémistocle* et de *Philippe II.*

= M. Milcent, membre non résidant, vous a fait hommage de deux tragédies lyriques, imprimées, l'une ayant pour titre *Medée et Jason*, l'autre sous le titre d'*Heccube.*

= Le même vous a adressé deux pièces en vers, l'une ayant pour titre, *l'Homme*; et l'autre, *le Banc de Pierre*.

La 1<sup>ère</sup> présente l'homme dans toute sa grandeur :

La terre sous son bras devient saine et féconde ;  
 Le peuple ailé des airs , les habitants de l'onde ,  
 Les tyrans des forêts , asservis sous sa loi ,  
     Dans l'homme ont reconnu leur Roi.  
 Des flots de l'Océan , il dompte la furie ,  
     Maîtrise d'une main hardie  
 Les climats , les saisons , le souffle des autans  
 Et plus puissant encor soumet les éléments.

L'auteur , après avoir fait de l'homme un demi-Dieu , le Roi de l'univers , le présente aux prises avec la douleur et la mort , pour jamais englouti dans la tombe ; et termine par ces vers :

O ! vérité , sublime et désirable !  
 L'homme n'est pas dans ce corps périssable  
 Que détruit la douleur , que le sépulcre attend :  
 Il est dans la pensée , il est dans le génie ;  
     Et c'est par eux qu'il fait partie  
 De l'invisible Auteur de l'Être et du néant.

= Vous avez reçu de M. *Mollebaut* une pièce de poésie imprimée , ayant pour titre *la Paix*.

#### M É L A N G E S .

= M. *de Bonardi* , membre non résidant , vous a donné un *Essai sur le Bonheur*. Cet opuscule , qui honore l'esprit et le cœur de notre collègue , fait partie d'un ouvrage plus étendu. Le motif de l'auteur était de former ses enfants à la vertu , en la présentant comme le seul chemin qui mène au bonheur.

= Dans un Mémoire relatif à la ville de Paris , M.

*Gosseau* traite successivement les cinq questions suivantes :

1<sup>o</sup> Quelles étaient, au temps de Jules César, le nom, la situation et les limites de Paris, et quel rang tenait-il parmi les cités des Gaules ?

2<sup>o</sup> Est-il probable qu'un temple d'Isis, voisin de Paris, et un collège sacerdotal, établi à Issy, pour le service de ce temple, soient l'origine du nom de cette capitale ?

3<sup>o</sup> En refusant d'admettre Isis comme le radical de Paris, serait-il possible d'offrir une autre étymologie plus naturelle et plus raisonnable ?

4<sup>o</sup> Quels obstacles empêchèrent Labiénus de prendre Paris, la première fois qu'il se présenta devant ses murs ? Pourquoi fut-il plus heureux à la deuxième expédition ?

5<sup>o</sup> Où le général romain établit-il son camp devant Paris, en s'y présentant d'abord ? En quel endroit, après la prise de Melun et marchant itérativement sur Paris, traversa-t-il la Seine ? En quel endroit se donna la bataille où les Parisiens furent écrasés ?

La première question, dit M. Gosseau, ne présente aucune difficulté. Paris est désigné par Jules César comme une bourgade, *oppidum* ; il l'assimile à Melun, ville voisine dépendante de Sens.

Mais cette espèce de bourgade avait une importance assez grande et elle la devait à sa position avantageuse sur un grand fleuve, qui en faisait l'entrepôt naturel des plaines fertiles qui l'entouraient.

La deuxième question est négativement résolue



par notre confrère ; 1° dans le recensement des divinités des Gaulois , par César , Isis n'est pas seulement nommée. 2° Le même auteur nous apprend que les Druides étaient les prêtres des Gaulois ; que c'était dans l'épaisseur des forêts qu'ils faisaient leurs sacrifices barbares , à la cueillette du gui sacré ; 3° quelle eût été la convenance de placer le temple à Lutèce et le collège sacerdotal à Issy ; 4° Isis , comme radical , ne convient ni à *Lutèce* ni à la peuplade ; il n'est pas rare de voir une divinité associer à son nom celui de la contrée ou elle est honorée , ainsi nous disons Jupiter Capitolin , Appollon Delien , Venus Gnidienne ; mais le contraire est absolument insolite.

*Troisième question.* Refusant d'admettre Isis comme le radical du nom des Parisiens , M. Gosseume observe que *Parisii* était le nom du peuple dont la cité se nommait *Luteciae Parisiorum* ou *Parrhisiorum* en suivant l'orthographe de Pline ; considérant d'un autre côté que l'armure des Gaulois était un bouclier tressé de plantes sarmenteuses ; considérant enfin que les bas-reliefs trouvés en 1710 , dans les fouilles de Notre-Dame de Paris , plaçaient en tête de trois militaires pareillement armés , l'inscription *Eurises* que notre confrère dérive d'*eu* , *bellè* , *facilè* ; et *πιζα* , *radix* , *leviter* , *parmulati*. Il lui paraît naturel de dériver *Parrhisii* de *παρα* , *malè* , *vitiose* , et *πισεσ* , *viminati* ou *parmulati* ; en quoi il a pour autorité celle de César , qui décrit et qui blâme cette armure infidèle. Cette étymologie , d'ailleurs , est parfaitement en rapport avec le caractère bouillant et l'intrépidité des Gaulois , qui , fiers de leur courage , comptaient leur armure pour rien.

*Quatrième question.* Pourquoi Labiénus échoua-t-il dans sa première entreprise sur Paris ?

La marche des Romains sur la rive gauche de la Seine ; la rencontre des marais impraticables au confluent de la rivière de Bièvre et de la Seine, le forcèrent de rétrograder : mais la prise de Melun et celle de cinquante bateaux lui donnèrent de grands avantages.

2<sup>o</sup> Les Parisiens , qui prirent la retraite simulée de l'ennemi pour une fuite , commirent la faute énorme de sortir de leur camp bien retranché ; ils firent plus : ils brûlèrent leur ville , et allèrent au-devant des Romains , et n'étant plus couverts par leurs marais, leur armée fut taillée en pièces.

Sur la *cinquième question* , M. Gosseume , d'après des rapprochements du texte de César avec la dé marche de Camulogène , conclut que Labiénus passa la Seine et débarqua au port à l'Anglais , et que la bataille se donna dans une plaine entre Ivry , la Salpêtrière et la Seine.

= Le même M. Gosseume a occupé une de vos séances par la lecture d'une dissertation ayant pour titre : *Recherches sur les bas-reliefs trouvés dans les fouilles du chœur de Notre-Dame de Paris, en 1710, et à quinze pieds de profondeur.*

L'auteur de ce Mémoire expose , dans un assez grand détail , les circonstances qui procurèrent la découverte de ces monuments ; les ouvrages des savants qui se chargèrent du soin de nous les faire connaître ; (1) la différence notable qui se rencontre entre leurs gravures , toutes calquées sur un même modèle. Les limites d'un extrait ne comportent pas toutes ces discussions ; nous nous contenterons de présenter ce qu'il y a de vraiment intéressant dans

ce Mémoire , et nous ferons nos efforts pour que la brièveté ne dérobe rien à la clarté.

Des quatre pierres carrées qui présentent chacune quatre bas-reliefs , la première est large de vingt-six pouces et haute de dix-huit ; elle offre sur la première face une inscription ainsi conçue :

TIBERIO CÆSARE AVGV. JOVI OPTVM MAXSVM M  
NAVTAÆ PARISIACI PVBLICE POSIERVNT.

M. Gosseaume s'appesantit peu sur cette inscription qui présente un sens assez clair. La seule ligature M donne lieu à une légère discussion. M. Baudelot remplit l'espace qui se rencontre entre le mot abrégé *Maxsum* et la ligature en question des trois lettres *ARA* , pour avec *M* , former le mot *ARAM*. M. Gosseaume ne partage pas ce sentiment ; et , persuadé que cette ligature est le complément d'un mot qui se termine par un *o* , propose de substituer à *ARAM* ces mots-ci : *PRO M.* , abrégé de *Monumento*.

La deuxième face présente trois militaires armés de piques et de boucliers hexagones : la première figure singulièrement dégradée. Nulle inscription.

La troisième face présente pareillement trois militaires armés de piques et de boucliers hexagones ; au-dessus on lit cette inscription : *EVRISES*. Considérant , d'après le témoignage de César , de

(1) MM. de Mautour , Baudelot , Mem. de l'Acad. des Inscip. tome 3 ; le P. Montfaucon , *Antiquité expliq.* ; tome 2 , page 425 ; D. Martin , *Religion des Gaulois* ; Mémoires de Trévoux , janvier 1712.

Tacite , de Juste-Lipse (1) , que les Gaulois se servaient de boucliers tressés avec des plantes sarmenteuses et radicales qu'ils recouvraient de cuirs d'animaux , notre confrère dérive *Evrises* de deux mots grecs , *ευ* , *benè* , *bellè* , *facilè* ; et *πιζα* , *radix* , *vimen* ; *leviter vimineo parmulati*. L'armure aurait donné le nom à la troupe , comme la cuirasse de nos jours donne le nom à nos cuirassiers ; et le monument présentait l'hommage de la milice gauloise.

La quatrième face se compose de six figures sur deux plans de trois figures chaque ; toutes , dans la gravure de M. Baudelot , sont des figures de vieillards , la tête ornée de couronnes de chêne. On lit au-dessus l'inscription suivante , souvent interrompue par des lacunes :

SENANI

V

LILLO

Avec le simple prolongement de la première jambe de la seconde N , dont M. Gosseaupe forme un T , et formant un S de la lettre I , assez équivoque , il lit : SENATVS. Suit la lettre isolée V ; notre confrère met en avant la lettre L , et en arrière la lettre X , dont résulte le mot LVX. Considérant ensuite que L du dernier mot est informe de même que I ; 2° que l'inscription ne termine pas la ligne ; de L il forme un A , et de T informe un L ; faisant précéder ce mot insignifiant d'un G et le terminant par un R , il forme le mot GALLOR , diminutif de *Gallorum* ; et la légende *Senatus lux Gallorum* , devient un hom-

---

(1) *De bello gallico. De moribus germanorum. De militiâ romanâ.*

mage rendu au Sénat et la preuve de leur soumission pour les lois.

*Deuxième pierre.* Elle est composée de deux assises superposées; les personnages y paraissent en pied; au lieu que dans toutes les autres ils ne présentent que des bustes, ce qui prouve que dans le principe toutes étaient pareillement composées de deux assises. La largeur totale est de trente pouces, et la hauteur de quarante.

*Première face.* Un personnage tenant une tenaille d'une main, de l'autre un marteau, avec cette inscription : VOLCANVS, ce qui ne présente aucune difficulté.

*Deuxième face.* Un autre personnage armé d'une pique, une couronne sur la tête, avec cette inscription : IOVIS, ne présente pas plus de difficulté.

*Troisième face.* Autre personnage abattant, avec une hache, des branches de laurier, avec cette inscription : ESVS. C'était chez les Gaulois le nom de Mars. On peut y voir l'emblème de la Paix, Mars détruisant lui-même les trophées de la victoire.

*Quatrième face.* Elle présente un taureau dans une forêt; il porte trois grues, une sur la tête, une sur le dos, une sur la croupe, avec cette inscription : TARVOS TRIGARANOS. M. Gosseaume adopte volontiers l'opinion de M. Baudelot, qui, dans ce bas-relief, voit un emblème de la paix. Le taureau était un des signes militaires des Gaulois; et, au rapport de Tacite, les Gaulois déposaient, durant la paix, ces emblèmes de la guerre dans l'épaisseur des forêts. M. Gosseaume ajoute que la grue est l'emblème de la vigilance, et voit dans cette allégorie un avertissement de ne séparer jamais la vigilance des opérations militaires. Germanor.  
Mor. C. 7.

*Troisième pierre.* Elle a les mêmes dimensions que celles de la première.

*Première face.* Un cavalier une massue à la main gauche, la droite appuyée sur un cheval, avec cette inscription : CASTOR.

*Deuxième face.* Une figure toute pareille à la précédente, avec cette inscription : POLLUX; mais dans la seule gravure de M. Baudelot.

*Troisième face.* Une figure de vieillard au front chauve; de ses oreilles sortent des cornes rameuses auxquelles pend un anneau de chaque côté, avec l'inscription CERVNNOS. M. Gosseau me dérive ce mot de deux mots grecs κερως cornu, et υννη capra apud Hesychium; on pourrait les exprimer en français par un seul mot, *Capricorne*. Notre confrère en conclut que la figure représente le Dieu Pan, que les mythologues confondent souvent avec les Satyres. (1) aux pieds de chèvres et aux cornes de bélier. Ici, objectera-t-on, les cornes sont branchues; mais ignore-t-on que

..... Pictoribus atque poetis,  
Quid libet audendi semper fuit æqua potestas.

De arte Poet. 9. 10.

*Quatrième face.* Elle représente un athlète armé d'une massue, qu'il lève contre une hydre prête à

(1) Il suffit de jeter les yeux sur cette face pour y reconnaître la bouffissure temporale, les oreilles épaisses avec lesquelles les peintres nous représentent les Satyres. C'est vraisemblablement d'après cette similitude qu'Hippocrate a désigné les oreillons, maladie familière aux enfants, sous le nom de Σατυριασμος, *Satyriasmus*. Aph. § III; 16.

s'élançer sur lui. L'inscription très-mutilée est

DE VI RI OS.

et commence au tiers de la ligne ; ce qui prouve qu'en tête il y a plusieurs lettres effacées. M. Gosseume les supplée par ALCI ; puis, de la première lettre, très-équivoque, formant un D, il lit ALCIDE. Il supplée pareillement les lettres qui manquent entre I et R par CTO, ce qui lui donne le second mot VICTORI. Enfin, il supplée celles qui doivent précéder OS par HON, et fixe la nature du personnage par le texte même de l'inscription ALCIDE VICTORI HONOS.

Notre confrère abandonne, ainsi que l'ont fait avant lui, le P. Montfaucon, M. de Mautour et M. Baudelot lui-même, les bas-reliefs de la quatrième pierre. Ils sont si dégradés que l'on n'y connaît absolument rien. Mais il ne peut partager le sentiment de M. Baudelot, qui dans le bas-relief de la quatrième face de la première pierre voit une assemblée de Druides qui président à l'inauguration de ce monument. Pline nous dit formellement, *anno urbis 657, senatus consultum factum est, ne homo immolaretur..... Tiberii Cæsariis principatus sustulit* Hist. l. xxx.  
*Druidas Gallorum.* Cap. 1. En considérant d'ailleurs que parmi les Divinités que ces bas-reliefs représentent, il y en a un bon nombre qui étaient nouvelles pour les Gaulois, que leur Divinité principale, Mercure, n'y est pas même nommée, notre confrère est bien tenté de voir dans cet hommage rendu à l'Empereur un trait de flatterie pour avoir substitué à un culte barbare une religion plus humaine. Quelles divinités en effet voit-on figurer ici ? Les Dieux bienfaiteurs de l'humanité, Castor et Pollux, les patrons des navigateurs ; Pan, le Dieu des bergers, le promo-

teur de l'agriculture ; Hercule , qui n'avait parcouru la terre que pour la purger des monstres qui la désolaient.

Mais quelle était la destination de ces divers monuments ? Devaient-ils concourir à la formation d'un monument unique ? Devaient-ils former quatre autels isolés ? La première opinion paraît insoutenable à notre confrère ; et , en effet , il fût résulté de cet assemblage une composition du plus mauvais goût. L'idée d'en former quatre autels ne lui paraît pas improbable , et elle est assez conforme aux usages des Romains , qui par le nombre des autels donnaient la mesure du degré de considération qu'ils accordaient à l'objet de leur hommage. En supposant tous ces autels parfaits , ils eussent eu trois pieds quatre pouces de hauteur , élévation bien suffisante pour des autels portatifs ; cette largeur eût suffi pour y brûler des parfums ; et tandis que les bergers de Virgile en consacraient deux à Daphnis , une compagnie de navigateurs pouvait bien en consacrer quatre à Tibère.

Virg. Eclog.  
v. Ver. 66.

= Le même vous a donné un Mémoire intitulé : *Quelques Observations sur la Poésie des Hébreux*. L'Académie a arrêté que cet essai sera imprimé à la suite de ce Rapport.

#### B E A U X - A R T S .

= M. *Pescheux* , peintre , avait prié l'Académie de nommer une commission pour examiner les ouvrages qu'il a faits à la coupole de Saint-Romain ; organe de la commission , M. Descamps a donné la description de cinq tableaux qui décorent cette



coupole, et, en artiste habile et plein de goût, il rend justice au talent de M. Pescheux, sans dissimuler quelques taches qui se font remarquer dans son travail : il termine ainsi son Rapport :

« Cet ouvrage est évidemment le fruit d'une grande » pratique et d'un talent nourri par d'excellentes » études. Il résulte de nos observations que la ma- » nière de M. Pescheux a quelque chose de la bonne » école italienne. »

= M. *Désoria* vous a donné la description d'un tableau d'Histoire qu'il vient d'achever et qui est placé dans une chapelle de la cathédrale de Rouen. Ce tableau représente Saint-Paul, s'adressant à Agrippa, qui vient de lui dire, *Peu s'en faut que vous ne me persuadiez d'être chrétien*, et à qui Saint-Paul répond : *Plût à Dieu que non-seulement il ne s'en fallût guères, mais qu'il ne s'en fallût rien du tout que vous et tous ceux qui m'écoutent devinssiez tels que je suis, à la réserve de ces chaînes.*

Ici, Messieurs, je termine ce Rapport, et je vois avec douleur que je n'ai pu rien citer d'un de nos collègues dont souvent j'ai eu à vous entretenir dans nos séances. Puisque cette année a mis le terme à cette correspondance aimable, jetons quelques fleurs sur la tombe de notre confrère.

M. *Jacques Mutel de Boucherville*, né à Bernay le 28 mars 1750, se distingua dans ses études au collège de Rouen. Son éducation terminée, le goût naturel qu'il avait pour les arts le porta à faire des essais dans plus d'un genre. Les Lettres, le Dessin, la Peinture, occupèrent ses premiers loisirs.

A l'âge de trente ans , il fut pourvu d'une charge de conseiller auditeur à la chambre des comptes de Normandie. Cette charge , comme on le sait , laissait à notre confrère des loisirs qu'il sut mettre à profit.

Livré entièrement à ses goûts , la poésie eut la préférence.

Un Discours sur ce sujet , proposé par l'Académie de l'Immaculée Conception , *combien il est intéressant pour la gloire et le bonheur des Français de conserver le caractère national*. Ce Discours , dis-je , lui ouvrit les portes de cette Société , connue sous le nom de *Palinods* , qui long-temps réunit dans son sein des hommes distingués par leurs talents , honora notre cité et n'existe plus aujourd'hui.

Nous avons de M. Mutel une traduction en vers des deux premiers livres de l'Énéide , un poème en quatre chants sur *l'Education* , une Épître en vers à *Bernadin de Saint-Pierre* , un poème intitulé *la Terre* , une tragédie ayant pour titre *Gunide* , un poème , en six chants , sur *les Conquêtes des Normands en Italie* , des Stances , une petite pièce philosophique , ayant pour titre *un Octogénaire au coin de son feu ; le Mensonge et la Vérité* , allégorie ingénieuse et remplie d'imagination.

En général les poésies légères de M. Mutel ont l'empreinte de cet esprit , de cette galanterie française qui faisait le fond de son caractère aimable.

Nommé pendant la révolution Maire de Bernay , il en a rempli les fonctions pendant plus de dix ans avec un zèle soutenu par le plus ardent amour du bien public. Toujours chéri de ses concitoyens , toujours tourmenté du désir d'être utile , il est venu à bout par des travaux habilement conduits de pré-

server sa ville natale des inondations qui souvent l'ont affligée.

Personne plus que lui n'était sensible au malheur de ses semblables. Extrêmement charitable, il versait beaucoup d'aumônes dans le sein du pauvre. Le bonheur des autres faisait partie essentielle du sien. Adroit et heureux à-la-fois, il était rare qu'il ne réussît pas à rétablir la paix dans les familles.

Son cœur excellent lui a conservé des amis jusqu'au dernier jour. Attaque depuis long-temps d'une maladie affreuse, dont il a souffert les douleurs avec le plus grand courage et la plus entière résignation, M. Mutel a succombé à l'âge de quatre-vingt-trois ans, laissant dans le cœur de sa femme et de ses enfants des souvenirs tendres et douloureux.



~~~~~  
PRIX PROPOSÉ POUR 1815.

L'Académie avait proposé pour sujet de prix de cette année *la mort héroïque d'Allard*, ou *Alain Blanchard*.

Des six Mémoires adressés à l'Académie, deux n'ont pas été admis au concours, les auteurs n'ayant pas rempli les formalités exigées par la Compagnie.

Aucun des quatre autres n'a été jugé digne du prix par la commission; un seul a mérité une mention honorable. C'est celui ayant pour épigraphe :

*Vestigia Græca  
Ausî deserere et celebrare domestica facta.*

Sur le Rapport de la commission, l'Académie a délibéré que ce sujet de prix serait retiré du concours, et elle propose, pour 1815, l'*Eloge de Bernardin de S.-Pierre*.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1815.

L'auteur mettra en tête de son ouvrage une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, où l'auteur fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où l'ouvrage aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les ouvrages devront être adressés, franc de port, à M. BIGNON, Secrétaire de l'Académie pour la classe des Lettres, avant le 1<sup>er</sup> juin 1815; ce délai sera de rigueur.

ÉLOGE DE J.-P.-L.-L. HOUEL,

Peintre du Roi ; de plusieurs Sociétés savantes ;  
membre non résidant de l'Académie.

Par M. PINARD DE BOISHÉBERT.

*Jean-Pierre-Louis-Laurent Houel*, né à Rouen en 1755, d'une famille honnête, contracta de bonne heure l'habitude du travail.

Son père lui ayant reconnu de l'intelligence et du goût, lui fit apprendre le dessin et le fit entrer dans le cabinet d'un architecte de cette ville, où il fit des progrès. Né vif et ardent, il exécutait avec une telle facilité que les difficultés semblaient disparaître pour lui.

M. Descamps l'avait admis au nombre de ses élèves : personne plus que cet homme, célèbre dans les beaux-arts, ne savait mieux deviner ce que devaient être un jour ses enfants d'adoption. Il trouva des dispositions rares chez ce jeune homme et l'encouragea.

A cette époque il avait chez lui plusieurs graveurs qui, d'après ses dessins, exécutaient les portraits insérés dans son ouvrage intitulé : *Les Vies des Peintres*, etc.

Le jeune Houel veut dès-lors essayer ses forces dans l'art de la gravure.

Le célèbre Lebas vint à Rouen passer quelque temps chez M. Descamps, son intime ami. Notre jeune graveur saisit cette heureuse circonstance pour mettre dans ses intérêts deux hommes qui avaient

les mêmes principes et le même but d'enseignement.

A leur recommandation Houel fut admis à Paris, au milieu d'une réunion d'artistes qui se sont fait depuis un nom dans les différents genres de gravure.

Le plus heureux hasard le fit connaître à M. d'Azincourt, homme distingué par sa passion pour les arts, auxquels sa grande fortune lui permettait de faire des sacrifices.

M. d'Azincourt voulut essayer de l'art de la gravure; il s'adressa à M. Lebas, qui lui donna ce qu'il cherchait. Le jeune Houel est installé, fêté, caressé; son protecteur devient son ami, et le fait dépositaire et conservateur de sa riche collection.

Au milieu de ce sanctuaire des arts, le jeune artiste exerce ses forces dans la peinture à l'huile; il se fait aussi une manière facile de peindre à la gouache, généralement applaudie par l'Académie de Peinture de Paris.

Le Muséum de Rouen possède quelques tableaux de ce genre. Ses talents intéressent les amis des arts; le Gouvernement lui donne une place à la pension de l'Académie de France à Rome.

Une telle faveur met le comble à ses vœux. Il part, et déjà l'Italie, cette terre classique des beaux-arts, échauffe l'imagination vive et ardente de notre compatriote. L'enthousiasme s'empare de toutes ses facultés; il visite les monuments, les ouvrages des anciens et des modernes; il épie la marche des hommes célèbres qui ont bien vu la nature et l'ont rendue avec fidélité dans toutes ses variétés. Le crayon et le pinceau à la main, il parcourt, il exploite jusqu'au plus petit coin de cette terre où l'art et la nature semblent avoir épuisé toutes les grâces, toutes les

beautés ; rien ne lui échappe. La richesse des sites provoque son admiration et décide enfin sa vocation pour le paysage.

Les années d'étude accordées à notre artiste , aux frais du Gouvernement , étant écoulées , il laisse à Rome des preuves de son talent.

Il revient à Paris , où il s'occupe d'enrichir diverses collections d'amateurs jusqu'en 1776 : c'est à cette époque qu'il exécute un projet qui depuis long-temps le tourmentait. C'était avec beaucoup de regrets qu'il avait quitté l'Italie. Il veut revoir cette belle patrie des hommes célèbres , cette contrée si riche en grands souvenirs ; par-tout où il s'arrête son porte-feuille s'enrichit : il met à contribution la nature , que désormais il prendra pour seul guide ; il dessine les principaux monuments de la Calabre.

Dans un ouvrage qui a pour titre : *OEuvres diverses de Barthélemi* , en deux vol. in-8° , page 299 , on lit : *Instructions pour M. Houel*.

Ce savant antiquaire trace la marche que doit suivre le peintre pour remplir le but de son voyage.

Cet itinéraire , aussi instructif qu'amusant , donne à notre artiste toutes les ressources que son génie ardent peut désirer. Les cabinets des antiquaires , des amateurs les plus distingués lui sont ouverts. Il se charge de l'acquisition des objets rares qui doivent augmenter la magnifique collection du cabinet du Roi.

M. Houel , à son retour , a publié un ouvrage pittoresque des îles de Sicile , de Malte et de Lipari , imprimé en 4 vol. in-folio , pendant les années 1785 , 1784 , 1785 et 1787. Les planches sont en manière de lavis.

Cet excellent recueil , accompagné d'un texte explicatif , plein d'intérêt , fut généralement accueilli

et valut à son auteur l'estime des artistes et des gens de lettres.

Il fit hommage de son ouvrage à l'Académie, qui, sensible au vœu qu'il manifesta de lui appartenir, le reçut avec acclamation au nombre des Académiciens non résidants.

Notre Confrère, toujours aimant la gloire, sans cesse occupé de tout ce qui peut être bon et utile, a souvent provoqué par ses écrits, entrepris et exécuté divers projets qui tiennent à la mécanique, etc.

Nous avons de lui la description de deux éléphants, mâle et femelle, du Musée de Paris, venus de Hollande en France.

M. Houel a épuisé dans cet ouvrage, d'une belle exécution, toute la patience du naturaliste observateur. Il a épié ces deux colosses dans toutes les situations, il les a dessinés avec vérité. Il se passionne tellement pour son sujet, qu'il donne à ces animaux toute la raison, toute la sensibilité, toutes les passions, tous les procédés de l'homme délicat et reconnaissant; il n'en parle qu'avec une sorte d'enthousiasme. Il va plus loin, il loue jusqu'à la forme de ces colosses, tant il est vrai que nous sommes tous disposés à l'exagération dans la peinture des objets dont nous avons fait choix.

Mais cet ouvrage nous présente des particularités sur ces animaux qui le rendent infiniment recommandables aux yeux des naturalistes.

On ne peut lire sans étonnement, sans admiration, l'effet de la musique sur ces éléphants. L'air *ó ma tendre Musette* surtout les faisait sortir de leur assiette ordinaire et provoquait de part et d'autre les agaceries, les caresses de l'amour.

A beaucoup de talents M. Houel joignit une gaieté inaltérable. Sa conversation était vive, spirituelle, et le



faisait rechercher des personnages les plus distingués de la capitale. Cette gaité ne l'a point quitté, même dans les temps orageux de la révolution.

L'étude de son art et quelques écrits qu'il communiquait à ses amis l'aidaient à en oublier les extravagances et les fureurs.

Plein de succès et d'années, M. Houel, frappé d'apoplexie, a été enlevé aux arts, à sa famille et à ses amis, le 14 novembre 1815.



## NOTICE BIOGRAPHIQUE

SUR M. LEMESLE,

*Par M. GUTTINGER fils.*

L'homme aimable et vertueux que l'ordre de la nature ravit à la terre ne périt pas tout entier.

Le charme de ses talents, le bien qu'il a fait lui survivent.

Les souvenirs les plus doux nous le rappellent sans cesse et nous font retrouver ses vertus, ses entretiens, ses traits, et jusqu'au son de sa voix... Il est encore avec nous, même après que la mort a mis entre lui et ses amis une barrière insurmontable !

Tel est le sort du Littérateur charmant qui vient de terminer une carrière de quatre-vingt années si honorablement remplie ; tel est le sort de M. Lemesle, membre de cette Académie, et l'un de ses plus estimables doyens, qu'il me semble encore voir, entendre, et qui pourtant nous a quittés pour jamais !

Tant qu'un ami jouit avec nous de l'existence, que nous le voyons tous les jours près de nous, nous réfléchissons rarement aux détails de sa vie, aux vicissitudes de sa destinée ; nous nous contentons d'être charmés des douceurs de sa conversation, des qualités de son cœur, des graces de son esprit ; mais quand le trépas nous l'enlève, quand un espace immense nous en sépare, notre cœur devient plus exigeant, notre douleur même nous invite à revenir sur les moindres circonstances qui nous rappellent celui que nous pleurons ; aucun des

événements de sa vie ne nous est plus indifférent , nous avons besoin de tout connaître , et c'est en trouvant de nouveaux motifs de regrets que l'âme rencontre aussi , des consolations inattendues.

Qui pourrait douter, MESSIEURS, que le tableau de la vie de notre collègue, tableau que je vais essayer de vous tracer, tout en vous apprenant l'étendue de la perte que vous avez faite, n'ait quelque chose de consolant pour vous ?

Le bonheur de se dire : *nous avons possédé un tel homme dans notre sein*, est déjà un adoucissement à notre peine.

M. Lemesle naquit à Rouen, en 1751. Le premier soin de son père fut de lui inspirer le goût du travail et de la vertu ; ce fut au collège de Sully qu'il envoya son fils faire ses premières études, et il ne tarda pas à s'y distinguer par une admirable facilité et par les plus heureuses dispositions.

Delille s'instruisait dans le même établissement ; la conformité de leurs caractères établit bientôt entre eux une étroite amitié, qui fut aussi durable que sincère.

Ce fut avec le chantre *des jardins* que notre collègue prit le goût de cette poésie descriptive et légère à laquelle aucun sujet n'est étranger, qui peint tout ce que la féconde imagination lui présente d'objets rians ou sérieux, et sait nous rendre les moindres sujets intéressants ; qui tantôt élevée, majestueuse, chante les merveilles du monde, les héros et les combats ; tantôt humble et paisible, nous conduit à travers des sentiers fleuris dans la cabane du laboureur, où elle nous admet aux scènes de famille les plus délicieuses ; semblable à ce fleuve qui tour-à-tour promène ou précipite ses ondes, les étend et les resserre, murmure en ruisseau, mugit en tor-

rent , présente à notre vue un lac immense , ou se cache parmi les feuillages.

C'est dans ce genre , qui a suffi pour rendre un poète immortel , que M. Lemesle eut les plus brillants succès.

L'esprit plein du désir de plaire et d'idées fraîches et étincelantes , il commença de bonne heure à chanter les dames , l'amour et la courtoisie. Ses vers devinrent un miroir fidèle de l'amabilité de son esprit , de la sensibilité de son cœur : plusieurs des anciens membres de l'Académie se rappellent encore avec délices les séances que sa muse remplissait. Ils se souviennent de l'empressement flatteur et unanime que montrait le public , lorsque nos programmes annonçaient une lecture du jeune émule des Voltaire et des Boufflers ; tous ses amis m'ont souvent entretenu des applaudissements qu'il excitait et m'ont fait regretter de n'en avoir pu jouir.

Au talent de faire de jolis vers , m'ont-ils dit souvent , il joignait celui de les bien lire ; une grace toute aimable , un son de voix touchant ajoutaient au charme de ses productions et achevaient de ravir tous les suffrages. Notre collègue jouissait de sa gloire sans fierté , sans suffisance ; il semblait que les applaudissements le rendissent plus modeste , qu'il n'y vît que des encouragements , et que la reconnaissance lui fît un devoir de faire toujours mieux et de ne point s'endormir sur des lauriers , même lorsque les dames les couvraient de roses.

Des succès aussi séduisants ne lui firent point oublier non plus que l'heureux talent de composer des vers agréables ne suffit point pour remplir la vie de celui qui veut être réellement un homme ; il sentit profondément cette vérité , et s'appliqua au commerce

avec une ardeur qu'on n'aurait pas soupçonné dans un jeune amant des Muses.

Ce fut en Hollande qu'il prit sur cette honorable profession des idées saines qu'il revint bientôt mettre en pratique dans sa patrie. Il fixa successivement sa résidence au Havre, à Nantes, à Bordeaux, où il forma des établissements recommandables. La fortune couronna ses travaux et la considération publique environna bientôt le négociant éclairé.

Sa réputation s'établit sur les bases solides de la sagesse et de la probité; partout il fut comblé des marques les plus évidentes de l'estime de ses concitoyens.

Membre de toutes les chambres de commerce des villes qu'il habita, il s'y distinguait par la sagesse de ses avis et la profondeur de ses lumières; il composa sur le commerce plusieurs ouvrages extrêmement utiles. On a cité long-temps parmi eux un Mémoire relatif à l'admission des étrangers dans les colonies. Ce Mémoire, intitulé *le Vieillard de Médoc*, fit une vive impression et acheva de faire connaître les talents et l'instruction de l'auteur.

Notre collègue fut une preuve bien irrécusable qu'il n'est point impossible d'allier aux connaissances commerciales le goût et la culture des belles-lettres, puisqu'aux mêmes époques où tous ses soins étaient dévoués à son état, tous les loisirs étaient consacrés à chanter ses amis et ses plaisirs, puisque la chambre de commerce de Bordeaux lui décernait une médaille d'or en signe de sa reconnaissance, tandis qu'une Académie distinguée accordait à son poëme de *Guillaume le Conquérant* la couronne et le prix.

Des succès si constants, si bien mérités, durent ajouter beaucoup au bonheur de notre collègue,

dont les mœurs douces et remplies de simplicité , ne cherchaient que l'estime et l'attachement. Bon époux , excellent père , jouissant d'une belle fortune , acquise par une sage industrie ; aimé , estimé de tout le monde , pouvait-il lui manquer quelque chose ! Il fallait des événements bien extraordinaires , bien imprévus pour renverser un bonheur établi sur des bases aussi solides. . . . . La révolution arriva ! Tout bon citoyen , tout homme instruit devint l'objet des plus ardentes persécutions , et M. Lemesle fut au moment d'être une victime de plus de la cruauté de nos tyrans révolutionnaires : séparé de sa famille , de ses amis , déclaré hors la loi , conduit à Paris , il n'échappa à la mort que par le courage et les soins d'un ami tel qu'il méritait d'en avoir un. De si grands malheurs , la perte de presque toute sa fortune , furent supportés avec une admirable constance , avec cette vraie philosophie qui ne se vante point d'insulter au malheur , mais qui s'y résigne avec calme , sans affectation et sans orgueil.

Au milieu de ses plus rudes adversités , M. Lemesle crut n'avoir perdu que peu de chose , puisqu'il lui restait l'honneur ; l'honneur ! ce bien inappréciable pour tous les hommes , mais surtout pour le négociant. Avec une conscience pure et tranquille , on ne se laisse point accabler par le malheur ni par l'injustice des hommes ; et quand à cela on joint un esprit cultivé et le goût des lettres , il n'est point de peine dont on ne diminue l'amertume.

Ainsi , notre collègue , pendant une longue captivité , chercha des consolations où il avait trouvé autrefois de si brillants plaisirs.

Sa situation l'amena naturellement à traiter des sujets plus sérieux. Aussi bon père que littérateur

aimable et que négociant probe et instruit , il s'occupait à cette époque d'un ouvrage pour l'éducation de sa fille.

Je regrette de ne pouvoir vous en donner une idée , mais , ainsi que presque toutes les productions de notre collègue , celle-ci est perdue pour l'Académie , et nos regrets en seront plus longs et plus vifs. Dans ses dernières années , notre collègue avait recueilli ses ouvrages , avait redemandé à l'Académie ceux qu'il y avait déposés ; son dessein était de les livrer à l'impression pour en faire hommage à ses amis , dont le suffrage était le seul prix qu'il ambitionnait. Vous auriez trouvé dans ce recueil une multitude de poésies légères consacrées à célébrer des événements de société que sa plume savait rendre intéressants pour tout le monde ; quelques comédies fort agréables , des épîtres pleines de goût et de sentiment , un poëme sur la navigation , un autre sur le commerce , et des imitations élégantes des plus beaux chants de la mort d'Abel de Gessner. Un des caractères particuliers de ces ouvrages est de déceler par-tout les opinions sages , les sentiments délicats et l'esprit fin de leur auteur ; il ne nous en reste que quelques analyses qui les font assez bien connaître , et un très-petit nombre de vers parmi lesquels j'ai remarqué ceux-ci , qui terminent une épître sur les mariages du vieux temps et sur les mariages modernes :

On doit aimer par goût et non par vanité ;  
 Le premier titre est l'amabilité ,  
 Le nom n'est rien , la noblesse est de plaire ,  
 Un mauvais choix conduit à l'infidélité ,  
 On tient mal un serment qu'a fait l'indifférence ,  
 Et que le cœur n'a point dicté.

Enfin , un conte charmant intitulé *l'Amour et*

Psyché , est resté tout entier dans un de vos Précis analytiques , et vous rappellera à jamais la grace et l'esprit aimable de son auteur. Mais quand ce monument nous aurait encore manqué , qui de nous , MESSIEURS , aurait jamais perdu le souvenir de tout ce que M. Lemesle a fait pour l'Académie ? Qui de nous pourrait oublier que , jusqu'à ses derniers moments , il cherchait à vous être utile , à occuper vos séances par des lectures où nous retrouvions sinon la vigueur et le brillant de sa jeunesse , au moins son instruction et son éloquente facilité ?

M. Lemesle , après avoir vu deux fois sa fortune renversée par les événements politiques et nos guerres maritimes , liquida ses affaires et revint pour toujours à Rouen , sa mère patrie.

Rappelant toute la fermeté de son ame , il parvint à oublier tous les rêves de son ancienne opulence , tous les prestiges de l'ambition.

Depuis long-temps ce vieillard aimable ne remplissait sa vie que de souvenirs ; les Muses , après avoir été ses amantes , étaient devenues ses amies et n'abandonnaient point leur fidèle adorateur , qui , jusqu'à ses derniers moments , parlait d'elles avec transport , rappelait avec plaisir les faveurs qu'il en avait reçues , et regardait comme les plus heureux de son existence les instants qu'il leur avait consacrés.

A quatre-vingt-deux ans , il termina sa vie avec calme , douceur et résignation. Nous ne pouvions nous flatter de le conserver à jamais , et malgré la vivacité de nos regrets , nous devons , à son exemple , nous soumettre aux décrets éternels , en nous disant :

Notre ami a bien rempli sa tâche ! il fut bon , aimable , sensible et bienfaisant ; il sut jouir du



bonheur sans arrogance , et supporter , réparer ses malheurs avec courage : la mort a long-temps respecté ses jours ; son adieu ne fut point brusque et cruel ; si nous avons à le pleurer , au moins n'avons nous pas à le plaindre : il est heureux , puisqu'il habite le séjour où la bonté et la vertu sont récompensées , où tous les sentimens ne donnent plus que des plaisirs.

---

---

---

PRODUCTIONS

*Dont l'Académie a délibéré l'impression en  
entier dans ses Actes.*



LES FLEURS ET LE CHOU ,

F A B L E .

Dans un riant parterre orné de mille fleurs ,  
Près de l'OEillet aux brillantes couleurs ,  
Entre la Rose éblouissante  
Et la Violette odorante ,  
Un Chou se trouvait transplanté . . .  
Ne sais comment en vérité . . .

Grand scandale à la cour de Flore :  
Quoi ! ce rustre , disaient-ils tous ,  
Viendra recueillir avec nous  
Les baisers de Zéphir et les pleurs de l'Aurore !

Fut-on jamais plus impudent ,  
S'écriait, d'un ton arrogant ,  
Le Lys au front noble et superbe ?

Il devrait se cacher sous l'herbe ,  
Disait avec dédain

Le pâle et délicat Jasmin ;  
Quelle odeur ! murmurait d'un air de négligence ,  
Jusqu'au Pavot , fier de son riche habit  
Et suffisant comme un sot en crédit :

A ce trait perdant patience ,  
L'humble Chou rompit le silence :  
Le mépris vous sied bien , êtres vains et légers !

Qui , séduits par votre parure ,  
Futile don de la Nature ,  
Paraissez oublier vos destins passagers !  
A vos yeux , nul n'est respectable ;  
On n'est rien si l'on n'est aimable ;  
Mais sans avoir votre fierté  
J'ai pourtant mon utilité.  
J'ai donc aussi l'espoir qu'enfin on me délivre  
De vos indécentes clameurs :  
Les Fruits valent mieux que les fleurs ;  
Vous charmez les mortels , moi je leur aide à vivre.  
  
Ainsi dans nos cercles brillants ,  
Souvent méprisé mais utile ,  
Pourrait parler l'homme des champs  
A maint bel esprit de la ville.

Par M. GUTTINGER fils.

---

~~~~~

PHILOMÈLE , LE CORBEAU ET LE VAUTOUR ,

F A B L E .

Malgré la leçon du Renard ,  
 Fier de son plumage d'ébène ,  
 Maître Corbeau perché sur la cime d'un chêne ,  
 Fatiguait les échos de son ton nazillard ;  
 Il insultait à Philomèle ,  
 Qui , dans le plus épais du bois ,  
 Mère tendre , épouse fidèle ,  
 N'osait faire entendre sa voix .  
 A ses fils imposait silence ,  
 Sortait un peu du nid , regardait et soudain  
 Rentrail , pour cacher sous son sein  
 Le bonheur de son existence .  
 Pourquoi , lui disaient ses enfants ,  
 Du plus sot des oiseaux supporter l'insolence ?  
 Croit-il sur nous avoir la préférence ?  
 Chantons , chantons ; bientôt nos doux accents  
 Auront confondu sa jactance .  
 Comme ils allaient chanter , un Vautour inhumain  
 Fond sur l'objet de leur envie ,  
 Le plume , le déchire et vous fait un festin  
 De notre Héros d'harmonie .  
 Voyez , voyez où nous conduit l'orgueil ,  
 Dit Philomèle , encor d'effroi saisie ,  
 Évitez ce funeste écueil :  
 Cachez-vous toute votre vie ,  
 O ! mes enfants ! cet éclat si vanté ,  
 Ce désir d'éblouir n'est qu'erreur et chimère ;  
 Il faut , pour être heureux , croyez-en votre mère ;  
 L'obscurité , mes fils , la douce obscurité .

Par le même.

LE PAPILLON ET LA ROSE;

STANCES ALLÉGORIQUES.

A la gent Papillonne  
On reprochait un jour  
Son humeur folichonne ,  
Son inconstant amour.  
Dans l'empire de Flore  
Ce n'était que clameurs ;  
Plus d'une Fleur encore ,  
Dit-on , versait des pleurs :

Que les pleurs d'une belle  
Parlent éloquemment !  
Le cœur le plus rebelle  
Les brave vainement.  
D'une Rose charmante  
S'approche un Papillon ,  
Qui , d'une aile tremblante ,  
Implore son pardon.

La Rose généreuse  
Le reprend sans aigreur ,  
Et non moins vertueuse  
Cherche à fixer son cœur ;  
Rien de mieux , lui dit-elle  
Du ton le plus touchant ,  
Que la Rose fidèle  
Au Papillon constant.

Que te sert ta parure ,  
Que te sert ta beauté ,  
Si tu deviens parjure  
Par ta légèreté ?

Veux-tu paraître aimable ,  
Veux-tu l'être en effet ,  
Sois d'une ardeur durable  
Le modèle parfait.

Le Papillon soupire ,  
La Rose lui sourit ;  
Aux conseils qu'il admire  
Pour jamais il souscrit ,  
Et , déployant son aile ,  
Il jure tendrement  
De l'agiter pour elle ,  
Pour elle seulement.

Rare métamorphose  
Du plus volage amant ,  
La plus aimable Rose  
Te dut au sentiment !  
La sévérité glace ,  
Et fait fuir les amours ;  
La douceur et la grace  
Les captivent toujours.

Par M. VICÉ.

---

LE SONGE DE LUBIN,

FABLE.

LUBIN, cité partout comme un franc égoïste,  
Un beau matin, en s'éveillant,  
A Babet, sa moitié, racontait d'un air triste  
Ce songe qui n'est que plaisant.

« A peine le sommeil avait clos ma paupière,  
» Je rêvais qu'un mal imprévu  
» Avait terminé ma carrière,  
» Et que tout de mon long dans la bière étendu,  
» Grace au pasteur pressé de gagner son salaire,  
» D'un pas accéléré l'on me portait en terre.  
» Toi, nos parents et moi, nous suivions mon cercueil :  
» Moi, te dis-je, Babet, pâle, en habit de deuil,  
» Au Ciel pour feu Lubin, adressant ma requête,  
» Et présent, mort et vif, à cette triste fête.  
» Déjà du cimetière on atteignait le seuil :  
» A l'aspect de ces lieux que tout mortel redoute,  
» Je jette un cri d'effroi.... mais, ô Babet, écoute,  
» Et juge, si tu peux, de mon étonnement.  
» Le croiras-tu ? près de moi, sur la route,  
» Tout le monde avait l'air content :  
» Pas un seul mot à ma louange,  
» Pas un regret, pas un gémissement,  
» Et je pleurais tout seul à mon enterrement. »

— « Ce contraste, mon petit Ange,  
» Dit la fine Babet, n'a rien de bien étrange.  
» Chacun jugeait apparemment,  
» Qu'en homme qui toujours s'aima d'amour extrême ;  
» Tu ne t'oublierais pas en ce fatal moment,  
» Et te regretterais suffisamment toi-même. »

PAR M. LEFILLIUL DES GUERROTS.

---

L'ANE ET SON MAITRE.

F A B L E.

L'AUTRE jour couché dans l'herbage ,  
Un Ane , en mangeant son chardon ,  
S'avisa , contre son usage ,  
De faire une réflexion.

« Sans résister , dit-il , j'obéis à mon maître.  
Esclave dès mes jeunes ans ,  
Ne puis-je enfin cesser de l'être ?

C'en est fait , désormais à mon gré je prétends  
Courir , me reposer , veiller , dormir et paître.  
Qu'il vienne , mon tyran , armé de son bâton ,  
Qu'il vienne ! A coups de pied soudain je le salue  
Et vous le mets à la raison. »

Sur ce le Maître arrive... Aussitôt le Grison  
Tremble , et baissant d'effroi son oreille velue ;  
Dépose l'air rebelle et fait le pied de grue.  
Il se laisse embâter aussi doux qu'un mouton ,  
Trop ami de sa peau pour que jamais il rue.

Tel menace de loin qui de près fait le bon.

Par le même.

---





## QUELQUES OBSERVATIONS

SUR LA POÉSIE DES HÉBREUX.

*Par M. Gosseaume.*

J'AI eu l'honneur de vous donner une idée de la pompe et de la majesté de la poésie des Hébreux , dans l'essai de traduction du pseaume 67 , que je soumis à votre jugement le 6 mai 1807. Mon but principal était alors de vous faire connaître le sens que je donnais à plusieurs versets de ce cantique , généralement considérés jusqu'alors comme inintelligibles , et que je tentais de traduire d'après des principes dont l'authenticité me paraissait incontestable. Mais en poursuivant l'objet essentiel de mes recherches , je ne laissai pas échapper l'occasion de vous faire observer , MESSIEURS , combien le style de ce pseaume était élégant et fleuri ; combien les inversions et les métaphores ajoutaient à la noblesse des idées ; combien enfin il était digne de figurer parmi les poésies les plus estimées.

Je me propose aujourd'hui , MESSIEURS , de vous montrer que cette poésie , la plus ancienne de celles qui soient parvenues jusqu'à nous , est capable de prendre tous les caractères et tous les tons , et qu'à côté de ces peintures terribles où elle représente les fondemens de l'univers ébranlés à la voix de l'éternel , elle sait placer des tableaux d'un agrément et d'une fraîcheur admirables , pour célébrer la fécondité de la nature , la variété de ses productions et la

bonté inépuisable de son auteur. Descendant ainsi de la sublimité de l'ode , à la gracieuse simplicité de l'idylle , toujours riche , toujours nombreuse , elle inspire tour-à-tour l'étonnement et le plaisir. J'ai dit la plus ancienne des poésies , MESSIEURS ; dans quel temps en effet excitait-elle de si vives émotions ? Huit cents ans avant que le chantre de la Grèce charmât les loisirs de ses concitoyens , par le récit des malheurs d'Ilium et des aventures d'Ulysse. Oui , MESSIEURS , la Grèce était encore barbare lorsque Moïse conjurait le ciel et la terre d'être attentifs à ses derniers accents. OEnotrus n'avait pas encore conduit en Italie , couverte alors de forêts , la première colonie Grecque ; et Troye , si elle existait , n'était qu'une peuplade obscure , sans commerce , sans arts , sans institutions politiques.

Dans un âge plus rapproché de nous , mais plus de cent ans avant Homère , David calmait les fureurs de Saül , par les accords harmonieux de la lyre , et , consacrant des talents inspirés à la gloire de Dieu , il célébrait dans ses immortels cantiques les merveilles de la nature , ornait de fleurs les pages de l'histoire , et révélait à son peuple étonné les secrets de l'avenir.

Il est des critiques qui prétendent que Job avait devancé Moïse ; et , dans cette hypothèse , ce serait le poète le plus ancien des Hébreux. Et quelle étendue de connaissances , quelle politesse , quelle éducation soignée , le livre qui nous reste sous ce nom ne suppose-t-il pas dans son auteur ? J'ai eu l'honneur de vous montrer , MESSIEURS , dans une dissertation spécialement destinée à cet objet , que le léviathan du livre de Job était le requin de nos naturalistes. J'ai mis en parallèle la description du poète Hébreu et celle du célèbre Lacépède , et j'ai

fait voir que le premier avait ajouté à la sévérité de sa description, la grace du style et toutes les richesses de la poésie.

Par quel privilège ces hommes si voisins de l'origine des arts, et dans des temps où l'histoire de tous les autres peuples ne nous offre que ténèbres, présentent-ils, spécialement en poésie, des chefs-d'œuvres dans tous les genres? C'est que, choisissant des sujets de la plus grande élévation, ils pouvaient, sans crainte d'être taxés d'exagération, donner tout l'élan possible à leur imagination et à leur verve : les Grecs et les Romains chantaient des héros et des dieux, l'exemple de toutes les faiblesses ; les seuls Hébreux chantaient l'auteur de toute perfection et puisaient dans leurs cœurs sensibles les figures hardies dont ils embellissaient leurs récits. C'est en second lieu que, plus recueillis, plus fidèles observateurs de la nature, plus échauffés encore par l'influence du climat, ils avaient plus de moyens pour exprimer les beautés qui les avaient frappées, et tel est le livre de la nature que chacune de ses pages nous révèle des mystères nouveaux, conduit de spéculations sublimes en spéculations plus sublimes encore, et allume en nous une ardeur, de jour en jour plus vive, d'en étudier les principes, d'en dévoiler les secrets, et d'en célébrer les merveilles. Aussi ne doit-on pas être étonné de trouver dans les livres sacrés les éléments de tous les arts ; d'y trouver encore des idées et les images qui depuis ont embelli les poésies d'Homère et de Virgile. Certes, si le hasard a produit une telle conformité, il faut convenir que le hasard produit des choses bien surprenantes.

Comparez, MESSIEURS, l'expression de la Genèse, *quæ nunc mare salis*, et celle de Virgile *et campos ubi Troja fuit*, et vous y trouverez l'identité la plus

Cap. XIII.  
3. AEncid.  
III. II.

parfaite ; et la première a précédé la seconde de plus de deux mille ans. Comparez encore la tempête du psaume 106 et celle du 5<sup>e</sup> livre de l'Odyssée ; celle enfin du 1<sup>er</sup> livre de l'Enéïde , et vous retrouverez dans les deux dernières le même dessin , la même composition et les mêmes couleurs de la première. Le pouvoir souverain qui déchaîne les vents , est Dieu dans l'ode sacrée ; Neptune dans Homère et Junon dans Virgile , par-tout le résultat est le même : le vaisseau porté jusqu'aux cieux est précipité au fond des abîmes. Le découragement des navigateurs , le recours au ciel pour obtenir leur délivrance , la tempête calmée par un pouvoir également respectable , achève de montrer l'entière ressemblance. La tempête d'Homère et de Virgile offrent à la vérité beaucoup de détails qu'on chercherait vainement dans celle de David ; mais ils pouvaient sans inconvénient figurer dans un poëme épique , et eussent été déplacés dans une ode.

Tant de rapports , et de rapports si frappants , ne semblent-ils pas , MESSIEURS , indiquer un premier modèle ? Homère , certainement , a été celui de Virgile , et serait-il absurde de penser que David eût été celui d'Homère ?

Calmet, dict.  
Odyss. livre  
5.

C'est en revenant de l'Ethiopie , et l'Ethiopie des anciens était le pays de Chus , limitrophe de la Palestine : c'est des montagnes de Solyme , autre nom de Jérusalem , que Neptune voit Ulysse prêt à lui échapper. Eh , MESSIEURS , quand on connaît si bien la topographie d'un pays , serait-il étonnant qu'on en connût également les richesses littéraires ?

Ce n'est pas ici le lieu de pousser plus loin cette comparaison. Si toutefois cette tâche m'était imposée , il me serait peut-être facile de montrer que la grande simplicité , le désordre même qui règne dans la des-

cription de David en caractérisent mieux toute l'horreur. Homère abandonne la mer à la fureur des vents qu'il désigne nominativement, et laisse à l'imagination du lecteur le soin d'achever le tableau; Virgile le complète : mais n'est-il pas à craindre que la richesse du coloris ne fasse perdre de vue la correction du dessin ? *Furit æstus arenis* est sans doute une expression magnifique ; mais pour traduire plus à loisir n'est-on pas tenté d'oublier un instant le pieux Énée ?

Dans le pseaume, au contraire, rien ne partage l'attention, et six vers (1) suffisent pour glacer d'effroi par la peinture la plus terrible.

Qui descendunt mare in navibus  
 Facientes operationem in aquis multis.  
 Ipsi viderunt opera Domini  
 Et mirabilia ejus in profundo.  
 Dixit, et stetit spiritus procellæ,  
 Et exaltati sunt fluctus ejus.  
 Ascendunt usque ad cælos, et descendunt usque ad abyssos,  
 Anima eorum in malis tabescebat :  
 Turbati sunt et moti sunt sicut ebrius ;  
 Et omnis sapientia eorum devorata est.  
 Et clamaverunt ad Dominum ; etc.

Ne peut-on pas, MESSIEURS, faire à ces belles stances, pleines d'incohérences, mais pleines d'élévation et d'énergie, l'application des principes établis par le législateur du Parnasse..... Il faut que le cœur seul parle dans l'Élégie ;

- « L'ode avec plus d'éclat et non moins d'énergie ,
- » Elevant jusqu'au ciel son vol ambitieux ,
- » Entretient , dans ses vers , commerce avec les Dieux.

---

(1) Homère et Virgile en emploient un beaucoup plus grand nombre.

- » Aux athlètes dans Pise elle ouvre la barrière ,  
 » Chante un vainqueur poudreux au bout de la carrière.  
 .....  
 .....  
 » Son style impétueux souvent marche au hazard ;  
 » Chez elle un beau désordre est un effet de l'art , etc.

Mais laissons le spectacle de la mer en courroux ,  
 et fixons nos regards sur des peintures plus riantes.  
 Le pseaume 105 va nous en fournir le moyen. Si  
 ma traduction n'offre pas toute la délicatesse , tout  
 le charme de l'original , j'ai tâché au moins qu'elle  
 en exprimât fidèlement les idées.

PSEAUME 105.

1. Mon ame bénis le Seigneur , Seigneur mon Dieu ,  
 votre gloire et votre magnificence éclatent de  
 de toutes parts,
2. Vous vous revêtez de lumière comme d'un man-  
 teau , vous déployez comme un pavillon le  
 voile des cieus.
3. Vous suspendez les eaux sous cette voûte ma-  
 gnifique , les nuages sont votre char glorieux ,  
 et dans votre course rapide vous surpassez la  
 vitesse des vents.
4. Vous donnez à vos messagers l'agilité des vapeurs  
 légères , et les feux dévorants sont les ministres  
 de vos volontés.
5. Vous avez fondé la terre sur des bases inébran-  
 lables , et l'élévation de son axe ne sera point  
 abaissée.
6. L'abyme comme un vêtement l'environnait de  
 toutes parts , et l'immensité des eaux couvrait  
 la cîme des montagnes.
7. A votre voix terrible elles ont fui , et se sont  
 précipitées dans les gouffres de l'océan.

8. Les montagnes alors ont paru s'élever , et les vallées s'abaisser ; et tout a pris la place que vous lui aviez assignée.
9. Vous avez tracé à la mer des limites qu'elle ne franchira pas , elle ne se débordera pas de nouveau pour inonder la terre.
10. Vous faites jaillir dans les vallons des sources pures ; elles coulent en serpentant au pieds des collines.
11. Les animaux domestiques viennent s'y désaltérer , et les bêtes sauvages courent y élancher leur soif.
12. Les oiseaux du ciel habitent à l'entour , et , des bosquets qui les ombragent , font entendre leurs ramages mélodieux.
13. Vous humectez les montagnes des pluies du ciel , et vous enrichissez la terre des fruits que vous avez créés.
14. Vous y faites croître l'herbe pour la nourriture des animaux , et le froment pour celle de l'homme.
15. Elle produit également le vin qui lui procure la gaité , l'huile qui éclaire sa face , et le pain qui le nourrit.
16. Elle est la nourrice commune des arbres qui ornent nos campagnes , et des cèdres du Liban que votre main a plantés.
17. Les petits oiseaux construisent leurs nids sur les premiers , les cigognes préfèrent pour leur habitation les plus élevés.
18. Les daims recherchent la solitude des montagnes ; les hérissons trouvent un asyle dans les fentes des rochers.
19. Vous avez assuré à la Lune un cours régulier , et le coucher du Soleil est dans l'ordre de votre providence.

20. Vous répandez les ténèbres sur la terre, et la nuit succède au jour : les hôtes des forêts se mettent alors en marche.
21. Les lionceaux rugissent, ils demandent au Seigneur la nourriture qui leur est nécessaire.
22. Le Soleil se lève, et ils rentrent dans leurs repaires, pour y goûter le repos.
23. L'homme sort alors pour se livrer au travail, et s'en occuper jusqu'au soir.
24. Que vos ouvrages sont admirables, Seigneur ! tous sont le fruit de la sagesse, et la terre partout annonce vos bienfaits.
25. Cette mer immense offre des routes multipliées aux navigateurs ; vous l'avez peuplée de poissons de toutes grandeurs, et dont le nombre est incalculable.
26. Tandis que les vaisseaux en sillonnent la surface, le léviathan semble se jouer au milieu de ses flots.
27. Tous attendent que vous leur donniez à propos la nourriture qui leur est nécessaire.
28. C'est de votre libéralité qu'ils la reçoivent, et votre main ne s'ouvre que pour répandre partout vos bienfaits.
29. Cessez-vous un instant de fixer sur eux vos regards, le trouble aussitôt s'en empare ; vous leur retirez le souffle de vie, ils cessent d'exister et rentrent dans la poussière d'où ils étaient sortis.
30. Vous répandez de nouveau ce souffle créateur, et des générations renouvellent la face de la terre.
31. Que le Seigneur soit éternellement glorifié, et qu'il se complaise dans la beauté de ses ouvrages.



52. D'un seul regard il fait trembler la terre , il touche  
les montagnes , et elles se dissipent en fumée.
53. Je consacrerai mes jours à publier ses bienfaits ,  
je chanterai ses louanges tant que je vivrai.
54. Puissent mes cantiques lui être agréables : pour  
moi je ne trouve de bonheur qu'en lui.
55. Périront les impies , que les méchants soient  
anéantis , mais que mon âme ne cesse jamais  
de louer le Seigneur.

Je craindrais , MESSIEURS , d'affaiblir la vivacité ,  
la chaleur de ces descriptions par la froideur d'un  
commentaire : c'est au cœur qu'il appartient de juger  
des vers inspirés par les sentiments les plus doux ,  
l'admiration et la reconnaissance. Mais si dans la  
traduction d'une traduction ils sont capables d'ex-  
citer en nous les émotions les plus agréables , que  
serait-ce si nous les lisions embellis par les charmes  
d'une versification pure et harmonieuse , que serait-  
ce si nous les lisions dans leur langue originelle  
avec les connaissances et les dispositions nécessaires  
pour en sentir les beautés ! Racine a montré dans  
les stances inimitables d'Esther et d'Athalie le grand  
parti qu'il était possible de tirer des poésies sacrées  
des Hébreux. Le psaume que je soumetts à votre  
admiration , MESSIEURS , aurait-il pu échapper à sa  
verve ? Qu'il me soit permis d'en citer quelques  
vers.

O Dieu que la gloire couronne !  
Dieu que la lumière environne ,  
Qui voles sur l'aile des vents ,  
Et dont le thrône est porté par les Anges :  
Dieu qui veux bien que de simples enfans  
Avec eux chantent tes louanges , etc.

Mais quelle autre plume que la sienne serait ca-  
pable d'exécuter un pareil travail ?

Quoique la Vulgate ne nous présente elle-même ce Cantique que dans une traduction extrêmement simple, j'avoue, MESSIEURS, que je ne connais point d'idylle où règne plus de variété dans les objets, plus de douceur dans le langage, plus de sobriété dans les ornements, plus de vérité dans les tableaux, plus d'harmonie dans la composition, et j'estime qu'un peuple qui s'est distingué dès les premiers temps de la civilisation par des poésies pareilles, méritera toujours d'être honorablement placé au nombre des Ecrivains les plus polis, et des Poètes les plus célèbres.

---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES.

---

**O**UVERTURE de la Séance publique, page 1

### SCIENCES ET ARTS.

Rapport fait par M. Vitalis, secrétaire perpétuel pour la classe des Sciences, 2

Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.

Mémoire ayant pour objet la considération des surfaces envisagées comme lieux de sommets communs de plusieurs pyramides, par M. Dufilhol, 2

Discours de réception prononcé par le même, 3

Manuel du Fondeur-Orfèvre; par M. Bonnet, *ibid.*

Rapport sur le même ouvrage; par M. Meaume, 4

Manuel pratique et élémentaire des poids et mesures, des monnaies et du calcul décimal; par M. Tarbé, *ibid.*

Rapport de M. Periaux, sur l'ouvrage de M. Tarbé, *ibid.*

Observation sur la planète Mars; par M. Flaugergues, *ibid.*

Application du calorique qui se perd dans les cheminées des tisons des chaudières d'usines, à un ventilateur et à une étuve; par M. Pajot-Descharmes, 5

Rapport de M. Vauquelin, sur le même ouvrage, 6

Écrit sur l'importance de l'industrie manufacturière et de l'emploi des machines; par M. Biard, *ibid.*

- Compte rendu dans les annales de l'architecture et des arts , de diverses inventions de M. Garot ,* 7
- Description de l'avant-port de Cherbourg , par M. P.-A. Lair ,* 8
- Flore Rouennaise ; par M. Le Turquier Deslongchamp ,* 9
- Discours de réception , prononcé par M. l'abbé Le Turquier Deslongchamp ,* 10
- Observations sur les plaies avec perte de substance de l'écorce des végétaux ligneux ; par M. Marquis ,* *ibid.*
- Collection des Plantes rares de la France , dessinées et gravées par M. Marquis , pour la Flora Gallica de M. Loiseleur ,* *ibid.*
- Supplément à la deuxième édition du Botaniste Cultivateur ; par M. Courset ,* 11
- Rapport sur cet ouvrage ; par M. Marquis ,* *ibid.*
- Recherches sur l'acide prussique ; par M. Robert ,* *ibid.*
- Mémoire sur l'eau des mers qui baignent nos côtes , considérée sous le point de vue chimique et médical ; par MM. Bouillon-Lagrange et Vogel ,* *ibid.*
- Aperçu du travail fait par MM. Vauquelin et Thierry , sur les Eaux thermales de Bagnoles , communiqué par M. Lair ,* 12
- Procédé pour teindre le fil de lin et de chanvre en rouge dit des Indes ou d'Andrinople ; par M. Vitalis ,* *ibid.*
- Expériences sur les dangers ou l'innocuité du zinc employé à la fabrication des ustensiles de cuisine ,* *ibid.*
- Eau-de-vie retirée de la pomme de terre ; par M. Dubuc ,* *ibid.*
- Nouvel aperçu sur les sirops et conserves de raisin ; par M. Parmentier ,* 13
- Rapport de M. Dubuc , sur cet ouvrage ,* *ibid.*
- Mémoire sur la Catalepsie délirante ; par M. Thillaye ,* 13
- Rapport*

- Rapport sur cet ouvrage ; par M. Vigné ,* 14
- Recherches pathologiques sur la sécrétion des gaz dans les végétaux et les animaux ; par le même ,* 15
- Rapport de M. Marquis , sur l'ouvrage ci-dessus ,* 15
- Observations sur un tiphus exanthématique ; par M. Vigné ,* 19
- Rapport sur les nos 51 , 52 , 53 et 54 du Bulletin des Sciences Médicales du département de l'Eure ; par M. Gosseaume ,* *ibid.*
- Aperçu sur l'Hygiène publique ; par M. Reynal ,* *ibid.*
- Mémoire Médico-Politique sur le café ; par le même ,* *ibid.*
- Rapport sur le Mémoire ci-dessus ; par M. Dubuc ,* 20
- Réflexions sur le Népentès d'Homère ; par M. Marquis ,* 21
- Notice sur l'Epizootie qui a régné , en 1812 , sur les troupeaux des bêtes à laines des départements méridionaux de l'Empire ; par M. Leschenault ,* *ibid.*
- Moyens de suppléer aux semences de Mars ,* *ibid.*
- Notice sur une variété hâtive de pomme de terre , par M. Sageret ,* 22
- Collection des Mémoires publiés par la Société d'agriculture de Paris , Rapport sur ses travaux en 1812 , etc. .* *ibid.*
- Rapport sur le blé Lammas , par M. Lamouroux ,* 25
- Notice sur les cendres végétatives de tourbes préparées ; par M. Chamberlain ,* *ibid.*
- Précis analytique des travaux de l'Académie , depuis sa fondation en 1744 jusqu'en 1750 ; par M. Gosseaume ,* *ibid.*
- Travaux des Académies et des Sociétés Savantes de Lyon , Bordeaux , Caen , Dijon , Douay , Nancy , Cherbourg , etc. ,* 24
- Rapport sur les travaux de la Société d'Agriculture ;*

|                                                                                                                                  |           |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------|
| <i>Sciences et Arts du département du Nord ; par M. Leprevost ,</i>                                                              | 24        |
| <i>Rapport sur les travaux de la Société Académique des Sciences , Lettres , Arts et Agriculture de Nancy ; par M. Duputel ,</i> | 24 et 115 |
| <i>PRIX proposé pour 1815.</i>                                                                                                   | 25        |
| <i>NOTICE BIOGRAPHIQUE sur M. Boismare ; par M. J.-B. Vitalis ,</i>                                                              | 27        |
| <i>— sur M. Parmentier ; par le même ,</i>                                                                                       | 56        |
| <i>— sur M. Thillaye ; par le même ,</i>                                                                                         | 41        |
| <i>Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.</i>                                                |           |
| <i>MÉMOIRE sur les surfaces considérées comme lieux de sommets communs de plusieurs pyramides ; par M. Dufilhol ,</i>            | 44        |
| <i>OBSERVATIONS sur les plaies avec perte de substance de l'écorce des végétaux ligneux ; par M. Marquis ,</i>                   | 67        |
| <i>RECHERCHES sur l'acide prussique ; par M. Robert ,</i>                                                                        | 75        |
| <i>PROCÉDÉ pour teindre le fil de lin ou de chanvre en rouge dit des Indes ou d'Andrinople ; par M. Vitalis ,</i>                | 91        |
| <i>EXTRAIT du Rapport fait sur le procédé ci-dessus ; par MM. B. Pavie et Lancelevée ,</i>                                       | 105       |
| <i>OBSERVATION d'un Typhus exanthématique ; par M. Vigné ,</i>                                                                   | 109       |
| <b>BELLES-LETTRES.</b>                                                                                                           |           |
| <i>Rapport fait par M. Pinard de Boishébert , secrétaire perpétuel de la classe des Lettres ,</i>                                | 112       |
| <i>Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.</i>                                                                            |           |
| <i>Précis des travaux de la Société d'Emulation de Rouen ,</i>                                                                   | 112       |
| <i>Rapport de M. Licquet sur cet ouvrage ,</i>                                                                                   | ibid.     |

|                                                                                                                                                       |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Rapport fait par M. Duputel sur le Précis analytique des travaux de la Société Académique des Sciences, Lettres, Arts et Agriculture de Nancy,</i> | 113   |
| <i>Charlotte Corday, avant de mourir, à son père; par M. Duputel,</i>                                                                                 | 114   |
| <i>Le Papillon et la Rose, stances allégoriques; par M. Vigné,</i>                                                                                    | ibid. |
| <i>Le Songe de Lubin, l'Ane et son Maître, fables; par M. Lefilleul des Guerrots,</i>                                                                 | ibid. |
| <i>Les Fleurs et le Clou, Phylomèle, le Corbeau et le Vautour, fables; par M. Guttinguer,</i>                                                         | ibid. |
| <i>Le Frélon et les Abeilles, apologue; par M. Boëldieu,</i>                                                                                          | ibid. |
| <i>Rutilius, tragédie, par M. Liequet.</i>                                                                                                            | ibid. |
| <i>Médée et Jason, et Hécube, tragedies lyriques; par M. Milceut,</i>                                                                                 | ibid. |
| <i>L'homme et le Banc de pierre; par le même,</i>                                                                                                     | 115   |
| <i>La Paix, élégie; par M. Mollevaut,</i>                                                                                                             | ibid. |
| <i>Essai sur le Bonheur; par M. de Bonardi,</i>                                                                                                       | ibid. |
| <i>Mémoire relatif à la ville de Paris; par M. Goseaume,</i>                                                                                          | ibid. |
| <i>Recherches sur les bas-reliefs trouvés dans les fouilles du Chœur de N.-D. de Paris; par le même,</i>                                              | 118   |
| <i>Quelques Observations sur la poésie des Hébreux; par le même,</i>                                                                                  | 124   |
| <i>Rapport fait par M. Descamps sur les ouvrages faits par M. Pescheux, peintre, à la coupole de Saint-Romain,</i>                                    | ibid. |
| <i>Description d'un Tableau d'Histoire, peint par M. Desoria,</i>                                                                                     | 125   |
| <i>Notice biographique sur M. Mutel de Boucherville,</i>                                                                                              | ibid. |
| <i>PRIX proposé pour 1815,</i>                                                                                                                        | 128   |

|                                                                               |     |
|-------------------------------------------------------------------------------|-----|
| <i>ELOGE</i> de M. Houel ; par M. Pinard de Boishébert ,                      | 129 |
| <i>NOTICE</i> biographique sur M. Lemesle ; par M. Guttinguer ,               | 154 |
| Productions dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes. |     |
| <i>Les Fleurs et le Chou</i> , fable ; par M. Guttinguer fils ,               | 142 |
| <i>Philomèle</i> , le <i>Corbeau</i> et le <i>Vautour</i> ; par le même ,     | 144 |
| <i>Le Papillon et la Rose</i> , stances allégoriques ; par M. Vigné ,         | 145 |
| <i>Le Songe de Lubin</i> , fable ; par M. Lefilleul des Guerrots ,            | 147 |
| <i>L'Ane et son Maître</i> , fable ; par le même ,                            | 148 |
| <i>Quelques Observations sur la poésie des Hébreux</i> ; par M. Gosseaume ,   | 149 |



# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1815.



# PRÉCIS ANALYTIQUE

DES TRAVAUX

DE

## L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1815.



A ROUEN,

De l'Imp. de P. PERIAUX, Imprimeur du Roi  
et de l'Académie.

~~~~~  
1816.

### ORIGINAL ARTICLES

#### THE TREATMENT OF HYPERTENSION

By J. W. HARRIS, M.D., and  
G. M. KILPATRICK, M.D.

Department of Medicine, University of  
Michigan, Ann Arbor, Michigan

Received for publication, July 15, 1935.

The treatment of hypertension has been the subject of many discussions and has attracted the attention of a large number of investigators. The purpose of this paper is to present a review of the literature on this subject, with special reference to the treatment of the essential hypertension. The essential hypertension is that form of hypertension in which no definite cause can be identified, and it is the most common type of hypertension. The treatment of this condition has been the subject of many discussions and has attracted the attention of a large number of investigators. The purpose of this paper is to present a review of the literature on this subject, with special reference to the treatment of the essential hypertension. The essential hypertension is that form of hypertension in which no definite cause can be identified, and it is the most common type of hypertension.

---

# PRÉCIS ANALYTIQUE]

DES TRAVAUX

DE

L'ACADÉMIE ROYALE

DES SCIENCES, DES BELLES-LETTRES ET DES ARTS

DE ROUEN,

PENDANT L'ANNÉE 1815 ;

*D'APRÈS le compte qui en a été rendu par  
MM. les Secrétaires , à la Séance publique  
du Mercredi 9 Août de la même année.*

DISCOURS

*PRONONCÉ à l'ouverture de la Séance publique , le 9  
août 1815 , par M. le Baron LEZURIER DE LA MARTELL ;  
Officier de la Légion d'Honneur , Président de  
l'Académie.*

MESSIEURS ;

Si l'étude des sciences , des lettres et des beaux-  
arts jette sur la vie des hommes en général un  
charme inexprimable ;

Si elle est sa consolation dans les adversités aux-  
quelles la vie est soumise ;

A

Il est une classe sur-tout pour laquelle elle est éminemment précieuse : c'est celle des hommes en place.

C'est là que, fatigué de devoirs et de travaux, il goûte des consolations que rien ne peut lui ravir ; qu'il trouve de nouvelles forces pour rendre de nouveaux services.

C'est dans le temps des troubles qui agitent trop souvent les corps politiques qu'il trouve, dans l'étude des sciences exactes, une distraction qui l'enchanté et qui l'entraîne pour un instant loin de l'objet de ses sollicitudes.

Il saisit une équerre et un compas ; il applique l'analyse aux figures de la géométrie ;

Il calcule des distances qui semblent incommensurables ;

Et, suivant dans les espaces les corps célestes, il s'élève avec eux ; sa pensée s'agrandit ; il apprend à mépriser les objets de l'envie des hommes : ce qui paraît à la multitude d'un si grand prix, n'est plus qu'un point imperceptible à ses yeux.

Il s'applique la leçon que donna Socrate à son brillant élève Alcibiade :

Après avoir mesuré les cieux, il le conduit sur la terre ;

Il cherche la Grèce : à peine occupe-t-elle un point sur le globe.

Dans la Grèce il cherche l'Attique : à peine peut-il la découvrir.

Il y cherche, enfin, les terres dont la possession faisait l'orgueil d'Alcibiade : c'est en vain !

« Où est donc, dit-il, l'objet de votre vanité ? »

Richesses du monde !

Objets dignes de pitié, lorsque l'esprit élevé par l'étude des sciences sait les apprécier à leur juste *valeur*.

Si c'est à la chimie qu'il s'est voué, les métaux les plus durs s'amollissent, se métamorphosent sous sa main.

Par la botanique, les plaines, les montagnes s'animent sous ses pas ; les plantes offrent leur calice balancé sur une tige élégante ou modestement caché sous l'herbe. Il étudie leurs mœurs, leurs vertus ; il les adapte aux charmes, aux besoins de la vie.

Enfin, la réunion des arts imitatifs vient charmer ses regards.

Les chefs-d'œuvre de Praxitèle ou de Canova lui présentent, dans leur perfection, le beau idéal, ou ce que Winkelmann avait appelé, avec bien plus de raison, *le beau de réunion*.

Car c'est en vain que l'imagination la plus riche et la plus fertile chercherait à produire quelque chose de plus parfait que la nature.

Rubens et Raphaël présentent à leur tour, à ses yeux enchantés par l'éclat du coloris, par la sagesse de la composition, de nouveaux chefs-d'œuvre d'un autre genre.

Mais les Belles Lettres sur tout, l'étude de l'Histoire, en rappelant à ses souvenirs la vie des hommes illustres qui ont servi leur pays, lui rappelle aussi leur généreuse résignation.

Là, il voit Aristide banni de sa République, parce que, fatiguée de ses vertus, elle était lasse de l'entendre nommer *le Juste*.

Ici, le plus grand des orateurs romains paie de sa tête le dangereux honneur d'avoir mérité le surnom de *Salveur de la Patrie*.

Si nous nous rapprochons d'époques qui touchent à nos jours, nous voyons à Florence l'illustre maison de Médicis, après avoir long-temps fait

la gloire et la richesse de la république , forcée de céder à l'orage.

Les descendants de Côme et de Laurent le Magnifique fuyent. Celui qui devait un jour donner à Rome le plus illustre Pontife , sans asyle , persécuté , emprisonné dans cette même capitale de la Normandie , où une reine de son nom et de sa maison devait un jour recevoir les honneurs dus au rang suprême , ne pouvait que gémir sur les troubles qui agitaient sa patrie.....

Son amour pour l'étude fut , n'en doutons pas , son unique consolation dans l'adversité ; il en sortit plus grand.

Rappelé par ses concitoyens désabusés , il fit fleurir les Lettres et les Beaux-Arts. Rival , dans cette belle entreprise , de François I<sup>er</sup> , de Charles-Quint qui appelaient à l'envi dans leurs états les savants et les artistes chassés de l'Orient par l'invasion des barbares Ottomans , il leur offrit comme eux un asyle dans ses états ; il leur tendit une main secourable , et Rome devint une seconde fois la reine du monde , et Leon X fut la gloire du Saint Siège.

Tels sont , Messieurs , les grands exemples que présente l'Histoire ; tels sont les exemples qui raffermissent le courage de l'homme studieux , qui le soutiennent dans les agitations de la vie.

Tandis que les passions qui troublent le monde sont assoupies par le sommeil et dans l'ombre de la nuit , il s'entoure en silence des illustres morts. Le charme mélodieux de la poésie repose ses sens du tumulte et du bruit.

Les écrits de la philosophie répandent sur son cœur le baume d'une consolation bienfaisante.



Il consulte les publicistes , et se repose de ses travaux en méditant des travaux nouveaux.

Mais s'il est un asyle sur-tout qui lui soit secourable , c'est celui qui lui est ouvert dans les Sociétés savantes.

Elles rapprochent tous les esprits et réunissent tous les peuples. Par elles toutes les nations semblent se confondre dans le même amour pour les sciences.

Une nation généreuse qui fut toujours notre rivale et notre émule , concourant avec nous à propager les connaissances humaines , a secondé souvent nos efforts par une correspondance que les discussions politiques ne pouvaient pas interrompre ; et l'illustre , l'infortuné Lapeyrouse trouva dans les navigateurs anglais , dans les navigateurs de toutes les nations , des amis qui secondèrent sa courageuse entreprise.

Sa personne , ses vaisseaux furent respectés : il n'avait rien à redouter des foudres de la guerre.

C'est là , c'est au sein des sociétés savantes que , loin du soin des affaires , chacun , livré à une étude particulière , en apporte l'hommage au milieu de ses amis.

Il est écouté avec l'intérêt de l'amitié ; des conseils dictés par elle réforment ce qui a pu échapper à l'inadvertance ; et l'indulgence même a sa sévérité.

La Société toute entière jouit du succès d'un de ses membres ; elle le partage , elle s'en glorifie : il semble qu'elle y ait concouru toute entière.

Telle fut la pensée qui anima Louis XIII , lorsque , secondé par le cardinal de Richelieu , il fonda l'Académie française ; telle fut sa pensée lorsqu'il s'en déclara le protecteur.

Avec un si puissant appui , les Lettres , les Sciences ,

les Beaux-Arts acquirent un éclat qui rejaillit sur le siècle qui devait suivre , et qui s'enorgueillit de porter le nom d'un de nos Rois.

Nous les verrons briller d'un nouveau lustre , sous un Roi enfin rendu à nos vœux , et dont l'élevation de l'esprit , le goût pour les Lettres égaleut les vertus.

Vous m'avez déjà depuis long-temps, Messieurs , admis dans ces douces réunions; j'ai toujours reçu de vous des témoignages d'affection qui méritent toute ma reconnaissance ; il m'est bien difficile , il m'est impossible de m'acquitter envers vous.

J'aurais désiré au moins que les affaires publiques , me laissant un peu plus de loisir , m'eussent permis de répondre plus dignement à la confiance que vous m'avez témoignée , en me plaçant à votre tête.

J'aurais désiré , dans un langage digne de vous , dire et vos travaux et le charme qui les accompagne dans vos Séances particulières.

Mais vos Secrétaires vont en rendre compte ; et le suffrage du Public éclairé , dont le concours est garant du touchant intérêt qu'il vous porte , sera leur récompense et la vôtre.



---

---

SCIENCES ET ARTS.

~~~~~

R A P P O R T

*FAIT par M. VITALIS , Secrétaire perpétuel de  
la classe des Sciences.*

MESSIEURS,

Convaincue que l'utilité doit être le but unique auquel doivent tendre tous ses travaux , l'Académie a fait cette année de nouveaux efforts pour répondre au vœu de son institution , et c'est avec un plaisir toujours nouveau qu'elle vient aujourd'hui offrir à ses concitoyens le fruit de ses méditations et de ses veilles.

Chargé de vous faire connaître , Messieurs , l'étendue des recherches dont la Compagnie s'est occupée pour enrichir le domaine des sciences , je vais avoir l'honneur de vous en présenter le tableau de la manière qui m'a paru la plus propre à fatiguer le moins possible votre attention.

---

---

 MATHÉMATIQUES.

Dans son discours de réception, M. *Percelat*, recteur de l'Académie de Rouen, ancien professeur aux écoles d'artillerie, a traité des diverses branches de l'art de la guerre.

La modestie de notre nouveau confrère ne lui permet de voir dans son admission au sein de l'Académie, qu'un hommage rendu au corps dont il s'honorera toujours de faire ou d'avoir fait partie; une marque de considération accordée, en sa personne, à ces hommes utiles qui consacrent leurs veilles à former la génération naissante aux sciences et à la vertu.

Flatté d'être associé aux travaux d'une Société qui cultive avec tant de zèle les différentes branches des connaissances humaines, M. *Percelat* regarde comme un devoir bien doux à remplir, de joindre ses efforts à ceux de la Compagnie.

» Si les efforts des Sociétés académiques, continue M. *Percelat*, ont obtenu des succès au milieu des horreurs d'une guerre si désastreusement prolongée, que ne doit-on pas attendre aujourd'hui des bienfaits d'une paix que nous assure le retour et le gouvernement paternel d'un Roi sage et éclairé, d'un Monarque avare du sang de son peuple, et décidé à ne tirer l'épée que pour défendre les droits, ou soutenir l'honneur du nom français?

= M. *Fabre*, Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées à Brignoles, correspondant de l'Institut de France, de l'Académie de Turin, etc., etc.,

a adressé à la Compagnie un exemplaire de son *Traité complet sur la théorie et la pratique du nivellement*.

Chargés d'examiner cet ouvrage et d'en rendre compte à l'Académie, MM. Pinard de Bois-Hebert, Le Priol et Dufilhol en ont porté le jugement le plus favorable, et ils pensent que l'auteur, aujourd'hui notre confrère, a parfaitement rempli son titre.

= L'Académie a entendu avec un grand intérêt la lecture du discours que M. Boistard, ingénieur en chef de première classe du corps royal des Ponts et Chaussées du département de la Seine-Inférieure, a prononcé le jour de sa réception.

Après avoir remercié la Compagnie de l'avoir admis à partager ses travaux, et payé son tribut d'admiration aux Grands Hommes dont Rouen s'honore d'avoir été le berceau, M. Boistard établit en principe que, dans les sciences physiques, ne consulter que l'imagination et marcher sans être appuyé sur l'expérience, c'est se précipiter dans un chaos de systèmes plus ou moins ingénieux peut-être, mais toujours chimériques. Il tire la preuve de cette assertion, des erreurs dans lesquelles, faute d'avoir interrogé l'expérience, sont tombés des savants justement célèbres d'ailleurs, relativement à l'équilibre et à la poussée des voûtes.

Notre confrère rend compte ensuite d'une série d'expériences qu'il a entreprises dans la vue de déterminer l'épaisseur que l'on doit donner aux culées des voûtes.

La sagacité qui a présidé au choix des expériences, la marche lumineuse et méthodique que l'auteur a suivie, pour en faire connaître les résul-

tats , annoncent le savant ingénieur , également versé dans la théorie et dans la pratique de son art.

= Dans son discours de réception , M. *Mallet* , Ingénieur en chef de première classe du corps royal des Ponts et Chaussées , chargé de la construction du pont de Rouen , nous a entretenus du tassement des voûtes.

M. Mallet distingue deux sortes de tassements , celui du cintre et celui de la voûte après le décintrement.

Les écrits publiés jusqu'à ce jour , sur cet objet , n'avaient eu pour but que de remédier aux effets des tassements.

M. Mallet en recherche la cause , et indique les moyens dont il s'est servi avec succès dans la construction d'un pont au - delà des Alpes , pour en réduire les effets à leur *minimum*.

La solidité des principes et la perfection des moyens d'exécution nous sont un sûr garant que le pont dont la construction est confiée aux soins de M. Mallet , sera tout-à-la-fois un monument digne de la ville de Rouen et des talents de notre confrère.

Rappeler ici que le plan du pont de Rouen a été conçu et tracé par M. Le Masson , ancien ingénieur en chef de ce Département , et membre de l'Académie , c'est s'acquitter d'un devoir que nous imposent également et la justice et la reconnaissance.

= Dans sa réponse aux discours de MM. Percelat , Boistard et Mallet , M. *Lezurier de la Martel* , Président de la Compagnie , a déployé la même flexibilité de talent , la même variété de connaissances , la même fraîcheur de style , dont il avait déjà donné tant de preuves dans de semblables occasions.

---

 HISTOIRE NATURELLE.

= M. *Marquis* a lu le discours préliminaire d'un ouvrage dont il s'occupe depuis plusieurs années avec un de ses amis.

Cet ouvrage a pour titre : *Histoire générale des plantes de France* , comprenant leur description , leur culture , leurs usages anciens et modernes dans l'économie domestique , les arts , la médecine , etc.

Le but que se propose notre confrère , dans le discours préliminaire , est d'offrir le plan de l'ouvrage , et d'exposer l'ordre dans lequel les plantes y sont rangées.

« C'est sur-tout cette distribution méthodique des plantes , dit M. *Marquis* , que je désire faire connaître à l'Académie ; j'ai même des raisons de regretter de ne l'avoir pas fait plutôt. Cette méthode m'est entièrement propre , ainsi que le discours préliminaire et toute la partie historique de l'ouvrage. »

— M. *Marquis* nous a aussi communiqué l'*Histoire naturelle et médicale des aconits* , fragment de l'*Histoire des plantes de France* , dont il vient d'être parlé.

— Nous devons encore à M. *Marquis* le *Plan raisonné d'un cours de botanique spéciale et médicale* , ou de la meilleure manière d'étudier et d'enseigner cette science.

» Quelle que soit la science que l'on professe , dit M. *Marquis* , le premier soin doit être de fixer exactement la place qu'elle occupe dans la chaîne encyclopédique.

» L'exposition des différences et des rapports que

présentent les végétaux , soit avec les autres êtres organisés , soit avec le règne minéral , des connexions de la botanique avec les autres sciences , forme naturellement la matière des prolégomènes du cours.

» La description des organes extérieurs des végétaux , la définition des termes nombreux employés pour en désigner toutes les modifications , l'exposition de la structure entière de ces mêmes organes et de leurs fonctions , tel est l'objet de la première partie.

» Quelques auteurs ont jugé à propos de séparer , d'isoler tout-à-fait ces diverses branches ; mais cette méthode , plus scrupuleusement analytique , qui offre peut-être quelques avantages dans un livre , m'a paru absolument inadmissible dans un cours public. En éloignant de la description d'un organe l'exposition de ses fonctions , n'est-il pas à craindre que , quand on en viendra dans une autre partie , à ces fonctions , la description en soit presque oubliée ?.....

» Quant à la terminologie , n'admettre que les termes les plus généralement usités , n'en adopter de nouveaux qu'avec une extrême réserve et d'après une évidente utilité , voilà les règles que je me suis prescrites à cet égard.

» Dans l'exposition des phénomènes physiologiques , j'ai toujours soigneusement distingué les faits des explications qu'on en donne..... Ce sont les faits , les faits seuls qui font le vrai domaine de la science... Je me suis en conséquence fait une loi de ne donner jamais aucune explication d'une manière trop absolue. La meilleure n'est en effet , du moins le plus souvent , que la plus probable.

» La théorie de la greffe , de la taille des arbres , les maladies des végétaux et les moyens curatifs



qu'elles exigent, sont autant de points qui, bien qu'ils appartiennent spécialement à la culture, se rattachent par-tout d'une manière si intime à la physiologie végétale, que j'ai cru nécessaire de leur donner, dans le cours, la place importante qu'ils méritent.

» Un aperçu rapide de l'histoire de la botanique depuis les Anciens, et sur-tout de l'établissement et de la réunion des systèmes dans les temps modernes, précède la deuxième partie du cours qui a pour objet la classification des végétaux.

» Un abrégé des principes généraux de toute classification en histoire naturelle, des règles sur lesquelles elle doit être fondée, met d'abord l'élève à portée de mieux juger les méthodes de Tournefort, de Linné, de Jussieu, qui lui sont ensuite exposées en détail.....

» Les caractères des familles et des genres, la démonstration des espèces principales, le détail de leurs usages, font le sujet de la troisième et dernière partie.

» Ici finit le domaine de la botanique spéciale, et commence celui de la botanique appliquée...

» C'est dans les utiles, et nombreuses applications de la botanique aux besoins de l'humanité que consiste sur-tout l'importance de cette science..... Le véritable ami de la nature, persuadé que l'utilité doit être en dernière analyse le but de tout travail bien entendu, se plaît également à considérer les plantes soit en elles-mêmes, soit relativement à ses semblables.

» Parmi les applications multipliées de cette science, qu'un même cours ne saurait en aucune manière embrasser toutes, la botanique médicale nous a paru devoir spécialement fixer notre attention. C'est des

élèves nombreux des divers hospices de cette ville populeuse , que se compose en grande partie la masse de ceux du cours de botanique. Cette considération devait donc nous conduire à offrir , avec tous les détails nécessaires , l'exposition des propriétés des plantes usuelles , l'indication des maladies où elles conviennent , les formes sous lesquelles on doit les prescrire. A ces notions j'en ajouterai d'autres sur la classification méthodique des médicaments , et j'y joindrai quelques généralités sur chaque classe de médicaments.

» Les usages des végétaux dans l'économie , dans les arts , pour n'être pas traités avec la même étendue , n'en seront pas moins indiqués avec soin.

» Chaque semaine , une herborisation mettra l'élève qui a compris les premiers éléments de la science , à portée d'en faire l'application. Cueillies dans leur sol natal , les plantes ont plus de charmes , leur port , leur physiologie se gravent plus facilement , plus solidement dans la mémoire.

» Un goût solide pour tout ce qui est vraiment utile et bon , a toujours également distingué et les habitants de cette ville industrielle et les magistrats respectables qui successivement ont été chargés de veiller à sa prospérité.

» Humble ami de la nature , je m'efforcerai d'entrer , autant que mes faibles moyens le permettent , dans leurs vues nobles et élevées , en dirigeant sur-tout vers l'utilité la science dont l'enseignement m'est confié , en ne négligeant rien pour l'instruction des élèves que j'engage à ne voir en moi qu'un ami qui les a précédés dans la carrière , et pour qui c'est un plaisir , plus encore qu'un devoir , d'y guider leurs premiers pas. »

Dans l'auteur du discours que je viens d'analyser ,

chacun de vous, Messieurs, reconnaîtra aisément l'écrivain judicieux et élégant, le savant et zélé professeur qui, depuis cinq ans, enseigne parmi nous, avec tant de distinction et de succès, les principes de la plus aimable des sciences.

— Enfin, M. *Marquis*, au nom de la commission nommée pour cet objet, a rendu compte successivement à l'Académie, de toutes les classes qui composent la *Flore rouennaise* de M. Le Turquier.

« Sans répéter ici ( c'est M. le rapporteur qui parle ) les justes éloges que j'ai déjà, plus d'une fois, eu l'occasion de donner à l'ouvrage de M. l'abbé Le Turquier, je ne puis cependant me refuser le plaisir de rendre encore une fois justice à l'exactitude que la commission a reconnue partout dans la nomenclature et les indications locales.

» Elle félicite M. Le Turquier d'avoir conduit jusqu'à la fin, avec une louable persévérance, et malgré les dérangements qu'il a éprouvés par suite des circonstances, un travail aussi long, aussi pénible.

» L'Académie ne peut qu'être très-sensible à l'hommage que l'auteur lui en a fait, et je propose, au nom de la commission, à la Compagnie, d'adresser des remerciements à notre digne et respectable confrère. »

L'Académie, adoptant les conclusions du rapport, a remercié M. Le Turquier de l'excellent travail dont il a bien voulu lui faire hommage, et a délibéré que l'expression de sa vive reconnaissance serait consignée dans ses actes.

= L'Académie a reçu la *Description des jardins de Courset, situés aux environs de Boulogne-sur-Mer*; ( extrait d'un voyage en France ) par M. *Pierre-Aimé*

Lair, secrétaire de la Société d'Agriculture et de Commerce, et Membre de l'Académie des Sciences de Caen ; Membre non résidant de l'Académie de Rouen, Correspondant des Sociétés d'Agriculture, Philomatique et Philotechnique de Paris, etc.

En parcourant cet intéressant opuscule, le lecteur se croit transporté à Courset et visiter avec l'auteur, le parc, les jardins botaniques, les potagers, les vergers, les prairies, les bosquets, les orangeries, les serres, les pépinières dont l'ensemble offre la plus délicieuse promenade.

L'art, dit M. Lair, y a placé secrètement tous les contrastes qui peuvent flatter l'œil de l'observateur... Tous les jours la collection de M. Dumont-Courset augmente; l'on en sera peu surpris. Placé près des frontières de la France, voisin de la Belgique, de l'Allemagne, de la Hollande et de l'Angleterre, on dirait que Courset est en quelque sorte au centre du monde botanique. Aussi est-il cité comme un modèle dans tous les ouvrages nouveaux sur l'agriculture et le jardinage.... Pour apprécier les vastes connaissances du créateur des jardins de Courset, il faut lire le *Botaniste cultivateur*. Je ne puis trop, ajoute M. Lair, engager les voyageurs à visiter Courset. Le botaniste y verra des plantes rares, l'artiste de beaux sites, le littérateur un savant recommandable, l'homme du monde des personnes aimables; et tous y recevront un bon accueil. »

= M. Geoffroy, avocat à Valognes, membre non résidant, a soumis au jugement de l'Académie, ses idées, 1<sup>o</sup> sur la formation des brèches, 2<sup>o</sup> sur les laves lithoïdes.

Notre

Notre confrère s'attache à prouver que les brèches ordinaires ne doivent point être confondues avec les marbres ni avec les poudings, quoique des naturalistes célèbres aient annoncé le contraire.

Quant aux brèches volcaniques, il pense qu'elles ont préexisté aux éruptions, et que celles qui ont été attaquées par le feu des volcans conservent encore un caractère non équivoque.

En comparant plusieurs laves *lithoïdes*, M. Geoffroy a cru reconnaître qu'elles avaient de commun d'affecter une apparence qui les ferait d'abord prendre pour des pierres; mais, en les considérant avec soin, on est convaincu qu'avant d'avoir pris ce caractère extérieur, la matière dont elles sont composées a dû être rendue fluide par l'action du feu, puisqu'on aperçoit dans ces sortes de laves des substances différentes qui ont été saisies par la lave; telle est, suivant l'auteur, l'origine des laves lithoïdes-amygdaloïdes et des laves lithoïdes-variolitiques. M. Geoffroy a aussi reconnu qu'il existe des laves lithoïdes qui sont tout-à-la-fois amygdaloïdes et variolitiques.

Pour porter un jugement sur cette matière, des échantillons auraient été nécessaires, et l'auteur n'en a point envoyé à l'Académie.

---

#### PHYSIQUE.

M. Sage, fondateur et directeur de la première écoles des mines, membre de l'Institut de France, nous a fait parvenir, 1° des *Opuscules de physique*; 2° un *Traité des pierres précieuses*; 3° un imprimé intitulé: *Conduite qu'ont tenue envers moi les Ministres*

*de l'ancien régime , comparée avec celle des Ministres du nouveau régime.*

Ce dernier ouvrage n'étant point du ressort de l'Académie , nous ne nous occuperons ici que des deux premiers.

Dans ses opuscules , M. Sage paraît s'être proposé de recueillir quelques anneaux de la chaîne immense des phénomènes que nous offre la science de la physique , et d'expliquer les faits d'après les principes de la théorie particulière qu'il s'est formée. Malheureusement cette théorie est en opposition avec celle qui est généralement adoptée par les physiciens et les chimistes modernes. Cependant quelques articles , et entre autres la description du salon du Musée des mines , à la Monnaie de Paris , et de ses galeries , se font lire avec autant de plaisir que d'intérêt.

Le *Traité des pierres précieuses* se recommande à l'attention par le soin que l'auteur a pris de réunir , dans un cadre assez circonscrit , les caractères distinctifs de ces sortes de minéraux , et les procédés employés pour les tailler , les polir , graver en creux ou en relief sur leur surface , et les monter de manière à produire l'effet le plus agréable. On trouve aussi dans ce *Traité* la description de plusieurs morceaux rares et précieux , dont la plupart font partie de la riche collection de notre savant et respectable confrère.

= M. *Le Hot* , ingénieur des Ponts et Chaussées à Clermont-Ferrand , a communiqué à l'Académie sa découverte de la cause du développement d'une goutte d'huile sur la surface de l'eau.

Organe de la Commission chargée de répéter les expériences de l'auteur , M. Dufilhol conclut

que les résultats obtenus par la Commission sont d'accord avec ceux qui avaient été annoncés par M. Le Hot.

= L'Académie doit encore à M. *Le Hot*, des *Observations sur les moyens de reconnaître les métaux par leurs propriétés galvaniques.*

Invité par l'Académie à répéter les expériences de l'auteur, M. le Secrétaire des sciences a cru remarquer que les résultats n'offraient rien d'assez précis pour pouvoir être regardés comme certains. En effet, s'en rapporter ici à la sensibilité de l'organe du goût, soit pour l'énergie de la saveur galvanique, soit pour la nature de cette saveur, n'est-ce pas s'exposer à la même incertitude que celle qui régnerait dans les jugements de celui qui prétendrait juger d'une différence légère dans la température de l'air par l'impression qu'il en reçoit sur l'organe du toucher? La sensibilité de l'organe étant susceptible de varier dans le même individu par une foule de circonstances, serait-il prudent de vouloir prononcer sur la nature de tel ou tel métal, d'après des sensations qui se ressemblent presque toutes entre elles? M. le Rapporteur ne le pense pas.

= M. *Garos*, mécanicien à Paris, a adressé à l'Académie un Mémoire *sur les moyens de renouveler l'air dans les vaisseaux et dans les salles d'hôpitaux.*

Les moyens proposés par l'auteur ne sont point en harmonie avec les principes d'une saine physique, et n'ont pas obtenu, par cette raison, la sanction de la Compagnie.

= Organe de la Commission nommée pour cet objet, M. Dufilhol a fait un rapport sur un travail de M. Bonnet, ayant pour titre : *Notice sur un nouvel instrument appelé pèse-alcool, ou alcoolimètre centigrade, destiné à juger le titre ou le degré de pureté des liqueurs spiritueuses, ainsi que leurs pesanteurs spécifiques.*

Une courte discussion suffit à M. le Rapporteur pour faire voir que de tous les aréomètres proposés jusqu'à ce jour, les instruments qui sont gradués dans toute leur étendue, d'après les proportions des matières dont chaque liqueur est composée, sont ceux qui offrent le plus d'avantage au commerce. L'imperfection de cette classe d'aréomètres dépendait principalement de deux causes : 1° de la difficulté de trouver, pour le point supérieur de l'échelle, un liquide de densité constante; 2° de la différence qui existe ordinairement entre les combinaisons artificielles d'après lesquelles se font les graduations et les combinaisons naturelles que l'on veut éprouver.

M. Bonnet a surmonté aisément le premier obstacle, en se servant de l'alcool rectifié par le procédé que M. Dubuc a communiqué à l'Académie, et qui a été inséré depuis dans le tome 86 des Annales de chimie... La pesanteur spécifique de cet alcool, parfaitement pur, est de 0. 835, celle de l'eau étant exprimée par l'unité.

L'immersion successive de l'instrument dans l'eau distillée et dans l'alcool rectifié de M. Dubuc, a donné l'intervalle fondamental de 0° à 200°. Les nombres intermédiaires indiquent les quantités d'alcool qui entrent dans les mélanges qui ont servi à la graduation. Par exemple, le 15° degré de l'alcoolimètre annonce que le mélange a été fait avec



quinze parties d'alcool et quatre-vingt-cinq parties d'eau distillée. La température normale à laquelle M. Bonnet a constamment opéré, est celle de 10° centigrades.

L'objet principal du travail de la Commission était la vérification des expériences; aussi, dit M. Dufilhol, y avons-nous apporté la plus grande attention. Onze expériences comparatives ont été faites et répétées toutes les fois qu'elles présentaient quelques variations notables. Nous avons ramené, autant que possible, les mélanges à la température normale choisie par M. Bonnet. Les degrés où le pèse-alcool devait arriver ont été calculés; les points où il s'est arrêté ont été observés soigneusement. Enfin, nous avons pris la pesanteur spécifique avec un gravimètre extrêmement sensible.

Le détail des expériences est consigné dans un tableau joint au rapport, et qui contient une colonne des différences entre les résultats trouvés par M. Bonnet et ceux que la Commission a obtenus. Ces différences sont assez considérables, lorsque les quantités d'eau et d'alcool qui entrent dans le mélange approchent de l'égalité. MM. les commissaires expliquent ces anomalies par la célérité plus ou moins grande avec laquelle s'opère la combinaison suivant que l'un des deux éléments entre en plus grande ou en moindre proportion dans le mélange. Ainsi l'alcoolimètre qui, dans une expérience, avait présenté d'abord à la Commission une différence de cinq degrés en plus, est revenu, six jours après, au degré d'immersion où M. Bonnet l'avait observé.

Ces résultats, dit M. le Rapporteur, prouvent que les expériences de M. Bonnet ont été faites avec une scrupuleuse exactitude, que son alcool-

mètre centigrade est bien gradué et peut servir d'étalon ; que les pesanteurs spécifiques correspondantes aux degrés d'immersion ont été bien observées ; enfin , que ce travail offre une preuve nouvelle du zèle et du talent de M. Bonnet.}

Cet ouvrage , Messieurs , était le dernier qui devait sortir de la plume de notre jeune et estimable confrère. Au moment même où il répétait ses expériences en présence des commissaires de l'Académie , la faux de l'impitoyable mort était suspendue sur sa tête , et le 19 mars il avait cessé d'exister.

---

#### C H I M I E.

= M. Dubuc nous a communiqué des notes sur quelques propriétés chimiques des baies de la Belladonne , ( *Atropa Belladonna* , Linn. ) avec des moyens pour reconnaître la présence du suc de ces fruits délétères , dans les vins et les liqueurs en général. L'Académie a délibéré l'impression de ce Mémoire. ( *Voyez ci-après.* )

= Notre confrère , M. Vogel , chimiste attaché à l'Ecole de Pharmacie de Paris , a fait hommage à l'Académie d'un imprimé ayant pour titre : *De l'action de la lumière solaire sur les corps simples et sur quelques composés chimiques.*

Dans un premier Mémoire , publié il y a environ un an , M. Vogel avait tracé une série d'expériences concernant l'action des rayons du soleil sur le phosphore renfermé dans des liquides , des fluides élastiques et dans le vide de Toricelli.

Le nouveau Mémoire présenté aujourd'hui à l'Académie, a pour objet d'examiner le résultat de l'action solaire sur le phosphore, et l'effet que produisent ses rayons sur différentes substances plus ou moins complexes.

Pour donner une juste idée du travail de M. Vogel, il faudrait pour ainsi dire copier son Mémoire en entier, et nous nous voyons à regret dans l'impossibilité de le faire ici ; mais il nous sera du moins permis de dire que notre savant confrère s'est acquitté de la tâche qu'il s'était imposée avec une supériorité de talent qui lui a valu le suffrage honorable de la première classe de l'Institut de France, à laquelle l'auteur en a donné communication le 26 décembre 1814. MM. Berthollet et Thenard terminent leur rapport à l'Institut en concluant que le Mémoire est digne d'être imprimé dans le Recueil des savants étrangers. On ne peut rien ajouter à cet éloge.

= L'Académie aurait vivement désiré pouvoir offrir cette année le résultat des travaux de la Commission qu'elle a nommée pour lui faire un rapport sur l'innocuité du zinc employé dans la fabrication des ustensiles de cuisine ; mais, quoique les expériences de MM. les commissaires lui aient paru déjà favorables à ce métal, elle a cru devoir différer sa décision définitive jusqu'à ce que la série d'expériences entreprises par la Commission soit entièrement terminée.

= L'Académie doit à M. le Directeur général des Manufactures et du Commerce, l'envoi d'un *Mémoire sur la fabrication du sucre de betteraves*, par M. Mulot, chargé, en 1815, d'une mission

pour l'inspection des manufactures de ce sucre indigène.

---

### M É D E C I N E .

= M. le baron *Desgenettes*, Président de la Faculté de médecine de Paris, nous a adressé le discours qu'il a prononcé à la Séance publique de la Faculté, le 7 novembre 1814.

Ce discours, écrit avec une élégante simplicité, renferme, 1° l'exposition des travaux des professeurs et des membres de la Société de médecine, pendant l'année 1814; 2° les éloges de MM. Dumas, Le Gallois et Villars; 3° le compte rendu du concours qui a eu lieu pour l'obtention des prix de l'école pratique.

= M. *Gosseau* a entretenu la Compagnie d'une *Observation sur une surdité de naissance guérie au moyen d'injections portées par la voie des narines et la trompe d'Eustache, dans l'intérieur de l'oreille;* par J.-A. Saissy, D.-M. à Lyon, et membre non résidant de l'Académie. M. Gosseau fait l'éloge de l'intelligence et de la sagacité avec laquelle M. Saissy a terminé une cure qui lui fait, dit-il, beaucoup d'honneur.

— M. *Gosseau* a aussi rendu compte des quatre derniers cahiers du *Bulletin des Sciences médicales du département de l'Eure*.

De courtes mais judicieuses observations sur chacun des articles, servent à en faire connaître le degré de mérite et d'utilité.

M. le Rapporteur conclut que ces derniers numéros

ne le cèdent en rien aux précédents pour l'importance des matières qui y sont traitées , et le soin avec lequel ils sont rédigés.

= M. *Alphonse Le Roy* , ancien Docteur régent , professeur de la Faculté de médecine de Paris , membre de la Société médicale de la même Faculté , de l'Académie royale de Madrid , de celle de médecine-pratique de Montpellier et autres Sociétés savantes , a adressé à l'Académie une brochure ayant pour titre : *De la contagion régnante sur les vaches , sur les bœufs et sur l'homme , en quelques contrées de la France ; des causes des contagions. — Moyens d'y remédier et d'en préserver. — Aperçu sur l'utilité dont peuvent être les abattoirs.*

A un grand nombre de vérités utiles et pratiques , l'auteur nous paraît avoir associé quelques idées systématiques qui pourraient bien ne pas obtenir l'assentiment général. Est-il vrai , par exemple , que la putréfaction réduise tout en une terre friable , sèche , légère , laquelle a une grande force d'attraction ? On ne voit pas comment la chimie et la médecine peuvent tirer un grand parti de cette terre , quoiqu'on puisse la regarder comme un principe de la fertilité. On ne conçoit guères plus clairement comment la terre du sang pourrait avoir des usages très-importants , même en médecine... Mais tout le monde pensera avec M. Le Roy , que sous le rapport particulier de la salubrité publique , nous avons tout à espérer de la bonté , de la vigilance et de la sagesse de notre auguste Monarque Louis XVIII , appelé par les vœux des Français à remonter sur un trône que ses aïeux ont illustré par huit siècles de prospérité et de gloire.

= M. *Flaubert*, D. - M. à Rouen, admis à partager les travaux de la Compagnie, a donné lecture de son discours de réception.

Après avoir remercié l'Académie de lui avoir donné une place parmi ses Membres, notre nouveau confrère s'est attaché à établir les rapports nombreux et la liaison intime de la médecine avec toutes les branches des connaissances humaines.

» La métaphysique, dit M. *Flaubert*, fournit au médecin cette méthode précieuse de l'analyse, sans laquelle il devient le jouet des troubles pathologiques, comme le pilote, sans boussole et sans voile, est livré aux caprices et à la fureur des vents..... La métaphysique épure le langage en rectifiant les idées; ce n'est qu'autant qu'il marche à la lueur de son flambeau, que le médecin peut espérer de traiter avec succès les délires, les manies, l'hypocondrie, la mélancolie et toutes les maladies de l'organe pensant....

» L'étude de la morale, cette science qui nous apprend à diriger nos passions vers un but honnête, n'est pas moins nécessaire à celui qui exerce l'art de guérir. C'est elle qui lui indique les moyens qu'il doit employer contre le trouble moral qu'il a à combattre. Ici c'est un homme tombé du faite des grandeurs qu'il faut ramener à des goûts plus simples, à des désirs plus modérés; là c'est un ambitieux qu'il faut guérir de la passion funeste qui le dévore; un avaro dont il faut amollir le cœur et rendre sensible aux besoins de l'indigence; des parents intéressés, stupides ou prévenus qu'il faut fléchir pour arracher à la mort une jeune fille victime d'un amour innocent; une mère désolée, pleurant sur le tombeau de son époux, d'un fils unique, d'une fille chérie, qu'il faut plaindre et

consoler en lui montrant , avec la Religion , un avenir heureux pour l'objet de ses regrets , qui déjà habite la demeure éternelle des âmes pures.

» La jurisprudence elle-même n'est pas sans influence sur l'art de guérir : elle sert à guider le médecin dans l'exercice de la médecine légale ; mais c'est sur-tout dans l'étude des sciences physiques que le médecin peut espérer de trouver les moyens les plus puissants que l'exercice de son art lui rendent utiles ou nécessaires.

» La géologie lui montre les changements que les inondations , les grandes catastrophes du globe ont dû apporter dans la constitution de l'homme.

» La météorologie l'éclaire sur les degrés de chaleur et de froid , de sécheresse ou d'humidité , de pression atmosphérique , nuisibles ou favorables au développement et à l'exercice des fonctions de l'économie animale.

» La statique et la dynamique lui apprennent à calculer la force des puissances musculaires.

» L'optique lui révèle les secrets de l'action de la lumière directe réfléchiée ou réfractée sur l'œil , et lui fournit des moyens aussi sûrs que précieux pour remédier aux vices qui peuvent affecter cet organe admirable de la vision.

» La physique est sur-tout utile au chirurgien dans le traitement des choes , des contre-coups , des fractures , des luxations ; dans la construction , le perfectionnement et l'emploi de ses instruments.

» Quel immense dépôt de connaissances la chimie n'offre-t elle pas au médecin ? La nature et les propriétés utiles ou malfaisantes des différentes espèces de gaz , la composition de l'air commun , les qualités qu'il doit avoir pour être propre à la respiration des animaux , les moyens d'en reconnaître la pureté

et d'en corriger l'insalubrité, les procédés à suivre pour détruire l'effet délétère des miasmes putrides, la préparation des médicaments de toutes espèces, la nature des poisons minéraux, végétaux et animaux, leur manière d'agir, les méthodes les plus sûres pour en arrêter les pernicioeux effets, les altérations que subissent les liquides ou les solides animaux, sous l'influence de telles ou telles maladies, la marche la plus certaine et la plus prompte pour s'opposer à leurs progrès ou remédier aux désordres qu'elles ont déjà produits; tels sont les objets importants sur lesquels le médecin ne peut attendre des connaissances exactes qu'en étudiant les principes de la chimie.

» La botanique se recommande à l'étude du médecin sous le rapport des secours précieux qu'elle fournit à la thérapeutique.

» La zoologie peut seule le conduire à la connaissance parfaite de l'organisation de l'homme.

» L'art du dessin sert, dans les descriptions, à offrir des détails que la parole ne pourrait rendre qu'imparfaitement: cet art devient indispensable dans les affections organiques et les monstruosités. »

Puisque le médecin ne doit être étranger à aucune des sciences, M. Flaubert conclut que s'il est appelé à observer et à s'instruire par-tout, c'est particulièrement au milieu des Sociétés savantes qu'il peut espérer d'acquérir des connaissances solides, soit en conversant avec des médecins instruits, mûris par l'expérience, soit en s'éclairant des lumières de ceux qui s'occupent à étendre le domaine des sciences physiques ou morales.

Tant d'avantages dont l'Académie l'a mis à portée de profiter, en l'appelant dans son sein, lui ins-



pirent pour cette Compagnie une reconnaissance sans bornes et le dévouement le plus absolu.

— M. le baron *Lezurier de la Martel*, Président de l'Académie, a répondu par un discours dont voici l'extrait :

« Monsieur, vous venez de développer sur la médecine les mêmes opinions qui ont animé la mythologie des Grecs.

» Lorsqu'ils font naître Esculape d'Apollon et d'une Nymphe à laquelle l'éducation de Bacchus avait été confiée, ils voulurent faire entendre sans doute que la Médecine était fille de la *Science* et de l'*Abondance*.

» En effet, Monsieur, aucune science n'exige une plus grande variété d'études que la médecine... Les sciences physiques et morales ont avec elle des rapports que vous avez su habilement saisir.

» Il n'est donc pas étonnant que, dès l'origine de la civilisation, la médecine ait obtenu la première place dans la sollicitude des chefs du Gouvernement.....

» L'espoir de rencontrer ici des moyens d'ajouter encore à vos connaissances, quelque étendues qu'elles soient déjà, ne sera point trompé, vous trouverez ici des collègues qui honorent l'Académie par leurs talents et leurs vertus, et qui deviendront bientôt vos amis par les rapports qui vont s'établir entre eux et vous. »

— L'Académie doit encore à M. *Flaubert* trois observations dont le mérite sera senti de tous les geus de l'art.

La première est relative à une nouvelle manière de pratiquer la lithotomie chez les femmes.

La deuxième a pour objet un individu mort à la suite d'une carie à la colonne vertébrale. Cette observation est doublement intéressante et par

l'étendue de la carie , et par la présence de trois lombrics de six pouces de longueur , entre le périoste et l'os.

La troisième roule sur un anévrisme de l'origine de l'artère aorte communiquant avec l'artère pulmonaire , de sorte qu'une partie du sang rouge se mêlait au sang noir contenu dans la dernière artère , et allait aux poumons.

L'Académie a délibéré l'impression de ces trois observations. ( *Voyez ci-après.* )

= M. *Flaubert* a fait aussi un rapport sur un Mémoire concernant une rupture du ventricule gauche du cœur ; par J. F. S. Worbe , D.-M. à Dreux , département de l'Eure.

Le 28 octobre 1815 , ( c'est M. le Rapporteur qui parle ) M. Worbe fut appelé par M. le juge de paix de Dreux , pour constater le genre de mort d'un enfant de treize à quatorze ans , tombé sur le ventre , et sur le corps duquel avait passé la roue d'une voiture très-chargée.

A l'inspection du cadavre , on remarqua une contusion transversale qui occupait toute la largeur du dos , et d'autres contusions à la partie antérieure de la poitrine. Des incisions pratiquées dans ces endroits ont fait voir qu'excepté dans un point , la peau n'était que très-superficiellement échimosée. L'échimose la plus profonde s'étendait jusqu'au tissu cellulaire sous-cutané , au-dessous de l'angle inférieur de l'omoplate gauche..... L'articulation de la clavicule gauche avec le sternum était distendue , les ligaments qui unissent la première vertèbre cervicale à la seconde , avaient souffert un écartement considérable. Une grande quantité de sang était épanchée dans le bas-ventre ; mais tous

les viscères contenus dans cette cavité étaient sains. La poitrine ayant été ouverte et le péricarde incisé, on trouva ce dernier rempli de sang. Enfin, on vit que le ventricule gauche du cœur était rompu antérieurement, le long du bord qui le joint au ventricule droit. Cette rupture s'étendait depuis la base du cœur jusqu'à sa pointe, comme on le voit dans le dessin joint à l'observation, exécuté par M. Marquis.

De ces observations, M. Worbe conclut que l'enfant dont il s'agit est mort à la suite de la rupture du cœur, occasionnée par une très-forte pression exercée sur la poitrine; il remarque toutefois que la seule distension de la colonne vertébrale aurait pu être cause de la mort, et qu'il est même à présumer que ces deux lésions ont été simultanées.

L'auteur du Mémoire, dit M. le Rapporteur, cherche ensuite à expliquer comment la rupture peut avoir eu lieu, et il observe avec justesse qu'elle n'est ni l'effet de la dilatation ni celui de la contraction du cœur, et qu'elle ne peut être que le résultat d'une forte pression qui a produit le rapprochement des parois thorachiques. Il y a tout lieu de croire, ajoute M. Worbe, qu'un pareil accident ne serait pas arrivé à un vieillard, à raison de la solidité des parois de la poitrine.

M. le docteur Worbe rappelle deux observations de Werbruge, analogues à la sienne : dans la première, l'oreillette droite du cœur avait été rompue, et dans la seconde, la veine-cave et l'oreillette droite avaient été déchirées sans la moindre apparence de lésion aux autres parties de la poitrine.

L'auteur rapporte à la même cause la mort des militaires dont le cadavre n'offre cependant aucune

lésion externe. Trop instruit pour expliquer ce fait par le *vent du boulet*, M. Worbe ne doute pas que l'individu n'ait été réellement frappé par le mobile, et il explique l'absence des traces extérieures par la promptitude de la cause qui amène la mort. On sait, dit-il, qu'on ne peut produire ni contusions ni échimoses sur des cadavres.

M. Worbe termine son Mémoire par cette réflexion très-importante pour la médecine légale : « On donne, en général, l'effusion du sang, les contusions, les échimoses comme des signes certains que des blessures ont été faites ou que des coups ont été portés sur des corps vivants; cependant l'absence de ces phénomènes ne doit pas faire affirmer qu'on a agi sur un cadavre, lorsqu'il est démontré d'ailleurs que la mort a été simultanée avec la cause qui l'a produite. »

Le Mémoire de M. Worbe, dit M. le Rapporteur, offre un fait intéressant, exposé avec clarté, enrichi de réflexions d'une application utile. Ce travail annonce un homme qui sait profiter des moyens qui se présentent à son attention, pour reculer les bornes de la science.

= M. Giret-Dupré, D.-M. du quatrième Bureau de bienfaisance, de la Société de la charité maternelle de Rouen, etc., a fait hommage à l'Académie de deux exemplaires d'un opuscule ayant pour titre : *Rapport à M. le comte Stanislas de GIRARDIN, Commandant de la Légion d'Honneur, Préfet du département de la Seine-Inférieure, sur les vaccinations opérées dans plusieurs communes des environs de Rouen, ravagées par la petite vérole, en 1814; suivi d'une instruction sur la manière de vacciner, d'observations sur la vaccine, ses complications*

*plications avec d'autres maladies, et l'influence qu'elle a sur la guérison de quelques maladies de la peau.*

La Compagnie a accueilli ce travail avec un intérêt proportionné à l'importance de la découverte de l'immortel Jenner.

= M. *Auguste Denis*, Docteur en médecine à Argentan, département de l'Orne, et membre non résidant, nous a fait part de ses observations sur les qualités vénéneuses de la *coque du levant*; sur les effets de la *digitale pourprée* dans l'hydropisie; sur l'existence des géants, et sur les cretins du Valais.

« L'analyse chimique a appris, dit notre confrère, que l'enveloppe ligneuse de la *coque du levant* n'a qu'une propriété émétique, même pour les poissons, et que la qualité vénéneuse enivrante et amère réside principalement dans l'amande qui n'est pas sensiblement altérée par les sucs digestifs et par l'action vitale des organes de la digestion. Elle passe au contraire dans le système absorbant avec toutes ses propriétés.

» Il paraît maintenant avéré, continue M. Denis, que la *coque du levant* est un poison pour les animaux et même pour l'homme, et que la chair des poissons qui en ont mangé occasionne des accidents funestes chez les personnes qui s'en nourrissent, et l'auteur cite à ce sujet un exemple que sa pratique lui a fourni, et s'étaye de plusieurs expériences faites depuis par un grand nombre de médecins. »

De ces faits M. Denis conclut que, pour les concilier avec l'opinion contraire de notre confrère M. Dubuc, il faut supposer que l'appât qui a servi à prendre le poisson dont parle M. Dubuc,

n'était préparé qu'avec le péricarpe de la coque du levant, et non avec la semence elle-même ou l'amande.

= L'expérience a aussi fourni à M. Denis, en 1814, à l'hôpital d'Argentan, l'exemple de militaires atteints d'anasarque, heureusement traités par l'usage de la teinture éthérée de la digitale pourprée, administrée à la dose de vingt-cinq gouttes, matin et soir, dans la tisane de raifort sauvage. L'auteur pense que c'est à la propriété stimulante de la plante que l'on doit attribuer la guérison des maladies précitées, car son action diurétique lui paraît très-incertaine. Il invite les médecins à employer ce végétal dans les hydropisies, et à réunir une somme d'observations propres à fixer l'opinion sur ce point.

Dans ses observations sur l'existence des géants, notre confrère semble prouver assez clairement qu'aucun fait positif ne démontre l'existence d'une race de géants; que, de tous temps et dans tous les pays, il se rencontre des hommes d'une riche taille sans avoir cependant rien de gigantesque; et que, si nous sommes en général moins grands, moins robustes, et si nous ne vivons pas aussi long-temps que nos pères, il faut bien moins en accuser la décrépitude de la nature que nos mœurs dépravées qui font éprouver à notre constitution physique des modifications plus ou moins marquées.

Enfin, relativement aux cretins du Valais, que notre confrère a vus et examinés sur les lieux, l'auteur affirme que la description qui en a été faite par le D. Tourtelle, dans son savant Traité d'hygiène, est en tous points conforme à la vérité. M. Denis y ajoute cependant des détails très-in-

intéressants, mais qui ne doivent être connus qu'à des médecins ou des naturalistes.

Notre confrère se croit fondé à attribuer les goîtres, souvent très-volumineux chez les individus des deux sexes, dans le haut et bas Valais, chez les Grisons, dans les gorges des Alpes et du Tyrol, et même sur les sommets aérés de ces montagnes, à l'air épais, humide, stagnant et vaporeux des gorges obscures des chaînes de montagnes, mais plus particulièrement et plus certainement aux eaux froides, vives et crues des neiges et des glaces fondues, dont ces habitants sont forcés de faire un continuel usage. Il s'est convaincu de cette vérité par plusieurs exemples de soldats français, et surtout de vivandières, auxquels il est survenu des engorgements squirreux de la glande thyroïde, par l'usage des eaux des torrents formés par la fonte des neiges des glaciers des Alpes. Ces eaux, qui tombent avec rapidité du sommet des montagnes, coulant ensuite dans les gorges obscures des montagnes, sont si froides que, conservées même dans des vases, elles causent un véritable frisson à ceux qui en boivent.

Les observations dont je viens, Messieurs, de vous entretenir, annoncent dans M. Denis un observateur exact, un médecin instruit, un écrivain correct et souvent élégant.

= M. *Le Prevost*, vétérinaire, lors de son admission à l'Académie, a prononcé un discours sur l'amélioration des chevaux dans le département de la Seine-Inférieure, depuis la restauration des haras, en 1806.

« Messieurs, a dit notre nouveau confrère, en m'appelant à siéger parmi vous, vous avez voulu

donner une preuve nouvelle de votre indulgente bienveillance envers ceux qui cultivent les sciences ou les arts utiles, et je ne puis attribuer la faveur qui m'a été accordée par l'Académie qu'à un seul motif, celui d'encourager mon zèle pour les progrès de l'art vétérinaire dont je fais profession. »

Après avoir démontré, en peu de mots, l'importance de l'art vétérinaire pour l'économie rurale, les services éminents qu'il rend pour l'éducation et la conservation des animaux domestiques nécessaires à l'exploitation, M. Le Prevost examine la question, souvent débattue, de savoir si le Gouvernement doit avoir des haras, ou s'il doit abandonner ce genre de travail à l'industrie particulière, et il prononce en faveur des haras dans le système consacré par le décret du 4 juillet 1806. L'administration de ces établissements lui paraît avoir été montée de la manière la plus économique, et de façon que l'entretien et la bonne tenue du cheval fussent en première ligne.

« J'ai pensé, ajoute notre confrère, que l'Académie, qui accueille avec tant d'empressement tout ce qui a rapport à l'intérêt public, voudrait bien me permettre de lui offrir aujourd'hui une notice sur l'amélioration des chevaux dans le département de la Seine-Inférieure, depuis la restauration des haras.

» Le département de la Seine-Inférieure, et notamment le pays de Caux, possédait avant la révolution une espèce de chevaux qui lui était particulière, avantageusement connue sous le nom de chevaux *cauchois*, et recherchés pour la remonte de plusieurs corps de grosse cavalerie et de dragons. A l'époque dont on vient de parler, les besoins de nos armées devinrent tels qu'en peu d'années l'espèce disparut au point qu'on en aurait



vainement cherché quelques traces : il ne resta dans tout le département que l'espèce de chevaux qui avait toujours été employée aux gros travaux, et qu'on décora cependant du nom de chevaux *cauchois*.

» L'immense fourniture de chevaux qui avait pesé non-seulement sur notre département, mais encore sur tous les départements de la France, leur effrayante consommation dans les armées, força enfin le Gouvernement à s'occuper de la restauration des haras ; et tel a été le succès des sages mesures qu'il a prises, que nous pouvons compter aujourd'hui, dans notre département, des chevaux carrossiers, des chevaux de troupes, et quelques chevaux de selle distingués.

» Une cause très active tend cependant à retarder l'amélioration de nos chevaux normands. Les propriétaires des belles pouliches métis, au lieu de les conserver pour en perpétuer la race, éblouis par le haut prix qu'ils peuvent en obtenir, les vendent pour le service des villes ou d'autres destinations, et elles sont perdues pour la reproduction.

» Si le Gouvernement fait des frais considérables pour les établissements des haras, les dépôts d'étalons et les primes d'encouragement, n'aurait-il pas le droit d'exiger, demande ici M. Le Prevost, que les propriétaires des belles pouliches qui auraient obtenu des prix, en tirassent au moins deux poulains avant d'être autorisés à les mettre dans le commerce ? »

M. Le Prevost termine son discours en regrettant modestement de n'avoir pu le rendre plus digne d'être présenté à l'Académie. « Heureux, dit-il, Messieurs, si de ce premier essai je puis du moins recueillir l'espoir d'obtenir toujours l'indulgence

que vous voulez bien me témoigner en ce moment. »

— M. Gourdin, vice-président, a répondu : « L'art vétérinaire que vous exercez, Monsieur, avec autant de distinction que de capacité, se lie essentiellement au premier des arts comme à la plus ancienne des professions..... Depuis long-temps l'Académie sait apprécier vos connaissances, et elle a plus d'une fois regretté de ne pas vous voir assis parmi ses membres, afin de pouvoir vous consulter sur d'importantes questions relatives aux grands troupeaux, aux maladies et à la conservation des animaux domestiques.

— » Vous nous promettez d'occuper quelquefois nos séances, par la communication des observations que votre profession vous met journellement à portée de faire ; ce sera, Monsieur, les enrichir, et vous ne pouvez douter que l'Académie ne les accueille avec autant d'intérêt que de reconnaissance. »

---

#### AGRICULTURE.

L'Académie a reçu de la Société d'agriculture de Paris, divers ouvrages qui prouvent que le zèle des membres qui la composent, bien loin de se ralentir, prend au contraire chaque année de nouveaux accroissemens.

= La Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne, nous a adressé le compte sommaire de ses travaux, depuis le 2 novembre 1815 jusqu'au 25 août 1814.

L'Académie a remarqué sur-tout un Mémoire de M. Dergère de Mondement, correspondant de la Société, sur l'emploi du plâtre comme engrais.

De trois expériences faites très-en grand , l'auteur conclut que le plâtre cuit , répandu sur les prairies artificielles , produit des récoltes extrêmement abondantes.

Ces faits confirment parfaitement la théorie que M. Vitalis avait exposée dans le Mémoire qu'il a présenté à l'Académie de Rouen , le 30 janvier 1805 , et qu'il a publié , la même année , sur *l'usage et les effets du plâtre , dans la culture du trèfle*.

= Dans sa séance du 25 décembre dernier , l'Académie a entendu la lecture d'une lettre de M. Viard , cultivateur à Saint-Eustache-la-Forêt , près Bolbec , adressée au rédacteur du journal de Rouen , et insérée dans le numéro 2.8 de ce journal , en date du samedi 20 août 1814.

Cette lettre avait pour objet de faire connaître au public que la scorpionne ( Myosote des champs ) donne la couleur bleue au lait des vaches qui se nourrissent de cette plante.

Une commission composée de MM. Pavie , Dubuc et Marquis , a été chargée de répéter les expériences de M. Viard , et d'en rendre compte à la Compagnie.

Il résulte des expériences de MM. les Commissaires , qu'une vache nourrie pendant près d'un mois , et en très-grande partie avec la scorpionne , n'a point fourni de lait bleu , et qu'ainsi M. Viard a été induit en erreur par quelques circonstances dont il n'aura pu ou n'aura pas su tenir compte.

= Enfin , Messieurs , nous devons à M. le directeur général de l'agriculture et du commerce , l'envoi d'une brochure qui a pour titre : *Faits et observations sur la question de l'exportation des Mérinos*

*et de leur laine hors du territoire français ; par MM. Gabion , Yvart , Tessier , etc.*

Le but des auteurs de cet ouvrage est de prouver la nécessité de permettre l'exportation de mérinos français et de leurs laines , et de faire cesser une prohibition que rien , disent-ils , ne peut justifier , et qui ruine tous les propriétaires de mérinos ; une prohibition qui n'enrichit que quelques monopoleurs , et qui fait périr une des branches les plus utiles de l'industrie agricole , et rétrograder l'agriculture française.

» Quelle occasion pour un administrateur tel que vous , continuent-ils , en s'adressant à M. le directeur général , de redresser de vieilles erreurs , de réparer de grands torts administratifs , et d'être auprès d'un Ministre dont les idées sont si libérales , auprès d'un Roi aussi profondément instruit que vertueux et bon , le promoteur de mesures marquées au coin de la raison , de la justice et des vrais principes. »



Après vous avoir rendu compte , Messieurs , des travaux de la classe des sciences , permettez-moi de vous entretenir de ses pertes.

Outre M. Bonnet , nous avons à regretter , 1<sup>o</sup> deux Académiciens non résidants , MM. Lévêque , de l'Institut royal de France , et Seneschal , entrepreneur des constructions maritimes au Havre ; 2<sup>o</sup> le respectable M. Jamard , vétérinaire de l'Académie.

La Compagnie aurait vivement désiré pouvoir payer à la mémoire de chacun des membres que la mort lui a enlevés , le tribut d'estime et de reconnaissance qu'elle reconnaît leur devoir ; mais elle

n'a point encore reçu les renseignements qu'elle avait demandés sur M. Lévêque et sur M. Seneschal.

La famille de M. Jamard a bien voulu nous fournir les matériaux nécessaires à la rédaction de sa notice biographique, et j'aurai l'honneur, Messieurs, de vous en donner lecture dans le cours de cette séance.



#### PRIX PROPOSÉ POUR 1816.

L'Académie avait remis au concours la question suivante, qu'elle avait proposée, l'année précédente :

*« Trouver un vert simple ou composé, susceptible  
 » de toutes les nuances de cette couleur, applicable  
 » sur fil et sur coton filé, aussi vif et aussi solide  
 » que le rouge des Indes. »*

L'Académie n'ayant reçu aucun Mémoire sur cette question, a délibéré qu'elle serait retirée du concours, et remplacée par le sujet suivant :

*« Exposer, abstraction faite de toute espèce d'hy-  
 » pothèse, les conséquences qui résultent naturelle-  
 » ment des observations et des expériences faites  
 » jusqu'à ce jour, relativement au mouvement de  
 » la sève dans le végétal.*

*« Confirmer ces résultats par des observations et  
 » des expériences nouvelles. Indiquer les applications  
 » utiles qu'on peut faire à la culture de ce qu'on  
 » sait jusqu'à présent de certain sur le mouvement  
 » des fluides végétaux. »*

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1816.

L'auteur mettra en tête de son Mémoire une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le Mémoire aura remporté le prix.

Les Académiciens résidants sont seuls exclus du concours.

Les Mémoires, écrits en français ou en latin, devront être adressés, francs de port, à M. VITALIS, Secrétaire perpétuel de l'Académie pour la classe des sciences, avant le 1<sup>er</sup> juin 1816; ce terme sera de rigueur.

---

~~~~~

## NOTICE BIOGRAPHIQUE.

SUR M. BONNET, Caissier de la Monnaie de Rouen,  
Membre résidant de l'Académie ;

PAR M. VITALIS.

M. Bonnet était né à Chartres, d'une famille qui a exercé la profession du commerce avec la plus grande intégrité. Ses premières études furent marquées par des succès distingués ; mais les circonstances ne lui permirent pas de les pousser aussi loin qu'il l'aurait désiré. Il travailla pendant quelques années dans les bureaux de M. Brissot, son oncle, payeur de la 15<sup>e</sup> division militaire, à Rouen, et fut nommé, en l'an 11, caissier de la Monnaie de la même ville. Non content de remplir les fonctions de sa place avec la plus scrupuleuse exactitude, il s'occupa de la rédaction d'un ouvrage très-étendu qu'il publia, en 1810, sous le titre de *Manuel monétaire et d'orfèvrerie, ou Nouveau Traité des monnaies et des calculs relatifs aux différentes valeurs des espèces, vaisselles et matières d'or et d'argent de France et étrangères, selon l'ancien et le nouveau système.*

Cet ouvrage, utile aux fonctionnaires des Monnaies, du trésor public et des bureaux de garantie, aux changeurs, orfèvres, banquiers, et généralement à toutes les personnes qui font le commerce des métaux précieux et qui les travaillent, lui

ouvrit les portes de l'Académie de Rouen , pour laquelle il montra depuis le plus grand dévouement.

Sans parler de son assiduité constante à ses séances , d'une foule de rapports sur différents sujets , que cette Compagnie savante doit à ses lumières , M. Bonnet a enrichi ses archives de divers ouvrages qui tous sont marqués au coin du talent et de l'utilité publique.

Au mois d'avril 1814 , il communiqua à l'Académie un manuscrit intitulé : *Manuel du fondeur-orfèvre , ou tarifs et comptes faits du déficit et de l'excédant d'alliage qui résulte de la combinaison de plusieurs matières à différents titres , appliqués à la fabrication des ouvrages d'orfèvrerie du royaume de France , et adaptés à toutes les unités de poids de l'ancien et du nouveau système.*

Dans la séance du 13 janvier dernier , M. Bonnet donna lecture à l'Académie d'une *Notice sur un nouvel instrument appelé pèse-alcool , ou alcoolimètre centigrade , destiné à juger le titre ou le degré de pureté des liqueurs spiritueuses , ainsi que leurs pesanteurs spécifiques.*

Les commissions chargées de l'examen de ces différents ouvrages en ont porté le jugement le plus favorable , et chacune d'elles s'est empressée de payer le tribut d'éloges dû à son zèle et à ses talents.

En l'an 12 , M. Bonnet avait épousé Mlle Caroline Barré , fille de M. Barré , Secrétaire général de la Préfecture du département d'Eure - et - Loir , et Chevalier de la Légion d'Honneur.

De quatre enfants que lui donna sa vertueuse épouse , pour laquelle il conserva jusqu'au dernier moment le plus délicat et le plus tendre attachement , deux seulement lui restaient. La mort de son fils aîné , qui lui fut enlevé presque subitement , au mois



d'août dernier, à l'âge de sept ans, et qui annonçait les plus heureuses dispositions, le plongea dans un chagrin qui a vraisemblablement contribué à développer le germe de la maladie à laquelle il a lui-même succombé, le 19 mars 1815, âgé de trente-cinq ans.

Religieux par principes, obligeant et bon par caractère, ami sûr, excellent père, modèle des époux, Académicien laborieux et distingué, M. Bonnet laisse dans le deuil et les larmes une famille respectable, des amis nombreux, et tous les membres de la Société savante qui se félicitait de le posséder dans son sein.



## NOTICE BIOGRAPHIQUE.

**SUR M. JAMARD, Membre résidant de l'Académie;**

*PAR M. VITALIS.*

M. Jamard était né à Paris, en 1734. Elevé par ses parents dans les principes d'une solide piété, notre confrère contracta de bonne heure le goût de la retraite qu'il regardait comme la vraie patrie du sage.

Ce goût lui inspira celui de l'état religieux; et, très-jeune encore, il entra dans la congrégation de Sainte-Geneviève, célèbre par les Grands Hommes qu'elle a produits dans tous les genres de vertus et de savoir.

Là, ignoré du monde et tout entier à ses devoirs,

le jeune Jamard ne songea plus qu'à cultiver en paix son cœur et son esprit. Ses exercices de piété ne l'empêchèrent pas de se livrer avec ardeur à l'étude des sciences, et ses efforts furent admirablement secondés par le bibliothécaire de Sainte-Geneviève, le savant P. Pingré, connu par ses vastes connaissances en astronomie, et sur-tout par son excellent *Traité sur les comètes*.

Formé à l'école d'un tel maître, dont il avait gagné l'estime et l'affection autant par la bonté de son caractère que par son amour pour le travail, M. Jamard ne tarda pas à se distinguer dans la brillante carrière qui s'ouvrait devant lui.

La facilité qu'il montrait pour les calculs astronomiques le fit d'abord employer à la rédaction de la *Connaissance des temps*; et bientôt après il prit rang parmi les astronomes, ainsi qu'on peut le voir dans l'*Histoire des mathématiques*, par M. Montucla, tome II, page 575.

La comète qui avait paru en 1531, 1607, 1682, était attendue pour l'année 1757 ou 1758, et il était question de déterminer les éléments de son orbite, de manière à fixer les incertitudes sur l'époque de son retour.

Louis XV prenait un grand intérêt à ce retour, ce qui rendait plus délicat encore un travail dont les savants connaissent d'ailleurs toutes les difficultés. MM. Cassini, Clairaut, Lacaille et Lemonnier, ne voulant point hasarder de compromettre, en cette occasion, leur célébrité aux yeux du Monarque, mirent en avant notre confrère, qui leur avait communiqué un Mémoire qu'ils avaient approuvé.

M. Jamard fut présenté à la Cour par M. Cassini, et eut l'honneur d'être admis dans le cabinet du Roi, qui daigna agréer son travail.

Soumise aux calculs du jeune astronome , la docile comète parut en Saxe en 1758 , et se montra sur notre horizon au mois de décembre de l'année suivante.

Après avoir passé la meilleure partie de sa jeunesse à Paris et dans différentes maisons de la Congrégation , où il occupa les premières places , M. Jamard vint se fixer pendant quelque temps à l'Abbaye du Mont-aux-Malades , près Rouen. Ce séjour lui était d'autant plus agréable qu'il continuait à y jouir de l'amitié et des lumières du P. Pingré avec lequel il poursuivait ses travaux astronomiques.

La mort de son savant maître le détermina à quitter le Mont-aux-Malades , et à accepter la cure ou le prieuré de Rocfort , dans le pays de Caux.

Tout occupé des fonctions du saint ministère qu'il était chargé de remplir , M. Jamard descendit des hauteurs de la science pour se mettre à la portée de l'enfance et de tous ceux qu'il était appelé à instruire des principes de la Religion et des préceptes de la morale évangélique. Il exhortait avec patience , reprenait avec douceur , encourageait avec zèle et édifiait tout le monde par ses vertus. Les pauvres étaient un des premiers objets de son active sollicitude , et son ingénieuse charité lui suggérait les moyens de pourvoir à tous leurs besoins.

Chéri de son troupeau , qu'il portait lui-même dans son cœur , M. Jamard se proposait de lui consacrer sa vie toute entière , et de ne l'abandonner jamais , lorsque les orages politiques qui ont déolé notre malheureuse patrie vinrent l'arracher à l'objet de ses plus chères affections , et le forcer de chercher un asyle contre le malheur des temps.

M. Jamard se rendit à Londres , et il n'y fut

pas plutôt connu qu'il y reçut l'accueil le plus distingué. Les savants s'empressèrent de lui ouvrir leurs bibliothèques , et il profita de cette bienveillance pour faire d'utiles changements à un Traité qu'il avait publié en France , sur la théorie de la musique.

De retour dans sa patrie , M. Jamard s'était proposé de donner une seconde édition de cet ouvrage ; mais le mauvais état de sa santé l'empêcha de réaliser ce projet.

Notre confrère a payé dignement sa dette à l'Académie de Rouen , où il fut reçu en 1757 , par des Dissertations , des Mémoires ou des Rapports consignés dans les actes de la Compagnie qui crut devoir lui donner une marque particulière de son estime , en lui accordant le titre honorable de Vétéran.

Aux vertus de son état , notre confrère joignait les qualités les plus précieuses pour la Société. Son Âme généreuse n'attendait pas que l'on vînt solliciter sa bienfaisance ; il allait souvent au-devant du malheureux , et mettait dans la manière de lui offrir des secours une délicatesse qui en augmentait singulièrement le prix. Et quelle idée , Messieurs , ne doit-on pas se former de la bonté de son cœur , quand on songe que ces secours étaient pris non sur un superflu qu'il ne connaissait plus , mais sur le simple nécessaire auquel il avait été réduit ? Discret et réservé par caractère , jamais il n'eut à se reprocher d'avoir blessé la confiance ou dévoilé le secret de l'amitié. Que pourrais-je dire , Messieurs , de la noble simplicité de ses manières , de l'admirable candeur qui brillait dans ses discours et ses actions , que vous ne connaissiez vous-mêmes ? Sa modestie le portait naturellement à éviter de se montrer en public ; et on peut appliquer à M. Jamard

ce mot dont on fit autrefois , à Athènes , l'application à Aristide : *qu'il aimait mieux être homme de bien que de le paraître*. Ajoutons qu'il supporta , sans se plaindre , la perte d'une grande partie de sa fortune , et qu'il sut opposer une patience rare et une résignation parfaite aux souffrances et aux infirmités de la vieillesse.

Que de titres , Messieurs , à nos regrets ! La vie de M. Jamard avait été la vie d'un homme de bien , sa mort a été celle du sage. La vie , pour le sage , n'est qu'un voyage dont le terme , bien loin de l'affliger , le réjouit au contraire , parce que sa conscience lui rend ce consolant témoignage qu'il a toujours marché dans les voies de l'honneur et le sentier de la vertu.

---

---

M É M O I R E S

*Dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.*

---

N O T E S

*Sur quelques propriétés chimiques des Baies de la Belladone , ( Atropa Belladonna. LINNÉ. ) avec des moyens proposés pour reconnaître les principes délétères de ces fruits , dans les vins , liqueurs , etc.*

*PAR M. DEBUC.*

M E S S I E U R S ,

Les plantes solanées , mais spécialement la *Belladonna* , produisent abondamment des fruits dont les effets vénéneux sont très-connus ; et , de même que les champignons , chaque année voit naître des accidents plus ou moins meurtriers , pour en avoir mangé.

Ces baies sont d'autant plus à craindre , sur-tout pour les jeunes gens , que leur extérieur et leur forme invitent à les manger , en présentant , quand elles sont mûres , l'aspect d'une petite cerise ou d'un gros grain de raisin noir.

Non-seulement ces fruits empoisonnent , pris dans leur état naturel , mais leurs principes délétères étant solubles dans les vins et liqueurs alcooliques , ils peuvent également servir à rendre ces boissons pernicieuses.

Je fus invité , il y a plusieurs années , par un médecin , d'examiner un vin frelaté qui produisait l'ivresse , pris même à petite dose , à la personne qui en faisait usage ; à cet effet , succédait un anéantissement presque complet. Cette boisson , assez agréable au goût , laissait néanmoins sur la langue une âpreté particulière qui décelait la présence d'un corps hétérogène dans ce fluide.

Divers essais nous prouvèrent jusqu'à l'évidence que ce vin ne tenait en dissolution aucunes matières du règne minéral , ni sels à bases de plomb. L'effet de ce fluide sur l'économie animale , son goût particulier , sa belle couleur rouge amaranthe , nous portèrent à croire qu'il ne devait ses qualités enivrantes qu'à l'addition d'une matière végétale , prise dans les classes des papavéracées ou dans celle des solanées.

En conséquence , je dirigeai mes expériences pour tâcher d'y découvrir l'opium ordinaire , ou quelques-unes de ses préparations ; mais inutilement.

Des vins que nous additionnâmes de cette substance , même à la dose de six grains par pinte , présentaient une couleur sombre , rembrunie , et leur extrait avait une saveur particulière qui s'éloignait de celle d'un bon vin ordinaire.

D'autres vins , dans lesquels nous fîmes macérer quelques graines du stramonium épineux , (*Datura-Stramonium*. LINN. ) nous offrirent également des phénomènes qui les éloignaient aussi , par leur goût ,

par leur couleur terne , etc. , du vin frelaté avec lequel nous les comparions.

Enfin , nous fixâmes nos regards sur les effets narcotiques et stupéfiants des baies de la Belladone , mais nos essais avaient lieu en février , et il nous fut impossible , vu la saison , de nous procurer les fruits de cette solanée pour en additionner des vins et les comparer ensuite avec celui qui faisait l'objet de nos recherches.

Ces motifs me déterminèrent les années dernières à faire des expériences assez nombreuses avec les baies mûres de l'*Atropa Belladonna* , et sur les moyens de reconnaître leurs principes délétères , introduits dans les fluides servant aux usages de la vie.

En conséquence , je vais rapporter succinctement les observations et les essais que j'ai faits pour arriver à ce but d'utilité , et sur lesquels sera basé le résumé de ce Mémoire.

Dans les contrées un peu septentrionales , les fruits de la Belladone n'atteignent guère leur entière maturité qu'au mois de septembre ou octobre.

Ces baies , bien mûres , sont de couleur noir luisant ; et , comme nous l'avons déjà dit , leur aspect se rapproche d'une cerise ou d'un gros grain de raisin : elles rendent près des trois quarts de leur poids d'un suc rouge foncé , brunâtre , marquant au moins huit degrés à l'aréomètre.

Ce suc visqueux a un goût douceâtre , légèrement sucré ; mais qui décline bientôt en une saveur âcre , styptique , un peu amère. Cette impression dure long-temps. J'ai remarqué encore que cinq ou six de ces baies écrasées et macérées quelques moments sur la langue , occasionnent une sorte de paralysie momentanée à cet organe , et que le seul moyen



d'anéantir promptement cet effet , consiste à se rincer la bouche avec de l'eau acidulée , soit par le jus de citron , le verjus ou le vinaigre. (\*)

Cette espèce de moût n'est ni acide , ni alkali , puisqu'il n'altère pas les teintures aqueuses de tournesol , ni celle des pétales de violette ; mais il rougit et verdit comme tous les sucS végétaux rouges ou bruns , par les acides et les alkalis.

Etendu dans trois ou quatre fois son volume d'eau , il communique d'abord à ce fluide une belle nuance *rouge de sang* , ensuite le mélange louchit , se trouble , et enfin devient blanchâtre , quoique conservé dans un vase bouché.

Quatre parties d'alcool à trente-six degrés dissolvent complètement l'extractif résineux d'une partie de ce suc à huit degrés. Cette teinture , de couleur *rouge violacée* , a un goût brûlant , âcre et amer ; mêlée à huit ou dix fois son volume d'eau , elle devient *jaune blanchâtre* , et laisse précipiter une substance floconneuse d'un blanc sale , dans laquelle réside l'âcreté , la stypticité dont on a déjà parlé.

Une propriété singulière de la teinture ou infusum alcoolique des baies ou du suc récent du *solanum lethale* , est de perdre sa couleur *rouge violacée* en moins de trois ou quatre heures , et

(\*) Le docteur Alibert , dans ses *Eléments de thérapeutique* , et autres savants estimables , disent que les baies de cette espèce de solanum , ont un goût *visqueux* , légèrement *astringent* ; mais je puis affirmer qu'elles possèdent , outre ces deux propriétés , toutes celles que je viens de leur assigner , en supposant ces fruits dans leur état complet de maturité.

de passer au *jaune terne* ; mais cet effet, que j'ai répété plusieurs fois , ne lui fait pas perdre ses autres propriétés sur l'organe du goût.

Les baies de la Belladone , desséchées parfaitement , conservent leur couleur noir luisant , mais deviennent ridées ; l'alcool en extrait une teinture *jaunâtre* également décomposable étant mêlée avec suffisante quantité d'eau.

Quatre parties de bon éther sulfurique mises sur un de ces fruits secs et concassés , y prend en peu de temps une couleur *verdâtre*.

Cette teinture éthérée , mêlée avec assez d'eau chaude , laisse à la surface du fluide , par la *vaporisation* de l'éther , une matière verte oléagineuse , épaisse... Cette matière se fond entre les doigts et répand une odeur *vireuse*. Elle est d'une âcreté et d'une stypticité insupportable , au point que deux heures après l'avoir goûtée j'en ressentais encore une forte impression à l'arrière-bouche et à la gorge , par les effets qu'elle avait produits *sur ces organes*.

Ces propriétés me porteraient volontiers à croire que c'est dans cette substance huileuse , épaisse , qu'réside particulièrement le principe vénéneux des fruits de la Belladone.

Les vins ordinaires dissolvent aussi les principes colorants et délétères des baies fraîches de cette plante : dix à douze teignent d'un assez beau rouge un litre de vin blanc , et donnent la couleur rouge d'amarante à une même quantité de vin rouge.

Ces boissons ainsi frelatées se conservent bien ; j'en ai gardé plus de six mois en bon état ; et il est très-difficile , par la simple dégustation , d'y découvrir la présence d'un corps étranger. On pourrait même ajouter que cette addition en fait d'*agréables poisons* , en donnant à ces vins du corps et du

moëlleux.... Effet qui nous semble dû à la substance muqueuse un peu sucrée que ces fluides dissolvent des baies de cette solanée.

L'objet de mes expériences sur les fruits de la Belladone ayant pour but de trouver les moyens de signaler leur présence dans les fluides servant aux usages de la vie , j'ai dû faire préalablement les expériences que je viens de rapporter, afin d'avoir des données générales, tant physiques que chimiques, sur leurs propriétés.

Ces notions m'ont conduit naturellement à faire d'autres essais en quelque sorte *synthétiques*, pour me servir de point de comparaison.

A cet effet, j'ai mêlé avec des vins rouges et blancs du suc nouvellement exprimé d'*Atropa Belladona*, en variant les quantités de manière à rendre cette addition sensible au goût.

J'ai remarqué qu'il fallait au moins le suc de vingt-quatre à trente de ces baies bien mûres dans un litre de vin pour y discerner assez sensiblement la saveur styptique qui les caractérise; et j'ajoute encore qu'il faudrait soupçonner ces boissons de cette addition pour se prononcer avec quelque vraisemblance par la *simple dégustation*.

Mais en additionnant ces vins avec dix ou douze fois leur volume d'eau pure, on remarque, après quelques moments, que le mélange devient terne, livide, et un peu opaque, si l'on opère sur du vin rouge et blanc brunâtre, si les expériences ont lieu sur du vin blanc.

Si les vins contenaient depuis douze jusqu'à seize grammes de suc de baies de Belladone par litre, les effets que je viens d'exposer seraient plus tranchants, et, en outre, ces vins laisseraient déposer, en les exposant dans des verres très-coniques, une

matière floconneuse , âcre , un peu amère , analogue à celle que l'alcool en extrait. . . . Effets qui n'ont pas lieu quand les vins sont de bonne qualité , ou qu'ils ne contiennent que les principes colorants qui leur sont naturels.

L'eau-de-vie ordinaire et les liqueurs spiritueuses à faible degré , sont aussi colorées par les fruits de cette plante. Ces sortes de teintures ne se décolorent pas comme celles préparées avec l'alcool à trente-six degrés ; mais l'eau les décompose également en grande partie , et en sépare le principe âcre , styptique , etc.

Ainsi , pour reconnaître des vins ou liqueurs frelatés par les fruits de la Belladone , nous croyons , d'après l'exposé ci-dessus , qu'il faut commencer par bien les déguster , puis les mêler avec de l'eau dans les proportions que nous avons indiquées , et remarquer avec soin les altérations qu'ils éprouveront par leur union avec ce fluide , etc.

Le troisième moyen serait de faire un extrait épais de ces liqueurs frelatées , et d'en mêler une partie avec huit d'alcool rectifié et marquant 56 degrés ; d'exposer pendant douze heures ce mélange à une température de seize à vingt degrés , et ensuite précipiter cet infusum alcoolique , au moyen d'une suffisante quantité d'eau ; enfin , examiner le dépôt et en remarquer le goût , la saveur , etc.

Le quatrième moyen serait de soumettre une partie de cet extrait bien desséché et pulvérisé à l'action de huit parties de bon éther pour en séparer , au moyen de l'eau chaude , la substance *verte oléagineuse* , si reconnaissable par ses effets sur l'organe du goût , etc.

Il résulte de nos observations et de nos expériences :

1° Que les fruits de l'*Atropa Belladonna* , bien mûrs ,

ont un goût d'abord légèrement sucré muqueux , qui décline bientôt en une saveur âcre , styptique , un peu amère ;

2° Que les vins rouges et blancs , et liqueurs alcooliques à faible degré , dissolvent les principes ou le principe délétère de ces baies , et qu'ils peuvent se conserver quoiqu'étant ainsi frelatés ; mais que le mélange de ces boissons avec huit à dix fois leur volume d'eau , prend des nuances variées et forme des dépôts qu'on ne remarque jamais dans des liqueurs naturelles et potables ;

3° Que l'alcool très-rectifié extrait des fruits du *solanum lethale* récent une teinture rouge violacée , dont la couleur n'est pas permanente ;

4° Que ces mêmes fruits desséchés perdent la propriété de colorer l'alcool en rouge violacé , et ne donnent plus à ce fluide qu'une nuance jaune ravenelle ; mais que ces deux teintures sont également décomposables avec l'eau ordinaire qui en précipite le principe âcre , etc ;

5° Que l'éther sulfurique dissout de ces baies desséchées ou de leur extrait , un principe verdâtre très-styptique , âcre au goût , d'une odeur vireuse , etc. , dans lequel nous croyons que réside les propriétés vénéneuses de l'*Atropa Belladona*.

Nous désirons , Messieurs , que ces notes puissent être de quelque utilité au public , en éclairant un point de la médecine légale , et en jetant quelques lumières sur la toxicologie végétale , partie presque neuve , et qui sera long-temps l'écueil des médecins comme des chimistes les plus instruits , par les difficultés presque insurmontables que présente l'analyse végétale , et probablement par les propriétés plus ou moins énergiques qu'acquièrent

les plantes , en raison du climat , du site et du terrain où elles croissent.

Notre intention était de donner plus d'extension à cet ouvrage en y ajoutant les résultats que nous avons obtenus , en faisant des expériences sur les fruits de deux autres espèces de solanées ; mais les fatales circonstances qui viennent troubler l'imagination de l'homme le plus stoïque , ont influé tellement sur nos faibles facultés morales qu'à peine ai-je pu mettre un certain ordre dans la rédaction du Mémoire que j'ai l'honneur de présenter à l'Académie , et que je la prie d'agréer avec son indulgence ordinaire.

---

---

 O B S E R V A T I O N

*RELATIVE à une nouvelle manière de pratiquer , chez les Femmes , la Lithotomie ,*

*PAR M. FLAUBERT.*

LES inconvénients et les dangers attachés aux méthodes ordinaires de tailler les femmes viennent, pour la taille hypogastrique, de la possibilité d'ouvrir le péritoine, et de ce que l'incision n'est pas à la partie la plus déclive de la vessie. Quant à la taille sous-pubienne, ils naissent de ce que l'incision n'est jamais suffisante pour laisser passer la pierre qui dilate, déchire les parties, et sort par l'endroit le plus resserré de l'arcade du pubis; de sorte qu'une méthode qui, dans un lieu déclive, diviserait grandement les parties et permettrait la sortie de la pierre à l'endroit le plus large de l'arcade pubienne, éviterait tous les accidents qu'on éprouve ordinairement, et devrait être préféré, sur-tout si cette méthode, d'une exécution facile, portait sur des parties attaquables sans le moindre inconvénient. C'est précisément cette méthode que j'ai pratiquée, comme je vais le montrer après avoir dit ce qui m'a conduit à m'éloigner de la route commune.

Je savais que Mery avait fait mention de la possibilité de tailler les femmes par le vagin, et depuis quelques années, dans des cours de chirurgie, j'avais plusieurs fois fait sentir l'importance que j'attachais à cette idée, quoiqu'abandonnée et rejetée par son auteur comme par ceux qui en ont parlé

depuis. Voici comme je concevais cette opération : un cathéter très-courbé et à large cannelure , introduit dans la vessie , devait servir à la deprimer dans l'endroit où elle appuie sur le vagin ; un long bistouri , porté dans ce canal , devait couper sur la cannelure du cathéter. Les instruments retirés , on eût cherché , saisi et extrait la pierre avec les tenettes portées dans la vessie au travers du vagin. Je ne sais si c'est là l'opération que Mery a conçue , et qu'il n'a pas conseillée de peur d'exposer les malades à des fistules vésico-vaginales : je ne connaissais alors cette idée que par ce que j'en avais lu dans Sabatier et quelques-autres auteurs qui ne donnent aucun détail sur une méthode qui n'a jamais été pratiquée. Malgré cette manière générale de voir , je croyais la lithotomie vaginale sans danger pour les malades et sans difficulté dans l'exécution.

Le danger d'une opération vient des accidents primitifs ou consécutifs qui peuvent survenir ; or , quels accidents primitifs a-t-on à redouter en coupant la vessie et le vagin adossés l'un à l'autre ? Une hémorragie ? Mais les vaisseaux , quoique nombreux , sont petits , le plexus est veineux ; le seul passage de la pierre , peut-être même le simple écoulement de l'urine , suffit-il pour prévenir le moindre écoulement de sang. Quant aux accidents consécutifs , celui qu'on a toujours redouté c'est la fistule du corps de la vessie. Cette crainte me semblait encore sans fondement , car la nature a plus de tendance à pousser les liquides par leurs conduits naturels que par les ouvertures accidentelles faites à leurs réservoirs. Le corps de la vessie , coupé dans la taille hypogastrique , dans la méthode de Foubert , se cicatrise sans fistule. Celles-ci n'ont lieu que quand il y a violente contusion , déchirure des bords de



la plaie, et sur-tout perte de substance, ce qui arrive souvent à la suite des accouchemens dans lesquels la tête de l'enfant a resté long-temps enclavée; et comme je concevais l'opération, l'incision devait être assez grande pour faire sortir la pierre, sans contondre les parties molles. D'ailleurs, je me rappelais, 1° que Ruysch avait coupé avec succès la vessie et le vagin entraînés dans un prolapsus de l'utérus, quoique l'opération fût faite sur une femme de quatre-vingts ans, dont le prolapsus durait depuis vingt; 2° que Tolet, d'après l'avis de Mareschal, s'était conduit comme l'anatomiste hollandais, et avait, dès le huitième jour, obtenu la cicatrisation des parties; 3° que dans un cas où une pierre grosse comme un œuf de poule avait ulcéré la vessie et le vagin dans lequel elle se présentait en partie, G. Fabrice de Hilden ayant, à l'aide des doigts et du bistouri, agrandi l'ulcération, avait heureusement extrait la pierre par le vagin, et comme il le dit : *Citrà vim, hemorrhagiam dolo-remque magnum*; 4° que le même auteur, dans sa troisième Centurie, *obs. 69*, nous donne un exemple de guérison chez une femme qui laissa échapper un grand nombre de petites pierres au travers d'une ulcération établie entre la vessie et le vagin. Toutes ces observations, jointes à la connaissance anatomique des parties, me rassuraient sur le danger d'une opération que je croyais d'une exécution facile, lorsque l'occasion d'extraire un calcul vésical vint se présenter. Mais en me montrant l'innocuité de la lithotomie vaginale, cette occasion m'a prouvé que l'opération, telle que je la concevais, est le plus souvent impraticable, vu l'étroitesse du vagin chez les enfans, les filles et beaucoup de femmes,

et qu'il est un procédé plus simple , plus sûr , et applicable à tous les cas.

L'histoire de la maladie va tenir lieu de la méthode que j'ai suivie et que je crois devoir soumettre au jugement de l'Académie.

V\*\*\* , âgée de onze ans et demi , s'introduisit dans le canal de l'urètre , il y a environ deux ans et demi , une épingle et une grosse aiguille. La première sortit spontanément peu-après ; la seconde resta , occasionnant de vives douleurs dont l'enfant laissa ignorer la cause pendant plusieurs mois , jusqu'à ce que , vaincu par la souffrance , il en indiqua le sujet. Dès-lors , régime sévère , bains tièdes , calmants de toute espèce , tour-à-tour employés , puis rejetés vu leur inutilité. Le cathétérisme avait été pratiqué plusieurs fois par quelques hommes de l'art , et l'enfant avait été abandonné à ses douleurs qui , croissant de jour en jour , forcèrent les parents à consulter de nouveau

Appelé le 15 février 1815 , et ayant appris , outre les circonstances dont je viens de parler , que l'urine était souvent teinte de sang , qu'elle était ordinairement rendue involontairement , et que quand sa sortie était soumise à la volonté , il fallait que la malade fît , pour l'évacuer , des efforts très-souvent répétés , j'introduisis une sonde dans la vessie pour reconnaître la présence d'un calcul que je croyais exister ; mais l'instrument au lieu de me communiquer la sensation d'un corps dur , semblait seulement glisser sur quelque chose d'analogue à une bride de la vessie ; le doigt indicateur , introduit avec peine dans le vagin , ne pouvait être enfoncé au-delà de l'articulation de la première et de la seconde phalange , et ne donnait aucun indice de pierre vésicale. Deux jours après je sondai la malade , d'abord cou-

chée , puis debout. Dans cette dernière position , deux élèves et moi crûmes reconnaître une pierre , mais pas assez distinctement pour être certains de son existence , ce qui me fit encore abandonner la malade pour quelques jours , avec l'intention de faire de nouvelles recherches. J'y retournai en effet , c'était le 22 du même mois ; ayant oublié ma sonde à femme , je portai par l'urètre la sonde à panaris , laquelle rencontra aussitôt , au col de la vessie , un calcul immobile qui semblait la remplir. Le doigt , quoique peu avant dans le vagin , le reconnaissait aussi au travers des parties molles.

Deux heures après , assisté seulement de deux élèves , je pratiquai l'opération comme il suit : la malade placée comme d'usage , la sonde cannelée ordinaire fut portée par le canal de l'urètre jusque dans la vessie. La canneure était dirigée en bas , et sa pointe , après avoir glissé entre le col de la vessie et la pierre , reposait sur le fond de la vessie , de manière à se faire sentir au doigt qui touchait la paroi antérieure du vagin ; le gorgéret de Marchettes , mis dans ce canal , et maintenu fermement sur la paroi postérieure , servait à tendre les parties que je me proposais de couper , et à protéger celles qui leur sont opposées , comme il fait pour le rectum dans l'opération de la fistule à l'anus où l'on croit son usage utile. Un aide fixant le gorgéret , je saisis de la main droite un bistouri aigu que je glissai dans la cannelure de la sonde tenue de la main gauche , jusqu'à ce qu'il eût incisé toutes les parties étendues entre l'ouverture extérieure du canal de l'urètre et le fond de la vessie où la pointe du bistouri vint se rendre sur le gorgéret , après avoir traversé les parois adossées de la vessie et du vagin. Je retirai tous ces instruments devenus

inutiles, et aussitôt la pierre tomba dans le vagin, appuyant une des extrémités de l'ovoïde qu'elle présentait sur la paroi postérieure du canal, et restant en grande partie dans la vessie, quoiqu'on pût alors considérer la vessie et le vagin comme formant une seule cavité. Je voulus, à l'aide des tenettes, saisir la pierre, mais son volume, égal à celui d'un œuf de poule, s'y opposa comme le ferait une tête dans le vagin, relativement à un forceps dont les branches ne se sépareraient pas. Mes tentatives en brisèrent l'extrémité et mirent à découvert la tête de l'aiguille; je retirai celle-ci en la saisissant avec des pinces à pansement, pour éviter quelque lésion des parties génitales pendant l'extraction du calcul. Les tenettes-forceps, dont les branches s'introduisent séparément, auraient été dans ce moment d'une grande utilité et aurait rendu l'opération très-facile. A leur défaut je fis glisser un cathéter recourbé, entre la pierre et la partie supérieure du canal de l'urètre, et m'en servis pour la faire avancer jusqu'aux tubérosités de l'ischion qu'elle ne put franchir malgré le soin d'agir avec le même instrument, et un doigt mis dans le rectum pour la diriger en avant. Les parties molles qui forment la vulve étaient dilatées et tellement développées qu'elles menaçaient de se déchirer et ressemblaient à l'état des mêmes parties lorsque la tête est au dernier temps du travail de l'accouchement, ce qui m'engagea à briser la pierre à l'aide des ciseaux à lames fortes, afin de la retirer en morceaux. Quelques petits fragments furent ensuite entraînés par une injection d'eau tiède.

Cette opération, faite le 22, à cinq heures et demie du soir, fut suivie d'un sommeil parfait accompagné de moiteur à la peau. Le deuxième jour,  
écoulement

écoulement abondant et involontaire des urines ; aucune douleur-, nul gonflement de la vulve. Le troisième, urines moins abondantes ; leur écoulement est involontaire , et la malade dit qu'elle commence à sentir le besoin de les rendre. Pour nourriture soupe et poisson cuit à l'eau. Le quatrième, écoulement involontaire beaucoup moins marqué, excrétion volontaire répétée trois fois , et à chaque fois la malade rend deux à trois onces d'urine ; promenade dans la chambre et chez les voisins qui demeurent sur le même escalier. Je permets un peu plus d'aliments. Le cinquième , cessation de la sortie involontaire des urines , soin de les rendre toutes les deux heures avant d'en sentir le besoin , descente à la rue , quoique logée au deuxième étage. Les jours suivants, bien parfait , aucune goutte d'urine ne s'est échappée spontanément. La malade qui avait toujours eu l'habitude de pisser au lit , l'a conservée très-long-temps après l'opération : on ne prévenait cet inconvénient qu'en l'éveillant une ou deux fois la nuit.

---

---



---

 BELLES-LETTRES ET ARTS.
 

---

## R A P P O R T

*FAIT par M. N. BIGNON, Secrétaire perpétuel.*

MESSIEURS,

Vos travaux de cette année ont été ouverts sous les plus favorables auspices. La première séance doit occuper sans contredit la place la plus distinguée dans vos annales, par le grand intérêt du compte que vous a rendu la députation chargée de porter vos hommages de respect, de dévouement et de fidélité aux pieds du légitime héritier du trône. MM. Lezurier de la Martel, Vitalis, Laumonier, Le Priol, Marquis, Periaux, et celui qui tient la plume, n'oublieront jamais l'impression qu'ils éprouvèrent en entendant sortir de la bouche de Sa Majesté ces mots sacrés, gage d'une protection spéciale, *J'agréé l'hommage de l'Académie de Rouen, et je lui permets de reprendre le nom d'Académie royale*; ni ce qu'ils doivent de reconnaissance à la Compagnie elle-même, pour les avoir mis à portée de puiser, à la véritable source, l'oubli du passé, la confiance du présent et l'espoir de l'avenir.

Le Rapport que j'ai l'honneur de vous faire, Messieurs, se divise d'abord en deux classes générales : correspondance et travaux des Académiciens.

Sous le titre de *Correspondance* sera compris tout ce qui n'est pas le produit de l'Académie,

avec un extrait des différents Rapports. Les Académiciens étant distingués en résidants et non résidants, je commencerai par les productions des derniers, et je finirai par celles des autres, sans admettre des divisions trop nombreuses qui ne serviraient guère qu'à éclaircir les rangs, que quatre longs mois d'orages politiques n'ont déjà rendus que trop peu nombreux. La division, pour la littérature, en ouvrages en prose et ouvrages en vers, qui aura l'avantage de présenter du moins deux petites masses, a paru la plus propre à déguiser un peu les pertes occasionnées par le malheur des temps. Viendra ensuite un article à part pour les antiquités et la partie des arts attachée à la classe des lettres. Les ouvrages dont l'Académie a ordonné l'impression seront à la suite du Précis.

---

#### CORRESPONDANCE.

Le Précis, pour 1814, de la séance publique de l'Académie de Caen, celui de l'Académie de Besançon et de la Société d'émulation de Rouen, avec un Programme de l'Académie des Jeux floraux, pour le concours de 1815, composent tout le produit de vos relations avec les Associations littéraires.

— Le Précis de l'Académie de Caen n'est, à proprement parler, qu'un simple Catalogue des matières, dont le seul énoncé inspire cependant un assez grand intérêt, pour faire regretter de n'être pas à portée de voir comment elles ont été traitées, dans une Compagnie aussi recommandable par ses talents et ses lumières.

— Le compte qui vous a été rendu de la séance

publique de l'Académie de Besançon , vous a convaincus que les désastres de la guerre n'avaient porté atteinte ni à son zèle ni à ses moyens. Vous avez remarqué sur-tout le Rapport de M. l'abbé de la Boissière sur les ouvrages envoyés au concours pour l'éloge de l'abbé Mollot ; et vous avez vu avec satisfaction , dans une partie de l'ouvrage couronné , un nouveau monument élevé à la gloire d'un historien du premier mérite , né dans les murs de Besançon , mais pour la France et pour l'Europe entière.

— Un Rapport sur la Société d'émulation n'a fait qu'ajouter au prix que vous attachez à des communications si faciles et si avantageuses avec une réunion de personnes éclairées , qui partagent avec vous la reconnaissance publique d'un département industriel , où la pratique dans les arts aura plus que jamais besoin des leçons d'une habile théorie.

M. Guttinguer a fait , dans son Rapport , une très-bonne part aux lettres , en citant honorablement le Discours de M. de Marivaux , le Rapport général de M. Marquis , les Réflexions sur le sublime , par M. Martin , et les Poésies de M. Léon Thiessé , dont la jeunesse ne se décèle que par le feu de la composition.

— Quant au Programme de l'Académie des Jeux floraux , relatif à l'Éloge de Pascal , proposé pour la troisième fois par cette même Académie , les déclamations outrageantes pour les Jésuites , dans le premier concours , et l'oubli total des Provinciales , dans le deuxième , sont encore une preuve qu'il peut être dangereux quelquefois , en matière de goût , de vouloir tracer la route aux concurrents , lorsque la nécessité n'en est pas absolument démontrée.



= M. *Nicolas Morel*, de Rouen, vous a adressé l'Abrégé de sa vie ; par lui-même.

— M. *Le Dos*, d'Avranches, une Grammaire de la langue française, précédée de quelques notions générales sur les principes du langage.

— M. *Marie Duménil*, de l'Académie de Caen, une Ode française en *strophes irrégulières* (\*), intitulée : *Le Cri de la Patrie*.

— M. *Worbe*, D.-M. à Dreux, un Eloge, en prose, de Louis XVI.

— M. *Michel Beer*, avocat à Nancy, deux opuscules, dont l'un sur la liberté des cultes, objet étranger aux travaux de l'Académie, et l'autre contenant la traduction en français, d'abord, de deux morceaux de Schiller sur l'espérance et sur la dignité des femmes, et en outre, du Prologue d'un poème hébreu, publié à Berlin, sur la fin du siècle précédent, par le Rabin Hardwig-Vesclise, à la gloire du divin législateur de sa nation. Si l'élégance et la pureté du style, abstraction faite de la comparaison avec les modèles, peuvent être des garants suffisants d'une bonne traduction, celle de M. Beer n'a dû laisser rien à désirer, excepté une jouissance un peu plus longue.

— M. *De Saint-Victor*, ex-membre de la Compagnie, des Observations critiques assez étendues qui ont pour but d'établir que l'Ode *Jam veris comites etc.*, n'a point été adressée par Horace à Virgile le poète, comme on le croit communément, mais à quelque négociant ou marchand de parfums, de Rome, qui aurait aussi porté le nom de *Virgile*.

L'auteur invoque successivement en faveur de son opinion, les autorités, la langue latine, le

---

(\*) Ce sont les expressions mêmes de l'auteur.

raisonnement , la nature des rapports entre les deux poètes , les convenances , le tempéramment extrêmement délicat et sobre de Virgile , le style d'Horace dans les autres pièces où , en parlant du chantre d'Enée , il s'exprime avec tant de noblesse , d'égards et d'effusion de cœur sur le compte de son illustre ami ; enfin , jusqu'aux arguments des scholiastes mêmes qui combattent pour le sentiment opposé : tous ces moyens , présentés d'une manière méthodique et en même-temps spirituelle , ne laissent guère , selon M. De Saint-Victor , d'autre arme à ses adversaires , pour se défendre , que le nom de *Virgile* qui se trouve dans la dédicace de l'Ode , et sans lequel il serait difficile de croire que , par elle-même , la pièce eût jamais pu faire naître le moindre soupçon qu'elle s'adressât au cigne de Mantoue. C'est un paradoxe , sans doute , mais qui pourrait bien n'être pas très-loin de la vérité.

— M. *Louis Damis* , ancien avocat à Paris , deux volumes de *Romances , Fables et Contes moraux , à l'usage de la jeunesse*. Un compte très-favorable vous en a été rendu par une Commission composée de MM. Duputel , Licquet et Duménil. MM. les commissaires ont distingué l'*Anneau magique* , dans le premier volume , et *Chloé , ou la Coquette* , dans le second. « Deux Romans également attachantes , » où la morale , dit M. Duménil , rapporteur ; à la » suite d'une excellente analyse , est continuellement » mise en action , et où l'auteur montre du talent , » de l'imagination et une sagesse de principes » trop peu commune. »

— Il est encore parvenu à la Compagnie une *Notice historique sur M. Moysant* , D. - M. et professeur émérite de rhétorique au collège du Mont , à Caen ; par M. *Hébert* , de Caen , son confrère en méde-

cine et en Académie ; notice où le talent d'écrire et la simplicité du style répondent parfaitement à des vertus sans prétention , qui finissent quelquefois par avoir un certain nombre de panégyristes ; mais toujours trop peu d'imitateurs.

Voilà , Messieurs , tout le produit de votre correspondance étrangère pour la littérature.

---

#### MEMBRES NON RÉSIDANTS.

Vous avez reçu de M. *Lemonnier* , peintre et administrateur des Gobelins , un Programme de son tableau du XVII<sup>me</sup> siècle , avec une notice sur M. Moreau , notre confrère , dessinateur du cabinet du Roi , qu'une mort inattendue venait d'enlever aux arts.

Le Programme , d'une conception large et éminemment historique , vous a rappelé ce grand art de grouper les personnages , qu'on retrouve dans le tableau de la chambre du commerce de cette ville , où notre honorable compatriote jeta de si bonne heure les fondements d'une réputation qu'il a toujours justifiée.

La Notice , composée par M. Feuillet , bibliothécaire de l'Institut , et neveu de M. Moreau , d'un style naturel et précis , ayant parfaitement l'éloquence du genre , vous a fait mesurer avec douleur toute l'étendue de votre perte dans l'énumération de tant de vertus et de talents qui ne sont plus.

— De M. *Boyeldieu* , avocat à Paris , un ouvrage en un volume , ayant pour titre : *Le langage de la raison et du sentiment* ; dédié à S. A. R. MADAME , Duchesse d'Angoulême.

On y remarque un Traité sur l'éducation des femmes ; un autre sur le bonheur , et un Dialogue

en vers sur la Religion chrétienne , entre Charlemagne , Witikin et le savant anglais dont Charles-le Grand ne dédaigna point de prendre aussi les leçons pour contenir , en leur inspirant le goût pacifique des lettres , des peuples trop long-temps comprimés par la violence des armes.

Une grande partie de ces productions , toutes d'une morale douce , pure et aimable , telle qu'on doit l'attendre de l'auteur , était déjà connue de l'Académie , comme ayant figuré dans quelques-unes de ses séances , lorsqu'elle avait l'avantage de posséder M. Boyeldieu dans son sein.

— De M. *Lebonvier des Mortiers* , auteur de la *Vie du général Charrette* , un supplément en un volume à l'histoire de l'intrépide commandant en chef des Vendéens. Ce dernier ouvrage , suffisamment recommandé par la réputation de notre savant confrère , et que M. Duputel vous a fait connaître dans le plus grand détail , « a pour but deux objets » également louables , dit M. le Rapporteur , de « venger la mémoire du général et d'offrir à sa » sœur le produit de la vente , pour réparer une » partie du tort que la guerre a fait à sa fortune. »

Vous avez mis cette pièce au nombre de vos monuments de famille les plus précieux , et rangé l'auteur parmi les écrivains qui savent encore qu'il ne faut pas tourmenter sa plume pour attacher , quand on écrit sur un sujet intéressant.

— De M. *Masson de Saint-Amand* , un volume faisant suite à ses *Essais* , précédemment imprimés , sur le comté d'Evreux , composition qui réunit à l'avantage d'une grande utilité locale , celui de pouvoir être lue par tout le monde avec fruit et avec plaisir , pour l'intérêt des anecdotes et du style. C'est le jugement qu'en porte M. Gosseaume , dans

son rapport fait sur ce dernier volume ; et il ajoute que « cette seconde partie est parfaitement en harmonie avec la première , et que l'accueil favorable qu'elle ne peut manquer d'obtenir , suggérera peut-être à M. de Saint - Amand , le désir de compléter son intéressant travail , par l'histoire littéraire et manufacturière de cette belle portion de l'ancienne Normandie. »

= Une nouvelle traduction en prose de *l'Enéide* , dont M. C.-L. Mollevaut a fait hommage à la Compagnie , a été l'objet d'un rapport par MM. Duputel et Licquet.

Virgile , tant de fois traduit en prose et en vers , et de tant de manières , quoique les meilleures copies soient restées encore bien loin de l'original , n'offrirait guère d'autre attrait à un nouveau traducteur que la ressource d'un nouveau genre de traduction. C'est aussi ce que M. Mollevaut a tenté et ce qu'il a fait. Sa traduction est des plus parfaites sous le rapport de la littéralité.

Cependant , disent MM. les Commissaires , qui comme poètes eux-mêmes ont le sentiment des beautés de Virgile , « nous avons vu avec regret l'heureux traducteur de Tibule renoncer ainsi de lui-même à tous les avantages qu'il trouvait dans son génie , et dont il a tant de fois tiré un parti si avantageux. »

= Une perte sensible que l'Académie a faite cette année , par la mort de M. Ouselet , de Dieppe , l'un de ses membres les plus anciens et les plus laborieux , auteur de plusieurs ouvrages de littérature et de mathématiques , a donné lieu à la recherche d'un paquet cacheté , anciennement déposé par lui

dans les archives de la Compagnie, pour être ouvert après son décès. Ce qui a été fait; et il s'y est trouvé un travail sur la *Trisection de l'angle*, qui, par sa date, ne pouvait donner à M. Oursel aucun titre de priorité ou d'invention. Ce travail est déposé dans les archives de la Compagnie.

= Deux pièces de vers français, reçues de M. *Boinvilliers*, inspecteur de l'Académie de Douai, ont fourni une nouvelle preuve que notre confrère n'est point étranger à cet art divin, sur les éléments duquel il a lui-même fait imprimer des préceptes destinés à guider les premiers pas de l'enfance dans la carrière du Parnasse latin.

La première de ces pièces, intitulée *l'Education aux rabais*, est une sorte d'épigramme, aiguisée par le mot fameux du philosophe Aristippe à un père de famille qui le réclamait pour l'instruction de son fils. Le style en est simple et sans prétention.

Achetez donc et vous en aurez deux.

Cet Aristippe est, suivant l'Histoire, le premier des Anciens qui ait mis ses leçons à prix, probablement parce qu'il en recevait trop peu de chose, et que c'est une partie essentielle de la philosophie que de savoir vivre.

La seconde offre des stances d'un genre plus élevé, sur la poésie tant profane que sacrée; c'est à la dernière que M. *Boinvilliers* paraît donner l'avantage: aussi est-ce la première en date, et la plus respectable par son objet. Dans cette pièce, on distingue plusieurs phrases poétiques, où il y a de la verve, telles que la suivante:

Aux puissants accords de sa lyre ,  
 Lorsque David unit sa voix ,  
 Plein d'un poétique délire ,  
 La corde frémit sous ses doigts , etc.

= M. *Milcent* , notre ancien compatriote , toujours jaloux d'entretenir avec ses confrères une correspondance utile et agréable pour la Compagnie , a , cette année , acquitté son *tribut* , comme il le dit lui-même , par l'envoi de trois pièces de vers , qui ont pour titre : *Palémon et son fils* , *Asselin* , *le Lion et le Troupeau*.

La première est une Idylle imitée de Gessner , où , comme dans l'auteur allemand , la nature se peint sans aucune affectation.

La deuxième offre le trait courageux de ce bourgeois de Caen , qui , en 1087 , au milieu de ce dernier appareil sous lequel l'orgueil des Grands croit déguiser la vanité des prétentions humaines , obtint la restitution d'un champ de ses pères , en vertu d'une clameur de *ha-ro* , interjetée sur la bière de Guillaume-le-Conquérant , qui en avait été l'usurpateur.

La vertu du fils de Guillaume , remarque l'auteur en finissant ,

Et d'Asselin l'audace courageuse ,  
 Honorent plus Raoul , que la pompe orgueilleuse  
 D'un monument que l'art eût porté jusqu'aux cieux.

Sans doute. Mais quel monument aussi que ce vieux respect pour la justice d'un Prince , dont , après tant de siècles , il suffit encore de prononcer le nom en Normandie pour arrêter , du moins ,

la marche de l'iniquité ! On doit savoir beaucoup de gré à M. Milcent , depuis long-temps absent de nos murs , de l'intérêt qu'il prend à notre histoire , et d'adoucir ainsi , par d'utiles souvenirs , le regret de ne plus le voir dans nos rangs.

La fable du *Lion et le Troupeau* est un à-propos que l'importance des conjonctures nous impose la loi de transcrire toute entière.

LE LION ET LE TROUPEAU.

FABLE.

D'un Troupeau le Lion devint un jour le maître ;  
 Je veillerai sur vous , dit-il à ses sujets ,  
 En paix dans le bonheur vous vivrez désormais ;  
 Les loups n'oseront plus paraître.

Vous n'aurez plus besoin d'autre secours ;  
 Le berger qui vous tond , sa sévère houlette ,  
 Ces chiens hargneux qui tourmentaient vos jours ,  
 Ne vous troubleront plus , bondissant sur l'herbette.  
 Dans les prés , dans les champs vous paîtrez à loisir ;  
 J'aurai tous les soucis et vous tout le plaisir.  
 Ainsi le crut la douce et sotte engeance.

Chacun pensant lui devoir son bonheur ,  
 D'un si bon maître adorait la puissance ,  
 Et disputait d'amour pour un tel bienfaiteur.  
 Cependant le Troupeau , sous l'œil d'un si bon maître ,  
 Diminuait sensiblement ;  
 Mais chacun à part soi , satisfait du moment ,  
 A la cause du mal était indifférent ,  
 Ou trop sot pour la reconnaître.



Un Lionceau naquit ; grande fut la gaité.

On était si content du père ,

Qu'on ne sut quelle fête faire

A ce nouveau garant de la prospérité.

Un seul mouton , moins crédule et plus sage ,

Dans la publique joie , était triste et rêveur.

Chacun le crut jaloux de son bonheur ,

Et du Troupeau stupide il essuia la rage.

Il expirait : Ingrats , leur dit-il , que ma fin ,

Par un utile avis , soit pour vous profitable.

Le Lion était seul , partant chaque matin ,

Deux d'entre vous figuraient sur sa table ;

Il en faudra quatre demain.

Je vous dirais bien à l'oreille ,

Le sens qu'en ce récit , j'ai voulu renfermer ,

Et que vous devez présumer ;

Mais , chut ! le Lion dort , je crains qu'il ne s'éveille.

Cette allégorie représente évidemment le drame sanglant dont la France a été si long-temps victime. Mais une chose bien digne de remarque , c'est que , quelques jours après l'envoi de M. Milcent , le lion rentrait en effet dans la bergerie. Il y a long-temps que les poètes ne sont plus des prophètes ; cependant il faut convenir qu'ils peuvent y voir quelquefois tout aussi clair que bien d'autres. Vous vous souvenez , Messieurs , d'avoir applaudi , sur le compte qui vous fut rendu de cette pièce , le 10 mars , à la prévoyance de notre confrère et à son courage ; car il y en avait alors. C'est un témoignage qu'en doit lui rendre ainsi qu'à vous.

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

M. *Gourdin*, vice-président, a ouvert la séance de rentrée par un Discours qui embrasse à-la-fois le triple objet des travaux de l'Académie.

Après avoir trouvé un nouveau motif d'émulation pour le corps et pour chacun des Membres, dans le titre d'*Académie royale* accordé par S. M. Louis XVIII, M. *Gourdin* voit dans un long règne de paix et de sécurité, promis par les vertus du Monarque, une garantie puissante de nouveaux progrès pour les sciences et pour les arts, et sur-tout pour l'industrie manufacturière de notre département. « Dont les progrès, dit-il, durant la tourmente » révolutionnaire, ont produit des résultats étonnans, et qui font le désespoir des nations voisines » et rivales. »

La destinée des lettres ne paraît pas à beaucoup près, à l'orateur, aussi avantageuse : car elles ont perdu beaucoup plus que les autres parties n'ont gagné.

« Mais quoi ! s'écrie-t-il, nos grands modèles dans » tous les genres d'écrire n'auront-ils plus de successeurs et de rivaux ? » Sans s'arrêter à cette idée générale d'une sorte de fatalité qui entraîne successivement par-tout le dépérissement total des lettres, M. *Gourdin* nous rassure contre la terreur d'une décadence prochaine et complète, « parce que, dit-il, » le mauvais goût, son avant-coureur ordinaire, n'est » point encore dominant, ou du moins universel ». Mais il ne craint pas d'affirmer que nous y inclinons insensiblement ; et il en assigne plusieurs causes :

L'oubli des grands maîtres anciens et modernes ; le mépris des convenances, qui confond tous les

genres dans un style à prétention, où l'on s'étudie à déguiser la sécheresse des idées par la redondance des mots ; enfin, le néologisme, cet ambitieux ennemi du langage, qui, donnant à la permission d'Horace une extension illimitée pour les expressions et pour les tours, ne fait qu'embarrasser la langue, au lieu de l'aider et de l'enrichir. . . . .

Chacun a reconnu dans ce discours la touche naturelle et juste de plusieurs traités sur la traduction et sur la rhétorique, qui ont acquis depuis longues années, à notre ancien collègue, cette considération littéraire qui le distingue.

= L'Académie, pour réparer les pertes qu'elle avait éprouvées dans la classe des lettres et des arts, qui n'est composée que d'un assez petit nombre de Membres, a fait cette année la conquête de trois hommes précieux, par des talents divers, mais également recommandables, MM. Brière, avocat-général, Duménil, auteur du Poëme d'Oreste, et Lecarpentier, peintre et professeur de dessin de la ville.

— M. *Brière*, ne se connaissant, a-t-il dit dans un court remerciement adressé à la Compagnie, aucun titre purement littéraire, a attribué son élection au désir d'encourager quelques succès obtenus dans la magistrature, objet particulier de ses études dans tous les temps. . . . . C'est à ses yeux un puissant motif d'émulation que de se trouver dans un corps dont tous les Membres consacrent leurs soins aux diverses parties d'agrément et d'utilité publique. . . Ses efforts auront constamment pour but de mériter de chacun toute la bienveillance que l'Académie entière lui a témoignée.

— La réponse de M. Gourdin, vice-président, porte en substance, que la manière distinguée dont M. Brière

a rempli , dans ce département , divers emplois de la magistrature , ne permet pas de douter qu'il n'ait en effet particulièrement approfondi les principes de la législation et des lois , mais que l'Académie a vu dans le magistrat obligé par état à se produire , l'homme instruit et lettré , qui laisse souvent échapper le secret de plus d'un genre de talent. La France montre avec orgueil des littérateurs du premier mérite parmi les plus grands hommes que le Barreau a produits : M. Brière peut marcher avec honneur sur leurs traces , et il trouvera dans ses confrères , des hommes aussi disposés à l'entendre qu'ils ont mis tous d'empressement à l'adopter.

— M. Duménil , en offrant son hommage de réception , a jeté un coup-d'œil rapide sur les avantages qu'on peut trouver dans l'ensemble des réunions littéraires en général , énuméré ceux qu'offre en particulier l'Académie de Rouen , et pris l'engagement formel de suivre exactement , pour son utilité , le cours des séances , dont il paraît lui seul ne pas s'apercevoir qu'il doit faire un des principaux ornements. La sincérité des sentiments trouve sa garantie dans le naturel même et la noble simplicité du style. Beaucoup auraient bien voulu , sans doute , qu'en réduisant à la nullité absolue le succès des premiers essais de sa muse , notre collègue n'eût pas donné une sorte de démenti si formel à tant de personnes instruites , qui s'obstinent à voir des preuves d'un talent assez rare , dans ce Poème d'Oreste , que l'on devra toujours mettre au nombre des débats marquans d'une aussi grande jeunesse , dans une carrière aussi difficile et aussi périlleuse que l'épopée.

— Dans sa réponse au récipiendaire , M. le président , Baron de la Martel , après être convenu de l'utilité des réunions littéraires , auxquelles il a eu la modestie de

de se croire aussi redevable de quelque chose, en assigné tous les avantages, en les suivant dans une longue suite de siècles, depuis le portique jusqu'au règne de Louis XIV, et à l'époque même de l'institution de l'Académie de Rouen, dont il rattache l'existence aux deux Corneille, par la correspondance de notre premier fondateur avec Fontenelle, notre compatriote et leur neveu; puis, revenant à M. Duménil, à qui il a présagé des succès mérités par le talent et la constance: « N'en doutez pas, Monsieur, » a dit M. le Président, vos efforts seront couronnés. » Déjà votre nom est connu dans la république des lettres; désormais vous parcourrez la carrière avec confiance, et l'Académie aura aussi sa part de votre gloire. »

— Dans son discours d'entrée au sein de l'Académie, M. *Lecarpentier* commence par lui faire honneur du premier établissement et des progrès successifs, durant une longue suite d'années, du Jardin botanique de Rouen, objet d'utilité pour les citoyens et de curiosité pour les étrangers. Puis il entre dans sa propre carrière, en traçant un tableau intéressant de la marche des arts de la peinture et du dessin dans notre ville. « La plupart des ouvrages en peinture, dit notre collègue, échappés aux ravages du temps, et que j'ai recueillis dans divers monuments publics de ce département, ne commencent à présenter quelque intérêt que depuis le règne de Henri IV. Les tableaux antérieurs ne fournissent à l'observation que des données douteuses, et se trouvent souvent entachés du style gothique, et d'un très-mauvais goût. Ce fut sur-tout vers la fin du règne de Louis XIII que la peinture se montra tout-à-coup avec une sorte d'éclat. . . . »

Ensuite l'auteur passe en revue les artistes les

plus distingués à qui la ville et le département s'honorent d'avoir donné l'asyle ou la naissance, Le Tellier, Saquépée, la famille Jouvenet, Jouvenet lui-même, Restout, Le Romain, reçoivent successivement un tribut de reconnaissance proportionné à leurs talents et à leurs services, de la part d'un artiste en état d'apprécier les uns et les autres.

Ici M. Lecarpentier, qui chérit sincèrement tout ce qui tient à son art, n'a pas laissé échapper un à-propos qui a flatté toute l'assemblée : c'est un souvenir très-honorable et bien mérité d'un jeune étranger qui, au commencement du XVIII<sup>ème</sup> siècle, vint ranimer le goût languissant de la peinture et du dessin dans nos murs, je veux dire de M. Descamps, père, fondateur de l'Ecole de Rouen, et dont M. de Sesmaisons n'a pas trouvé l'éloge proposé en 1808, par l'Académie, indigne d'une éloquente et heureuse production de sa plume.

— « *C'est à vous*, a répondu M. le Président, *qui avez déjà enrichi la littérature de la vie de plusieurs peintres célèbres, qu'il appartient de rappeler à notre pensée les hommes qui ont illustré notre ville.* » Puis après avoir établi, par l'usage dans l'emploi des mots, la connexion qui existe entre les sciences, les lettres et les arts, et que démontrent les poèmes de Dufrenoi, de Watelet et de l'abbé de Marsy, M. le président termine par une exhortation à M. Lecarpentier de continuer à manier avec la même constance, « le crayon, la plume et le pinceau, » dont les productions avaient, déjà depuis long-temps, marqué la place de notre nouveau con- » frère au sein de l'Académie. »

= M. Gosseume, qui se plaît toujours à remonter aux principes fondamentaux de la morale, source

unique de la sublime et véritable éloquence , a fixé l'attention de l'Académie sur un *Essai de traduction du Pseaume* 158. Il est imprimé à la suite de ce Rapport.

— L'Académie doit aussi à M. *Gosseau* le deuxième volume de l'analyse générale des travaux de la Compagnie , antérieurs à 1805. Ce second volume , rédigé comme le premier , par les soins de notre infatigable confrère , contient les dix années de 1751 à 1760 inclusivement. Le préliminaire offre d'abord des observations sur l'ordre des matières ; et , à cet égard , le seul nom du rédacteur est une assez bonne garantie. En second lieu , une suite de la partie historique de l'Académie ; et là , toujours attentif à l'honneur du corps , qui s'alimente de l'estime méritée par chacun de ses membres , M. *Gosseau* recommande , par le détail d'importants services , la mémoire précieuse de MM. *Pingré* , *Maillet* *Duboullai* , *Lecat* et *Dulague* , dont les travaux sont encore aujourd'hui le plus beau titre de l'Académie à la considération de notre âge.

L'auteur termine ce préliminaire en associant à la reconnaissance du corps , notre confrère , M. *Meaume* , à qui il se reconnaît redevable , dans la rédaction de ce volume , de tous les extraits tirés des *Mémoires relatifs à l'Astronomie*.

= La Bibliothèque de cette ville doit à l'active sollicitude de M. le baron *de la Martel* une quantité considérable d'ouvrages sur diverses espèces d'antiquités , dont S. Exc. le Ministre de l'Intérieur a daigné l'enrichir au mois de janvier de la présente année.

= M. *Gourdin* , en sa qualité de bibliothécaire ,

a occupé très-utilement une partie de plusieurs de nos séances par la lecture d'une foule de notices tirées de ces divers ouvrages , et dont la précision , requise dans un travail si étendu , se refuse à toute espèce d'analyse.

Cependant une lettre de M. de Sacy , où ce savant annonce que , sur un monument découvert près de Rosette , on a trouvé les caractères grecs , l'écriture épistolique et les hiéroglyphes des Egyptiens réunis dans deux inscriptions différentes , a donné lieu à des *Réflexions* plus développées de la part de notre collègue. Ces *Réflexions* sont imprimées à la suite de ce Rapport.

= L'Académie a reçu de M. Lecarpentier , l'hommage d'un volume de sa *Galerie des peintres célèbres* , avec un portrait de Fragonard , gravé par le même , à l'eau forte.

Notre collègue a aussi répandu beaucoup d'intérêt sur un grand nombre de nos Assemblées , par la lecture des productions de sa plume facile et élégante , comme le génie de la peinture , qui semble par-tout lui prêter ses riantes inspirations et le ton gracieux de ses images. C'est particulièrement dans l'*Essai sur le paysage* , espèce de poëme didactique sur la peinture et le dessin , que vous avez remarqué , Messieurs , combien la plume d'un artiste est riche , féconde et variée , lorsqu'il s'agit de représenter les grands effets de cette partie brillante et inépuisable de la nature. Mais toutes ces compositions , aujourd'hui connues et justement appréciées par le public , ne nous laissent plus ici que des remerciements à faire à l'auteur , et des vœux à former pour avoir bientôt les prémisses de quelques autres.



= M. *Marquis* , qui sait allier le talent d'écrire à l'art de la botanique et de la médecine , vous a donné lecture d'un *Dialogue sur l'art de guérir , entre Chyron et Podalire*. Ce dialogue , tiré d'un ouvrage récemment imprimé , dont notre confrère est l'auteur , offre à-la-fois une réunion de connaissances précieuses et une grande élégance d'élocution. Une imagination brillante et gracieuse y fait disparaître entièrement toute l'austérité du sujet ; et le bon choix des périphrases , joint à la pudeur des expressions , adoucit très-agréablement l'idée de ces maladies honteuses , dont les noms les plus décents sont encore si difficiles à prononcer et à entendre. Mais la manière dont M. *Marquis* a eu le talent de les faire prédire par Esculape , comme une suite de l'intempérance des générations futures , nous a paru tout-à-fait ingénieuse et poétique. Ainsi nous avons une transition naturelle pour passer aux ouvrages en vers.

---

*Ouvrages en vers.*

La moisson n'est pas considérable , Messieurs , mais c'est beaucoup lorsqu'elle est bonne. Les poètes , souvent comme les abeilles , se mettent en campagne au printemps ; et l'orage est venu avec la saison des fleurs.

= M. *Guttinguer* a communiqué à la Compagnie une fable intitulée : *Le Pavot et le Fumier* , qui sera lue par l'auteur dans cette séance. Elle est imprimée à la suite de ce Rapport , ainsi qu'une autre pièce intitulée : *Vers improvisés devant la statue de Henri IV* , par le même.

= Quelques pièces d'un recueil de *fables et poésies fugitives*, lues par M. Duputel à différentes séances, et accueillies dans l'Académie par des témoignages d'une satisfaction universelle, semblent prouver qu'il y aurait encore des places à donner, assez près de nos meilleurs auteurs, dans ce joli genre. Facilité, finesse, rapidité dans le trait, qui souvent conduit, d'une manière insensible, à une conclusion piquante et inattendue : telles sont les qualités qui paraissent composer la physionomie particulière de ces aimables productions, dont le public commence à entrer en jouissance.

A tant de titres que réunit M. Duputel, à la gratitude de ses collègues, nous ajouterons une *Élégie* toute récente, sous le titre de *Flore aux Français*, terminée par un bouquet poétique, et qui semblerait sortir de la bannette de Flore même. Cette pièce est imprimée à la suite de ce Rapport, ainsi qu'une *lettre de Charlotte Corday à son père*; du même auteur.

= La Muse de notre confrère M. Vigné vient aussi de s'essayer sur le même sujet, dans une pièce intitulée, *la Violette et le Lis*, qui, comme la première, a pour objet la paix intérieure, après laquelle tous les bons esprits soupirent, et la réunion de toutes les volontés autour de l'auguste héritier de notre ancienne Monarchie. C'est rappeler la poésie à sa primitive institution, et de bien loin sans doute, que de la faire servir au maintien des principes d'ordre et de morale, seule garantie solide de la stabilité et du bonheur des nations. On trouve dans cette pièce, sans parler des sentiments, toujours infiniment purs qui distinguent la belle âme de M. Vigné, grand nombre de vers naturels qui ne sentent ni le travail ni la gêne. Par exemple :

- « Louis , de ses sujets la gloire et l'espérance ,  
» Vient mettre un terme à leur souffrance.  
» Avec lui reparait , au gré de leurs désirs ,  
» La Paix , la douce Paix , la mère des plaisirs.  
» La vaillance et l'honneur triomphent de l'audace :  
» Souverains et sujets sont remis à leur place ;  
» Et l'amitié descend au milieu des Humains.

. . . . .

Mais un mérite particulier aux vers de notre collègue, c'est d'avoir produit 515 francs au profit des indigents. Quelle ressource pour les malheureux, si la moitié de ceux qui font aujourd'hui des vers leur donnaient une pareille destination ! M. *Periaux*, notre confrère, a voulu partager le plaisir de la bienfaisance, en imprimant gratuitement cette bonne petite Pièce.

= Vous avez aussi, Messieurs, entendu les sons mâles de la trompette héroïque. M. *Pierre Duménil* vous a lu plusieurs morceaux de son nouveau *Poëme épique* ( *Jeanne d'Arc* ), sujet vraiment national, et qui, suivant les premières données, promet beaucoup du côté de la sagesse et de l'élévation du style. Ce n'est point ici de cette poésie descriptive, devenue la manie particulière d'un siècle où le sentiment semble s'épuiser à force d'être exercé. Notre collègue va vous donner lecture de deux autres fragments du même ouvrage, qu'il a extraits pour cette séance. Ils sont imprimés à la suite de ce Rapport.

*Arts et Antiquités.*

Une Commission , composée de MM. Gourdin , Vauquelin , Descamps et Théodore Licquet , avait été nommée par la Compagnie , sur la demande de M. le Préfet , comte de Girardin , pour la recherche des monuments qui rappellent la mémoire de nos anciens Rois ; cette Commission a reçu , par une lettre de M. le Préfet , des témoignages de satisfaction qui prouvent à-la-fois et l'utilité de ses services et l'attention délicate du Magistrat qui les donne.

= M. *Pinard de Bois-Hébert* a présenté à la Compagnie un petit instrument de métal , pointu par un bout et aplati par l'autre , d'environ vingt centimètres de longueur , et de la grosseur d'une plume , trouvé l'hiver dernier dans un antique tombeau , à sa campagne du Grand-Couronne.

Notre confrère prenait cet instrument pour celui dont les Romains se servaient pour écrire et effacer sur leurs tablettes. L'Assemblée a reconnu , en effet que c'était un véritable style.

La matière analysée par M. Vitalis , Secrétaire des sciences , a donné du zinc et du cuivre rouge ; et le crayon de M. Marquis en a perpétué le dessin dans vos archives.

= M. *Auguste Le Prevost* , dont M. l'abbé Bâton avait piqué la curiosité , en annonçant précédemment des tombeaux de pierre trouvés en plain champ à Saint-André-sur Cailly , n'a pas négligé de prendre de nouveaux renseignements sur cet objet. Ayant appris de M. Delaquesnerie , propriétaire

distingué de l'endroit , qu'on avait découvert auprès des tombeaux un pavé de mosaïque d'une dimension encore inconnue , il s'est transporté sur les lieux avec M. Delaquesnerie et M. le baron de Montville.

Laissons M. Le Prevost rendre compte lui-même du résultat de cette opération.

« Nous avons fait aggrandir en notre présence , dit-il , les fouilles déjà faites depuis quelques jours , par le propriétaire , jusqu'à ce qu'elles présentassent un espace d'environ vingt pieds sur quatorze à quinze. Elles nous ont offert alors un pavé en mosaïque , continu , et renfermant les dessins qui se trouvent ci-joint.

» Ces mosaïques étaient formées de petits morceaux de pierres noires et blanches.

» En faisant des trous à divers endroits du champ , nous y avons trouvé des extensions de la même mosaïque , dans un espace de plus de soixante pieds. Elle paraît y avoir formé le pavé d'un grand édifice ou de plusieurs appartements contigus. .

» Sur la mosaïque se trouvaient beaucoup de débris de marbre précieux , tels que marbre blanc à grains fins , brèche blanche et violette , marbre rouge , tacheté de diverses couleurs. Plusieurs de ces marbres étaient ornés de moulures et paraissaient avoir servi à décorer des pièces d'architecture. J'ai l'honneur de vous en soumettre quelques échantillons.

» La mosaïque est assise sur un fond de ciment d'environ deux ou trois pouces d'épaisseur. Immédiatement au-dessous on retrouve la terre franche.

» Aux environs de ce pavé , que nous avons supposé devoir être d'environ cent pieds dans sa plus grande dimension , se trouve beaucoup de

débris de muraille , de scories , du stuc vert , du stuc rouge , avec des peintures blanches , des briques et tuiles antiques. On y a aussi trouvé des médailles , ( mais nous n'avons pu nous les faire représenter ) et de la poterie romaine , sur laquelle le propriétaire dit avoir vu des dessins. Ce serait alors de ces vases qui sont vulgairement , mais fort improprement , nommés étrusques.

A une certaine distance , dans une cour appartenant à M. Le Noble , se trouvent des traces de fortifications qui ne présentèrent à l'examen , à la vérité très-superficiel que nous en fîmes , aucune différence avec les ruines de ce genre appartenant au moyen âge.

» Nous avons vivement regretté que l'avancement de la saison opposât un obstacle invincible à la continuation immédiate de nos recherches sur les antiquités de Saint-André. Nous nous proposons de les reprendre aux premiers beaux jours , et je mettrai le plus grand soin à instruire l'Académie du résultat qu'ils produiront. »

Les lumières et l'activité de M. Le Prevost autorisent à croire qu'il saura tirer parti d'une mine qui paraît devoir être bien féconde , et les dessins qu'il a déposés pour les archives , sont une preuve du grand intérêt qu'il attache , avec toute l'Académie , à cette nouvelle conquête.

— Notre collègue a aussi présenté une série de Réflexions sur les *Antiquités* des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure , et notamment sur les restes d'Agnès Sorel , qu'il croit avoir été déposés dans l'abbaye de Jumièges. Ces Réflexions sont imprimées à la suite de ce Rapport.

= M. *Revers* , de Pont-Audemer , correspondant

de l'Institut , admis à une de vos séances , a donné communication d'un Mémoire intitulé : *Notice sur les antiquités de Juliobona*.

D'après les témoignages et le rapprochement des assertions de divers écrivains sur cette ancienne ville , l'auteur ne fait aucun doute qu'elle n'ait dû exister dans le lieu qu'occupe aujourd'hui le bourg de Lillebonne , proche le Havre-de-Grâce.

De la position géographique , M. Revers passe à son objet principal , la rectification de quelques-uns des détails publiés par M. de Caylus , sur les ruines de *Juliobona* ; et il prouve , d'une manière assez péremptoire , que l'on s'est trompé dans la description du théâtre , et que les restes des tours et du château , pris pour des constructions romaines , ne sont réellement que des constructions gothiques et du moyen âge.

Une troisième partie de la notice est consacrée à faire connaître , par des dessins et des explications , un grand nombre d'objets remarquables , trouvés par l'auteur , dans les déblais de ces vieux monuments. Les inscriptions qui s'y lisent sont interprétées d'une manière ingénieuse et en même-temps solide , autant , du moins , que la matière peut le permettre , et avec cet air de bonne foi , qui , souvent en pareil cas , persuade beaucoup mieux que des démonstrations prétendues rigoureuses , et dont l'auteur le premier aura lui-même été la dupe.

Ce Mémoire , assez considérable et destiné à l'impression , ne peut manquer d'être accueilli des savants avec un intérêt commandé par le sujet et par la réputation même de son estimable auteur.

— L'Académie est encore redevable au zèle de M. Revers , pour la propagation de la science qu'il

cultive avec tant d'ardeur et de succès , d'un modèle de petite dimension , en plâtre , d'un autel destiné au sacrifice nommé *Taurobole*. C'est au mont Dol , département d'Ille-et-Vilaine , que M. Revers a découvert cet antique et assez rare monument. Vous avez entendu , Messieurs , une partie d'une dissertation curieuse sur l'autel , sur l'origine et le mode , sur le but religieux et politique de cet étrange sacrifice ; mais le temps vous a envidé le plaisir d'entendre le reste , et la dissertation n'a point été remise à votre secrétaire.

Ici , Messieurs , finit ma tâche ; et , après vous avoir fait sentir dès le début le tort qu'a pu faire à nos paisibles travaux de cette année une crise politique des plus alarmantes , il ne me reste plus qu'à livrer à vos douces méditations les consolations que nous offre le retour d'une tranquillité si avantageuse pour la culture des sciences , des lettres et des arts , sous les auspices d'un Prince intéressé par ses propres goûts à les encourager dans les autres.



#### CONCOURS POUR 1816.

L'Académie avait proposé pour cette année l'*Eloge de Bernardin de Saint-Pierre*. Un seul concurrent a fixé l'attention des Juges , mais n'a point atteint le but. Il a cependant obtenu une mention honorable. L'ouvrage porte pour épigraphe :

Il peignit la nature et brisa ses pinceaux.

Mais , attendu que le sujet est important , et que d'ailleurs il s'est encore présenté des concurrents



depuis la clôture du concours , l'Académie propose une seconde fois l'*Eloge de Bernardin de Saint-Pierre* pour l'année 1816.

Le prix sera une médaille d'or de la valeur de 500 fr., qui sera décernée dans la séance publique de 1816.

Les membres résidants sont seuls exclus du concours.

Les manuscrits seront adressés , francs de port , à M. BIGNON , Secrétaire de la classe des belles-lettres , avant le 1<sup>er</sup> juin 1816. Ce terme sera de rigueur.

L'auteur mettra en tête de son ouvrage une devise qui sera répétée sur un billet cacheté, où il fera connaître son nom et sa demeure. Le billet ne sera ouvert que dans le cas où le poëme aura remporté le prix.

---

---

M É M O I R E S

*Dont l'Académie a délibéré l'impression  
en entier dans ses Actes.*

---

NOUVEL ESSAI

*Sur la Poésie sacrée des Hébreux.*

PAR M. GOSSEAU ME.

MESSIEURS ,

J'ai eu l'honneur de vous entretenir plus d'une fois de la poésie sacrée des Hébreux , et vous avez admiré avec moi la merveilleuse fécondité des écrivains de cette nation , qui , dans cette carrière épineuse et brillante , avaient devancé de tant de siècles les premiers poètes de la Grèce , encore n'avais-je à vous offrir que la traduction d'une traduction , qui même , en exprimant fidèlement les pensées , ne pouvait rendre les belles formes et le coloris brillant de l'original , tant il est vrai que ce qui est essentiellement beau se fait estimer jusque dans ses plus faibles esquisses.

*Rei bonæ vel vestigia delectant.*

L'Essai de traduction du *Ps.* 67 vous offrira , Messieurs , le mouvement , la chaleur et l'élévation de l'Ode , en même-temps qu'il donnera une explication littérale de quelques versets , considérés jusqu'à présent comme inintelligibles. L'Essai sur le *Ps.* 105 vous a offert les grâces naïves de l'Idylle dans la peinture des productions et des opérations de la nature sans cesse subordonnées à la sagesse de son auteur.

Dans le nouvel essai de traduction que j'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui , le *Ps.* 158 va nous donner une idée de l'immensité de la divinité , de sa puissance créatrice , de sa présence universelle , et de la perspicacité qui lui fait pénétrer le secret de nos cœurs , en dépit du silence et de l'obscurité dont on chercherait vainement à les envelopper.

Mais on se tromperait beaucoup si on estimait que le travail se borne ici à la fidélité et même à l'élégance de la traduction : le cantique dont nous nous occupons contient des versets très-difficiles à entendre , j'oserais même dire contradictoires avec d'autres versets du même recueil dans la version vulgaire. Il est donc nécessaire de les soumettre au creuset de la critique , pour découvrir la cause de l'erreur qui , toutefois , n'existe que dans l'acceptation spéciale de quelques mots équivoques dans l'hébreu et détournés du sens naturel qu'ils doivent conserver à la place où ils se trouvent.

Ce sera le sujet d'un examen sérieux de ces versets difficiles , et c'est par cet examen que je me propose de commencer. Les difficultés une fois levées , vous pourrez , Messieurs , juger de la régularité de

l'ensemble , sans être arrêtés par l'obscurité de quelques parties isolées.

J'ai , pour autorité de mon interprétation , les savantes versions de saint Jérôme , du P. Houbigant , celles des PP. Capucins de la rue Saint-Honoré , et enfin celle faite sur l'arabe , et imprimée à Rome en 1614 , auxquelles j'ai joint les variantes et notes de Bossuet et de Sacy , sur la version vulgate. Ma critique au surplus est purement grammaticale , et je la sacrifierai volontiers à toute autre plus littérale et plus lumineuse que la mienne.

Vers. 2. *Tu cognovisti sessionem meam et resurrectionem meam* , ne peut s'entendre que du travail et du repos , du sommeil et de la veille. C'est dans le même sens qu'il est dit , Ps. 127 : *Vanum est vobis ante lucem surgere , surgite postquam sederitis qui manducatis panem doloris* , etc.

4. *Quia non est sermo in lingua meâ* , pour *et nondum erat sermo in lingua meâ*.

6. *Mirabilis facta est scientia tua ex me* , etc. *Id est de me* , et *excedit facultatem intelligentiæ meæ*.

9. *Diluculo pro oriente , extrema maris pro occidente*. Tournure assez commune dans l'Écriture.

11. *Nox illuminatio mea in deliciis meis*. *Id est nox quoque erit lux circa me*. S.-Jér. , cap.

13. *Possedisti renes meos*. *Id. e. intima mea*. Boss. *Suscepistime*. *Orsus es me*. S.-Jér.

15. *In inferioribus terræ* pour *in abscondito* , *in utero*. Vers Chald.

16. *Dies formabantur et nemo in eis*. Ce verset est sans doute un des plus difficiles ; il suffira , pour le prouver , d'offrir ici les différentes versions que nous en avons. « *Informem ad huc viderunt me oculi tui* , *in libro tuo omnes scribentur dies formati sunt et non est una in eis*. S.-Jér.

*In libro tuo omnes coagmentationes meæ scribebantur , dies mei in fasciculo erant et ne unus quidem ex illis defuit.* Houbig.

*In libro tuo omnia scribuntur , in dies formantur nec ( decrit ) unum ex eis* Capuc.

*Ea omnia sunt in libro tuo : tu es Creator dierum , dum non erat in eis homo.* Vers. ex arabo lat.

Quelqu'obscure que soit la version vulgare , c'est encore celle dont le sens me paraît le plus naturel , celle qui offre une idée plus élevée de la connaissance illimitée de l'Éternel. Essayons de traduire littéralement :

*Imperfectum meum ( pro me ) viderunt oculi tui : Vos yeux m'ont vu pleinement lors même que j'étais encore imparfait. In libro tuo omnes ou omnia scribuntur :* tout est écrit dans votre livre , même les jours qui seront formés , et personne n'en jouit encore. Et en appropriant ce style décousu au génie de la langue française ,

Tout imparfait que j'étais , votre œil pénétrant distinguait toutes mes parties , j'étais enregistré dans votre livre où tout est écrit , et l'avenir lui-même , dont personne ne jouit encore. Ce verset , ainsi qu'il est aisé de s'en convaincre , concorde parfaitement avec les *xx. 5, 4, 5* , et donne une idée sublime de la perspicacité et de la prescience de Dieu.

17. *Mihi autem nimis honorificati sunt tui Deus nimis confortatus est principatus eorum.* Ce verset est à-peu près inintelligible dans la Vulgate , et forme une espèce de hors-d'œuvre étranger à tout ce qui précède et ce qui suit. D'un autre côté , il est bien difficile de concevoir comment David dirait ici , en parlant des amis de Dieu , que leur nombre et leur influence sont multipliés outre mesure : *nimis confortatus est principatus eorum* , lui qui , par-tout ailleurs ,

Ps. 11. se plaint de la rareté des hommes de bien : *Defecit sanctus, diminutæ sunt veritates à filiis hominum.*

Ps. 13. *Non est qui faciat bonum non est usque ad unum.*

Mais ne mettons pas sur le compte de l'Écriture ce qui n'est que l'acception vicieuse de l'un des deux sens d'un mot équivoque. *Rehe*, en hebreu, signifie *ami* et *pensée*. La Vulgate a adopté la première acception, adoptons la seconde avec le P. Houbigant, et nous verrons naître une reflexion bien naturelle à la suite du beau verset qui précède, et en harmonie avec tout le psaume. « Que vos conceptions sont admirables, Seigneur, et que leurs résultats sont nombreux ! *O quam pretiosæ sunt mihi cogitationes tuæ, etc.* ! Houb. Voudrais-je les compter ? Ils sont plus nombreux que les grains de sable. »

20. *Accipiunt in vanitate civitates tuas.* Ce mot *vanitas* se prend souvent dans l'Écriture pour l'idolâtrie. C'est dans ce sens que saint Jérôme traduit : « *Qui contradicunt tibi sceleratè.* » R. Lowth s'exprime de même : « *Qui te nominant ad fraudem et pejerant per urbes.*

Houb. 1. 24. *Et deduc me in viâ æternâ* « *in pristinum statum, cap.* » *ad terminos vitæ consuetos.* C'est-à-dire à l'état de calme et de tranquillité que les persécutions qu'on lui suscite lui ont fait perdre, et qui finiraient par abréger ses jours. *Ps. 21.*

Selon la Vulgate.

Argument selon Bossuet :

*Calomnié par ses ennemis auprès de Saül ,  
David invoque le Seigneur , témoin de  
son innocence ; il reconnaît en lui son  
créateur , son conservateur et le scruta-  
tateur de ses pensées les plus secrètes ,  
etc.*

1. *Domine probasti me ,  
et cognovisti me :*

1. Seigneur , vous m'avez  
suivi pas à pas , et vous connais-  
sez le fond de mon ame.

2. *Tu cognovisti sessionem  
meam , et resurrectionem  
meam.*

2. Soit que je dorme ou que  
je veille , toutes mes affections  
vous sont connues.

3. *Intellexisti cogitationes  
meas de longè : semitam  
meam , et funiculum meum  
investigasti.*

3. Vous connaissez depuis  
long - temps mes plus secrètes  
pensées ; vous n'ignorez aucunes  
de mes démarches , et vous en  
pénétrez les intentions.

4. *Et omnes vias meas  
previdisti : quia non est  
sermo in lingua mea.*

4. Je dirai plus , vous les pré-  
voyiez avant que ma langue arti-  
culât ses premières paroles.

5. *Ecce tu Domine cog-  
novisti omnia novissima ;  
et antiqua : tu formasti me ,  
et posuisti supèr me manum  
tuam.*

5. Oui , Seigneur , vous  
connaissez également et l'avenir  
et le passé : c'est vous qui m'avez  
créé , et je suis l'ouvrage de vos  
mains.

6. *Mirabilis facta est  
scientia tua ex me : confortata  
est , et non potero ad  
eam.*

6. Cette science merveilleuse  
excède la faiblesse de mon intel-  
ligence , et je ferais de vains  
efforts pour en sonder la pro-  
fondeur.

7. *Quo ibo à spiritu tuo ?  
et quo à facie tuâ fugiam.*

7. Mais où irais-je pour trou-  
ver les limites de votre sagesse  
et me soustraire à vos regards ?

8. *Si accendero in cœlum, tu illic es : si descendero in infernum, ades.*

9. *Si sumpsero pennas meas diluculo ; et habitavero in extremis maris.*

10. *Et enim illuc manus tua deducet me : et tenebit me dextera tua.*

11. *Et dixi ; forsitan tenebræ conculcabunt me : et nox illuminatio mea in deliciis meis.*

12. *Quia tenebræ non obscurabuntur à te , et nox sicut dies illuminabitur : sicut tenebræ ejus , ita et lumen ejus.*

13. *Quia tu possedisti renes meos : suscepisti me de utero matris meæ.*

14. *Confitebor tibi , quia terribiliter magnificatus es : mirabilia opera tua , et anima mea cognoscit nimis.*

15. *Non est occultatum os meum à te , quod fecisti in occulto : et substantia mea in inferioribus terræ.*

8. Si je m'élève dans les cieux, je vous y trouve ; si je descends dans les enfers , je vous y trouve encore.

9. Que des portes de l'orient je m'élance d'un vol rapide vers celles de l'occident ;

10. Ce sera vous , Seigneur , qui serez mon guide , et votre bras me soutiendra durant ma course.

11. Si j'osais dire : peut-être les ténèbres me déroberont-elles aux regards de l'Eternel : les ténèbres elles-mêmes éclaireraient mes démarches.

12. Les ténèbres pour lui n'ont plus d'obscurité ; pour lui les ténèbres et la lumière sont une même chose.

13. Vous connaissez , Seigneur , mon organisation intime ; vous avez ourdi la première trame de mes jours.

14. Je vous glorifierai donc sur ces étonnantes merveilles ; vos ouvrages sont admirables : c'est une vérité dont je suis pénétré.

15. Pourriez-vous ignorer le nombre de mes os que vous avez formés dans le silence , et lorsque je végétais dans la plus profonde obscurité.



16. *Imperfectum meum viderunt oculi tui , in libro tuo omnes scribuntur : dies formabuntur , et nemo in eis.*

17. *Mihi autem nimis honorificati sunt amici tui Deus : nimis confortatus est principatus eorum.*

18. *Djnumerabo eos , et supèr arenam , multiplicabuntur : exurrexi , et adhuc sum tecum.*

19. *Si occideris Deus peccatores , viri sanguinum declinate à me.*

20. *Quia dicitis in cogitatione : accipiet in vanitate civitates tuas.*

21. *Nonne qui oderunt te Domine , oderam : et supèr inimicos tuos tabescbam.*

22. *Perfecto odio oderam illos : et inimici facti sunt mihi.*

23. *Proba me Domine , et scito cor meum : interroga me , et cognosce semitas meas.*

16. Tout imparfait que j'étais , votre œil pénétrant distinguait toutes mes parties ; j'étais enregistré dans votre livre où tout est écrit jusqu'aux secrets de l'avenir qu'aucun mortel ne peut atteindre.

17. Que vos conceptions sont admirables , ô mon Dieu ! qu'elles sont fécondes en résultats variés !

18. Tenterais-je de les soumettre au calcul ? J'aurais plutôt compté les grains de sable de la mer : dès mon réveil ces idées magnifiques se présentent à ma pensée.

19. Puisque vous exterminiez les méchants , hommes sanguinaires , éloignez - vous de moi !

20. Ils osent insolèment blasphémer contre vous , et professer leurs impiétés jusques dans vos villes.

21. Pour moi je hais souverainement ces ennemis de votre nom , et leurs excès me font sécher de déplaisir.

22. Oui , ma haine contre eux est implacable : ils sont devenus mes ennemis personnels.

23. Examinez - moi donc , Seigneur , interrogez mon cœur , observez toutes mes démarches.

24. *Et vide si via iniquitatis in me est : et deduc me in via æterna.*      24. Et si , dans ma conduite , il n'y a rien de criminel , faites-moi donc enfin marcher dans les sentiers du bonheur.

Je ne me permettrai , Messieurs , aucunes réflexions sur la beauté de ce cantique ; mais , ou je me trompe bien fort , ou dans l'antiquité profane il n'existe rien qui puisse soutenir le parallèle. Que serait-ce si j'avais eu le talent d'exprimer les images qu'il renferme avec ce style de feu qui , suivant l'expression de l'Écriture , a servi à les tracer :

*Ignitum eloquium vehementer ;*

et si le besoin de me rendre intelligible ne m'avait fait sacrifier ce laconisme oriental si brillant et si fécond à-la-fois ? Mais notre langue , sous cet aspect sur-tout , est trop éloignée de la langue hébraïque , plus énergique que précise , plus pittoresque que verbeuse. J'ai dû faire mon étude principale d'en exprimer fidèlement le sens ; heureux si le succès a répondu à mon zèle.

---



## R É F L E X I O N S

*Sur les différents genres d'écritures en usage chez les Egyptiens , à l'occasion de celles qui se trouvent dans un Monument trouvé à Rosette , lors de l'expédition des Français en Egypte ;*

*PAR M. GOURDIN.*

Parmi les ouvrages dont S. Exc. le Ministre de l'Intérieur vient, depuis quelques mois, d'enrichir la Bibliothèque de cette ville, se trouvent deux lettres sur le monument découvert à Rosette: l'une est de M. Sylvestre de Sacy, l'autre de M. Akerlad. Ces deux savants distingués et connus s'y occupent à lire et à interpréter l'écriture égyptienne de ce Monument.

Voici comme M. de Sacy s'exprime à la page 5 :  
 « Le monument dont il s'agit, et qui a été trouvé dans une fouille faite proche de *Raschid*, que nous nommons *Rosette*, offre trois inscriptions, ou plutôt une même inscription en trois caractères différents. Celle que l'on voit au haut de la pierre est en caractères hiéroglyphiques : elle est formée de quatorze lignes. Celle qui se trouve à la partie inférieure, et qui est en langue et en caractères grecs, occupe cinquante-quatre lignes. Enfin, entre ces deux inscriptions, il y en a une troisième contenant trente-deux lignes, que je nommerai égyptienne, sans cependant assurer positivement que le caract-

rière dans lequel elle est écrite, ait été universellement adopté dans toute l'Égypte. »

La réunion de la langue et des caractères grecs, de l'écriture cursive ou épistolique des Égyptiens avec l'écriture hiéroglyphique sur le même monument, m'a paru Messieurs, une découverte intéressante relativement à l'histoire de ces deux sortes d'écritures, et j'ai pensé que vous me permettriez de remplir quelques instants de vide d'une de nos séances, en vous entretenant d'abord des hiéroglyphes, ensuite des écritures épistolographique et hiératique d'un peuple l'un des plus célèbres de l'antiquité.

La première manière, et en même-temps la plus générale, dont les hommes se soient servi pour transmettre aux absents leurs pensées et leurs sensations, pour les instruire des faits et des événements qui pouvaient les intéresser, a été de tracer l'image même des objets. Ce genre d'écriture, si on peut lui donner ce nom, était celui des premiers Égyptiens, des Mexicains et même des sauvages de l'Amérique.

Mais, outre que cette écriture en tableaux devait être longue et difficile, elle était encore équivoque et souvent trompeuse. Aussi voyons-nous que les Égyptiens cherchèrent bientôt les moyens de la simplifier et de la perfectionner : ils imaginèrent les hiéroglyphes.

#### *De l'Écriture hiéroglyphique.*

Vossius définit les hiéroglyphes des *sculptures sacrées* ; d'où il conclut que les prêtres seuls en avaient connaissance (*Etymologicon*, page 248.) Goropius (*Hieroglyphicon*, lib. II.) est de même avis,

et les définit *les symboles d'une chose sacrée , gravés sur une matière quelconque*. Baudini (*Del' Obelisco di Cesare Augusto*), dit que ce sont des symboles par lesquels les Egyptiens avec peu de choses en exprimaient beaucoup. Il ajoute que le symbole est tout ce qui cache quelque mystère. Voilà sans doute pourquoi l'on a donné à cette écriture le nom d'*hieroglyphe*, et que l'on a avancé que l'interprétation en était réservée aux prêtres seuls, tant on est persuadé que ce qui renferme quelque mystère est une chose sacrée.

Warburton, qui a écrit sur cette matière avec autant de philosophie que d'érudition, a détruit cette erreur à la défense de laquelle le fameux Jésuite Kircher avait consacré un volume *in-folio*, intitulé : *Theatrum hieroglyphicum*.

A l'autorité de Warburton, on peut ajouter celle de Bianchini dans l'explication qu'il propose d'un des côtés de l'obelisque de Saint Jean de Latran, dont on trouve la traduction, accompagnée de notes par Malpeines, à la suite de l'ouvrage de Warburton. On y verra que cet obélisque est un monument purement historique, et ce sentiment de Bianchini est appuyé sur les témoignages d'Ammien Marcellin, (*lib. XVII.*); de Diodore de Sicile (*lib. II, n° 55.*), et sur-tout de Tacite, (*lib. II, annal.*)

Cependant Montfaucon (*Antiq. expl. t. II, lib. 11.*) a cru devoir adopter l'opinion de Kircher. Cela doit paraître d'autant plus surprenant que Diodore, qu'il cite, dit expressément : « Sesostris éleva deux obélisques d'une pierre très-dure de six-vingts pieds de hauteur, sur lesquels il fit graver le dénombrement de ses troupes, l'état de ses finances et le nombre de nations qu'il avait soumises. » (*Lib. I, page 57.*)

Au témoignage de Diodore de Sicile, Montfaucon aurait pu ajouter celui de Strabon, qui dit (*lib. XVII.*) « qu'à Thèbes il y avait des obélisques avec des inscriptions qui constataient les richesses et le pouvoir de leurs rois, l'étendue de leur domination, qui comprenait la Scythie, la Bactriane, l'Inde et le pays appelé aujourd'hui l'*Éthiopie*; enfin la quantité de tributs qu'ils recevaient et le nombre de leurs troupes qui montait à un million d'hommes. »

A ces autorités on pourrait ajouter ce simple raisonnement : c'est la vanité qui a fait élever et multiplier autant les obélisques; or, cette vanité eût été bien ridicule pour ne rien dire de plus, si l'intelligence des hiéroglyphes dont ces monuments sont chargés eût été réservée à la classe absolument la moins nombreuse de la nation. Concluons donc que ce genre d'écriture était généralement connu, et même d'un usage assez familier pour qu'on le rencontrât sur les bandelettes des momies, comme on peut s'en convaincre en parcourant le recueil de Caylus, et comme le dit Bruce (*t. I, pag. 155*) dans son voyage aux sources du Nil.

Le même Bruce nous apprend qu'il a trouvé des obélisques de quatre sortes; « les premiers, dit-il, n'ont qu'un contours qui n'est qu'indiqué et à peine tracé sur la pierre; les seconds sont creusés, et dans le milieu s'élève une figure en relief dont la partie la plus haute est de niveau avec la pierre même, tandis que tout autour il y a une petite bordure qui semble avoir été faite pour préserver l'hiéroglyphe d'accident; les troisièmes sont en bas-reliefs: la figure est proéminente sur la pierre, et n'est défendue d'aucune manière; les quatrièmes sont enfin ceux qui sont sculptés à un demi-pied de profondeur. Tous ces hiéroglyphes, excepté ceux

de la dernière espèce , sont peints en rouge , en bleu , en verd , sans mélange d'aucune autre couleur. »

Clément d'Alexandrie , et Porphyre sont les plus anciens auteurs , du moins que je connaisse , qui nous aient fait connaître , sinon le premier , au moins le second genre d'écriture des Egyptiens. Mais ces auteurs sont si modernes , relativement aux monuments qui nous restent de cette écriture , qu'il est probable qu'il y avait déjà bien des siècles qu'elle était abandonnée , puisqu'à peine se trouvait-il de leur temps quelques savants qui pussent la lire et l'interpréter ; peut-être même dès-lors ne lisait-on , n'interprétait-on ces monuments qu'à l'aide de la tradition ou de quelques-autres monuments postérieurs , écrits en caractères dont l'usage s'était conservé ?

Quoique je ne donne ceci que comme une conjecture , elle n'est point dénuée de fondement , puisque dans le monument de Rosette , à l'occasion duquel me sont venues les réflexions dont j'ai l'honneur de vous entretenir , on trouve , selon M. Sylvestre de Sacy , la même inscription tracée en écriture hiéroglyphique et en écriture cursive ou épistolographique. C'est de cette dernière , ainsi que de l'hiéroglyphique , qu'il me reste à vous parler.

#### *Des Ecritures cursives et sacerdotales.*

Il serait sans doute curieux et intéressant , Messieurs , de suivre , d'après Porphyre et Clément d'Alexandrie , la marche de l'esprit humain dans les différentes manières dont on a simplifié et par conséquent perfectionné l'écriture hiéroglyphique , comment on y a introduit une écriture symbolique. Clément d'Alexandrie distingue trois sortes de sym-

boles qu'il appelle écriture curiologique , écriture tropique et écriture énigmatique. La curiologique était la peinture même de l'objet : ainsi on représentait le soleil par un cercle , la lune par un demi-cercle. La tropique consistait à représenter une chose qui n'avait point de traits par une autre qui en avait , pourvu qu'entre les qualités de l'une et de l'autre , il se rencontrât quelque analogie : telle était celle qu'ils croyaient exister entre *Dieu* et le *Faucon*. Les propriétés du faucon sont la fécondité , une longue vie et un certain rapport avec le soleil. Ils le croyaient donc propre à représenter d'une manière tropique l'Être qui produit toute chose , qui est éternel , et dont le soleil est une image si frappante que les Perses et plusieurs peuples d'Orient ont pris cette image pour la réalité et lui ont rendu un culte.

L'énigmatique suppose entre les propriétés de l'objet représenté et celles de l'objet qu'on veut désigner , des rapports éloignés et moins frappants. C'est à ce dernier genre qu'il faut rapporter le scarabée , si commun sur les monuments égyptiens , parce que cet insecte ayant renfermé ses œufs dans une boule de fiente de vache , la roule en sens contraire à sa marche , et désigne par là le mouvement apparent du soleil d'orient en occident , tandis que la terre est emportée d'occident en orient.

Ces trois sortes d'écritures se trouvent réunies dans l'inscription du temple de Minerve , à Saïs , sur laquelle on peut consulter Plutarque dans son livre d'*Isis* et d'*Osiris* ; et les observations de M. Gibert , *Mémoires de l'Académie des Inscriptions* , tome XXXV , page 665.

Quelqu'ingénieux que fût ce genre d'écriture , il



est probable qu'il fit bientôt place à deux autres, l'*épistolique* et l'*hiératique*. De ces deux écritures, plus simples et plus aisées, l'une devint d'un usage ordinaire, l'autre fut réservée pour les mystères de la Religion.

Ici se présentent plusieurs questions : les trois écritures, l'*hiéroglyphique*, l'*épistolique* et l'*hiératique*, ont-elles régné en même-temps ? L'*épistolique* ou *cursive* exprimait-elle des sons et non des objets ? L'*hiératique* ou *sacerdotale* venait-elle de la *symbolique* énigmatique conservée par les prêtres pour lui confier les mystères de leur religion et les secrets de leur science ?

Porphyre, parlant de Pithagore, dit : « qu'il demeura avec les prêtres d'Égypte, qu'il fut instruit dans la sagesse et dans la langue du pays, aussi bien que dans les trois espèces de lettres, l'*épistolique*, l'*hiéroglyphique* et la *symbolique*. »

Clément d'Alexandrie s'exprime ainsi : « Ceux que l'on instruit dans la sagesse égyptienne apprennent avant tout les différentes espèces de lettres : la première appelée *épistolique*, la seconde appelée *sacerdotale*, et l'*hiéroglyphique* qui est la dernière et la plus parfaite. »

Du texte de ces deux auteurs plusieurs modernes ont conclu que l'écriture cursive ou *épistolique* était la plus ancienne, et que l'*hiéroglyphique* était la dernière. C'est le sentiment de deux auteurs anglais, Shuckfort (1) et Théophile Gale (2). Celui

(1) The hieroglyphical way of writing was not the most ancient way of writing in Egypt. ( *Connect. of the sac. and prof. history* 1 vol. p. 230. -- vol. 2. pp. 293, 294, 353, 354.

(2) Whence the Egyptians and other nations borrowed their

ci veut même que les Egyptiens aient emprunté des Juifs leur sagesse hiéroglyphique ; *hieroglyphic and symbolic wisdom.*

C'est aussi ce que soutenait le P. Kircher dans son *Ædipus ægyptiacus* ; ouvrage si rare que je ne l'ai rencontré dans aucune des bibliothèques que j'ai consultées.

Warburton , dont les passages de Porphyre et de Clément d'Alexandrie contredisaient le système , n'hésite point à dire que ces deux auteurs se sont trompés en donnant l'antériorité à l'écriture épistolaire ; et Malpeines , dans ses *Notes* , réunit tous ses efforts en faveur de celui dont il traduit l'ouvrage.

Mais si Warburton eût fait attention à ce qui précède et à ce qui suit ce passage de Clément d'Alexandrie , tiré de ses *Stromates* , il y aurait vu qu'il s'y agissait de la manière dont on procédait dans l'instruction non des élèves , comme l'avance M. Gibert dans les Mémoires de l'Académie des Inscriptions , mais de ceux qui voulaient , comme Pythagore , se faire initié dans la sagesse égyptienne. Alors on voit la raison de la conformité qui règne entre les deux passages de Porphyre et de Clément d'Alexandrie. On commençait par donner au néophyte la connaissance de l'écriture cursive ou épistolaire , de là il passait à l'écriture hiéroglyphique ou sacerdotale ; enfin il parvenait à l'intelligence des hiéroglyphes , et c'était le dernier degré d'instruction , comme le plus parfait.

Le monument de Rosette pourrait servir de

---

hieroglyphic and symbolic wisdom. ( *The court of the gentiles concerning the original of humane literature from the scripture and jewish church.* in-4° 1671. )

preuve à ce que j'avance. L'inscription grecque porte que le décret qu'il contient sera gravé en trois sortes de caractères, *sacrés*, *locaux* et *grecs* : les lettres sacrées, dit M. Sylvestre de Sacy, sont ici *opposées* aux lettres locales. Je ne sais si l'expression *opposées* est celle qui convient bien ici, puisque selon lui, c'est une même inscription en trois sortes de caractères différents, dont le premier est composé d'hiéroglyphes, le second est l'écriture locale et le troisième est le grec.

On demandera peut-être si dans l'ordre de l'invention l'écriture hiératique ou sacerdotale a succédé immédiatement à l'hiéroglyphique, ou bien si c'est la cursive ou épistolique.

Warburton pense que c'est cette dernière qu'il nomme *politique*, qui exprimait les sons, qui était syllabique, comme on le voit dans le monument de Rosette. Il ne paraît pas qu'il en fût de même de l'hiératique ou sacerdotale, à en juger par ce qu'Apulée rapporte dans son *Ane d'or*.

Voici comme il s'exprime : « Le bon vieillard m'ayant pris par la main, me mena à la porte du temple ; après qu'elle fut ouverte avec les cérémonies accoutumées et que le sacrifice du matin fut achevé, il tira du fond du sanctuaire certains livres pleins de prières écrites avec des caractères inconnus, qui contenaient les termes des formules sacrées en abrégé, sous les figures de toutes sortes d'animaux et d'une grande quantité d'accents, les uns formés comme des nœuds, les autres ronds en façon de roues et les autres tortueux comme les tenons qui attachent la vigne à ses soutiens ; ce qui était ainsi pour empêcher que les profanes trop curieux ne pussent les lire : il me lut dans ce livre ce que je devais préparer pour mon initiation. »

L'écriture sacerdotale était donc , selon Apulée , absolument énigmatique. Elle tenait assez près aux hiéroglyphes , cependant il ne paraît pas qu'elle fût antérieure à l'épistolaire ou alphabétique , et telle est celle du monument de Rosette que M. Akerlad semble à tort qualifier d'*hiératique* , puisqu'elle est purement syllabique.

Quant au monument de Rosette , s'il porte absolument le même décret en trois sortes de caractères , alors il ne remonte point à des siècles bien reculés ; à moins , et je serais très-porté à le croire , qu'il ne soit qu'une copie d'un monument plus ancien que l'on voulait conserver , et dont le grec alors ne serait que l'interprétation.

Si l'on parvenait à découvrir encore quelque monument semblable , on en pourrait peut-être conclure que quand l'écriture hiéroglyphique fut tombée en désuétude , que la connaissance des hiéroglyphes commença à se perdre , pour en conserver le sens et l'intelligence on y ajouta une interprétation en écriture cursive et *locale* , comme s'exprime la traduction grecque.

Au reste le monument de Rosette , s'il était unique en son genre , n'en serait que plus précieux ; et quand les savants auteurs des deux lettres qui nous ont été envoyées auront achevé leur travail et en auront publié l'interprétation , on ne peut douter qu'elle ne contribue beaucoup à aider à découvrir le sens des hiéroglyphes. Alors les monuments répandus dans toute l'Égypte avec une sorte de profusion une fois connus , on ne peut douter qu'il ne jettent une grande lumière sur l'histoire d'un des plus célèbres et des plus anciens peuples du monde.

LE PAVOT ET LE FUMIER.

FABLE.

PAR M. GUTTINGUER fils.

Resplendissant des plus riches couleurs,  
Étalant son manteau de pourpre et d'amarante,  
Un Pavot se croyait au moins le Roi des Fleurs;  
Et levait sa tête arrogante,  
Le Hasard l'avait mis près d'un tas de fumier;  
Vous jugez du mépris dont sa Royale Altesse  
Honorait cet impur boubier.  
Déjà Seigneur Pavot rédigeait une adresse  
Pour demander au Souverain des Dieux,  
Au nom des Princes de sa race,  
Une plus digne place  
De son rang et de ses aïeux.  
Jupin s'en occupait..... lorsque les vents soufflèrent.  
Feuilles de pavot s'envolèrent;  
Sur la paille, en tombant, dès le soir se fanèrent,  
Et voilà mon Seigneur altier  
Lui-même devenu fumier.

Sots Glorieux, insultez la misère;  
Voyez comme de vous la Fortune se rit:  
Votre éclat n'est qu'une chimère,  
Un souffle le détruit.

## V E R S

Improvisés devant la Statue de HENRI IV, lors de  
l'entrée du Roi à Paris, en 1814 ;

PAR M. GUTTINGUER fils.

Te voilà donc enfin de retour parmi nous !  
Combien j'aime à revoir ce regard noble et doux,  
Ces traits où la grandeur s'unit à la franchise,  
Cet aimable souris, cet air de gaillardise.  
Ta présence est encor, pour le peuple français,  
Le signal du bonheur, le signal de la paix ;  
Tu viens nous pardonner nos erreurs, nos blasphèmes,  
BON HENRI ! ce n'est point pour la première fois,  
Mais, ne pouvant haïr, tu nous plains, tu nous aimes...  
Le pardon n'est-il pas la vertu des bons Rois !

Ah ! ceux qui, n'écoutant que leur aveugle rage,  
D'un Héros vertueux renversèrent l'image ;  
De pareils insensés oubliaient que ton cœur  
Du moindre citoyen désirait le bonheur ;  
Ils oubliaient ces traits de bonté, de simplesse,  
Cette grace touchante et ces mots consolants  
Dont l'heureux souvenir fera dans tous les temps  
Couler de tous les yeux des larmes de tendresse !

Fuyons le Souverain esclave des grandeurs,  
Que l'éclat éblouit, que la crainte environne,  
Et qui, vivant sans cesse entouré de flatteurs,  
Ne sait pas quelquefois descendre de son trône,

Et sachons t'admirer , toi qui connus bien inieux  
 Le grand art de régner , de plaire et d'être heureux !  
 Combien cet art est loin de la fière arrogance  
 De ces tyrans sans cesse épouvantant les yeux  
 De l'aspect effrayant de leur sombre puissance !  
 Combattre , commander , vaincre était tout pour eux.  
 Tandis que , résistant à ta noble vaillance ,  
 Tu te plainais du sort quand il armait ton bras ,  
 Et même en triomphant détestais les combats ,  
 Puisqu'ils devaient coûter des larmes à la France !  
 Aussi , lorsque le ciel , remplissant ton espoir ,  
 D'un fils tant désiré te rendit heureux père ,  
 A peine il entr'ouvrait ses yeux à la lumière  
 Que déjà tu venais lui dicter son devoir !

Quel moment ! quel tableau ! dans une douce ivresse ,  
 Tu presses sur ton cœur cet enfant précieux ;  
 Tu crois déjà le voir l'appui de ta vieillesse ,  
 Et les plus tendres pleurs s'échappent de tes yeux !  
 Armant ses faibles mains de ta vaillante épée ,  
 Tu lui tiens ce langage : « O mon fils ! mon cher fils ,  
 » Que dans le sang jamais elle ne soit trempée ,  
 » Si ce n'est pour ton Dieu , l'honneur et ton pays !  
 » Apprends à distinguer la véritable gloire ;  
 » Mon fils , par tes vertus régnes sur tes sujets ;  
 » Qu'on lise dans ton cœur : *le moindre des bienfaits*  
 » *Effacera toujours la plus belle victoire !* »

O sublimes pensers ! sentiments généreux ,  
 Vous distinguez encor les âmes magnanimes

De ces Rois que nous rend la clémence des Dieux ,  
 Et qui, d'un si bon Prince héritiers légitimes ,  
 A son exemple, humains, sensibles, bienfaisants,  
 Trouvent dans leurs sujets leurs amis, leurs enfants.

O LOUIS ! mon cœur s'ouvre à la douce espérance  
 Que tes peuples aussi chériront ta puissance ;  
 Que, protecteur du juste et défenseur des lois,  
 Tu rendras aux Français le meilleur de leurs Rois !  
 HENRI, LOUIS, tous deux bienfaiteurs de la terre ,  
 Seront l'objet d'un culte éternel et sincère ,  
 Et dans cet heureux jour, comme dans l'avenir,  
 Je vois ces noms unis, je les entends bénir.

---

## FLORE AUX FRANÇAIS.

### ÉLÉGIE.

*PAR M. DUPUTEL.*

Lorsque ma présence en tous lieux  
 Fait renaitre le doux empire  
 Des Ris, des Graces et des Jeux,  
 Et de l'Amour et du Zéphire,  
 Comment pouvez-vous, ô Français,  
 Par la plus cruelle injustice,  
 De vos fureurs, de vos excès  
 Vouloir me rendre la complice ?

En vain, nuancant leurs couleurs,  
 Pour vous des plus brillantes fleurs



J'émaille la fraîche verdure ;  
 En vain de vos rians bosquets  
 Mes guirlandes et mes bouquets  
 Font, hélas ! toute la parure.  
 Ingrats ! faut-il de mes bienfaits  
 Que je me repente moi-même,  
 Voyant les dons que je vous fais  
 Dans vos mains devenir l'emblème  
 De la révolte et des forfaits ?

Depuis que l'affreuse anarchie,  
 Aiguisant dans l'ombre ses traits,  
 Pour mieux cacher sa perfidie,  
 A pour signe adopté la fleur  
 Image de la modestie  
 Et symbole de la candeur,  
 Aux amants autrefois si chère,  
 Aucun berger de sa bergère  
 N'oserait plus en embellir  
 La panetière ou la houlette,  
 Et ne peut même sans pâlir  
 La fouler encor sur l'herbette.

Mais puisque de la Violette  
 Le règne n'a que peu d'instant,  
 Qu'elle fuit avec le printemps,  
 Pourquoi la Discorde cruelle  
 Et ses enfants séditieux  
 De votre pays malheureux  
 N'ont-ils pas aussi fui comme elle ?

A leur tour, les œillets rivaux ,  
 De ces deux roses trop fameuses  
 Dans les annales odieuses  
 De la guerre et de ses fléaux ,  
 Deviennent le signal des maux  
 Qu'entraîne toujours la vengeance ,  
 Et je la vois de flots de sang  
 Toute prête à couvrir la France ,  
 Pour l'œillet rouge et l'œillet blanc.

Cruels ! quelle est votre folie !  
 Abjurez, je vous en supplie  
 Enfin ces trop longues erreurs ,  
 Et, sous l'empire d'un Roi sage  
 Qui revient pour sécher vos pleurs ,  
 De mes dons et de mes faveurs  
 Sachez faire un meilleur usage.

Venez, de mes plus belles fleurs ,  
 Sous un ciel pur et sans orage ,  
 Dépouiller les champs, les bosquets ;  
 Mais, pour en embellir vos fêtes ,  
 Pour en parfumer vos banquets  
 Ou pour en couronner vos têtes ;  
 Et ne mariez désormais  
 Aux lis, que tout bon Français aime ,  
 Que l'olivier, touchant emblème  
 Et du bonheur et de la paix.

CHARLOTTE CORDAY, AVANT DE MOURIR,  
A SON PÈRE.

H É R O Ï D E

Composée en 1795, et lue dans une séance particulière  
de l'Académie, le 29 avril 1814.

*P A R M. D U P U T E L.*

Reçois, dans cet écrit, mes éternels adieux,  
O mon père! Bientôt, pour toujours, à mes yeux  
La lumière du jour doit être, hélas! ravie.....  
On dresse l'échafaud où je perdrai la vie.  
L'échafaud.... qu'ai-je dit? Une secrète horreur  
A ce mot infamant a comprimé ton cœur :  
Tu crains que, flétrissant l'honneur de sa famille.  
Par quelque vil forfait, ta malheureuse fille  
A la honte, au mépris n'abandonne tes jours,  
Dont toutes les vertus embellissent le cours.  
Mais ne redoute rien : des tyrans l'injustice  
Peut hâter mon trépas par le dernier supplice,  
Du devoir en tout temps ayant suivi la loi  
Charlotte périra toujours digne de toi.

L'amour de mon pays, oui, voilà mon seul crime!  
Si du peuple aujourd'hui j'expire la victime,  
Je suis certaine au moins d'avoir pu le servir ;  
Avec cette assurance il est doux de mourir.

Je n'ai pu sans frémir voir, hélas ! ma patrie  
 Sous un sceptre de fer lâchement asservie,  
 Et l'homme le plus vil et le plus scélérat,  
 Usurpant les pouvoirs du peuple et du sénat,  
 Au nom sacré des lois exercer sa vengeance,  
 Sur le tombeau des mœurs proclamer la licence,  
 Se dire ami du peuple et de l'humanité,  
 Et remplir tous les lieux de sa féroçité.  
 Que dis-je ? Des forfaits pour combler la mesure,  
 ( Français, vous souffriez une pareille injure ! )  
 De la proscription, apôtre forcené,  
 Au mépris d'un mandat de vous seul émané,  
 De la loi profanant l'auguste sanctuaire,  
 Dévouer à la mort, d'une voix sanguinaire,  
 Des magistrats zélés dont les soins et les vœux  
 Ne tendaient qu'à briser un joug trop odieux.

J'ai de venger leurs droits conçu la noble audace.  
 La crainte dans mon cœur à la fureur fit place,  
 Aussitôt vers Paris j'ai dirigé mes pas,  
 Bien certaine, il est vrai, d'y trouver le trépas,  
 Mais l'ame pleine aussi de la douce espérance  
 Que ma main de *Marat* détruirait la puissance.

Le ciel a secondé mon généreux dessein.....  
 Le monstre enfin n'est plus !.... dans son coupable sein  
 J'ai plongé le poignard..... j'ai sauvé la patrie !

Aveuglés cependant par son hypocrisie,  
 Les Français, dans ce tigre altéré de leur sang,  
 Regrettent de leurs droits l'appui le plus puissant.  
 Je ne suis à leurs yeux qu'un être abominable,

De quelqu'obscur complot instrument exécrationnel,  
 Et la mort est le prix des sublimes vertus  
 Qui firent autrefois déifier Brutus.

Mais j'excuse l'erreur dont je suis la victime,  
 Dans l'espoir que bientôt, apercevant l'abîme  
 Où son perfide *ami*, sans moi, l'eût entraîné,  
 Ce peuple que je vois à ma perte acharné  
 Rendra publiquement hommage à l'innocence,  
 Et que l'homme sensible avec reconnaissance  
 Prononcera mon nom qui, cher à nos neveux,  
 Sera toujours cité parmi les plus fameux.

Je ne me flatte point d'une vaine chimère :  
 Si ces fiers conquérants, dont le bras sanguinaire  
 Porte le fer, la flamme au milieu des états,  
 Sont certains de survivre à la nuit du trépas,  
 Et qu'un jour leurs exploits, conservés dans l'histoire,  
 Aux siècles à venir transmettront leur mémoire,  
 Sans avoir partagé leur inhumanité,  
 J'ai des droits bien plus sûrs à l'immortalité.  
 Ils s'arment, j'en conviens, aussi pour la patrie ;  
 Mais par combien d'horreurs leur victoire est flétrie !  
 Peuvent-ils sans regrets se parer de lauriers  
 Teints du sang précieux des plus braves guerriers ?  
 Pour moi je ne sens point de remords qui m'accable :  
 Si j'ai versé du sang..... c'était un sang coupable.

Peut-être, hélas ! mon père, ah ! toi-même... mais quoi !  
 L'on entre en mon cachot !... Barbares, laissez-moi !  
 Ce n'est pas que je veuille au couteau qu'on apprête,  
 Par un lâche retard, soustraire ici ma tête.

J'ai su braver la mort, je saurai la souffrir ;  
 Moi-même à l'échafaud j'irai.... j'irai m'offrir.  
 Mais avant.... permettez.... à ma vive prière,  
 Pourriez-vous être sourds?... que j'écrive à mon père !

C'est en vain ! l'on m'entraîne... ah ! du moins, ô mon Dieu.  
 Dans ce fatal instant, reçois mon dernier vœu.  
 Tu connais, en ce jour, quelle est mon innocence ;  
 Ma voix n'implore point cependant ta vengeance,  
 Mon cœur est étranger à ce vil sentiment :  
 Je pardonne aux Français dans leur égarement.  
 Puisse-tu d'eux aussi détourner ta colère !  
 Le seul vœu que je forme, hélas ! est pour mon père.

Si l'on doit en ces lieux voir fleurir le bonheur,  
 Si la mort du tyran qui sous mon bras vengeur  
 Reçut de ses forfaits la juste récompense,  
 Du régime de sang hâte la décadence ;  
 Si la vertu, l'honneur, la justice et la paix,  
 Dont l'aurore déjà brille pour les Français  
 Peuvent faire sur eux luire un jour sans orage,  
 Si l'on cueille, en un mot, les fruits de mon courage,  
 Ah ! veille sur ses jours, fais que de mon trépas  
 Le souvenir amer ne les abrège pas.  
 Qu'il vive pour jouir long-temps de ma victoire !  
 Mais si ( triste présage auquel je ne puis croire ! )  
 Si l'odieux Marat avait un successeur  
 Qui régnerait comme lui par la seule terreur,  
 Et de la liberté voulût, à son exemple,  
 Sur des monceaux de morts édifier le temple,  
 Si de sang innocent des milliers d'échafauds

Doivent être encor teints ; enfin si des bourreaux  
 Le mien seul ne peut pas assouvir la colère ,  
 D'un œil compatissant regarde alors mon père.  
 En le précipitant dans la nuit du tombeau  
 Dérobe à ses regards cet affligeant tableau ;  
 Car, lorsqu'il voit régner le crime et l'injustice ,  
 Pour l'homme vertueux la vie est un supplice.



FRAGMENT DU POÈME DE JEANNE D'ARC ;

*P A R M. P. D U M E N I L.*

Ce Fragment commence immédiatement après l'exposition.

L'Archange bienfaisant que Dieu daigna charger  
 De veiller sur la France et de la protéger ,  
 Eliel , immobile au milieu d'une nue  
 Sur les ailes des vents dans les airs soutenue ,  
 Abandonnant son ame à de tendres douleurs ,  
 De l'empire des lis déplorait les malheurs.  
 Son bras , sans le secours de la bonté divine ,  
 N'en pouvait plus long-temps retarder la ruine :  
 Pour sauver un état si cher à son amour ,  
 Il résoud de monter vers l'éternel séjour ,  
 Et d'aller , par ses pleurs , par sa voix gémissante ,  
 Invoquer du Très-Haut la clémence puissante.

Tout-à-coup , dans l'espace , ouvrant ses ailes d'or ;  
 Plus rapide que l'aigle , il a pris son essor ;

Et, tandis que de l'air il franchit l'étendue,  
 Emporté par son vol, il fixe encor sa vue  
 Sur la France commise à ses soins bienfaisants.  
 Mais bientôt elle échappe à ses regards perçants :  
 Les mers, les continents confondent leur surface ;  
 Et le globe habité par la mortelle race  
 Ne paraît à ses yeux, fixés du haut des airs,  
 Qu'un vil monceau de fange où fourmillent des vers.  
 D'un vol impétueux poursuivant sa carrière,  
 Il s'élève au-dessus de l'astre de lumière,  
 De ce bas univers admirable flambeau ;  
 Et soudain devant lui s'ouvre un monde nouveau.

Là, dans l'immensité, de toutes parts semée,  
 Luit de soleils sans nombre une foule enflammée.  
 Ils n'ont jamais connu de matin ni de soir ;  
 Et jamais, autour d'eux, ouvrant son voile noir,  
 La nuit n'ose obscurcir leur splendeur éternelle.  
 De l'empire des lis le Protecteur fidèle,  
 S'élève au milieu d'eux, rayonnant de beauté ;  
 Et l'éclat dont il brille égale leur clarté.  
 Un vêtement, tissu d'une lumière pure,  
 Couvre son corps subtil ; sa noble chevelure  
 Est pareille aux rayons qui de l'astre du jour,  
 Aux bords de l'orient, annoncent le retour ;  
 Des célestes soleils les flammes immortelles  
 Semblent embraser l'or de ses brillantes ailes ;  
 Et partout des torrents d'une vive splendeur  
 Jaillissent de son front, que le Dieu créateur  
 A formé d'un rayon de sa gloire adorable.



Mais une pitié tendre , une douleur aimable ,  
A travers cet éclat respirent dans ses yeux.

Tel alors Eliel s'élevait vers les cieus.  
Bientôt à ses regards , pleins d'une sainte joie ,  
De l'éternelle paix le séjour se déploie ,  
Mille fois plus brillant que les soleils nombreux  
Qui roulent au-dessous leurs globes lumineux.  
D'un vol précipité l'Ange éperdu s'élançe.  
Déjà du Roi des cieus il ressent la présence ;  
Et , par ses vifs transports , déjà l'amour divin ,  
D'un mouvement plus prompt fait palpiter son sein.  
Il approche , il arrive , et dans l'auguste enceinte  
Il entre , plein d'amour , de respect et de crainte.

Dans le centre du ciel , tel qu'un mont radieux  
S'élève du Très-Haut le trône glorieux.  
Les soleils , éclipsés par sa vive lumière ,  
Près de lui paraîtraient une obscure poussière.  
Quoique , de toutes parts , des nuages profonds  
Environnent ce trône et voile ses rayons ,  
Cependant , à travers leur ombre solennelle ,  
Un immense océan de splendeur éternelle  
Se répand à l'entour dans l'auguste palais.  
Si Dieu se dépouillait de ces voiles épais ,  
Aussitôt , consumés du feu de sa présence ,  
Tous les êtres divers que créa sa puissance  
Fuiraient dans le néant devant sa majesté.

Autour du trône , assis sur des flots de clarté ,  
Les Anges et les Saints , remplis des chastes flammes

Que l'ineffable amour fait brûler dans leurs ames ,  
 Toujours du Dieu vivant célèbrent les grandeurs.  
 Des célestes esprits les innombrables chœurs  
 Mêlent aux doux accents des louanges divines  
 Le son des harpes d'or ; et les sphères voisines ,  
 Qui , sans cesse , en roulant sur leur axe de feux ,  
 Font au loin retentir un bruit mélodieux ,  
 Semblent accompagner ces concerts de louanges.  
 Ainsi chantaient alors les Elus et les Anges :

« Saint , trois fois saint le Dieu qui créa l'univers !  
 » Chantons , louons ce Dieu par nos pieux concerts.  
 » Seul dans l'immensité , se contemplant lui-même ,  
 » Il reposait , heureux de sa grandeur suprême.  
 » Il parle : du néant , fécondé par sa voix ,  
 » Tous les mondes pressés s'élancent à-la-fois.  
 » Les mondes passeront : leur auteur adorable  
 » Remplit l'éternité de son être immuable.

» Nous n'étions pas , grand Dieu ! Tu veux ; et nous vivons  
 » Pour t'aimer à jamais , pour jouir de tes dons.  
 » Le Seigneur de ses dons nous comble sans mesure :  
 » Pour rapprocher de lui notre faible nature ,  
 » Il daigne jusqu'à nous abaisser sa grandeur,  
 » Saint , trois fois saint le Dieu qui fait notre bonheur ! »

Au milieu de ces chants , Eliel en silence ,  
 Près du trône éternel avec respect s'avance ,  
 Tombe à genoux , s'incline , et , plein de ses douleurs ,  
 S'apprête , de son peuple , à pleurer les malheurs

Que du Dieu de bonté le bras seul peut suspendre.  
 Les innombrables chœurs se taisent pour l'entendre ;  
 Et tous les Rois français qui , d'éclat revêtus ,  
 Jouissent dans le ciel du prix de leurs vertus ,  
 Inquiets , à l'aspect de sa vive tristesse ,  
 Sur le sort d'un état si cher à leur tendresse ,  
 Brûlent d'apprendre enfin quel sujet important  
 Le conduit en ce jour vers le trône éclatant.  
 Eliel , par ces mots , en faveur de la France  
 Du Monarque des cieus implore la clémence , etc.  
 .....  
 .....

#### EFFET GÉNÉRAL D'UN COMBAT.

##### *Extrait du troisième Chant.*

D'abord les traits aigus , les belliqueux roseaux  
 S'élèvent en fureurs des bataillons rivaux ,  
 Et , brillant des rayons de l'astre de lumière  
 Qui s'avance au milieu de sa vaste carrière ,  
 Semble voler en feu dans les airs embrasés.  
 Comme on voit , quand les vents , de deux points opposés ,  
 Dans les plaines du ciel assemblent les orages ,  
 L'un contre l'autre armés , deux sinistres nuages  
 S'élancer , et soudain de leurs flancs entr'ouverts ,  
 Vomir avec fureur d'innombrables éclairs :  
 Tels , et plus meurtriers que ces flammes rapides ,  
 Se croisent dans les airs les traits de sang avides.  
 Percés du fer volant qui porte le trépas ,  
 Déjà des deux côtés succombent les soldats :

Et ce voile effrayant qui ternit leur splendeur ,  
 De leur terrible aspect a redoublé l'horreur.  
 Par-tout on voit , frappés d'une homicide atteinte ,  
 Les héros succomber sans terreur et sans plainte ;  
 Les chevaux belliqueux , du fer mortel percés ,  
 Ecraser sous leur poids leurs maîtres renversés ;  
 Et , les naseaux fumants , au milieu du carnage ,  
 Ceux des vainqueurs s'ouvrir un glorieux passage.  
 Tels que les vigneron , quand le raisin vermeil  
 Sur le pampre a mûri par les feux du soleil ,  
 Foulant sous leurs pieds nus la vendange dorée ,  
 Font jaillir autour d'eux une liqueur pourprée ;  
 Bondissant sur les morts , tels les fougueux coursiers  
 Du sang qui rejaillit souillent leurs flancs guerriers ,  
 La fureur du combat toujours se renouvelle ,  
 Et de longs flots de sang la terre au loin ruisselle.

Tandis que ces héros , pleins des feux de l'honneur ,  
 Par de brillants exploits signalaient leur valeur ,  
 Les fantassins , armés de piques acérées ,  
 Entrechoquaient aussi leurs phalanges serrées :  
 Par les casques frappés , les casques résonnaient ;  
 Contre les boucliers les boucliers tonnaient ;  
 Et les piques , dans l'air par les piques croisées ,  
 Heurtaient avec fracas leurs pointes opposées ,  
 Comme les blonds épis , jaunis par la chaleur ,  
 Succombent sous les coups de l'adroit moissonneur ,  
 Telle on voyait tomber cette brave jeunesse ,  
 Les rangs , toujours rompus , se reformaient sans cesse ,  
 Semblables aux serpents qui , par le fer tranchés ,  
 Rejoignent aussitôt leurs tronçons rapprochés.

~~~~~

## R É F L E X I O N S

*Sur les Antiquités des Départemens de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et notamment sur les restes d'Agnès Sorel ;*

PAR M. AUGUSTE LEPREVOST.

M E S S I E U R S ,

Au moment où le vandalisme révolutionnaire vient de consommer la destruction de presque toutes les maisons religieuses élevées par la piété de nos pères, il eût été à désirer que des descriptions exactes et des dessins fidèles consolassent, autant que possible, de leur perte, les amateurs des arts et des antiquités. Il est pénible, pour l'orgueil national, de penser que, pendant que nous laissons avec une froide indifférence s'effacer les derniers vestiges de ces respectables monuments, c'est à des étrangers que la postérité devra savoir gré des seuls efforts tentés récemment pour leur description. Oui, Messieurs, sans le voyage que vient de faire dans les départemens de la Seine-Inférieure et de l'Eure un savant Anglais, M. le Major Anderson, sans les soins qu'il a mis à s'y procurer des vues et plans des principaux monastères détruits ou tombant en ruines, nos descendants n'auraient peut-être pu juger de ces édifices que par des indications vagues et incomplètes, éparses dans des ouvrages difficiles à rassembler. Puisse la prochaine publication de la riche moisson de renseignements

qu'il a amassés pendant son voyage nous en assurer pleinement la jouissance et nous dédommager de la négligence de nos compatriotes à cet égard !

Mais , tout en rendant au travail de ce savant la justice qui lui est due , et en en proclamant la haute utilité , on ne peut se dissimuler qu'une foule d'objets intéressants et respectables lui ont échappé et ne pouvaient même entrer dans son plan. Combien de ces objets d'ailleurs n'ont-ils pas été détruits , sans laisser aucune trace après eux ? Que sont devenus , par exemple , tous ces tombeaux qu'une longue succession de siècles avait entassés dans ces pieux asyles ? Ils ont été impitoyablement violés , brisés , pillés , et leurs débris dispersés au loin. C'est en vain que l'antiquaire , l'historien , l'artiste , l'homme religieux les chercheraient au milieu des décombres : le marbre et la pierre dont ils étaient composés ont tenté la cupidité des spoliateurs ; ils ont été emportés souvent à de grandes distances , et consacrés aux usages les plus éloignés de leur primitive et pieuse destination.

C'est ainsi qu'on espérerait vainement retrouver parmi les ruines de l'antique abbaye de Jumièges la tombe où furent déposées les entrailles d'Agnès Sorel. Les restes de cette femme illustre , qui sut si bien ranimer dans le cœur d'un Roi naturellement peu guerrier les nobles inspirations de l'esprit national , et qui contribua si puissamment à délivrer la Normandie et la France presque entière d'un joug odieux , n'ont point trouvé grace auprès de furieux démagogues ; ni les grands services qu'elle avait rendus à la France , ni le tribut d'hommage que lui avait payé au nom de la nation le vainqueur de Marignan , ni le respect dû à la religion , à la mort , à un sexe faible et aimable , ni le charme puissant attaché au

nom même de la *Dame de Beauté*, n'ont arrêté les coups des barbares. Les cendres d'Agnès ont été impitoyablement exhumées de cette terre de Normandie reconquise à l'aide de ses nobles conseils, et où elles eussent dû à jamais reposer sous la sauvegarde de la reconnaissance et de la protection publiques.

Mais l'indignation qu'excitent les outrages faits à sa tombe ne doit pas uniquement s'attacher aux destructeurs de Jumièges. Déjà dans cette abbaye, comme dans la collégiale de Loches, les monuments consacrés à sa sépulture avaient éprouvé les atteintes de la négligence et de l'ingratitude. L'histoire nous apprend que cette ingratitude, exprimée sans ménagement par les chanoines de Loches, peu d'années après la mort d'Agnès, révolta le Monarque même qui avait été son plus grand ennemi. A Jumièges on eût cherché en vain, plus d'un siècle avant la révolution, la statue de marbre destinée à transmettre à la postérité les traits gracieux de l'amante de Charles VII. Il ne restait plus, vers le milieu du dernier siècle, que le marbre qui recouvrait immédiatement la tombe et un soubassement ou plusieurs inscriptions étaient gravées sur des lames de cuivre. Ces dernières auront sans doute passé dans le creuset du fondeur. Quant au marbre, j'ai été assez heureux pour avoir connaissance de ce qu'il était devenu, et quoique plusieurs membres de l'Académie aient à ce sujet les mêmes renseignements que moi, je ne crois pas inutile de les consigner dans cette Notice, pour lever toute incertitude concernant le seul reste d'un monument aussi intéressant, et appeler sur lui l'attention des amateurs.

Ce marbre, transporté à Rouen chez M. Les-

cuyer, y fut long-temps exposé en vente. Le sieur Dorgebled, musicien, l'acheta pour faire un perron à un bâtiment qu'il construisait au haut de la rue Saint-Maur, près le Mont-aux-Malades. Le transport fut très-difficile, et il tint à fort peu de chose que le marbre ne restât au coin de quelque rue, à cause de sa grande pesanteur. Enfin il arriva, et fut employé à la destination pour laquelle il avait été acheté. Ce ne fut que long-temps après, que quelqu'un, ayant lu la portion d'inscription qui n'est point engagée dans la muraille, le reconnut pour avoir appartenu au tombeau d'Agnès.

M. *Boullanger*, notre confrère, et alors ingénieur ordinaire des ponts et chaussées pour l'arrondissement de Rouen, voulut l'acheter pour le Gouvernement; mais les prétentions du propriétaire devinrent tellement exagérées qu'on fut obligé de renoncer à toute idée d'acquisition, et la pierre est restée chez M. Dorgebled, où je l'ai vue récemment.

C'est une longue et large dalle de marbre noir schisteux, qui porte, gravée sur sa tranche, en caractères gothiques très-élégants, l'épithaphe française d'Agnès Sorel. Comme elle est à-peu-près aux trois quarts engagée dans le mur, on n'en peut lire que les mots suivants :

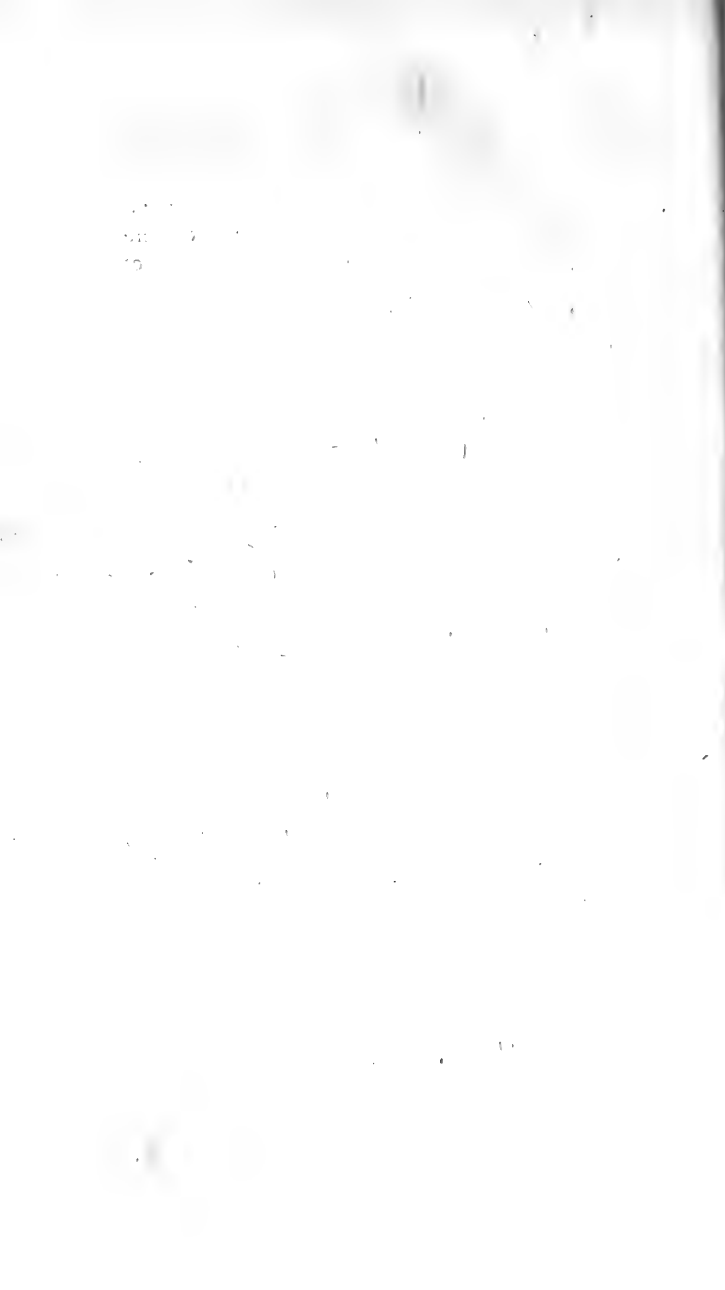
« . . . . . Dame de Beauté, de Roque-Ferrière, d'Issoudun  
 » et de Vernon-sur-Saine, piteuse entre toutes gens, et qui  
 » largement donnait de ses deniers aux églises et aux pauvres,  
 » laquelle trespassa. . . . . »

Je dois vous prier, Messieurs, de me pardonner les détails dans lesquels je suis entré au sujet de ce marbre. Je n'y ai été déterminé que par l'espoir qu'ils pourraient offrir quelque intérêt aux amateurs de nos antiquités, et peut-être contribuer à le faire



transporter un jour dans un local plus décent et plus convenable. Est-ce en effet au fond d'un jardin obscur et dans la masse d'un vil bâtiment que devrait se trouver, chez un peuple sensible et dévoué au culte de la beauté, la pierre tumulaire de la femme au nom de laquelle s'attachent tant de nobles et gracieux souvenirs ? . . . .

---



---

---

# TABLE

## DES MATIÈRES.

---

*D*ISCOURS prononcé à l'ouverture de la séance  
publique; par M. le Baron Lezurier de la Martel,  
page 1

### SCIENCES ET ARTS.

*Rapport fait par M. Vitalis, Secrétaire perpétuel*, 7  
Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.

#### MATHÉMATIQUES.

*Discours de réception de M. Percelat*, 8  
*Traité complet sur la théorie et la pratique du nivel-*  
*lement; par M. Fabre*, 9  
*Discours de réception de M. Boistard*, *ibid.*  
*Discours de réception de M. Mallet*, 10

#### HISTOIRE NATURELLE.

*Discours préliminaire de l'Histoire générale des Plantes*  
*de France; par M. Marquis*, 11  
*Histoire naturelle et médicale des Aconits; par le*  
*même*, *ibid.*  
*Plan raisonné d'un cours de botanique; par le même*,  
*ibid.*  
*Rapport de M. Marquis, sur la Flore rouennaise*  
*de M. le Turquier*, 15  
*Description des jardins de Courset; par M. P.-Aimé*  
*Lair, de Caen*, *ibid.*

*Idées sur la formation des brèches et sur les laves lithoïdes ; par M. Geoffroy , de Valognes , page 16*

## P H Y S I Q U E .

*Opuscules de physiques ; par M. Sage , de l'Institut , 17*

*Traité des pierres précieuses ; par le même , ibid.*

*Conduite qu'ont tenue envers moi les Ministres de l'ancien régime , comparée avec celle des Ministres du nouveau régime ; par le même , ibid.*

*Découverte de la cause du développement d'une goutte d'huile sur la surface de l'eau ; par M. Lehot , de Clermont-Ferrand , 18*

*Observations sur les moyens de reconnaître les métaux par leurs propriétés galvaniques ; par le même , 19*

*Mémoire sur les moyens de renouveler l'air dans les vaisseaux et dans les salles d'hôpitaux ; par M. Garos , de Paris , ibid.*

*Rapport de M. Dufilhol , sur le pèse-alcool ou alcoolimètre de feu M. Bonnet , 20*

## C H I M I E .

*Notes sur quelques propriétés chimiques des baies de la Belladone ; par M. Dubuc , 22 et 50*

*De l'action de la lumière solaire sur les corps simples et sur quelques composés chimiques ; par M. Vogel , ibid.*

*Sur l'inocuité du zinc employé dans la fabrication des ustensiles de cuisine , 23*

*Mémoire sur la fabrication du sucre de betteraves ; par M. Mulot , ibid.*

## M É D E C I N E .

*Discours prononcé par M. le Baron Desgenettes , à la séance publique de la Faculté de médecine , le 7 novembre 1814 , 24*

- Rapport de M. Gosseaume , relativement à une observation sur une surdité de naissance guérie au moyen d'injections portées par la voie des narines et la trompe d'Eustache dans l'intérieur de l'oreille ; par M. Saissy , page 24
- Compte rendu par M. Gosseaume , des quatre derniers cahiers des Bulletins des Sciences médicales du département de l'Eure , 24
- De la Contagion régnante sur les vaches , sur les bœufs et sur l'homme , en quelques contrées de la France , etc. ; par M. Alphonse Leroy , 25
- Discours de réception de M. Flaubert , 26
- Observations relatives 1° à une nouvelle manière de pratiquer la Lithotomie chez les femmes ; 2° à un individu mort à la suite d'une carie à la colonne vertébrale ; 3° à une anévrisme de l'origine de l'artère aorte communiquant avec l'artère pulmonaire ; par le même , 50 et 59
- Rapport de M. Flaubert , sur un Mémoire concernant une rupture du ventricule gauche du cœur ; par M. Worbe , de Dreux , 50
- Rapport sur les Vaccinations , suivi d'une Instruction sur la manière de vacciner ; par M. Giret Dupré , 52
- Observations 1° sur les qualités vénéneuses de la Coque du Levant ; 2° sur les effets de la Digitale pourprée dans l'Hydropisie ; 3° sur l'existence des Géants ; 4° sur les Cretins du Valais ; par M. Denis , d'Argentan , 55
- Discours de réception de M. Leprevost , vétérinaire , 55

#### AGRICULTURE.

- Compte sommaire des travaux de la Société d'agriculture , commerce , sciences et arts de la Marne , 59

*Expériences relatives au lait bleu, d'après une lettre de M. Viard, cultivateur à St. Eustache-la-Forêt,*  
page 59

**PRIX PROPOSÉ pour 1816,** 41

*Notice biographique sur M. Bonnet; par M. Vitalis,* 45

— *sur M. Jamard; par le même,* 45

Mémoires dont l'Académie a ordonné l'impression en entier dans ses actes, 50

*NOTES sur quelques propriétés chimiques des baies de la Belladone; par M. Dubuc,* *ibid.*

*OBSERVATIONS médicales; par M. Flaubert,* 59

### BELLES-LETTRES ET ARTS.

*Rapport fait par M. Bignon, Secrétaire perpétuel,* 66

Ouvrages annoncés ou analysés dans ce Rapport.

*Députation de l'Académie à S. M. LOUIS XVIII,* *ibid.*

### CORRESPONDANCE.

*Précis de l'Académie de Caen,* 67

*Séance publique de l'Académie de Besançon,* *ibid.*

— *de la Société d'Emulation de Rouen,* 68

*Programme de l'Académie des Jeux floraux,* *ibid.*

*Abrégé de la vie de Nicolas Morel, de Rouen; par lui-même,* 69

*Grammaire de la langue française; par M. Ledos, d'Avranches,* *ibid.*

*Le cri de la Patrie, Ode par M. Marie Dumesnil, de Caen,* *ibid.*

*Eloge de Louis XVI; par M. Worbe, d'Evreux,* *ibid.*

*Opuscules divers; par M. Beer, de Nancy,* *ibid.*

*Observations critiques sur l'Ode Jam veris comites, etc.; par M. de St.-Victor,* *ibid.*

*Romances, Fables et Contes Moraux, par M. Louis Damiu,* 70

*Notice historique sur M. Moysant; par M. Hébert ;  
de Caen ,* page 70

## MEMBRES NON RÉSIDANTS.

- Programme du Tableau du XVII<sup>me</sup> siècle, par M.  
Lemonnier ,* 71  
*Notice sur M. Moreau; par M. Feuillet ,* ibid.  
*Le langage de la raison et du sentiment , par M.  
Boïeldieu ,* ibid.  
*Supplément à l'Histoire du général Charette ; par M.  
Lebouvier des Mortiers ,* 72  
*Suite des Essais sur le comté d'Evreux ; par M.  
Masson Saint-Amand ,* ibid.  
*Rapport de MM. Duputel et Licquet , sur une nou-  
velle traduction de l'Enéide ; par M. Mollevaut ,* 73  
*Travail sur la trisection de l'angle , par feu M. Oursel ,*  
ibid.  
*L'Éducation au rabais , en vers français , par M.  
Boinvilliers ,* 74  
*Stances sur la poésie ; par le même ,* ibid.  
*Palémon et son fils , Asselin , pièces de vers ; par M.  
Milcent ,* 75  
*Le Lion et le Troupeau , allégorie ; par le même ,* 76

## ACADÉMICIENS RÉSIDANTS.

- Discours prononcé par M. Gourdin , à la rentrée  
de l'Académie ,* 78  
*Discours de réception de M. Brière ,* 79  
*— de M. Dumesnil ,* 80  
*— de M. Lecarpentier ,* 81  
*Essai de traduction du Pseaume 158; par M. Gosseau ,*  
85 et 99

- Réflexions sur l'écriture des Egyptiens ; par M. Gourdin,* pages 84 et 103  
*Galerie des Peintres célèbres ; par M. Lecarpentier,* ibid.  
*Dialogue sur l'art de guérir, entre Chyron et Podalire ; par M. Marquis,* 85

## Ouvrages en vers.

- Le Pavot et le Fumier, fable, par M. Guttinguer,* 85 et 113  
*Fables et Poésies fugitives, par M. Duputel,* 86  
*La Violette et le Lis ; par M. Vigné,* ibid.  
*Fragments d'un Poème épique sur Jeanne d'Arc ; par M. Duménil,* 87 et 125

## Arts et Antiquités.

- Recherche des monuments qui rappellent la mémoire de nos anciens Rois,* 88  
*Style, petit instrument de métal à l'usage des Romains, trouvé dans un antique tombeau ; par M. Pinard de Bois-Hébert,* ibid.  
*Renseignements sur d'anciens tombeaux de pierre trouvés à Saint-André-sur-Cailly ; par M. Auguste Leprevost,* 89  
*Réflexions sur les antiquités des départements de l'Eure et de la Seine-Inférieure ; par le même,* 90  
*Notice sur les antiquités de Juliobona ; par M. Revers, du Pont-Audemer,* 91  
*Modèle d'un autel destiné au sacrifice nommé Taurobole ; par le même,* ibid.  
*PROGRAMME du prix proposé pour 1816,* 92  
 Mémoires dont l'Académie a délibéré l'impression en entier dans ses actes.  
*Nouvel essai sur la poésie sacrée des Hébreux, par M. Gosseume,* 94



|                                                                                                                                                                                                                            |            |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|------------|
| <i>Essai de traduction du Pseaume 138,</i>                                                                                                                                                                                 | page 99    |
| <i>Réflexions sur les différents genres d'écritures en usage chez les Egyptiens, à l'occasion de celles qui se trouvent dans un monument trouvé à Rosette lors de l'expédition des Français en Egypte, par M. Gourdin,</i> | 105        |
| <i>Le Pavot et le Fumier, fable; par M. Guttinguer,</i>                                                                                                                                                                    | 115        |
| <i>Vers improvisés devant la statue de HENRI IV; par le même,</i>                                                                                                                                                          | 114        |
| <i>Flore aux Français, Elégie; par M. Duputel,</i>                                                                                                                                                                         | 116        |
| <i>Charlotte Corday, avant de mourir, à son Père, héroïde, par M. Duputel,</i>                                                                                                                                             | 119        |
| <i>Fragment d'un Poëme de Jeanne d'Arc; par M. Duménil,</i>                                                                                                                                                                | 125 et 127 |
| <i>Réflexions sur les Antiquités des départemens de l'Eure et de la Seine-Inférieure, et notamment sur les restes d'Agnès Sorel; par M. Aug. Leprevost,</i>                                                                | 151        |



FIN DE LA TABLE.











